



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 090 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mardi 2 octobre 2001**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 octobre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

•(1005)

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Le Président:** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 23(3) de la Loi sur le vérificateur général, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre des communes le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable pour l'année 2001.

[Français]

Ce rapport est renvoyé en permanence au Comité permanent de l'environnement et développement durable.

---

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 29<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres et de la liste des membres associés de quelques comités et j'aimerais maintenant en proposer l'adoption.

[Français]

**Le Président:** Est-ce que l'honorable député a le consentement unanime de la Chambre afin de présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Traduction]

#### PÉTITIONS

VIA RAIL

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions signées par des citoyens de la région de Peterborough qui aimeraient que soit rétabli le service ferroviaire de VIA Rail entre Toronto et Peterborough.

Les pétitionnaires soulignent que le rétablissement de ce service permettrait au Canada de respecter ses engagements au titre de l'accord de Kyoto.

Les pétitionnaires mentionnent également que ce service renforcerait l'économie de la région du grand Toronto et de celle de Peterborough et améliorerait la mobilité en matière d'emploi dans le secteur de Peterborough.

Les signataires de la pétition sont encouragés du fait que le ministre des Transports a accueilli favorablement la décision du gouvernement de l'Ontario de rétablir le financement du transport municipal.

\* \* \*

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

**Le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Traduction]

### DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, aux termes de l'article 52, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant pour étudier l'état de préparation de l'armée canadienne, au cas où elle devrait prendre part à la guerre contre le terrorisme.

Si je propose cette motion, c'est que, étant donné les attaques récentes, qui constituent une urgence réelle, aux termes de l'alinéa 52 (6)a) du Règlement, nous devons tenir un débat pour informer la population et permettre aux députés d'avoir des échanges constructifs qui guideront le gouvernement dans ses délibérations à venir. Cela est crucial si nous voulons protéger la vie de nos militaires.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** La présidence ne doute pas de l'importance de la question que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a soulevée dans sa demande. Je signale cependant que c'est aujourd'hui une journée réservée à l'opposition et que la motion que proposera l'un des partis d'opposition traite du terrorisme.

*Les crédits*

En conséquence, même si j'étais par ailleurs porté à répondre favorablement à la demande du député, je ne crois pas, vu le sujet du débat d'aujourd'hui, que la demande satisfasse aux exigences du Règlement. Par conséquent, je ne vais pas accéder à cette demande cette fois-ci.

**M. Peter Adams:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime pour revenir aux motions sous la rubrique Affaires courantes.

• (1010)

**Le Président:** La Chambre consent-elle à revenir aux motions?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, je propose que le vingt-neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre que j'ai présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui soit adopté.

**Le Président:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LES CRÉDITS

#### JOUR DÉSIGNÉ—LE TERRORISME

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD)** propose:

Que la Chambre:

a) dénonce les attaques terroristes menées contre les États-Unis le 11 septembre 2001, en les qualifiant de crimes contre l'humanité et en demandant que les auteurs soient traduits en justice conformément au droit international et dans le cadre institutionnel de l'ONU;

b) donne son aval aux objectifs que vise la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies, exhorte le gouvernement, aux termes de la résolution, à remettre au comité du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans les 90 jours qui suivent, un rapport décrivant les mesures que le Canada prendra pour appliquer la résolution 1373, et demande au gouvernement de déposer ledit rapport à la Chambre;

c) demande au gouvernement de déposer à la Chambre, dans les 90 jours qui suivent, un rapport énumérant les mesures que le Canada prendra pour appliquer un plan d'action et contenant les budgets détaillés et les délais impartis, dans le but d'endiguer la vague croissante d'intolérance et de racisme dont sont victimes les Canadiens arabes et musulmans depuis les attaques terroristes du 11 septembre.

—Monsieur le Président, c'est avec appréhension et inquiétude au sujet d'une nouvelle vague de violence qui est sur le point de déferler sur l'humanité que j'interviens aujourd'hui pour présenter la motion d'opposition du NPD, appuyée par mon collègue de Winnipeg—Transcona.

La motion dénonce les attaques terroristes menées contre les États-Unis le 11 septembre, en les qualifiant de crimes contre l'humanité et en demandant que les auteurs soient traduits en justice conformément au droit international et dans le cadre institutionnel de l'ONU.

Nous demandons également que le gouvernement donne son aval aux objectifs que vise la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui demande au gouvernement canadien de remettre au Conseil de sécurité des Nations Unies, dans les 90 jours qui suivent, un rapport précisant dans quelle mesure le Canada a mis en oeuvre un large éventail de mesures de lutte contre le terrorisme.

Nous demandons que notre gouvernement dépose simultanément ce rapport à la Chambre.

Monsieur le Président, j'ai oublié de dire au départ que je vais partager mon temps de parole avec la députée de Winnipeg—Centre-Nord.

Enfin, notre motion demande au gouvernement de déposer à la Chambre, dans les 90 jours qui suivent, un rapport énumérant les mesures que le gouvernement prendra pour appliquer un plan d'action et contenant les budgets détaillés et les délais impartis, dans le but d'endiguer la vague croissante d'intolérance et de racisme dont sont victimes les Canadiens arabes et musulmans.

À l'instar d'un large éventail de particuliers et d'organisations, le Nouveau Parti démocratique demande que les Nations Unies soient la principale institution par l'intermédiaire de laquelle la communauté mondiale se mobilise contre le terrorisme.

En fait, l'application du droit international, sous les auspices des Nations Unies, est la seule façon légale de procéder. La Charte des Nations Unies précise clairement qu'aucun pays ou aucune coalition de pays, aussi large soit-elle, ne peut se faire justice de son propre chef. Plus simplement dit, pour de très bonnes raisons, il est illégal pour quiconque d'être à la fois juge, jury et bourreau. Les pays qui se moquent du droit international doivent savoir que la communauté internationale peut avoir recours à une intervention militaire, mais la façon de parvenir à une telle décision est extrêmement importante.

Comme nous le savons, le monde est en train d'établir un tribunal pénal mondial, mais les Nations Unies ont déjà les moyens d'établir des tribunaux internationaux. Nous devons donc procéder en nous basant sur les assises morales sûres que donne un tribunal indépendant qui peut évaluer les faits et déterminer le châtement de façon ouverte et démocratique. Si nous procédions autrement, nous tomberions nous aussi dans l'anarchie que nous combattons, et nous risquerions de créer une nouvelle génération de martyrs, de fanatiques terroristes et d'étendre le cycle de la revanche que suscite la violence terrifiante dont les États-Unis ont été victimes il y a trois semaines.

Les Nations Unies sont prêtes à assumer leurs responsabilités. Dans sa plus récente résolution, le Conseil de sécurité des Nations Unies réaffirme sa condamnation sans équivoque des attaques terroristes et adopte à l'unanimité un programme global comprenant un large éventail de mesures et de stratégies de lutte contre le terrorisme international.

Le Conseil de sécurité reconnaît que nous devons passer à l'action. Nous avons besoin d'actions vérifiables. L'exigence voulant que les pays fassent rapport dans les 90 jours des progrès réalisés est le genre de mesure qu'appuie le NPD. Aujourd'hui, nous demandons au gouvernement de faire preuve du même respect envers la population canadienne et de déposer ledit rapport ici à la Chambre des communes.

*Les crédits*

Nous aurons sans doute des questions à poser. Nous serons sans doute en désaccord sur certains points relativement à la façon dont les résolutions du Conseil de sécurité sont appliquées au Canada, mais nous en appuyons l'orientation générale.

Le troisième aspect de notre motion d'aujourd'hui est le plus immédiat pour nombre de Canadiens qui ont été victimes d'incidents discriminatoires par suite de la tragédie du 11 septembre. Une bonne partie d'entre eux sont des immigrants canadiens et des membres de minorités visibles du monde arabe ainsi que de l'Asie centrale et du Sud.

Je voudrais informer brièvement la Chambre d'une expérience que j'ai eue la semaine dernière à l'occasion d'une réunion avec des représentants de cette communauté.

Informés très tardivement de l'invitation, deux douzaines environ de dirigeants de la communauté arabe canadienne sont venus nous faire part, au leader adjoint du NPD de l'Ontario, Marilyn Churley, et à moi, de leurs expériences des trois semaines qui viennent de s'écouler. Ce sont des gens, dont certains sont au Canada depuis des générations, et d'autres, depuis peu, qui ont souvent risqué leur vie pour venir au Canada et qui travaillent d'arrache-pied à l'édification du pays. Or, par suite de la tragédie du 11 septembre, ils ont été victimes d'attaques à cause, uniquement, de leur race, de leur religion ou de leur appartenance ethnique.

• (1015)

Un père a parlé de son fils de douze ans prénommé Oussama. C'était déchirant de l'entendre raconter que ce dernier suppliait ses parents de changer son prénom pour Michael. Nous avons également entendu parler d'un autre petit garçon prénommé Oussama, âgé de 7 ans celui-là. Craignant les contrecoups des attentats et la vague d'intolérance croissante, son professeur a suggéré de l'appeler Sam désormais. Les Canadiens doivent savoir que Oussama est un prénom canadien, tout comme Mohammed, et que le fait de visiter une mosquée est une tradition canadienne.

J'ai été très touchée par l'intensité de la peine exprimée par ces néo-Canadiens à l'égard des victimes des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis, mais aussi par la peine qu'ils ont exprimée par suite des répercussions que eux et leur famille ont subies, ces répercussions qui les ont accablés depuis le 11 septembre.

Bon nombre de ces gens ont été des victimes de violence dans leur pays d'origine et pourtant, ils n'ont pas réclamé qu'on les venge, mais plutôt qu'on fasse preuve de sympathie, qu'on recherche la paix et que les Canadiens et tous les autres humains tentent de mieux comprendre leur réalité. Nous devons apprendre de leur expérience et nous demandons aujourd'hui au gouvernement du Canada de mettre au point un plan d'action détaillé qui pourrait permettre de réunir les Canadiens dans un discours pour la tolérance. Nous devons renforcer les meilleures valeurs canadiennes et les liens de tolérance.

Nous devons faire savoir à tous les Canadiens que le préjugé ne fait pas partie des valeurs canadiennes et que le racisme ne sera pas toléré. J'exhorte tous les députés de la Chambre à se joindre aujourd'hui au Nouveau parti démocratique et à se pencher sur notre réalité multiculturelle, sur notre engagement face à l'internationalisme et sur notre engagement face à la primauté du droit.

En conclusion, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Winnipeg-Centre-Nord.

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, je félicite le chef du Nouveau Parti démocratique pour son

discours et pour ses commentaires d'hier, lorsqu'elle a reproché à Sunera Thobani d'avoir déclaré que les États-Unis constituaient la force mondiale la plus puissante et la plus dangereuse à l'heure actuelle, capable de déclencher de la violence à des niveaux d'horreur sans précédent, et d'avoir poursuivi en tenant d'autres propos absolument inacceptables dans le contexte du climat changeant créé par les événements du 11 septembre. Je crois que le chef du NPD a bien fait de condamner de tels propos.

Je crois aussi que les néo-démocrates ont présenté aujourd'hui une motion fort valable. Nous tous du côté de l'opposition sommes heureux de cette motion et nous espérons qu'elle sera largement appuyée lors du débat.

• (1020)

**Mme Alexa McDonough:** Monsieur le Président, le député explique efficacement pourquoi il importe tant, en des temps comme ceux que nous traversons, de faire appel à la tolérance et à la compréhension chez les gens. Il est clair que nous devons trouver un sens plus profond aux événements et qu'il faut reconnaître que nous avons généré des cycles de violence. Nous n'allons pas combattre le racisme et faire régner la paix sur Terre pour y élever paisiblement nos enfants à moins de chercher ce sens plus profond et de faire appel à cette tolérance qui se cache dans le cœur des membres de la grande famille humaine.

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le chef du Nouveau Parti démocratique de l'intervention qu'elle a faite aujourd'hui. Je partage certainement ce qu'elle a dit à propos des citoyens canadiens qui sont venus d'autres pays pour s'établir ici et qui sont d'origines ethniques différentes. Qu'il s'agisse, par exemple, de Canadiens de religion musulmane ou d'origine arabe, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'en tant que Canadiens, nous devons reconnaître que Mohammed est bien un nom canadien et qu'il y a des Canadiens qui s'appellent Oussama. Je suis donc entièrement de cet avis.

Je partage également la préoccupation qu'elle a exprimée à propos des inquiétudes qu'éprouvent beaucoup de Canadiens et de gens ailleurs dans le monde devant l'escalade de la violence. En même temps, je constate qu'avant de pouvoir traduire les terroristes en justice, il faudra les débusquer. Cela représente un grand défi.

Nous savons bien sûr que les Américains et les Britanniques semblent être sur le point de s'engager dans une intervention quelconque, s'ils ne l'ont pas déjà entreprise, en Afghanistan. Ils semblent être à la recherche d'Oussama ben Laden en se servant de moyens militaires.

L'honorable députée s'oppose-t-elle à ce genre de mesure, ou peut-être s'oppose-t-elle à certains genres de mesures mais non à d'autres? Je ne la comprends pas clairement sur ce point. Comment poursuivrait-elle ces terroristes? Comment pense-t-elle que les pays désireux de participer aux efforts visant à mettre fin au terrorisme s'y prendront pour poursuivre ces terroristes, les débusquer et les traduire en justice?

**Mme Alexa McDonough:** Monsieur le Président, je sais que, depuis le 11 septembre, le député m'a entendue ainsi que mes collègues le répéter encore et encore, à la Chambre et ailleurs. Ce n'est pas l'apaisement que nous préconisons. Nous ne voulons pas que l'on tende l'autre joue. Nous voulons par contre que les actions qui seront menées, quelles qu'elles soient, soient impérativement décidées sous les auspices de la seule grande organisation internationale qui a été créée précisément pour intervenir dans des crises mondiales comme celle-ci, j'ai nommé les Nations Unies.

### Les crédits

Je le répète, notre réaction à cette crise est tout aussi importante que les actions qui seront menées sous les auspices des Nations Unies auxquelles nous devons nous en remettre pour respecter la règle de droit. Si nous cédon à l'envie d'agir dans l'illégalité et décidons de faire fi du droit international, nous devenons l'ennemi que nous abhorrons.

Je ose espérer que les députés, tous partis confondus, prêter l'oreille aux supplications de ceux qui comprennent que nos actions ne doivent pas être motivées par un désir de vengeance ou de justice vengeresse, mais plutôt par la recherche sincère d'une solution pacifique à cette horrible chose qu'est devenu le terrorisme aujourd'hui.

• (1025)

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je voudrais faire suite au discours du chef de mon parti et répondre aux observations des députés d'en face.

Il doit être bien clair que le Nouveau Parti démocratique condamne sans équivoque les actes terroristes du 11 septembre. Nous en ressentons tous encore l'horreur. Plus de trois semaines après la perpétration des attentats terroristes à New York et à Washington, les horribles images de mort et de destruction nous hantent toujours.

Les actes héroïques des pompiers et des premiers intervenants lors de cette terrible tragédie du 11 septembre continuent de nous subjuguier et animent chez nous un incroyable sentiment de reconnaissance envers les membres de ces professions. Le courage dont font preuve les familles affligées des quelque 7 000 victimes sont une incroyable source d'inspiration pour nous tous. On dit souvent que les calamités font ressortir ce qu'il y a de meilleur en nous et que les plus grandes catastrophes ont quelque chose de bon. Nous pouvons le constater aujourd'hui et c'est pour nous une source d'espoir pour l'avenir.

Il serait très facile pour les Canadiens et les gens d'un peu partout dans le monde de sombrer dans une profonde dépression et dans un terrible désespoir à la suite de ces événements. Nous commettrions cependant une terrible erreur, car en agissant de la sorte, nous capitulerions devant le mal, nous pécherions par omission et nous ferions injure aux personnes qui ont perdu la vie.

Ce désespoir ou cette paralysie psychique, dont parlait le docteur Helen Caldicott, c'est en somme la tentation d'éliminer de notre esprit et de nos coeurs les actes terrifiants du 11 septembre. La motion que nous présentons aujourd'hui, qui s'inspire de l'esprit dont a fait preuve le Parlement depuis deux semaines, vise précisément à éviter de tomber dans le désespoir, à nous rappeler que la situation n'est pas désespérée, à envoyer ce message aux Canadiens, à trouver des solutions et à rechercher la justice.

La motion condamne de façon claire et sans équivoque les actes terroristes du 11 septembre comme des crimes contre l'humanité. La catastrophe qui est survenue est le résultat d'actes de terrorisme, mais d'actes qui dépassent l'entendement humain. Ce sont des crimes contre l'humanité qui doivent être condamnés et extirpés de la société.

Les individus qui ont pris en otage les passagers innocents d'avions et qui ont dirigé ces avions contre des édifices, tuant du même coup des milliers d'autres personnes, doivent être traduits en justice conformément—et je cite notre motion—«au droit international et dans le cadre institutionnel de l'ONU». Nous tenons avant tout à ce que justice soit faite et à ce que les auteurs de ces actes des plus haineux rendent compte de ce qu'ils ont fait.

Il y a dans tout cela un danger à éviter. Comme le disait le président de la Manitoba Federation of Labour, M. Rob Hilliard, à la suite des attaques terroristes:

Notre histoire est parsemée de cas où des innocents ont été blâmés et punis, voire même tués par suite d'actes commis par d'autres membres de leur groupe racial, ethnique ou religieux. Malgré notre deuil et notre colère, nous devons exiger des comptes des auteurs de ces crimes, mais pas de tous les membres de leur communauté ethnique ou religieuse.

Ce sentiment sous-tend en grande partie la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Il s'agit d'une préoccupation que nous avons reconnue au Parlement, le 21 septembre dernier, quand, d'une seule voix, nous avons invité les leaders politiques, communautaires et religieux à dénoncer toute forme de violence, de haine et d'intolérance. Ensemble, nous avons réaffirmé l'engagement de notre pays à respecter la règle de droit et à préserver et protéger les droits de la personne, comme l'énonce la charte canadienne.

Aujourd'hui, nous prions le gouvernement de traduire en actes cette déclaration de principe. La vague grandissante d'intolérance et de racisme ainsi que la manifestation croissante de haine et de xénophobie dans notre société exigent des efforts concertés, un plan d'action énergique établi selon un calendrier et doté de ressources. Cela représente une partie essentielle de la motion que nous proposons au Parlement aujourd'hui.

• (1030)

La motion porte sur un problème que nous discutons tous dans nos collectivités, afin d'y trouver des solutions. Dans ma circonscription de Winnipeg, qui est probablement l'une des plus diversifiées au Canada du point de vue ethnique, les gens ont peur. Ils craignent d'être victimes d'une colère mal contenue. Bon nombre font l'objet de moqueries ou de propos racistes.

Des membres de la communauté sikhe de ma circonscription m'ont fait part de leurs craintes. Certains ont décidé de ne pas se faire remarquer, de rester chez eux et d'éviter les déplacements dans la foulée des attaques terroristes. D'autres se disent humiliés de voir leur maisons ou leurs garages marqués de graffitis leur disant de retourner dans leur pays d'origine.

Les incendies dans les mosquées, les coups infligés à des jeunes et les attaques verbales dont toute notre collectivité est victime sont répréhensibles. Nous devons faire front aujourd'hui, surtout à une telle époque, pour éradiquer ces incidents dans notre société.

L'harmonie de nos quartiers, harmonie créée au fil des ans grâce aux efforts déployés pour partager nos traditions culturelles, tenir des échanges interconfessionnels et mettre en oeuvre des initiatives antiracisme, risque de subir un sérieux recul. Aujourd'hui, nous demandons tous au Parlement et au gouvernement du Canada de s'attaquer à ce problème grave.

Le risque que les gens assimilent l'islam au terrorisme est le phénomène le plus inquiétant dans la foulée des actes terroristes. Mary Sanchez, du *Free Press* de Winnipeg, a dit ce qui suit:

L'expression «terroristes islamiques» est devenue une sorte de mantra dans la bouche des commentateurs de l'actualité, autour de la table pendant le repas, en milieu de travail et dans les écoles. Pourtant, les universitaires musulmans et islamiques disent qu'il serait difficile de trouver deux mots dont le sens est plus opposé. Selon des spécialistes, être musulman—ce qui signifie être un disciple de l'Islam—c'est être fondamentalement opposé aux attaques qui, la semaine dernière, ont vraisemblablement entraîné la mort de plus de 5 000 personnes au World Trade Centre et au Pentagone.

*Les crédits*

Nous sommes conscients que toutes les religions comptent des sectes fanatiques, et l'islam ne constitue pas une exception à la règle. Nous disons aujourd'hui que nous déplorons le détournement de toute religion aux fins de la justification d'actes politiques violents. L'Église unie a fait la même déclaration dans la foulée des événements du 11 septembre.

Nos électeurs sont plus craintifs et préoccupés par suite des attaques du 11 septembre. Des députés eux-mêmes éprouvent souvent de la crainte lorsqu'ils se déplacent, et voient les étrangers d'un oeil différent. Il ne peut en être ainsi. On ne peut permettre que cette situation se poursuive. Nous devons rétablir notre confiance et réaffirmer nos convictions, particulièrement en cette période difficile.

Nous sommes confrontés à une situation précaire et à un nouveau climat d'insécurité. Cela mettra à l'épreuve notre attachement aux libertés individuelles et, comme nous l'avons vu dans certains cercles autour de nous, cela entraînera dans certains cas un durcissement de notre attitude à l'égard de la politique en matière d'immigration.

Les événements du 11 septembre ont sans nul doute fait surgir des zélotes qui sont contre l'immigration, les réfugiés et le multiculturalisme. C'est un phénomène dont nous nous préoccupons grandement. Nous y ferons la lutte par l'entremise de la présente motion et en faisant tout ce qui est dans les limites de nos moyens à la Chambre.

Mon temps de parole achève. Comme l'a dit mon chef de parti, dans la recherche de réponses et de solutions, le Canada doit être fidèle à ses traditions. Il doit défendre les valeurs dans lesquelles il croit, soit la liberté, la démocratie et la règle de droit. Il doit continuer à reconnaître le dynamisme du multiculturalisme et les avantages énormes des échanges culturels pour notre société. Les Canadiens doivent continuer à respecter les différences et refuser de tolérer le racisme, l'intolérance ou la xénophobie.

Dans ce contexte, je suis ravie de présenter un amendement à la motion qui est aujourd'hui à l'étude. Je propose:

Que la motion soit modifiée par l'ajout de l'expression «et autres minorités visibles» après le mot «Canadiens».

• (1035)

**Le vice-président:** La présidence est convaincue de la recevabilité de l'amendement proposé à la motion d'opposition du Nouveau Parti démocratique.

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui est fort appropriée. Elle représente une procuration par laquelle nous pouvons exprimer nos condoléances et notre préoccupation incessante au sujet des conséquences et des retombées. L'aspect concernant le racisme pose un problème.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a résumé la position de son parti en disant que nous devrions chercher des solutions pacifiques. Elle a dit que toute action devrait être coordonnée par l'entremise d'un organisme, soit l'ONU.

Je me demande si le NPD adopterait la même position si nous parlions ici, aujourd'hui, de la guerre du Golfe, dans laquelle l'ONU était l'organisme central? Le NDP ferait-il les mêmes déclarations si nous parlions du Kosovo, où l'ONU était l'organisme principal? Nous parlons d'une situation dans laquelle l'ONU n'est pas l'organisme principal, mais elle a clairement dénoncé les horribles actes de terrorisme commis le 11 septembre.

Devrions-nous chercher des solutions pacifiques avec Saddam Hussein, Slobodan Milosevic, Oussama ben Laden ou les talibans, qui traitent les femmes comme des non-êtres? Il faudrait que le NPD explique à la Chambre comment nous pouvons trouver des solutions pacifiques. Il ne s'agit pas de nous venger. Il s'agit de nous défendre.

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Elle va au coeur du débat d'aujourd'hui et du sujet qui nous occupe depuis les deux dernières semaines au Parlement. Si nous renonçons à chercher des solutions pacifiques, nous allons nous trouver face à de graves ennuis, en tant que société, et compromettre la réalisation de notre objectif de préserver la paix sur la planète.

Nous avons tenté au cours des temps d'agir de façon conséquente. Nous avons essayé de préconiser des réactions pacifiques, non violentes, à des actes de guerre et, comme dans ce cas-ci, à des attentats terroristes. Nous reconnaissons que les derniers attentats sont des crimes contre l'humanité. Par nos traditions et notre engagement au sein des Nations Unies, nous observons la règle de droit. Nous nous conformerons au droit international et ferons tout en notre pouvoir pour traduire en justice les criminels qui ont assassiné des milliers de citoyens le 11 septembre. C'est là un point fondamental.

Cependant, il serait tout à fait inapproprié, comme l'a indiqué mon chef, de combattre le terrorisme par la violence. Nous ne ferions qu'apporter de l'eau au moulin des personnes malveillantes. David Matas, un avocat bien connu de Winnipeg qui se spécialise dans les causes d'immigration et de réfugiés, a le mieux exprimé cette pensée au lendemain des événements du 11 septembre: «Il faut répliquer à la barbarie par la civilisation, et non en recourant nous-même à la barbarie.» Ces mots sont importants.

Nous proposons aujourd'hui de discuter de plans d'action concrets allant dans le sens de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous devons faire tout ce qui est possible au Canada pour éviter les incidents de racisme et régler les problèmes d'application des lois concernant l'immigration et les réfugiés.

Nous devons aussi prendre des mesures pour nous protéger contre d'autres menaces, telles que le bioterrorisme, dont je n'ai pas eu la chance de parler. Le Canada est bien mal préparé pour réagir à une guerre chimique ou biologique. Cependant, il y a des choses que l'on peut faire pour nous attaquer à la cause profonde du mal et de la tragédie dont nous discutons aujourd'hui.

• (1040)

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, je diviserai mon temps de parole. Je remercie le chef du Nouveau Parti démocratique pour avoir présenté la motion d'aujourd'hui, qui renvoie à la résolution 1373 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies vendredi dernier.

[Français]

C'est une résolution que notre gouvernement appuie avec plaisir, parce que cela constitue le pas le plus important de la campagne contre le terrorisme que la communauté internationale a fait jusqu'à présent. Elle mérite d'être appuyée et saluée par la Chambre des communes, ici, au Canada.

[Traduction]

Le 11 septembre, les terroristes et leurs innombrables complices qui ont détourné quatre aéronefs des compagnies aériennes américaines United et American ont agi par pure méchanceté. Ils voulaient semer la terreur, assouvir une vengeance, féconder la peur et déstabiliser nos sociétés et nos économies.

### *Les crédits*

Au-delà de ce qu'ils ont réussi à faire, les terroristes ont échoué dans leurs efforts de diviser les pays et les peuples ou de fragmenter la communauté internationale en créant des enclaves de dissidence où ils pourraient continuer de se terrer ou de chercher de l'aide. Leurs actes horribles ont suscité au sein de la communauté internationale un élan de solidarité rarement vu jusqu'ici.

Il est particulièrement approprié que nous abordions ces questions aujourd'hui. Au siège de l'OTAN, ce matin, les États-Unis ont communiqué au Conseil de l'Atlantique Nord les résultats de l'enquête sur les attaques terroristes du 11 septembre. La séance d'information couvrirait un certain nombre de points importants, notamment l'implication d'Oussama ben Laden et de l'organisation al-Qaeda, leurs activités terroristes antérieures et les liens entre le groupe al-Qaeda et les talibans d'Afghanistan.

Les députés se souviendront de la déclaration claire que le Conseil de l'Atlantique Nord a fait le 12 septembre, à savoir que s'il était établi que cette attaque avait été dirigée depuis l'étranger contre les États-Unis, elle serait assimilée à une action relevant de l'article 5 du Traité de Washington. À en juger par la séance d'information tenue à Bruxelles aujourd'hui, l'article auquel renvoyait la déclaration du 12 septembre a été enlevé. Nous mènerons des consultations bilatérales avec les États-Unis et multilatérales avec nos alliés de l'OTAN à Bruxelles et dans d'autres capitales concernant la suite des choses.

Nous constatons la puissance de l'unité et de la détermination dans la réaction des nations et des organisations internationales allant de l'OTAN au G-8 et à l'Organisation des États américains en passant par l'Union européenne.

[Français]

Des pays du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique ont aussi exprimé—certains avec beaucoup de courage—leur appui aux États-Unis et à la campagne internationale contre le terrorisme. La Russie et la Chine se sont aussi ralliées à cet effort commun.

[Traduction]

C'est aux Nations Unies et au Conseil de sécurité de l'ONU que cela a été le plus évident. Nous nous réjouissons notamment de ce que le gouvernement des États-Unis ait insisté de manière soutenue sur le rôle central que les Nations Unies jouent pour consolider la solidarité internationale et mener les actions multilatérales contre le terrorisme.

L'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, ont réagi rapidement aux attentats et ont adopté des résolutions qui établissent un cadre politique et juridique immédiat pour une réponse internationale à la crise.

Cette semaine, les Nations Unies ont entrepris un débat spécial sur le terrorisme. La séance a été lancée hier par le secrétaire général Kofi Annan et, dans un autre épisode historique, par le maire de la ville de New York, Rudy Giuliani. M. Giuliani est devenu un symbole de courage, d'honnêteté et de détermination qui a été une source d'inspiration et d'encouragement pour la communauté internationale depuis le jour des attentats. Dans son discours d'hier, il a dit que les attentats du 11 septembre:

...n'étaient pas simplement une attaque contre la ville de New York ou les États-Unis d'Amérique; il s'est agi d'une attaque contre l'idéal même d'une société libre, intégrée et civile. Il s'est agi d'une attaque directe contre les principes fondateurs des Nations Unies elles-mêmes.

Il a aussi fait valoir à l'ONU que:

la meilleure façon à long terme de décourager le terrorisme c'est de répandre les principes de liberté, de démocratie, de primauté du droit et de respect des droits de la personne.

Il a fait aux États membres une mise en garde en leur signalant que «ce n'est pas le moment de faire de nouvelles études ou d'émettre des directives vagues», et il a insisté sur le fait que la neutralité n'avait pas sa place dans la lutte contre le terrorisme.

• (1045)

[Français]

Certes, il reste encore beaucoup à faire et de nombreuses mesures seront prises au sein de la communauté internationale, au niveau des gouvernements et dans les parlements de tous les pays membres des Nations Unies.

La résolution 1373 que le Conseil de sécurité a adoptée est la plus ferme et la plus lourde de conséquences que nous ayons vu de la part de cet organisme. Elle ne laisse aucun doute possible quant à la détermination de la communauté internationale de faire payer leur dû aux terroristes.

[Traduction]

Mais surtout, elle établit un certain nombre d'obligations dont les États membres doivent s'acquitter, elle offre les outils pour adopter une action internationale et elle impose un échéancier clair pour l'établissement d'un programme de travail et pour le contrôle de la mise en oeuvre de ses dispositions par les États.

C'est quelque chose de très sérieux. Le Canada appuie sans réserve cette résolution.

Parmi les dispositions qu'elle prévoit, la résolution comprend des mesures pour geler les actifs financiers des terroristes et pour contrer leur capacité de recueillir des fonds, pour empêcher la circulation transfrontalière des terroristes, pour refuser de donner asile à ces derniers et pour améliorer l'échange d'information et la coopération dans la prévention et la suppression des activités terroristes; la résolution invite aussi tous les États à adhérer le plus rapidement possible aux conventions et aux protocoles internationaux pertinents liés au terrorisme.

Comme la Chambre le sait sûrement, le Canada a ratifié dix conventions internationales visant à contrer le terrorisme et il s'est engagé à prendre rapidement les dispositions nécessaires pour ratifier les deux qui restent et que nous avons déjà signées.

[Français]

Je peux aussi assurer la Chambre aujourd'hui que le Canada agira rapidement pour appliquer les dispositions de la résolution 1373, et que nous présenterons notre rapport au Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies à l'intérieur de la période de 90 jours fixée dans la résolution.

À titre de complément, et pas simplement dans les strictes limites de la nouvelle résolution du Conseil de sécurité, nous avons déjà commencé notre travail ici, au Canada.

Le gouvernement prend des mesures qui marquent sa détermination à répondre aux inquiétudes des Canadiens qui touchent à leur sécurité même.

[Traduction]

Hier, le premier ministre a annoncé la création d'un nouveau comité du Cabinet formé de ministres et chargé de la sécurité publique et de l'antiterrorisme, comité que je présiderai à sa demande. Le comité a déjà commencé à élaborer une stratégie devant permettre au gouvernement de relever les défis immédiats que pose la sécurité publique.

*Les crédits*

Nous analysons l'ensemble des politiques, des lois, des règlements et des programmes du gouvernement dans le but de resserrer tous les aspects de notre sécurité publique à la lumière des événements du 11 septembre et conformément aux obligations fixées par le Conseil de sécurité de l'ONU la semaine dernière.

Dans le cadre des travaux de ce comité, les ministres proposeront des façons d'accroître la sécurité des Canadiens tout en respectant et en intégrant les valeurs qui font de notre peuple une nation forte et fière.

Nous ne pouvons trouver les mots pour décrire la façon dont les Canadiens ont mis en application ces valeurs pendant la récente crise. Il ne se passe pas un jour sans qu'on me donne à lire un nouveau rapport, une lettre ou un article décrivant la générosité et la compassion manifestées envers plus de 33 000 voyageurs qui ont dû faire une escale au Canada le 11 septembre dernier. D'ailleurs, un couple de Rockville, au Maryland, a décrit l'accueil qui leur a été réservé à Halifax comme «une grande preuve d'amour de la part de nos voisins canadiens.»

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, pendant que nous nous attaquerons à la tâche difficile qui nous a été confiée, il ne faudra surtout pas oublier le but ultime que nous visons: préserver tout en protégeant l'essence même de notre société qui a été si éloquemment décrite en ces quelques mots et qui fait du Canada l'envie et l'ami de bien des nations.

Le gouvernement espère que l'esprit d'unité qui règne manifestement au sein de la communauté internationale influe sur le travail et la bonne volonté des députés en cette session d'automne très difficile. La solidarité et l'impartialité dont ont fait preuve les chefs de tous les partis lorsqu'ils ont visité ground zero à New York le weekend dernier ont été grandement appréciées, j'en suis convaincu, par tous les députés et les Canadiens. C'était sincère, et c'était juste. Continuons dans cette voie.

• (1050)

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, je suis certaine que tous les Canadiens apprécieront l'engagement ferme pris par le ministre à l'effet que le Canada se pliera à la directive du Conseil de sécurité des Nations Unies et présentera, dans un délai de 90 jours, un rapport sur les mesures prises.

J'ai deux questions à poser. Premièrement, je me demande si le ministre profitera de l'occasion pour nous dire s'il peut s'engager, au nom de son gouvernement, à voir à ce que ce rapport soit également déposé à la Chambre. Nous sommes de plus en plus consternés de voir la quantité d'information qui émane non pas de la Chambre des communes, mais bien des activités de financement du Parti libéral. C'est dans un esprit de solidarité et d'unité que cette information doit être partagée, par l'intermédiaire du Parlement, avec tous les représentants des Canadiens.

Deuxièmement, je suis certaine que le ministre avait un intérêt particulier, ce qui est compréhensible étant donné qu'il a accepté de présider le comité du Cabinet qui s'occupera des mesures antiterroristes. Il a donc choisi de mettre l'accent sur cet aspect précis de la motion à l'étude. Cependant, je lui demanderai très directement s'il pourrait nous promettre aujourd'hui, au nom de son gouvernement, que le gouvernement du Canada mettra autant d'ardeur à élaborer et à mettre en oeuvre un plan d'action visant à soulager la douleur que ressentent les Canadiens musulmans et arabes à cause de cette vague d'intolérance incroyable qui s'est abattue sur les membres de ces communautés depuis les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis.

**L'hon. John Manley:** Monsieur le Président, je remercie la députée de ses questions. Soit dit en passant, alors que je venais ici, j'ai remarqué que le chef du Parti travailliste au Royaume-Uni faisait son discours sur la situation à une assemblée de son parti, et je suppose donc qu'il n'est pas inhabituel de parler d'importantes questions internationales lors d'assemblées de ce genre.

Lorsque notre rapport aux Nations Unies sera prêt pour préciser en détail notre réponse à la résolution 1373 du Conseil de sécurité, il est évident que nous le soumettrons aux députés. De plus, il pourra faire l'objet de discussions appropriées aux comités pertinents de la Chambre.

En ce qui concerne la question qui, selon moi, nous inquiète tous, à savoir la facilité inquiétante avec laquelle certains Canadiens cherchent à dire que ces incidents sont représentatifs d'une collectivité au Canada, je pense que nous partageons tous le sentiment d'indignation exprimé dans la motion de ce matin. Je peux dire au chef du Nouveau Parti démocratique que peu après les attaques, je suis rentré chez moi pour en discuter avec ma fille de 14 ans. Environ un tiers des élèves de sa classe de neuvième année ici à Ottawa sont des musulmans. Elle a été témoin du tollé qu'a soulevé un camarade de classe quand il a déclaré que cet incident était le fait de musulmans. En tant que famille, nous vivons ces événements car nous habitons dans une collectivité de la région de la capitale nationale dans laquelle la troisième langue la plus courante est l'arabe.

Nous devons tous reconnaître que ces extrémistes, ces radicaux qui ont perpétré les attaques du 11 septembre ne représentent pas plus les adeptes de l'islam que les extrémistes de l'Irlande du Nord ne représentent les chrétiens, qu'il s'agisse des protestants ou des catholiques. Les extrémistes ne représentent jamais les groupes avec lesquels ils pourraient être associés.

Oui, le gouvernement doit continuer à se pencher sur ces divisions et parler de panser les plaies au sein de nos collectivités. Oui, les membres de groupes qui sont touchés par cela, qu'il s'agisse ou non de victimes, doivent également chercher à établir des ponts et à panser les plaies. Il faut que beaucoup de musulmans qui sont venus me voir pour me dire à quel point ils étaient attristés et horrifiés de voir qu'une personne prétendant être de leur religion puisse commettre des atrocités de ce genre se fassent entendre aussi, pour que le processus de guérison puisse avoir lieu.

• (1055)

**Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, les jours qui ont suivi les tragiques événements du 11 septembre ont été des jours de tristesse et d'anxiété pour tous les Canadiens, où qu'ils vivent. Cette horrible matinée restera à jamais marquée dans nos mémoires comme un moment où le temps s'est arrêté.

Une fois passés le choc et le sentiment d'horreur initiaux, que nous n'oublierons jamais, les Canadiens et leur gouvernement ont commencé à venir en aide à toutes les personnes touchées par les tragédies. Nous avons réagi en amis et en voisins, et nous avons été reconnus comme tels. Nous avons rapidement pris conscience des valeurs si fondamentales de l'identité canadienne que sont le respect et la compréhension mutuels. Nous avons décidé de nous tenir debout comme peuple et de nous joindre aux autres pays dans la lutte contre le fléau du terrorisme.

### *Les crédits*

Le gouvernement du Canada a sans équivoque offert son appui aux États-Unis et s'est dit prêt à venir en aide à sa population et à défendre nos libertés civiles et démocratiques. Soyons clairs. Nous sommes en guerre contre le terrorisme, et cette guerre, nous ne la gagnerons pas en assouvissant notre vengeance ou en cédant à la tentation de la colère, mais en maintenant une société démocratique, multiraciale, vigoureuse où nul ne devrait être brimé de ses libertés ou menacé à cause de sa religion, de sa race ou de son appartenance ethnique.

Depuis les événements du 11 septembre, le gouvernement du Canada a été ferme dans sa détermination à défendre les valeurs que sont la tolérance, le respect et l'égalité. Le premier ministre a dit à la Chambre des communes:

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons réaffirmer les valeurs fondamentales de notre Charte des droits et libertés: l'égalité de toutes les races, de toutes les religions et de toutes les origines ethniques.

Notre plan de lutte contre la montée du terrorisme dans le monde comprend des mesures pour lutter contre l'intolérance chez nous. Néanmoins, compte tenu de l'origine ethnique présumée des terroristes, nous sommes conscients qu'une attention particulière a été portée aux communautés arabe et musulmane même ici au Canada. Nous savons que des membres de ces communautés ont été victimes d'actes de haine et de violence, lesquels nous avons rapidement dénoncés.

Notre chef, le premier ministre, a été clair dans son message. Le 21 septembre, à la mosquée d'Ottawa-Centre, il l'a réaffirmé en disant:

Je voulais me tenir à vos côtés aujourd'hui. Je voulais réaffirmer en votre présence que l'islam n'a rien à voir avec les assassinats collectifs qui ont été planifiés et perpétrés par les terroristes et leurs maîtres.

[Français]

Il a ajouté:

Avant tout, je voulais me tenir à vos côtés pour condamner les gestes intolérants et haineux qui ont été commis à l'endroit de votre communauté depuis les attentats. Sachez bien que je tourne le dos aux gens qui ont agi ainsi. Je les méprise et j'appelle la police et les tribunaux à sévir contre eux.

[Traduction]

La secrétaire d'État au multiculturalisme a eu des contacts avec les communautés arabes, musulmanes et autres de partout au pays. Elle a rencontré des groupes et elle continuera de discuter avec ces gens pour tenter de trouver la meilleure façon de tisser des liens interculturels et de mettre au point des stratégies visant à réunir les diverses communautés.

Les responsables des programmes de multiculturalisme de toutes les régions du Canada ont surveillé la situation pour s'assurer que les chefs de tous les niveaux sont en mesure de répondre aux préoccupations soulevées, d'apporter leur aide et de créer l'harmonie. À cette fin, on utilisera les ressources liées aux programmes de multiculturalisme existants pour aider les collectivités à renforcer la tolérance et la cohésion sociale.

Les manifestations de haine n'ont pas leur place dans la société canadienne. Elles minent les valeurs fondamentales du respect, de l'égalité et de la sécurité et elles font du tort aux sociétés respectueuses de la loi qui font preuve de tolérance envers le multiculturalisme. Nous n'aurons pas de répit tant que les gens se sentiront en danger et vulnérables face aux actes de haine et de partialité. C'est aussi vrai aujourd'hui que ce l'était avant le 11 septembre.

Le gouvernement du Canada travaille fort pour favoriser la reconnaissance de la diversité à tous les niveaux, sans égards à la

race, la nationalité, la couleur, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et les incapacités physiques ou mentales. Les gens que l'on met à l'écart pour cause de haine ou de violence ne peuvent réaliser leur potentiel en étant des membres à part entière de la société.

Le gouvernement prend des mesures contre la haine dans les quatre secteurs suivants: l'éducation publique, le système judiciaire, les initiatives communautaires et la recherche. Le programme de multiculturalisme, dont le mandat est dérivé de la loi sur le multiculturalisme, collabore avec divers niveaux de gouvernement, des institutions, des écoles et des groupes communautaires pour combattre l'intolérance, le racisme et la haine.

La campagne du 21 mars tire profit de l'élan donné par la journée internationale des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Les jeunes du Canada se sont tout particulièrement signalés sur la page Web du 21 mars, au sein du Programme du prix Mathieu Da Costa et dans le concours national de vidéo «Mettons fin au racisme». Les initiatives de mise en valeur du potentiel à l'intention des jeunes sont essentielles pour assurer les changements sociaux. Notre campagne contre le racisme met de l'avant des personnalités, des participants du secteur privé ainsi que les médias pour promouvoir la sensibilisation à la nécessité de combattre le racisme dans les diverses collectivités et sur l'Internet.

Le Canada dispose de mesures législatives fortes pour combattre les comportements haineux. Le Code criminel du Canada et la Loi canadienne sur les droits de la personne considèrent l'incitation à la haine contre un groupe identifiable comme un crime et la haine comme un facteur aggravant dans la détermination des sanctions pénales. Aux termes du Tarif des douanes, l'Agence des douanes et du revenu du Canada examine les biens qui traversent la frontière pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de propagande haineuse, et elle travaille au niveau international en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes pour partager des renseignements sur le mouvement transnational de la propagande haineuse.

Le gouvernement reconnaît que les projets collectifs et l'action communautaire en réaction aux activités motivées par la haine et aux groupes haineux organisés sont la clé du succès.

Au cours des deux dernières années, la secrétaire d'État a tenu des tables rondes faisant intervenir des organisations non gouvernementales, le secteur privé, des responsables de l'application de la loi, des jeunes et d'autres interlocuteurs dans le but de trouver des parades aux activités motivées par la haine. Les recommandations ont fait l'objet du document intitulé *Il faut agir: combattre les activités motivées par la haine et les préjugés*. La tragédie du 11 septembre nous rappelle que les efforts que nous déployons sont nécessaires et opportuns.

Le Programme du multiculturalisme continuera de soutenir la recherche dans des domaines tels que la justice sociale, la participation civique, le racisme et les activités motivées par la haine. Le gouvernement s'appuiera sur le Programme de manière à promouvoir les changements institutionnels qui permettront de surmonter les problèmes systémiques.

Le 11 septembre est venu nous rappeler cruellement les conséquences de la haine. On observe toutefois des signes encourageants. Un sondage Ipsos-Reid mené récemment indique que 82 p. 100 des Canadiens craignent que les Arabes et les Musulmans deviennent des victimes du racisme et 73 p. 100 disent ne pas être plus méfiants à l'égard des Arabes ou des musulmans.

*Les crédits*

La diversité culturelle n'est pas chose banale pour nous. Elle a toujours été l'une des caractéristiques fondamentales du Canada. Au cours de la période difficile que nous traversons, nous devons veiller à ne pas laisser les actes de terrorisme fragmenter la société que nous avons édifiée collectivement. Les valeurs que sont le multiculturalisme, l'égalité, la citoyenneté et le respect de la primauté du droit nous donnent la détermination dont nous avons besoin pour aller de l'avant et protéger les droits et la sûreté des personnes aux quatre coins du monde.

• (1100)

Dans le dernier discours du Trône, le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir un Canada plus fort et plus rassembleur. C'est un objectif vers lequel nous tendons depuis longtemps, et nous tiendrons le cap.

Nous reconnaissons que les incidents récents d'hostilité et de violence contre des minorités originaires du Moyen-Orient et du sud de l'Asie et d'autres minorités visibles ont suscité de l'anxiété et de la peur chez ces Canadiens. Il ne faut pas pour autant parler de crise. Les députés doivent rester calmes, réfléchis et pondérés dans leurs réactions.

Il nous semble important d'engager un dialogue renouvelé avec ces groupes. Nous avons établi et nous maintiendrons des contacts avec les groupes touchés pour les reconforter en prenant des mesures et en recueillant leur point de vue.

Avec l'étroite collaboration des diverses collectivités, nous devons continuer de consacrer nos efforts et nos ressources à l'édification d'un Canada plus sûr. Il nous faut continuer de trouver des moyens réalistes de réaffirmer nos valeurs partagées de respect mutuel et de citoyenneté commune. Il faut poursuivre le travail pour bâtir une société plus juste aujourd'hui et un avenir meilleur pour les générations à venir.

Notre objectif est de donner à tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, le sentiment d'appartenir à un pays où ils ont toutes les chances de participer et de contribuer à la vie nationale.

• (1105)

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, je commente brièvement la motion du NPD qui, à mon avis, vaut vraiment la peine d'être présentée à la Chambre et devrait remporter l'appui de tous les députés. Ma question porte davantage sur la réaction du gouvernement aux événements du 11 septembre.

Le ministre a mentionné plus tôt que le gouvernement avait attendu jusqu'à hier pour finalement constituer un comité chargé de la sécurité nationale. Le président des États-Unis a déjà créé un poste de secrétaire à la sécurité du territoire. Le ministre a annoncé hier que nous aurions un comité de la sécurité nationale, mais des messages variés nous proviennent des ministériels parce que le premier ministre a déclaré que ledit comité existait depuis le 11 septembre.

Lors d'une entrevue hier, le ministre de la Défense nationale a déclaré qu'il n'était au courant de rien à ce sujet. Nous voulons que le gouvernement nous dise très précisément quand le comité a été constitué. Quand a-t-il siégé pour la première fois? Quel est son mandat? Comment le gouvernement entend-il faire appliquer ce mandat? Qui fera partie de ce comité de coordination?

Mon collègue pourrait-il indiquer quelles mesures le gouvernement envisage pour prévenir les actes racistes contre les minorités visibles au Canada, particulièrement à l'égard de nos concitoyens musulmans? Comment le gouvernement prévoit-il mettre ces

mesures en oeuvre et quand fera-t-il preuve de leadership à ce chapitre?

**Mme Sarmite Bulte:** Monsieur le Président, au cours de la première séance de la Chambre après le congé d'été, le premier ministre a rappelé que nous sommes tous des Canadiens. Il a affirmé qu'il n'était pas question de sacrifier les valeurs très spéciales qui font de nous des Canadiens et il nous a exhortés à continuer d'encourager ceux qui sont persécutés dans leur pays à venir au Canada.

Le Canada est un pays d'immigrants. La secrétaire d'État au Multiculturalisme a dénoncé à maintes reprises les attaques du 11 septembre. Hier, la ministre du Patrimoine canadien a parlé de la violence qui se manifeste dans sa circonscription et de la nécessité de promouvoir notre diversité culturelle en ce moment.

Quand on a interrogé la ministre du Patrimoine canadien sur la rencontre du Réseau international sur la politique culturelle, à laquelle elle a assisté la semaine dernière en Suisse, elle a clairement dit que tous les ministres avaient convenu que, compte tenu des récents événements, tous les pays doivent absolument renouveler et renforcer leur engagement à favoriser un plus grand respect et une meilleure compréhension de la diversité culturelle, dont nous sommes si fiers.

Des mesures concrètes ont été prises. La secrétaire d'État au Multiculturalisme a communiqué avec divers groupes et communautés qui ont été touchés. Nous avons vu le premier ministre exprimer sa préoccupation en visitant une mosquée à Ottawa. De plus, bon nombre des députés qui représentent des circonscriptions où se trouvent des mosquées s'y sont rendus pour rassurer la communauté et lui certifier qu'il n'est pas question de cibler les députés, mais de faire front pour venir à bout des difficultés.

Dans ma circonscription, il y a une organisation de femmes afghanes dont les efforts visent à faciliter l'intégration de réfugiés afghans dans notre collectivité. À la suite des attaques, j'ai téléphoné aux représentantes de cette organisation, qui m'ont dit être très inquiètes parce qu'elles avaient déjà entendu parler d'attaques contre des enfants dans des écoles et de cas de violence au travail.

À titre de parlementaires, notre rôle consiste à intervenir à la Chambre pour répéter sans cesse que la violence est inadmissible. Il est essentiel de rappeler qu'il est question ici d'une guerre contre le terrorisme qui existe partout dans le monde.

• (1110)

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, je remercie la secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien de ses commentaires. J'aimerais, moi aussi, que des ressources concrètes soient mises à la disposition de groupes afin qu'ils se penchent sur les questions de racisme et d'hostilité dans la foulée des atrocités du 11 septembre. J'aimerais que la secrétaire parlementaire nous parle des initiatives prises par son ministère.

Je suis aussi très préoccupée par le rôle évident que joue le radiodiffuseur public de notre pays en de pareilles circonstances. La CBC/SRC et RCI jouent un rôle à l'échelle internationale. Je crois comprendre que les émissions arabes ont été réduites cet été à RCI.

### *Les crédits*

Que compte faire la ministre du Patrimoine canadien pour soutenir un diffuseur public en bien mauvaise posture et assurer une programmation multiculturelle accrue au pays? Comment va-t-elle veiller à ce que les correspondants de tous les coins du globe soient capables de fournir aux Canadiens une programmation plus équilibrée, de leur présenter une perspective plus canadienne axée sur la modération et la tolérance?

**Mme Sarmite Bulte:** Monsieur le Président, en ce qui concerne RCI, il faut comprendre que c'est justement la ministre du Patrimoine canadien qui a sauvé cet organisme. À la fin de mars 2001, elle a conclu une entente de contribution avec RCI pour lui permettre de continuer à offrir ses services. RCI est aussi en cours de restructuration.

Il importe de noter que les fonds engagés envers RCI s'ajoutaient aux sommes que la CBC avait déjà reçues. Il s'agissait en fait des 60 millions de dollars supplémentaires annoncés par le premier ministre le 2 mai.

Ma collègue sait très bien que la CBC/SRC est le radiodiffuseur public du pays. Son indépendance est assurée par le Parlement en vertu du paragraphe 46(5) de la Loi sur la radiodiffusion. Nous pourrions peut-être poursuivre cette conversation lors des séances de notre Comité du patrimoine.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre moi aussi la parole au sujet de la motion dont la Chambre est saisie.

La motion à l'étude commence en demandant que la Chambre dénonce les attaques terroristes menées contre les États-Unis le 11 septembre 2001, en les qualifiant de crimes contre l'humanité. Tous les députés approuveront certainement cette demande. Comme beaucoup de députés l'ont déjà dit, les actes très malheureux dont il a été question constituaient des crimes non pas contre une nation ou un gouvernement mais contre toutes les personnes bien pensantes et respectueuses de la morale dans le monde. Il va sans dire que l'humanité elle-même a été victime de ces crimes.

La motion propose ensuite que les auteurs des actes terroristes soient traduits en justice conformément au droit international et dans le cadre institutionnel de l'ONU. Là encore, je pense que toute la Chambre des communes appuie cet aspect de la résolution.

Il ne peut exister aucune justification morale ou pratique à la tuerie aveugle du 11 septembre, mais une riposte violente exercée sans discernement, de façon excessive et malavisée ne saurait non plus être justifiée. La motion laisse cependant une marge de manoeuvre considérable qui permet aux États responsables de prendre des mesures décisives et énergiques contre les auteurs des actes de terrorisme.

La résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies réaffirme «le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective» que consacre la Charte des Nations Unies.

La résolution réaffirme également «la nécessité de lutter par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies, contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales que font peser les actes de terrorisme». Le fait d'affirmer que toute mesure prise contre des terroristes, et en particulier contre les auteurs des attentats du 11 septembre, doit l'être dans le cadre institutionnel des Nations Unies ne limite pas de façon importante la portée des mesures que peut prendre un État ou des États alliés. De plus, la motion laisse la possibilité à un État seul ou à un regroupement d'États de prendre des mesures contre des pays qui abritent des terroristes, ce qui est tout à fait approprié.

La résolution 1373 réaffirme que chaque État a le devoir de s'abstenir d'organiser et d'encourager des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre État, d'y aider ou d'y participer, ou de tolérer sur son territoire des activités organisées en vue de perpétrer de tels actes. Considérant l'affirmation de «la nécessité de lutter par tous les moyens [...] contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales que font peser les actes de terrorisme» et le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, cette disposition porte approbation de mesures prises par un État victime d'actes de terrorisme contre des États qui commanditent le terrorisme.

Le paragraphe *b)* de la motion à l'étude propose que la Chambre donne son aval aux objectifs que vise la résolution 1373. Plusieurs de ces objectifs correspondent exactement à ce que l'opposition officielle et beaucoup d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre ont réclamé non pas tout récemment, non pas en réaction aux événements tragiques d'il y a trois semaines, mais depuis déjà très longtemps.

Étant donné le temps limité dont je dispose aujourd'hui, je vais consacrer le reste de mon intervention à un objectif particulièrement important de la résolution 1373. Je veux parler de l'article de la résolution invitant tous les États à travailler de concert et de toute urgence pour prévenir les attaques terroristes et y mettre fin, grâce notamment à une coopération accrue et à la mise en oeuvre intégrale des conventions internationales pertinentes contre le terrorisme.

Beaucoup de pays ont pris des mesures importantes en vue de réaliser ces objectifs bien avant l'adoption de la résolution 1373. Par exemple, le Royaume-Uni et les États-Unis ont déjà entrepris des mesures conjointes pour débusquer les responsables des attentats du 11 septembre et les traduire en justice, comme nous l'espérons tous. Les 15 pays membres de l'Union européenne se sont tous entendus sur des mesures communes pour combattre le terrorisme. L'OTAN a réaffirmé l'article 5 de sa charte, qui oblige tous les pays membres à se défendre les uns les autres. Toutes ces mesures ont été prises de toute urgence et elles ont toutes été prises de concert comme le demande la résolution.

Dans notre cas, malheureusement, le gouvernement s'est montré incapable de manifester davantage qu'en paroles un engagement, que d'autres pays ont déjà démontré, à participer à la lutte contre le terrorisme, en prenant par exemple des engagements militaires ou en s'engageant à saisir des actifs. Malheureusement, le gouvernement a très peu agi en concert avec les autres pays et a manifesté encore moins d'urgence dans sa réponse à la menace terroriste.

● (1115)

Le gouvernement semble croire que préserver la souveraineté consiste à se distancer de toute politique appuyée par les États-Unis ou à s'y opposer ouvertement, même si cela veut dire aussi s'opposer aux désirs des Canadiens.

Le gouvernement libéral a saisi pendant de nombreuses années toutes les occasions de suivre une politique étrangère différente de celle des États-Unis en réponse au sentiment d'insécurité et d'envie qu'éprouvent souvent les Canadiens à l'égard de notre voisin au Sud. Ce n'est pas un signe de confiance dans notre souveraineté et dans notre nation. Cette tendance délibérée et exagérée à se distancer de la politique étrangère des États-Unis a parfois servi l'image du Parti libéral au Canada. Ce que les libéraux ne comprennent pas, c'est que le 11 septembre, ces sentiments d'insécurité et d'envie ont fait place dans le coeur des Canadiens à un sentiment de solidarité et à un sens d'obligation envers les États-Unis.

*Les crédits*

La position du gouvernement a été incertaine. Le solliciteur général et le premier ministre ont commencé par nier que quelque chose n'allait pas ou que le Canada avait une part quelconque de responsabilité dans cette affaire puis, petit à petit ils se sont engagés à contrecœur à prendre les mesures nécessaires.

Quand on lui a posé la question à la Chambre, la ministre de l'Immigration a refusé de reconnaître que d'autres mesures devaient être prises en plus de ce qu'elle avait déjà fait. En dehors de la Chambre, elle a déclaré qu'une nouvelle loi plus sévère était sur le point d'entrer en vigueur. Or, nous savons que la loi en question n'est ni nouvelle, ni plus sévère. La réalité est différente du tableau qu'en a brossé la ministre de l'Immigration.

Le premier ministre a refusé de se prononcer à la Chambre sur les contributions militaires ou autres auxquelles notre pays devrait s'engager pour appuyer cette bataille, mais s'est fait un plaisir d'annoncer que le Canada était prêt à s'engager militairement lors d'un programme télévisé animé par Larry King sur une chaîne américaine. Les Canadiens en ont assez de ce manque d'égards et de toutes ces hésitations. Si la guerre au terrorisme est une guerre d'un genre différent pour les États-Unis, la responsabilité du Canada de veiller à la sécurité de l'Amérique du Nord est aussi une responsabilité d'un genre différent pour le gouvernement en place.

Selon les sondages, la vaste majorité des Canadiens estiment que le Canada devrait s'engager pleinement dans la lutte contre le terrorisme, sous tous ses aspects, dans notre pays et à l'étranger. En réagissant aux appels des États-Unis pour que soit installé un périmètre nord-américain plus sûr, et en négligeant d'adapter sa politique étrangère pour qu'elle reflète la mentalité de tolérance zéro que les Canadiens adoptent à l'égard des terroristes et de ceux qui les protègent, à mon avis, le gouvernement a montré qu'il est désormais coupé de l'opinion publique. Par exemple, lorsque les autorités américaines ont proposé l'élaboration de normes communes pour l'admission des nouveaux arrivants en Amérique du Nord, le premier ministre a réagi immédiatement en disant aux Canadiens qu'avec une telle approche il faudrait sacrifier les valeurs canadiennes. Soit il ne comprend pas que les politiques d'immigration peuvent être à la fois rigoureuses et généreuses, soit il croit à tort que la tolérance des Canadiens à l'égard de la diversité culturelle s'étend aux meurtriers potentiels. D'une façon ou d'une autre, il n'est manifestement pas au courant de l'opinion des Canadiens.

Lorsque les États-Unis et d'autres pays ont promulgué des lois proscrivant les organisations terroristes et leur interdisant de recueillir des fonds, le gouvernement a réagi en proscrivant les déductions d'impôt pour ceux qui font des dons à des groupes terroristes. Au lieu d'interdire le financement des groupes terroristes, le gouvernement a décidé d'agir sur le plan fiscal. Cette politique de pure forme est insuffisante.

Les États-Unis réagissent à la menace de détournements d'avions en plaçant des agents armés à bord de tous les vols aux États-Unis. Le Canada réagit à la même menace en saisissant les coupe-ongles des voyageurs et en remplaçant les couteaux à beurre en métal, utilisés pendant les repas en cours de vol, par des couteaux de plastique.

Pendant que le président américain déclare sans équivoque que les pays qui ne se rallient pas aux États-Unis dans la guerre contre le terrorisme ont décidé d'être du côté des terroristes, le gouvernement libéral du Canada envoie de l'aide à tous les pays inscrits sur la liste du Département d'État américain désignant les États qui parrainent le terrorisme, aide dont le vérificateur général du Canada a déclaré qu'elle n'était pas bien retracée. Récemment, le régime taliban s'est

emparé de l'aide envoyée à l'Afghanistan pour s'en servir à des fins que nous ignorons, bien qu'il soit possible qu'elle soit détournée dans un but non recherché par ceux qui l'ont offerte.

● (1120)

Le ministère des Affaires étrangères a indiqué qu'il appuiera la candidature d'un des pays bien connus pour abriter des terroristes, soit la Syrie, qui cherche à obtenir un siège au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies. De nouveau, le gouvernement montre qu'il ne fait pas ce qu'il dit au sujet de la lutte contre le terrorisme et de la participation à une coalition avec d'autres pays libres penseurs en vue de lutter contre le terrorisme dans le monde.

La réaction du gouvernement, même lorsqu'on la compare à celle de pays beaucoup plus distants des attaques du 11 septembre, a été faible et inappropriée. Il n'a fallu que huit jours aux 15 pays de l'Union européenne pour adopter une mesure législative commune et vigoureuse contre le terrorisme. Pourtant, le Canada refuse d'adopter des mesures de sécurité communes avec son allié le plus étroit, avec lequel il partage la plus longue frontière non protégée dans le monde, le plus vaste partenariat commercial et la plus grande dépendance militaire.

Au moment où la Grande-Bretagne et d'autres pays européens déploient des ressources militaires impressionnantes pour venir en aide aux États-Unis qui sont aux premières lignes de la guerre contre le terrorisme, la Conférence des associations de la défense souligne que les Forces canadiennes ne sont «tout simplement pas prêtes sur le plan opérationnel à faire leur part sur le plan de la défense de l'Amérique du Nord, et encore moins à combattre le terrorisme à l'étranger». Quelle honte. Nous savons que les ressources militaires ont diminué sous le présent gouvernement. Nous savons que notre capacité d'intervention sur le plan militaire en a souffert. Cela étant dit, il existe certes d'autres choses que nous pourrions faire.

J'ai été ravi d'apprendre hier que le gouvernement a décidé de constituer un comité chargé de coordonner la réaction à ces nombreux problèmes et qu'il en a confié la présidence au ministre des Affaires étrangères. J'en ai été ravi parce que j'ai été réconforté par les propos du ministre des Affaires étrangères au sujet de ces problèmes. J'espère que le comité et le ministre pourront prouver que le comité représente plus qu'un geste de pure forme pour donner l'apparence que l'on s'occupe d'un problème. J'espère plutôt qu'il s'agit d'un effort véritable visant à coordonner une réaction utile face à ce que les Canadiens estiment être une série de problèmes exigeant une telle mesure. Je ne mets pas en question la sincérité du ministre, bien qu'elle contraste énormément avec les propos tenus par un trop grand nombre de ses collègues au cours des trois dernières semaines.

Si le gouvernement veut dissiper l'impression selon laquelle nous suivons les États-Unis, il devrait alors cesser d'agir de la sorte, puis se positionner devant les États-Unis et leur servir de chef de file. Au lieu de tout simplement refuser de donner suite aux initiatives des États-Unis ou de se traîner les pieds, le gouvernement devrait affirmer la souveraineté canadienne et déposer des offres précises et concrètes, que ce soit sur le plan de l'aide ou des changements de politiques.

Il importe d'offrir notre aide à nos alliés au moment où ils en ont besoin, et de le faire spontanément, sincèrement et rapidement, à défaut de quoi, nous n'affirmons pas notre souveraineté. Bien au contraire, cette dernière en souffrira.

*Les crédits*

Dans la dernière recommandation énoncée dans la motion dont nous sommes saisis, il est demandé au gouvernement de déposer à la Chambre un plan d'action pour lutter contre le racisme dont sont victimes les Canadiens arabes et musulmans. Certes, notre réaction contre les atrocités du 11 septembre doit être bien ciblée. Elle doit être bien informée et judicieuse. Nous ne voulons pas réagir de façon excessive, comme cela a déjà été le cas au cours de notre histoire et de celle d'autres pays en pareil cas. Nous devons réagir de manière raisonnable, intelligente et équitable.

De même, ces attaques n'ont pas été perpétrées par une nation, une race ou un groupe religieux en particulier. Elles l'ont été par des terroristes qui ne partagent pas nos valeurs. Nous sommes naturellement remplis de dégoût quand nous voyons pareilles attaques racistes et malavisées contre des Canadiens ou des gens en particulier. Le simple fait que des gens soient de la même religion ou du même groupe ethnique que les terroristes ne justifie pas de tels actes. Certes, j'ai été heureux de voir que d'autres députés ont pris la parole pour témoigner du bien-fondé de ce sentiment à la Chambre.

C'est toutefois tomber dans l'alarmisme que de voir dans quelques manifestations isolées de bigoterie une «vague croissante d'intolérance et de racisme» au Canada. La motion est excessive là-dessus. Aussi tragiques que puissent être ces incidents, je crois qu'ils représentent heureusement la rare exception à la réaction générale des Canadiens, l'attitude générale affichée par les Canadiens, la grande tolérance des Canadiens. Ne le perdons pas de vue.

Depuis les attaques terroristes contre New York et Washington, la grande majorité des Canadiens se sentent plus proches les uns des autres et plus solidaires des autres peuples qui, comme eux, sont épris de tolérance et de liberté, indifféremment des questions de race, de croyance et de couleur.

• (1125)

Je me demande s'il est utile, pour endiguer d'éventuelles et nouvelles agressions racistes de ce genre, de demander au gouvernement de déposer un plan d'action détaillé. Le moyen le plus efficace qui soit pour freiner de telles agressions est que nous tous, comme la grande majorité des Canadiens amis de la tolérance, demeurions vigilants et veillions à ce que soient traduits devant la justice ceux qui commettent des crimes pour cause d'intolérance, peu importe où ils se trouvent dans le monde.

En vertu du Code criminel, nous disposons de moyens pour mettre en accusation ceux qui affichent de tels comportements. Ces crimes d'intolérance dont sont victimes des Canadiens sont totalement inadmissibles; la communauté internationale doit demeurer on ne peut plus vigilante et traîner devant la justice ceux qui s'en rendent coupables ailleurs dans le monde; nous devons tous compatir avec les victimes des atrocités perpétrées il y a trois semaines aux États-Unis et nous avons tous l'obligation morale de réagir à ces événements horribles.

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, je suis très déçu des propos du porte-parole de l'Alliance canadienne en matière d'affaires étrangères, qui affirme que son parti n'appuie pas la mise en oeuvre d'un plan d'action comme le propose la motion présentée à la Chambre par le chef du Nouveau Parti démocratique.

La motion demande précisément au gouvernement de déposer, dans les 90 jours, un rapport énumérant les mesures que le Canada prendra pour appliquer un plan d'action, et contenant les budgets détaillés et les délais impartis, dans le but d'endiguer la vague croissante d'intolérance et de racisme dont sont victimes les

Canadiens arabes et musulmans depuis les attaques terroristes du 11 septembre.

Le porte-parole officiel de l'Alliance a indiqué qu'il n'appuie pas la demande de préparation d'un plan d'action. Quelle partie du plan d'action n'appuie-t-il pas? Ne reconnaît-il pas les inquiétudes croissantes au pays parce que les incidents d'attaques racistes augmentent et non seulement contre des Canadiens arabes et musulmans? Un temple hindou a été attaqué à Toronto et de nombreux sikhs ont été attaqués à Hamilton et ailleurs. On s'en prend même à des enfants dans les écoles.

Une action s'impose, pas uniquement de la part du gouvernement, mais de la part de tous les parlementaires qui doivent s'élever en bloc contre une telle situation. Je suis profondément contrarié de voir que l'Alliance canadienne ne semble pas vouloir se joindre à nous.

Le député est-il prêt à réviser sa position, après mûre réflexion, et à se joindre à nous pour que notre demande visant une intervention ferme et efficace contre ces attaques racistes soit unanime et exprimée de concert par tous les partis à la Chambre des communes?

• (1130)

**M. Brian Pallister:** Monsieur le Président, il existe vraiment un danger très réel à cet égard; comme on l'a vu dans le passé, lorsque des événements tragiques ou choquants se produisent, cela suscite une réaction exagérée dont il ressort parfois plus de mal que de bien.

C'est au libellé de la motion que je trouve à redire. Comme je l'ai dit dans mon intervention, je partage avec les députés le sentiment exprimé dans la motion. Quant à accepter le libellé de la motion, cependant, si les députés voulaient le modifier, j'accueillerais certainement favorablement le troisième élément de la résolution.

Il est cependant extrêmement exagéré de parler de vague croissante d'intolérance et de racisme au Canada. Cela laisse entendre que ces fléaux existent au Canada de façon alarmante, alors que ce n'est pas le cas. Je crois que l'immense majorité des Canadiens comptent aujourd'hui parmi les gens les plus tolérants dans le monde. Je crois également que les Canadiens ont exprimé cette tolérance de façons très réelles, en manifestant leur sympathie non pas seulement envers les Américains mais aussi les uns envers les autres, notamment envers les familles canadiennes dont des membres avaient été victimes de ces attentats.

Je ne ferme pas du tout les yeux sur les gestes tragiques dont nous avons été témoins dans ce pays à la suite des attentats, de l'intolérance qui a poussé les députés à proposer cette motion, intolérance que nous trouvons tous inacceptable. Je ne veux absolument pas dire que c'est acceptable, car ça ne l'est évidemment pas. Mais de là à dire qu'il y a une épidémie d'intolérance et de racisme dans notre pays, comme le député l'a laissé entendre, c'est à mon avis une réaction exagérée à certains incidents que nous avons vus.

Je reconnais qu'il y a eu quelques manifestations d'intolérance, et c'est inacceptable. Il incombe à chacun de nous de promouvoir la tolérance et la compréhension et de le faire avec zèle et vigilance.

*Les crédits*

Nous avons appris hier qu'une ministre du gouvernement a assisté à une réunion où des propos anti-américains ont été exprimés très clairement dans un langage que tous les députés de la Chambre jugeraient probablement inacceptable. Pourtant, cette ministre est restée muette pendant qu'on tenait ce genre de propos. Elle n'a pas pris la parole pour exprimer son désaccord. Je suis certain que, si les députés qui ont présenté cette motion avaient été là, ils auraient été beaucoup plus enclins à intervenir pour exprimer leurs préoccupations.

Lorsque nous restons muets en entendant des propos tels que ceux qui ont été tenus hier à cette conférence, nous ne devrions laisser croire à personne que nous sommes sincères dans nos convictions. Si nous avons le courage de nos convictions, nous n'hésiterons pas à nous lever pour dire que ce sont des propos inacceptables qui ne devraient jamais être tenus. Nous avons l'obligation de faire cela en tant que Canadiens et en tant que parlementaires.

Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour mettre un terme aux manifestations d'intolérance dans notre pays. Nous avons des mécanismes pour cela. Cependant, je crois que c'est vraiment exagérer la réalité que de laisser entendre, comme le fait cette motion, que le problème atteint des proportions épidémiques. Je ne trouve pas que le libellé est bien pensé. Le ton de la motion est, à mon avis, réactionnaire.

C'est pour cette raison, et seulement pour cette raison, que je dirai aux députés que, s'ils veulent que je prenne la parole pour exprimer mon appui à l'égard de cette motion, ils pourraient peut-être prendre mes remarques en délibéré.

Je respecte le but visé dans la motion et, comme je l'ai dit, l'Alliance canadienne appuie ce but, mais c'est le libellé qui est une source de préoccupation pour nous dans ce cas précis.

• (1135)

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, je pense que nous voulons tous trouver des solutions en réponse à notre préoccupation commune concernant les actes d'intolérance, les témoignages de racisme et ce qu'on ne saurait décrire que comme une augmentation alarmante de ce genre de comportements, au lendemain des attentats du 11 septembre.

Ce qui m'inquiète beaucoup, et je le dis afin d'obtenir une identité de vues et un accord dans cette enceinte, c'est que le député ait parlé de quelques expressions d'intolérance qui se sont produites. Si le député était à l'écoute des événements survenus dans sa propre collectivité, il ne les décrirait certainement pas comme de simples expressions d'intolérance.

Il y a environ une semaine, on avait déjà recensé 173 cas de comportements que l'on pourrait qualifier d'extrêmes et de très troublants, à la lumière de cette nouvelle vague d'intolérance. Je suis d'accord avec le député pour qu'on intente des poursuites en rapport avec toute action précise motivée par la haine et contrevenant à la Charte des droits et libertés, ainsi qu'à d'autres dispositions législatives particulières.

Je prie mon collègue de reconnaître que nous vivons d'une certaine manière une expérience d'apprentissage, que nous devons comprendre que le monde des petits enfants a basculé et a été entaché par les récents événements qu'ils ne peuvent probablement pas comprendre, à moins que nous adoptions des mesures de sensibilisation bien précises pour assurer un dialogue constructif sur qui s'est passé, sur les causes de ces actes, sur leur signification et, surtout, sur les raisons pour lesquelles nous devons tous travailler ensemble, en suivant un plan d'action précis, pour mettre un frein à ces comportements inacceptables.

Le député ne va pas prétendre que nous devrions continuer de faire ce que nous faisons maintenant devant la menace d'attentats terroristes. Lui et tous les députés de la Chambre ont dit qu'il fallait prendre des mesures extraordinaires.

Laissons le député et son parti réfléchir aux raisons pour lesquelles il n'est pas acceptable de dire que nous allons continuer d'agir comme nous le faisons d'habitude et qu'il n'y a pas lieu de dresser un plan d'action pour nous attaquer aux actes d'intolérance horribles et de plus en plus nombreux qui se produisent autour de nous.

**M. Brian Pallister:** Monsieur le Président, je répète que mes réserves n'ont rien à voir avec l'objectif général de la motion ni avec son intention, mais qu'elles concernent plutôt son libellé, que je trouve exagéré et excessivement dramatique.

Ma réponse n'a rien de désinvolte. Si la député lisait mes observations et qu'elle les examinait, elle constaterait qu'il ne s'agit de rien d'autre que de propositions précises visant à régler certains problèmes qu'elle et son parti ont soulevés dans la motion à l'étude.

En réalité, certains ont toutefois exprimé des sentiments antiaméricains, des sentiments antiaméricains parfois très virulents; c'est ce qu'a fait le député qui prend place derrière elle à la Chambre, au cours d'une discussion que nous avons eue l'autre jour.

Je conviens que ce sont là des sentiments déplorables qui ont malheureusement été exprimés par certains députés envers les États-Unis. Personne d'entre nous ne devrait accepter la colère et l'animosité qui ont été exprimées envers les gens d'autres pays et d'autres races. En fait, nous devons adopter des mesures précises et des approches définies afin de résoudre ce problème.

À mon avis, le principal problème qui préoccupe les Canadiens et que ces derniers veulent nous voir régler, c'est la menace violente que constitue le terrorisme dans notre pays et dans le monde entier. Je crois que c'est là-dessus que nous devrions axer une partie importante de notre temps et de nos ressources à la Chambre.

Comme je l'ai déjà dit, chacun de nous a le devoir de défendre ce à quoi il croit. Nous tous, à la Chambre, trouvons certainement inacceptables les attitudes dont nous avons été témoins dans le cadre d'un certain nombre d'événements survenus partout dans notre pays.

Je le répète, nous trouvons inacceptable le libellé que la députée a proposé dans sa motion. Cela ne veut pas dire que les sentiments qu'elle exprime ne sont pas authentiques. Je ne mets absolument pas en doute son intégrité. Ce que je dis, c'est que si les députés veulent employer une formulation trop dramatique dans la motion, il nous sera difficile d'appuyer cette mesure. Nous trouvons tout à fait acceptable le début de la motion.

• (1140)

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je vous signale que je vais partager le temps qui m'est alloué avec mon collègue de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière.

### *Les crédits*

Il me fait plaisir d'intervenir ce matin sur la motion présentée par le Nouveau Parti démocratique, laquelle me semble tout à fait appropriée. Je ne peux faire autrement que de souligner cependant que le temps passe vite. Cette motion est tout à fait appropriée, mais elle se passe dans un temps où les dernières dépêches internationales annoncent que la Grande-Bretagne, par la voie de son premier ministre, déclare la guerre, et que l'OTAN accepte les preuves quant à la responsabilité de ben Laden.

Cette motion est appropriée, non seulement parce qu'elle rappelle la condamnation de ces actes abominables—les adjectifs nous manquent—mais aussi parce qu'elle les condamne comme des crimes contre l'humanité. Elle demande que les gens qui les ont perpétrés, ceux qui en sont responsables, soient traduits en justice, conformément au droit international et dans le cadre des Nations Unies.

C'est une position que nous partageons, sur laquelle nous sommes intervenus à plusieurs reprises, et qui est partagée de plus en plus largement. Il est intéressant de savoir que le Conseil de l'Europe, d'où je viens avec d'autres parlementaires de cette Chambre, a identifié la Cour pénale internationale comme étant l'institution propre à juger les actes terroristes.

Il rappelle au passage que les pays qui n'ont pas ratifié la convention devraient le faire parce que, malheureusement, nous n'en sommes qu'à 48 signatures et il en faut 60 pour former la cour.

Je sais gré au NPD d'avoir formulé sa motion comme elle l'est. Nous savons tous que la Cour pénale internationale, même une fois formée, n'aurait pas le mandat de se pencher sur le crime perpétré le 11 septembre, parce qu'elle n'a pas le mandat de se prononcer sur des actes posés antérieurement.

C'est pour cela qu'il est affirmé qu'il faut que l'ONU trouve le moyen de pouvoir faire juger ces gens par un tribunal international, et le moyen mis de l'avant, et qui est mis de l'avant par la Commission sur les affaires juridiques du Conseil de l'Europe, est la formation d'un tribunal spécial international pour juger les responsables de ces événements. Je remercie le NPD de cet apport.

Je souligne aussi que la résolution du Conseil de l'Europe dit ceci, et je cite:

Rien ne peut justifier le terrorisme. L'Assemblée [...]

Il s'agit d'un parlement où siègent plusieurs centaines de parlementaires de 43 pays.

L'Assemblée considère ces actes terroristes comme des crimes plutôt que comme des actes de guerre. Toute action, soit de la part des États-Unis seuls, soit de la part d'une coalition plus large, doit être conforme aux conventions antiterroristes de l'ONU, ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité, et doit avoir comme but de traduire en justice les auteurs, organisateurs et sponsors de ces crimes au lieu de vouloir infliger une revanche hâtive.

Donc, je sais gré au NPD de nous donner l'occasion de rappeler ces faits.

La deuxième partie de la motion du NPD fait référence à la Résolution 1373 adoptée par le Conseil de sécurité. Encore là, il me semble extrêmement important de rappeler que les pays ont décidé de se coordonner. Nombreux sont ceux qui travaillent à l'élargissement de cette coalition au plus grand nombre de pays possible.

● (1145)

Cette coordination, qui est appelée de tous ses vœux, y compris par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, dans son discours d'hier, est un appel à la coordination aussi bien pour réprimer le financement des actes terroristes que pour s'abstenir de quelque forme d'appui actif ou passif aux personnes impliquées dans des actes de terrorisme, que ce soit le refus de donner asile, de se

prêter mutuellement assistance et, de toutes les manières possibles par le renseignement, et le reste.

Cependant, Kofi Annan rappelait hier que cette résolution était essentielle mais, même mise en application, elle ne permettrait pas d'éradiquer le terrorisme. Il doit donc y avoir une stratégie à long terme—il propose que les Nations Unies en soient responsables—afin de légitimer à l'échelon mondial la lutte qui s'annonce. Cette légitimité permettra au plus grand nombre d'États possible de prendre les mesures nécessaires mais difficiles sur les plans diplomatique, juridique et politique qu'exige la défaite du terrorisme.

Alors le fait qu'on demande au Canada de faire rapport, comme il est prévu dans cette motion, a également notre appui.

Enfin, hier à l'ONU, le représentant belge de l'Union européenne disait lui aussi «que la lutte contre le terrorisme nécessite une coalition globale aussi large que possible, et que cette coalition devrait se faire sous l'égide de l'ONU, qui reste le forum le plus approprié afin de revigorer et de renforcer nos efforts coordonnés visant à éliminer le terrorisme international.»

Nous sommes bien loin de l'atteinte de l'objectif sur lequel tant d'humains s'entendent. Cependant, nous souhaitons tous que ces actes barbares iront chercher, dans cette même humanité, dans tous ces pays, chez tous ces peuples, ce qu'il y a de meilleur, soit la solidarité dans le refus de laisser la terreur et l'horreur l'emporter sur la démocratie, la liberté et les droits de la personne.

Je comprends que la motion du Nouveau Parti démocratique nous invite à exhorter le gouvernement à déposer un rapport indiquant les étapes pour mettre en oeuvre un plan d'action pour lutter contre la montée de l'intolérance et du racisme contre les Arabes et les musulmans canadiens, à la suite de l'attaque terroriste du 11 septembre.

En réalité, nous savons tous que cette action pour empêcher la montée de l'intolérance et du racisme ne peut être le seul fait du gouvernement fédéral. Il peut entreprendre une action, mais elle doit être aussi le fait du gouvernement du Québec qui a annoncé qu'il s'y lançait, et ce, dès les heures qui ont suivi ces horribles événements. Je me permettrai de citer un extrait du discours que Bernard Landry a livré dès le 14 septembre. Il disait ceci:

Le Québec, et Montréal en particulier, ont été, pour un grand nombre de communautés, une terre d'exil et d'asile, un refuge heureux pour des gens en quête de paix et de sécurité. La diversité ethnique constitue l'une des caractéristiques la plus précieuse de notre nation. Ensemble, unis et réunis, rien ne pourra altérer l'esprit de solidarité qui nous a toujours animés [...]

Il disait également:

Nous devons éviter les amalgames et les généralisations hâtives et abusives. Ne laissons pas les terroristes semer la haine là où ils n'ont pu semer la mort.

● (1150)

Il a joint le geste à la parole parce qu'il a formé un comité le jeudi 27 septembre. Ce comité comprend plusieurs ministres, dont le ministre de l'Éducation, et vise entre autres à se coordonner non seulement relativement à l'économie et à l'emploi, mais aussi relativement aux relations intercommunautaires pour exactement les mêmes buts que poursuit la motion.

*Les crédits*

On me fait signe que mon temps est épuisé. C'est bien court pour parler de questions aussi brûlantes et passionnantes.

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais remercier l'honorable députée de Mercier et porte-parle du Bloc québécois pour son appui à notre motion.

Je sais que la députée vient de rentrer suite aux séances du Parlement européen et j'aimerais peut-être qu'elle partage avec notre Parlement les discussions et les résolutions adoptées par ce parlement au sujet de cette importante question.

**Mme Francine Lalonde:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me donner cette occasion. En fait, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a passé une journée et demie—ce qui est tout à fait exceptionnel et ce que je n'ai jamais vu—à discuter de ladite question.

La Commission des affaires politiques, elle, a soumis une résolution que je devrais faire parvenir à tous les collègues de cette Chambre.

La résolution reprend largement des éléments de débat que nous avons, à savoir ce que le Bloc québécois, le NPD et les libéraux ont présenté, en ne faisant cependant pas l'économie de la possibilité d'une réaction, mais d'une réaction qui doit être ciblée et qui ne s'attaque pas aux populations civiles.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a aussi fait des mises en garde par rapport à l'intolérance et au racisme, mais sans nommer les communautés qui sont citées dans la motion de son parti et que nous-mêmes avons nommées dans notre discours. Cela s'est fait à la demande de pays qui disaient qu'il faut dire davantage. La résolution s'est voulue plus large que seulement axée sur les événements du 11 septembre; elle s'attaque à tous les terroristes. Comme telle, elle dit: «On ne doit identifier aux attentats terroristes aucune nationalité, peuple ou ethnie, ni aucune religion.»

Les motions qui étaient à l'ordre du jour de cette assemblée étaient grandes et vraiment partagées. On ne s'est pas non plus empêché de faire référence aux causes économiques, sociales et politiques à long terme qui permettent aux extrémistes de s'alimenter en appuis et en réseaux dans un terreau devenu fertile. C'est une idée que nous avons nous-même exprimée en cette Chambre.

Une résolution a donc été adoptée. Des recommandations ont également été adoptées au conseil des ministres. Le Conseil de l'Europe attendra donc le rapport du conseil des ministres.

Je pense que le fait d'avoir été là m'a permis de voir à quel point l'horreur était partagée par tout le monde. L'aspect positif que Kofi Annan espère voir sortir de ces ruines encore fumantes est la solidarité et la volonté de réaffirmer les caractéristiques fondamentales de l'humanité, de l'humain. C'est ce qui donne le plus de force dans ce moment que nous vivons et que nous commençons à vivre, parce que nous ne savons pas ce que nous réserve l'après-midi ou le lendemain.

• (1155)

**M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, à l'instar de la députée de Mercier, j'aimerais féliciter notre collègue du Nouveau Parti démocratique d'avoir initié ce débat aujourd'hui à la Chambre.

C'est toujours aussi important depuis le 11 septembre, d'autant plus qu'on voit aujourd'hui l'actualité se concentrer sur des déclarations de guerre plus précises et plus ciblées. C'est un moment approprié pour parler du respect des droits de la personne.

Je désire rappeler la motion du NPD parce que chaque mot est important. Cette motion dit, et je cite:

Que la Chambre:

a) dénonce les attaques terroristes menées contre les États-Unis [...] en les qualifiant de crimes contre l'humanité et en demandant que les auteurs soient traduits en justice conformément au droit international et dans le cadre institutionnel de l'ONU;

Je pense que ce qui est arrivé le 11 septembre a peut-être éveillé la population nord-américaine quant à l'existence du terrorisme. Plus on creuse la question, plus on se rend compte que le terrorisme existe depuis longtemps et qu'il est répandu un peu partout sur la terre.

À la suite des événements du 11 septembre, les Canadiens et les Québécois ont pris davantage conscience de ce problème, parce qu'ils se sont sentis plus concernés. Cela s'adressait plus particulièrement aux Américains, mais il ne faut pas penser que nous, ici, sommes exempts de terrorisme. On ne le souhaite pas, mais cela pourrait nous arriver.

La première partie de la motion dit qu'il faut référer au droit international dans le cadre institutionnel de l'ONU. Ce serait souhaitable. Depuis le 11 septembre, on n'a qu'à écouter la télévision, lire les journaux et entendre les commentaires à gauche et à droite, c'est perçu comme une crise américaine, un attentat contre les États-Unis, alors qu'il faut replacer cela dans le contexte comme étant des actes de terrorisme contre la démocratie, contre les libertés individuelles, contre les droits de la personne.

Je pense que tous les pays du monde devraient former une coalition la plus large et la plus efficace possible pour lutter contre le terrorisme, qui prend maintenant des formes tout à fait différentes et nouvelles.

Que l'on pense par exemple à la Convention internationale contre les attentats terroristes à l'explosif. Ce qui s'est produit le 11 septembre n'a rien à voir avec une bombe conventionnelle. On s'est servi d'avions pour attaquer des édifices. Non seulement il y a eu des victimes à bord des avions, mais cela a entraîné un nombre plus élevé de victimes à cause de ceux qui étaient dans les immeubles. Cela a touché différents aspects de la vie et fait que des milliers de personnes ne se sentent pas en sécurité d'utiliser les avions; cela crée toute une crise et un choc pour l'économie.

Le deuxième alinéa de la motion du NPD dit ceci, et je cite:

b) donne son aval aux objectifs que vise la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies, exhorte le gouvernement, aux termes de la résolution, à remettre au comité du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans les 90 jours qui suivent, un rapport décrivant les mesures que le Canada prendra pour appliquer la résolution 1373, et demande au gouvernement de déposer ledit rapport à la Chambre.

Je pense qu'il faut convenir que ce matin tous les débats sont faits de façon non partisane. Le ministre s'est engagé devant nous à déposer ce rapport à la Chambre.

Pour nous, il ne s'agit pas seulement de déposer des rapports à la Chambre. Lors d'une journée consacrée à l'opposition, la semaine dernière, le Bloc québécois a proposé qu'un vote des parlementaires soit tenu si jamais une offensive militaire devait être déclenchée.

La résolution de l'ONU est très complète. Elle comporte neuf éléments, mais il serait trop long de les énumérer ici.

*Les crédits*

●(1200)

Le premier élément porte sur le financement des actes terroristes et consiste à geler les fonds et autres avoirs financiers et ressources économiques de personnes qui commettent ou tentent de commettre des actes terroristes. Il y a toute une série de mesures comme celles-là.

Même si je ne veux pas faire un discours partisan ce matin, nous sommes obligés de constater que le Canada n'a pas encore ratifié deux conventions internationales à l'égard du terrorisme. Cela, je pense qu'il faut le déplorer. La première, j'en parlais tout à l'heure, soit la Convention pour la suppression des attentats terroristes à la bombe, rend illégale toute activité terroriste et force les États qui sont partie à cette convention d'interdire au sein de leurs propres lois toute activité terroriste. Ainsi, toute personne qui se trouve sur le territoire national ou à l'étranger et qui participe à un attentat terroriste devrait être emprisonnée.

Cette convention n'est pas encore ratifiée et je pense que le gouvernement devrait se mettre à la tâche pour la faire ratifier par le Parlement ou, à tout le moins, la soumettre le plus rapidement possible au comité parlementaire pertinent. J'espère que cela va se faire dans les prochains jours sinon les prochaines semaines.

Il y a une deuxième convention, c'est la Convention pour la suppression du financement du terrorisme. On a vu que les Américains, de leur côté, ont agi extrêmement rapidement. On a vu l'énoncé du président Bush la semaine dernière à cet égard invitant les autres nations à le faire. C'est donc une tâche que nous devons faire rapidement.

Tout en n'étant pas un expert des questions internationales, mon rôle de député ne l'exigeant pas, mais il exige cependant que j'écoute et que j'entende les concitoyens qui ont le goût d'exprimer des points de vue parfois divergents. On ne sent pas qu'il y a un consensus ou unanimité parfaite à l'égard de ces questions. En fin de semaine, mes commentants m'ont souligné que, suite à des reportages notamment de Radio-Canada, ils se disaient inquiets du fait qu'il semble que le Canada ait un grand nombre d'organisations terroristes représentées par des individus sur son territoire. Ils disent s'inquiéter de cette situation.

Selon le site Internet du Service canadien du renseignement de sécurité:

Il y a plus de groupes terroristes internationaux au Canada que dans tout autre pays au monde, à la seule exception peut-être des États-Unis. Au milieu de 1998, la Direction de l'antiterrorisme du Service enquêtait sur plus de 50 organisations et environ 350 individus [...]

Cela, ce n'est pas mon opinion. Je me fie à ce qu'écrit cet organisme fédéral. Je continue:

Au Canada, la grande majorité des activités terroristes sert à appuyer des actions menées ailleurs et liées à des conflits qui sévissent dans les pays d'origine. Ces activités consistent, entre autres choses, à offrir l'asile aux partisans de groupes terroristes qui s'infiltrèrent au Canada parmi les réfugiés, ou à aider des immigrants clandestins à entrer illégalement au pays.

Je ne suis pas en train de dire que je suis contre le fait d'accepter des réfugiés, mais il faut, je pense, si on se fie notamment à la Convention des Nations Unies sur la lutte au terrorisme, qu'une invitation soit faite à tous les pays pour surveiller de près lorsque des réfugiés se présentent à nos portes, être attentif à leur passé et à leurs possibles relations avec des réseaux terroristes. En même temps, je souscris à l'objectif du Nouveau Parti démocratique, qui affirme qu'il ne faut pas que ce soit non plus le début d'une chasse contre des personnes n'ont rien à voir avec les terroristes. Au Canada, être Arabe ne signifie pas qu'on est un terroriste. Il existe plus de 1,5

milliard d'Arabes dans le monde et il n'y a pas, bien sûr, 1,5 milliard de terroristes. C'est donc une invitation à tous les citoyens.

Cependant, il y a un aspect de la motion du NPD à propos duquel je ne diverge pas d'opinion, mais où il y a une nuance à apporter. À partir de ma circonscription et de ma région, je ne sens pas avec la même acuité la vague anti-arabe ou musulmane.

●(1205)

L'État fédéral a un rôle, mais quand on pense aux écoles, il ne faut pas oublier le rôle des provinces. Il faut inviter toutes les provinces à le faire. Je sais que le Québec a déjà commencé, par la déclaration de M. Landry, à inviter les citoyens à être le plus tolérant possible.

[Traduction]

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le très distingué député de Dewdney—Alouette.

Il est intéressant de se pencher de nouveau sur cette question. Il y a quelques minutes, je relisais la motion en soulignant ce qui me semblait important. J'ai finalement arrêté parce que je soulignais chacun de mots qui me semblent tous importants.

J'aimerais commencer par le dernier point, dont le dernier orateur a parlé ainsi que le député de Portage—Lisgar. Ce dernier ne semblait pas d'accord avec le commentaire voulant qu'il y ait une vague croissante d'intolérance et de racisme depuis les attaques terroristes du 11 septembre. Permettez-moi de ne pas être d'accord avec lui parce que je pense que c'est le cas.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs familles d'origine arabe ou musulmane. Une trentaine de familles. Nous parlions de toutes autres choses, mais dès qu'on a abordé ce sujet, ils se sont tus. Je leur ai demandé s'ils avaient senti des répercussions de tout cela. Ces gens n'assistaient pas à la réunion à cause des questions de racisme ou d'intolérance, mais chacun d'eux avait senti la pression dans la communauté musulmane.

Je ne sais pas si nous pouvons parler d'épidémie. Je ne crois pas que ce soit le terme approprié, mais on a certes l'impression que des pressions sont exercées sur cette communauté. Nous, à la Chambre, faisons tout notre possible pour nous assurer que les gens comprennent bien que, comme le ministre l'a dit aujourd'hui, les actes terroristes ne doivent pas rejallir sur la communauté musulmane ou les personnes d'origine arabe ou autre. Les auteurs de ces attaques étaient des terroristes, des gens diaboliques, mauvais que l'on ne doit pas, pour d'autres raisons, associer à ces communautés.

Encore une fois, nous voici ici à débattre de cette question, ce qui montre à quel point les attaques terroristes du 11 septembre ont affecté le monde entier, en particulier le Canada. Non seulement, des Canadiens sont morts dans ces attaques, mais notre vie a changé à plusieurs égards. Le Parlement a changé. Les mesures de sécurité sur la colline du Parlement ont changé. Les sujets dont nous traitons ont changé. Hier, nous avons parlé d'Air Canada toute la nuit. Aujourd'hui, nous parlons encore une fois du terrorisme. Ces nouvelles préoccupations nous ont distrait d'autres questions et ont vraiment changé la façon que nous avons de travailler.

Il y a quelques instants, je parlais à un homme qui a une entreprise de camionnage. Il m'a dit que tous ses camions étaient garés dans la cour. Les affaires se sont arrêtées après ce qui est arrivé le 11 septembre. L'impact a été immédiat, les affaires ont tellement ralenti que tous ses camions sont maintenant garés dans la cour.

*Les crédits*

Le week-end dernier, j'ai assisté à l'inauguration d'une plaque commémorative rappelant un camp où des Ukrainiens ont été internés au cours de la Première Guerre mondiale. La plaque n'a pas été livrée à temps pour la cérémonie, notamment parce que les mesures de sécurité prises à la frontière en ont retardé le transport. À quiconque au Canada prétend que ce n'est pas notre guerre, que ce n'est pas notre problème et qu'il faut laisser les autres régler la question, j'affirme qu'au contraire, cela nous concerne vraiment. Il est de notre devoir de participer à l'offensive générale, sur les plans diplomatique, économique et militaire. Il est de notre devoir non seulement d'appuyer nos alliés mais aussi de soutenir et de préserver la qualité de vie des Canadiens.

Toutefois, nous avons vraiment mis beaucoup de temps à réagir au Canada. J'ai remarqué qu'un des quotidiens nationaux titrait aujourd'hui «Blair s'apprête à déclarer la guerre aujourd'hui». Il est étonnant de constater que d'autres pays ont plusieurs longueurs d'avance sur nous. Je ne veux pas dire que nous devrions déclarer la guerre, mais enfin, hier, le gouvernement a annoncé la formation d'un comité chargé de se pencher sur les questions de sécurité. Nous accusons du retard par rapport aux autres pays qui se sont engagés suite à la tragédie du 11 septembre. C'est avec plaisir que je constate que le ministre des Affaires étrangères a été nommé président du comité. Je suis convaincu qu'il s'acquittera très bien de sa tâche. Il a fait preuve d'une grande fermeté pendant tout le débat sur le terrorisme.

La motion d'aujourd'hui porte sur différents sujets. Dans un premier temps, elle exhorte la Chambre à déclarer que les attaques terroristes survenues aux États-Unis sont des crimes contre l'humanité. Or, ces attaques sont pires encore. Ce sont non seulement des crimes contre l'humanité, mais aussi contre la démocratie et la qualité de vie. Ce sont des crimes contre tout ce que nous défendons, ce que nous faisons et ce que nous pensons.

● (1210)

Nous appuyons cette partie de la motion. En fait, nous appuyons l'ensemble de la motion. C'est la seconde partie, toutefois, que je trouve la plus intéressante. C'est là où on demande à la Chambre d'appuyer les objectifs énoncés dans la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Voilà l'outil qui nous permettra de faire le travail qui s'impose. Je ne suis pas toujours d'accord à propos des résolutions des Nations Unies, mais celle-là est bien conçue.

Permettez-moi de résumer brièvement certains aspects de la résolution, car le Parlement et le gouvernement devraient adopter dès que possible la loi nous permettant d'utiliser cet outil pour lutter contre le terrorisme.

La première partie de la résolution 1373 vise à réprimer le financement des groupes terroristes. Le but consiste à prévenir et à réprimer le financement des actes de terrorisme, à ériger en crime la fourniture ou la collecte délibérée par leurs nationaux ou sur leur territoire de fonds que l'on prévoit d'utiliser pour perpétrer des actes de terrorisme. Il s'agit donc d'une mesure intelligente et non militaire que notre gouvernement et notre Parlement peuvent prendre pour lutter contre le terrorisme.

Dans la deuxième partie de la résolution, on déclare que tous les États doivent s'abstenir d'apporter quelque forme d'appui que ce soit, actif ou passif, aux entités ou personnes impliquées dans des actes de terrorisme. Tout pays qui cache, abrite ou protège des terroristes subira la foudre de l'ONU et de ses États membres.

Dans la troisième partie de la résolution, on précise que tous les États doivent trouver les moyens d'intensifier et d'accélérer l'échange d'informations opérationnelles, concernant en particulier les mouve-

ments de terroristes, les documents de voyage contrefaits, le trafic d'armes, l'utilisation des technologies de communication, et ainsi de suite.

Ce qui m'a surpris après les attentats du 11 septembre, c'est la vitesse à laquelle les services du renseignement du monde entier ont mis au jour d'autres conspirations aussi affreuses dont les États-Unis étaient la cible. On apprend aujourd'hui que bien d'autres attentats sont planifiés. Si cette résolution avait été mise en application et si tous les services du renseignement du monde entier avaient partagé leurs informations à ce sujet, des milliers de personnes, y compris de nombreux Canadiens, seraient peut-être encore en vie. Cette partie de la résolution ne nous pose aucun problème.

Quant à la motion du NPD, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il ne doit y avoir aucune tergiversation, aucune hésitation. Le Parlement et le gouvernement doivent faire tout leur possible pour appliquer la résolution 1373. Nous devrions nous mettre à l'oeuvre le plus tôt possible, car la question est importante pour les Canadiens.

Les Canadiens ont toujours voulu que nous participions aux opérations de l'ONU. Ils ne veulent pas que cela change. Ils veulent se sentir rassurés parce que d'autres partenaires participent à ces efforts, qu'il s'agisse de Tempête du désert ou de la guerre contre le terrorisme.

La motion demande aussi qu'un rapport soit remis à la Chambre, ce qui suscite une autre question. Beaucoup de parlementaires, dont moi, se sentent exclus. Ce matin, au Comité des affaires étrangères, nous avons demandé au ministre des Affaires étrangères de nous faire rapport sur cette période cruciale. Apparemment, il était occupé et ne pouvait comparaître. Je suis certain qu'il est occupé, mais il est important que le Comité des affaires étrangères puisse entendre son point de vue, si nous voulons participer à la lutte contre le terrorisme.

La dernière partie de la motion porte sur l'élaboration d'un plan d'action pour mettre en oeuvre la résolution 1373. Pour toutes les raisons que j'ai déjà données pour soutenir la résolution, j'appuie également cette partie de la motion. Le gouvernement devrait s'empresser d'adopter un plan d'action et nous laisser participer à ce travail. Laissez-nous participer à l'élaboration et à l'application du plan. Je crois que le gouvernement constaterait qu'il y a une unanimité totale à la Chambre à ce sujet, même si cela n'arrive pas souvent.

Je vais terminer en disant que nous appuyons la motion du NPD. Pour ma part, je suis d'accord sur tous ses points. Je tiens à insister de nouveau sur l'intolérance et le racisme. C'est un problème. En Nouvelle-Écosse, des fenêtres ont été fracassées. Il y a eu des menaces. Il y a eu toutes sortes de remarques affreuses à l'endroit de personnes complètement innocentes qu'il n'y a pas lieu de mêler à ces horribles incidents.

● (1215)

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis ravi de me joindre à ceux qui voteront en faveur de la motion dont nos collègues néo démocrates nous ont saisis. Le libellé en est à la fois clair et réfléchi. Les députés de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique y sont favorables.

Je ferai porter mes observations d'aujourd'hui sur trois questions, la première concernant la réaction du gouvernement aux événements du 11 septembre, la deuxième, la réaction à la motion d'aujourd'hui, et la troisième, notre réaction, en tant que parlementaires, aux événements du 11 septembre et les actions à mener par suite de ces événements.

### *Les crédits*

Mais commençons par les éléments positifs. Je félicite le gouvernement pour la façon dont il a réagi le 11 septembre, quand les avions ont été déroutés, et je félicite les Canadiens pour l'élan de générosité dont ils ont témoigné lorsqu'il leur a été demandé d'aider des voyageurs venus d'un peu partout dans le monde et s'étant retrouvés inopinément en rade au Canada.

Le service funèbre organisé le premier vendredi ayant fait suite aux événements tragiques a été une manifestation positive qui a prouvé que les Canadiens s'estimaient concernés par le problème et soutenaient leurs amis et voisins aux États-Unis, notre plus proche et plus grand allié. Nous félicitons le premier ministre pour s'être rendu au point zéro le week-end dernier, peut-être plus tardivement qu'il ne l'aurait fallu, et pour avoir invité les chefs des partis de l'opposition à l'accompagner. Voilà pour les éléments positifs.

D'autres mesures auraient pu être prises et il est encore possible d'améliorer la réponse du gouvernement aux questions soulevées par suite des événements du 11 septembre. On semble hésiter à présenter au Parlement des mesures et des plans concrets. C'est par des reportages dans les médias et des discours prononcés devant des collecteurs de fonds du parti qu'on nous a donné des aperçus des mesures envisagées par le gouvernement. Nous exhortons aujourd'hui le gouvernement à formuler des propositions et à exprimer ses idées à la Chambre.

Si, dans l'histoire canadienne et mondiale, il y a déjà eu une occasion de manifester un esprit de leadership et d'agir sans parti-pris, c'est bien maintenant. Les membres de l'opposition font preuve de bonne volonté à l'égard du gouvernement et ils sont disposés à collaborer plus qu'ils ne l'ont jamais fait par suite de circonstances tragiques que personne n'aurait pu prévoir. C'est le moment aujourd'hui de vraiment mettre en oeuvre cette bonne volonté.

Les députés de tous les partis sont prêts à se retrouver les manches et à collaborer. Il y en a déjà plusieurs qui font partie de comités particuliers et qui sont déjà au travail. D'autres se sentent un peu exclus du processus, comme mon collègue vient de le mentionner. Nous voulons travailler avec le gouvernement. Nous avons des idées et des suggestions que nous pensons excellentes et nous savons que le gouvernement en a lui aussi. Donnons plus de signification aux travaux de la Chambre en faisant valoir ici ces idées et ces propositions, en formant des comités spéciaux, en faisant participer les députés et en réunissant les ministres directement responsables, de sorte que nous avancerons d'une manière coordonnée.

C'est ce que les Canadiens attendent. Ils nous exhortent à le faire à titre de leaders au Canada. La bonne volonté existe tant chez les Canadiens que chez les députés. Allons-y. J'invite le gouvernement à faire preuve d'un véritable esprit de leadership en agissant. Nous savons que la tâche à accomplir est difficile et peut se révéler captive, mais en même temps, nous encourageons le gouvernement à aller de l'avant et à compter non seulement sur ses vis-à-vis, mais sur les Canadiens, en manifestant un esprit de leadership dans des domaines où il l'a peu fait jusqu'à maintenant.

J'ai été déçu que le premier ministre ne se rende pas plus tôt aux États-Unis, ou qu'il n'ait même pas assisté à la session conjointe, lors du discours prononcé par le président Bush, il y a une semaine.

La ministre chargée du Multiculturalisme m'a déçu hier. Elle a été plutôt silencieuse ces dernières semaines, depuis le 11 septembre. Puis, la première grande manifestation de l'attention du public qu'elle a reçue s'est révélée plutôt négative. Elle écoutait un discours dans lequel on utilisait un langage extrémiste contre les États-Unis, et elle est demeurée silencieuse.

Cela n'est pas le message que nous voulons envoyer non seulement aux Canadiens, mais aussi aux Américains. Nous voulons lutter contre le langage extrémiste, les attitudes d'intolérance et la haine à l'égard de gens de collectivités dans tout le Canada et à l'égard des Américains. Nous ne pouvons pas avoir l'un sans l'autre. Nous devons dénoncer l'intolérance et l'extrémisme dans toutes les situations. La ministre chargée du Multiculturalisme n'a certes pas fait preuve de leadership.

• (1220)

En fait, j'ai dit plus tôt dans cet endroit que j'approuvais les observations de la députée néo-démocrate de Halifax, qui a dénoncé ces propos. Je répète ses observations, à savoir que la crédibilité de la ministre est gravement ternie en ce qui concerne l'application de tout plan ou programme pour combattre l'intolérance dans les collectivités qui sont victimes de tels propos virulents, compte tenu des événements du 11 septembre.

La motion qu'a présentée le NPD dit qu'il faut déposer à la Chambre un plan détaillé avec budget et calendrier—et je suis d'accord. Mais comment pourrions-nous ensuite espérer que l'actuelle ministre chargée du Multiculturalisme applique ce plan, étant donné son rendement déplorable sur ce chapitre, au cours des derniers mois, à la Chambre? Nous avons besoin d'une manifestation crédible de leadership dans ce domaine.

Je voudrais parler brièvement de la motion. Elle est détaillée, mais je veux m'attarder particulièrement à la dernière partie, qui traite d'un plan. Elle dit ceci:

...les mesures que le Canada prendra pour appliquer un plan d'action et contenant les budgets détaillés et les délais impartis, dans le but d'endiguer la vague croissante d'intolérance et de racisme dont sont victimes les Canadiens arabes et musulmans depuis les attaques terroristes du 11 septembre.

C'est là une partie intéressante de la motion. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui ont dit qu'ils ne pouvaient pas appuyer cette motion à cause du libellé. Je trouve que le libellé ne fait que renforcer la motion, et nous devrions tous appuyer cette partie de la motion.

Nous devrions même aller un peu plus loin et demander au gouvernement un budget et des plans détaillés sur des questions telles que la sécurité à la frontière et le financement de la GRC, du SCRS et de nos douaniers, qui sont les travailleurs de première ligne lorsqu'il est question de sécurité à la frontière et dans les aéroports et d'autres mesures. C'est un autre aspect où des améliorations s'imposent. Le gouvernement doit avoir des idées et des plans portant de façon précise sur ces questions, ainsi que sur celles soulevées dans la motion du Nouveau Parti démocratique.

Je vais maintenant passer à ce que notre réponse devrait être. Nous devrions appuyer cette motion, demander plus de détails, aller de l'avant et travailler ensemble de façon non partisane.

*Les crédits*

Le chef de notre coalition a fait une bonne suggestion hier lorsqu'il a dit que le gouvernement et le premier ministre pourraient faire preuve de leadership en incluant les chefs des autres partis dans le Conseil privé à mesure que la situation devient plus sérieuse afin que nous puissions, de façon concrète, voir les actions du gouvernement comme étant celles de l'ensemble du Parlement. Nous pourrions alors faire front commun contre le terrorisme, contre l'extrémisme et contre ceux qui utiliseraient le nom d'une religion en particulier pour salir la réputation de bien d'autres gens. Nous devons lutter contre ce genre de choses dans notre pays et dans notre monde. Nous devons adopter une approche unifiée.

● (1225)

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député de Palliser.

J'appuie sans équivoque la motion dont la Chambre est saisie et qui réclame son appui à trois principes fondamentaux.

Premièrement, elle réitère notre dénonciation vigoureuse des attaques terroristes menées contre les États-Unis le 11 septembre. Elle qualifie ces attaques de crimes contre l'humanité et demande que leurs auteurs soient traduits en justice conformément au droit international et dans le cadre institutionnel de l'ONU.

En outre, la motion donne son aval aux objectifs que vise la résolution adoptée récemment par le Conseil de sécurité des Nations Unies relativement aux mesures que les États membres pourraient prendre afin de faire échec au terrorisme. Je tiens à préciser qu'en appuyant les objectifs et les principes de cette résolution, nous n'en appuyons pas nécessairement le moindre aspect mais que nous en appuyons certainement les grands objectifs.

Plus important encore, la motion demande au gouvernement de déposer à la Chambre des communes, dans les 90 jours, un rapport énumérant les mesures que le Canada prendra pour appliquer un plan d'action détaillé dans le but d'endiguer la vague croissante d'intolérance et de racisme dont sont victimes les Canadiens arabes et musulmans dans la foulée des attaques terroristes.

J'ai écouté avec intérêt le débat jusqu'à maintenant et j'ai été déçu de voir que, dans ses observations à la Chambre, le ministre des Affaires étrangères n'avait pas engagé précisément le gouvernement à l'égard de ce troisième élément important de la motion qui parle d'un plan d'action pour lutter contre le type d'attaques racistes dont nous sommes témoins. C'est avec encore plus d'inquiétude que j'ai écouté le porte-parole officiel de l'Alliance canadienne, le député de Portage—Lisgar, qui a déclaré que l'Alliance canadienne ne souscrivait pas à cette disposition.

L'Alliance canadienne n'est pas en faveur d'un appel en faveur d'un plan d'action pour lutter contre la vague croissante d'intolérance et de racisme. Si les Canadiens se demandaient pourquoi ce parti est en voie de devenir totalement dépassé, il aura suffi qu'ils écoutent le discours du député de Portage—Lisgar, qui n'est pas prêt à se joindre à un consensus multipartite très large pour condamner le plus vivement possible ces attaques racistes et, chose très importante, pour réclamer également des mesures très strictes pour remédier à la situation. C'est un bien triste jour pour la Chambre des communes, et c'est une attitude consternante de la part de l'Alliance canadienne.

Dans les quelques minutes que j'ai à ma disposition, je veux m'arrêter sur deux domaines de préoccupation à ce stade-ci, surtout que certains, notamment le premier ministre Tony Blair, au Royaume-Uni, entre autres, réclament des frappes militaires dès maintenant en Afghanistan.

Comme la motion le signale, il est essentiel de se pencher sur les attaques dans le respect du droit international et de reconnaître qu'il s'agit de crimes contre l'humanité et que les gens responsables doivent être traduits en justice conformément aux principes du droit international. Aujourd'hui et hier, si je ne m'abuse, les États-Unis ont présenté des preuves irréfutables de la responsabilité d'Oussama ben Laden et de son organisation, al Qaeda, dans les attaques contre New York et Washington et les morts tragiques survenues en Pennsylvanie.

Il est évident que ce n'est pas simplement l'OTAN et les alliés individuels qui doivent être informés à ce sujet. On doit présenter ces preuves aux Nations Unies. Des ressortissants de plus de 60 pays ont été assassinés, tués dans ces terribles attaques. En fait, comme le secrétaire général des Nations Unies l'a déclaré hier, il faut reconnaître que ces attaques sont dirigées contre les principes de l'Organisation des Nations Unies elle-même. C'est ainsi que nous demandons aujourd'hui que les Nations Unies jouent le rôle clé, plutôt que les États-Unis ou une coalition formée au sein de l'OTAN aux termes de l'article 5 et comprenant les États-Unis. La réaction à ce crime doit se faire dans le cadre institutionnel de l'ONU elle-même. En fait, il y a des précédents à ce sujet.

● (1230)

Nous exhortons le gouvernement du Canada d'invoquer l'article 35 de la Charte des Nations Unies afin de demander aux Nations Unies de créer un tribunal spécial chargé d'examiner la preuve que les États-Unis ont apparemment déjà produite devant l'OTAN, et de juger les auteurs de ces terribles crimes.

Je rappelais plus tôt que des tribunaux internationaux spéciaux ont déjà été constitués dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda. Malheureusement, la Cour pénale internationale n'est pas encore constituée, et même si elle l'était, elle ne pourrait pas exercer rétroactivement sa compétence.

Les crimes perpétrés récemment à New York et à Washington peuvent assurément être qualifiés de crimes contre l'humanité, même en vertu du récent Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui inclut les meurtres commis dans le cadre d'une attaque à grande échelle ou systématique perpétrée sciemment contre une population civile. Je crois que c'est l'approche que doit adopter la communauté des nations. Nous nous opposerions énergiquement à toute proposition de frappes militaires unilatérales par les États-Unis ou une coalition d'États incluant l'OTAN, qui ferait fi de cet important principe du droit international.

Il est également très important d'insister sur le principe qui veut que le Parlement puisse se prononcer avant que des troupes canadiennes ne soient engagées dans une action militaire. Nous affirmons énergiquement ce principe. Nous avons déjà appuyé une motion qui proposait la tenue d'un vote à la Chambre avant l'engagement de troupes canadiennes.

*Les crédits*

Le gouvernement a invoqué l'article 51 pour faire valoir que les États-Unis ou l'OTAN pouvaient riposter de façon unilatérale. Nous rejetons cet argument. Le droit international appuie largement notre position. Je rappelle qu'en octobre 1985, l'aviation israélienne avait bombardé le quartier général de l'OLP à Tunis. Israël avait demandé l'appui du Conseil de sécurité à cette intervention, en faisant valoir qu'elle était justifiée par le fait que la Tunisie avait sciemment abrité des terroristes qui avaient pris Israël pour cible. Le Conseil de sécurité avait rejeté cet argument par 14 voix contre zéro. Les États-Unis s'étaient abstenus de voter.

En droit international, et assurément en vertu du précédent que constitue la décision de la Cour internationale de justice concernant le Nicaragua, les États-Unis et l'OTAN n'ont pas le pouvoir d'effectuer des bombardements. Comme le disait plus tôt ma collègue, la députée de Winnipeg-Centre-Nord, nous devons résister à la tentation de recourir aux bombardements, qui feraient encore plus de victimes chez les civils, car ce faisant nous ne ferions que succomber à un désir de vengeance.

La situation des réfugiés qui tentent de fuir l'Afghanistan en raison du régime de terreur exercé par les talibans et aussi de la crainte des bombardements suscite certainement une réelle inquiétude. Le Canada peut et doit faire beaucoup plus face à cette crise humanitaire à laquelle on assiste.

Comme je partage mon temps de parole avec mon collègue de Palliser, il me reste très peu de temps. Je vais terminer en lisant une lettre envoyée au président Bush par les parents de l'une des victimes des attentats terroristes du 11 septembre. Leur fils a péri dans l'une des deux tours. Ils ont écrit ceci:

Notre fils est l'une des victimes des attentats de mardi contre le World Trade Center. Nous avons pris connaissance de votre réaction dans les derniers jours et des résolutions des deux Chambres, qui vous accordent le pouvoir absolu de riposter aux attentats terroristes.

Votre réaction à ces attentats ne nous reconforte pas de la mort de notre fils. Bien au contraire. Elle nous donne l'impression que notre gouvernement se sert de la mémoire de notre fils pour justifier la souffrance que l'on entend infliger à d'autres fils et d'autres parents ailleurs dans le monde.

Ce n'est pas la première fois qu'une personne occupant votre charge s'est vu accorder un pouvoir illimité et en est venue à le regretter. Ce n'est pas le temps de poser des gestes qui ne veulent rien dire, juste pour nous sentir mieux. Ce n'est pas le temps d'agir comme des brutes.

Je vous prie de réfléchir à des solutions pacifiques et raisonnables que le gouvernement pourrait mettre de l'avant pour lutter contre le terrorisme, des solutions qui ne nous abaisseraient pas au niveau inhumain des terroristes.

J'adresse la même requête aujourd'hui, au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique.

• (1235)

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, si j'ai bien saisi les propos de l'administration Bush et d'autres intervenants, ce n'est pas, à proprement parler, une question de bombardement dans le sens traditionnel d'une guerre entre États souverains. On semble essentiellement faire référence à une intervention de police militaire dans le cadre de laquelle les auteurs des actes terroristes seront neutralisés par la force armée. C'est ce dont nous semblons parler.

Compte tenu de tout ce qu'il a dit, le député d'en face ne convient-il pas que les pays ont le droit de se défendre lorsqu'ils sont attaqués, si une intervention est ciblée précisément sur les auteurs des actes terroristes et non sur la population générale de l'Afghanistan?

**M. Svend Robinson:** Monsieur le Président, nous devons certes analyser cette question très attentivement. À mon avis, nous devons aussi la situer dans un contexte historique. On a soulevé à un certain

nombre de reprises le fait que nous devons tenir compte des problèmes plus vastes qui se présentent.

En l'instance, une des tragédies est le fait qu'Oussama ben Laden ait en un sens bénéficié de l'aide des États-Unis dans le passé. De fait, Oussama ben Laden a été appuyé vigoureusement par la CIA dans le cadre du combat que menait cette dernière contre les soviétiques en Afghanistan. Elle a appuyé Oussama ben Laden. Elle lui a fourni des armes. Elle l'a entraîné et, aujourd'hui, nous constatons tragiquement qu'il semble s'être retourné contre ceux qui l'ont initialement alimenté, et la preuve est manifeste et éclatante.

La même situation s'est produite dans le cas de Saddam Hussein, qui a bénéficié d'appui. Dans la guerre opposant l'Irak à l'Iran, Saddam Hussein était le dieu de la CIA.

En tant que membres de la collectivité internationale, nous devons tenir compte du grand contexte dans lequel s'inscrivent ces problèmes et reconnaître que nous devons cesser d'appuyer ceux qui sont disposés à recourir à la violence dans des circonstances où nous pourrions partager leur programme géopolitique.

En ce qui a trait à la question précise soulevée par le député, il est essentiel que nous comprenions qu'aucune nation ne peut se faire justice. En l'instance, s'il existe une preuve décisive et éclatante pointant dans la direction de ben Laden, elle devrait être soumise à un tribunal international ad hoc. Ce tribunal sera en mesure d'évaluer cette preuve avec soin.

Si la preuve est éclatante et que l'on constate qu'un pays abrite délibérément cette personne, la collectivité internationale pourrait adopter les mesures appropriées en vertu des dispositions du chapitre 7 de la charte des Nations Unies. C'est le cadre dans lequel nous devons évoluer.

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, c'est la première occasion que j'ai de parler à la Chambre, exception faite d'une intervention très succincte que j'ai faite la première semaine de la rentrée parlementaire du 17 septembre. Je commencerai donc en exprimant mes profonds regrets et mes sincères condoléances à la population des États-Unis et, comme l'a dit mon collègue, le député de Burnaby—Douglas, à celle des 60 autres pays qui avaient des représentants au World Trade Center au moment des attentats.

Je crois avoir entendu le maire Giuliani dire dernièrement que le nombre de pays qui avaient des représentants là-bas est maintenant passé à 80. C'est un nombre énorme et c'est une tragédie aux proportions indicibles. J'offre mes sincères condoléances à tous ceux qui ont été touchés.

Tandis que ce débat a lieu, aujourd'hui, une riposte militaire semble prochaine ou imminente, à en croire le premier ministre du Royaume-Uni et d'autres observateurs. C'est un débat extrêmement important qui a lieu à la Chambre des communes aujourd'hui.

Je crois que les événements du 11 septembre ont fait ressortir la vulnérabilité d'une société libre et ouverte aux attentats terroristes. Nous ne devrions pas nous surprendre que, dans l'immédiat, ces événements aient suscité une réaction de colère, voire de haine envers les auteurs des attentats.

Le monde occidental civilisé et ses lois sont le fruit de la mûre réflexion de nombreuses générations. La jurisprudence qui en résulte vise à faire en sorte que la colère et la haine ne deviennent jamais les derniers mots d'une histoire. Nous avons appris que la vengeance engendre la vengeance et que la loi du talion n'est pas la solution indiquée en l'occurrence.

*Les crédits*

Lorsque, comme le fait CNN 24 heures par jour dans son sous-titre *America's New War*, on désigne les attentats terroristes comme des actes de guerre, il me semble que cela contribue uniquement à conférer une certaine dignité aux individus qui ont orchestré ces actes consternants. Ils devraient être considérés comme des parias internationaux. Ils ont commis des crimes contre l'humanité et ils devraient être traduits en justice publiquement et objectivement. Comme l'a dit Kofi Annan il y a quelques jours:

Le terrorisme sera vaincu si la communauté internationale s'unit dans une vaste coalition, sinon il ne sera pas vaincu du tout.

Chercher à se venger aveuglément, c'est simplement agir de façon aussi primitive et meurtrière que ne l'ont fait les auteurs des attentats du 11 septembre.

Nous sommes à un moment incroyable dans notre histoire alors que le monde entier soutient les États-Unis et veut éradiquer les crimes contre la société civilisée. Il existe un engagement inébranlable à aller de l'avant et débarrasser le monde de ces individus, mais si nous risquons de massacrer des innocents dans notre quête de vengeance, cela garantira que les actes de terrorisme international deviendront l'héritage de ce nouveau siècle. Nous voulons éviter cela à tout prix et nous avons une occasion de le faire.

Je voudrais passer à une autre question un instant. J'ai été frappé par le cahier d'information remis aux membres de la Western Governors Association, qui ont tenu une réunion conjointe presque un mois avant les attaques de New York et de Washington. Ces documents ont été fournis par les consuls généraux du Canada aux premiers ministres de l'ouest du pays qui participaient à la conférence. On y parlait brièvement de sécurité aux frontières et de terrorisme. On y disait:

Le terrorisme n'est pas généralement perçu comme une question de frontière, mais l'affaire Ressam a montré aux deux pays qu'il existait bel et bien une menace possible.

On fait allusion au terroriste qui voulait perpétrer un attentat à la bombe à l'occasion des fêtes du millénaire.

● (1240)

Si vous me permettez une très brève digression, Terence McKenna a décrit cet événement sur les ondes de *Newsworld* il y a deux fins de semaine dans un documentaire télévisé, un docudrame si l'on veut, très convaincant. C'est incroyable de voir la facilité avec laquelle M. Ressam a été en mesure d'entrer et de sortir du Canada, de faire l'acquisition d'un faux passeport et de l'utiliser pour se rendre en Afghanistan, apparemment pour suivre un entraînement militaire, de revenir par avion à Los Angeles et enfin à Montréal pour partir ensuite vers la Colombie-Britannique. Il a été arrêté seulement alors qu'il essayait d'entrer dans l'État de Washington à Port Angeles.

Le document fourni par le consulat canadien a dit aux premiers ministres de l'ouest que le Canada et les États-Unis collaborent pour mieux barrer la route à des terroristes potentiels avant qu'ils n'atteignent l'Amérique du Nord. C'est une chose dont on a déjà entendu parler à la Chambre. On dit ceci dans le document:

Les agents américains d'application de la loi notent que les États-Unis sont une cible de choix des terroristes internationaux. Même si la menace pour le Canada est faible, le gouvernement du Canada a pris des mesures importantes pour accroître la capacité du Canada de combattre le terrorisme.

Cela semble aller quelque peu à l'encontre de ce que le dirigeant de l'Association canadienne des policiers a déclaré hier lorsqu'il a dit:

Les Canadiens ne devraient pas avoir un faux sentiment de sécurité au sujet de la sécurité aux frontières, de l'application des lois d'immigration et de la sécurité aux aéroports canadiens et aux points d'entrée au Canada.

Le dirigeant de l'Association canadienne des policiers, M. David Griffin, a également soulevé quatre points dont notre caucus parle

depuis des années. Le premier est l'élimination de la police portuaire au Canada. Je me souviens que le NPD avait exprimé ses inquiétudes à ce sujet en 1997-1998. Le second point concerne la privatisation de la sécurité aéroportuaire, un sujet que nous avons soulevé il y a déjà longtemps. Le troisième point a trait aux réductions considérables de personnel dans les services de l'immigration et des douanes. Le dernier point concerne la décision de favoriser la rentabilité financière, au détriment de la sécurité et de l'application de la loi.

Nous avons déjà abordé ces points importants avant les attaques terroristes et nous l'avons fait de nouveau par la suite. Il incombe au gouvernement de prendre très rapidement des mesures pour corriger ces situations.

Je voudrais ajouter quelque chose au sujet du troisième paragraphe de la motion à l'étude, qui concerne les actes d'intolérance contre des minorités visibles et raciales. J'ai moi aussi été découragé d'entendre les propos du député de Portage—Lisgar, qui déclarait que cette question ne soulevait pas de problème et que nous en exagérons l'importance. Ces propos sont regrettables. Je veux bien admettre que le député vient d'une circonscription rurale du Manitoba et que cela explique peut-être qu'il n'ait pas vu ou entendu parler d'incidents de ce genre, mais les nombreuses personnes avec qui j'ai eu des contacts et moi-même savons que des incidents de ce genre sont fréquents.

Ce matin, le ministre des Affaires étrangères a parlé d'un incident qui s'est produit à l'école de sa fille. Je compte moi aussi des amis et des connaissances, au Québec, qui m'ont informé que des incidents semblables s'y sont produits. Le vendredi qui a suivi l'attaque, on a remarqué, dans un collège d'Ottawa, que les étudiants arabes et musulmans s'étaient absentés toute la semaine, sans doute par peur de représailles ou d'agressions, verbales ou autres.

On me permettra de faire référence à un article écrit par Vanessa Redgrave. Elle y parle du remarquable discours du maire Rudolph Giuliani en faveur de l'unité et de la tolérance. Le jour même où M. Giuliani livrait ce discours, un commerçant pakistanais dont le fils avait péri dans l'attaque des tours jumelles a été battu par des racistes à l'extérieur de son établissement, à Brooklyn. Des actes de violence semblables se sont également produits un peu partout en Europe avant et après le 11 septembre. Mme Redgrave fait valoir que ces incidents vont se multiplier par mille s'il y a des missions de bombardement, et que les gens de toutes les races en souffriront.

En terminant, nous vivons un moment très important et les générations futures nous jugeront à nos actes.

● (1245)

Il nous incombe d'agir avec discrétion et d'adopter la position prônée par les Nations Unies au sujet de la riposte au terrorisme.

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de Palliser pour son excellent discours. La dernière chose que nous voulons faire, tous les députés en conviendront, c'est de bombarder ou d'attaquer des civils.

Le président américain a bien précisé qu'il serait insensé de laisser cet acte de terrorisme dégénérer en guerre qui pourrait être considérée comme une guerre contre des membres d'un groupe ethnique, religieux, ou autre.

*Les crédits*

Cela étant dit, le député a également souligné que ces terroristes devraient être traduits en justice. À cet égard, il a reçu l'appui de ses collègues et le nôtre également.

Si nous voulons traduire ces terroristes en justice, que devons-nous faire lorsqu'ils ont trouvé refuge dans un État étranger? Comment procéder si nous voulons éviter toute forme d'intervention ou de violence militaire?

Dans de telles circonstances, on pourrait dire que les Américains, les alliés ou d'autres parties qui investiraient un pays étranger pour tenter de mettre la main sur un groupe quelconque de terroristes, en causant le moins de préjudice possible aux civils, ne feraient qu'assumer leurs responsabilités. Qu'en pense le député?

• (1250)

**M. Dick Proctor:** Monsieur le Président, la question est intéressante et je suis heureux d'y répondre. Je comprends qu'il est difficile d'évaluer l'ampleur que doit prendre la riposte du monde occidental.

Si je vivais aux États-Unis, on ne pourrait me reprocher jusqu'à maintenant d'avoir voté pour le Parti républicain. Je dois reconnaître toutefois que le président des États-Unis a réagi avec plus de doigté et de diplomatie que je ne m'y attendais immédiatement après les attentats du 11 septembre. Nous sommes à un point crucial de notre histoire, et nous ne pouvons qu'attendre de voir ce que donneront ces efforts dans les jours qui viennent.

Pour répondre à la question du député, je dirai que si toute tentative de mettre la main sur les auteurs ou les têtes dirigeantes de ces attaques est orchestrée par les Nations Unies, je suis persuadé qu'on cherchera à éviter, dans la mesure du possible, que ne soit touchée la population civile de l'Afghanistan ou de tout autre pays en cause.

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, la Nouvelle-Écosse compte un grand nombre d'habitants venant d'Asie ou du Moyen Orient. Après le 11 septembre, la tension au sein de ces groupes était palpable relativement aux actes racistes dont ils étaient victimes.

Nombre d'entre eux étaient très nerveux et effrayés même s'ils n'avaient pas été victimes d'actes racistes. J'ai parlé à quelques-uns d'entre eux qui exploitent de petites entreprises dans ma circonscription et ils m'ont dit que cela leur rappelait le pays qu'ils ont quitté. Cela leur rappelait la crainte qu'ils ressentaient. Ils n'avaient jamais pensé qu'ils ressentiraient une peur semblable au Canada.

La motion présentée par le NPD aujourd'hui demande au gouvernement de faire preuve de leadership et de dire aux Canadiens d'arrêter les attaques racistes contre leurs voisins et amis arabes et musulmans. Les noms Oussama et Mohammed sont aussi canadiens que Michel et David.

Le député de Palliser peut-il donner des exemples au gouvernement de ce qu'il pourrait faire pour sensibiliser tous les Canadiens à la prévention du racisme à sa source?

**M. Dick Proctor:** Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui renferme des lignes directrices et des échéanciers précis et recommande au gouvernement de déposer à la Chambre, dans les 90 jours, son plan d'action visant à endiguer la vague d'intolérance et de racisme. S'il le faisait, le gouvernement contribuerait de beaucoup à désamorcer la vilaine situation à laquelle le député a fait allusion.

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, il est intéressant de voir que nous discutons à nouveau de ce sujet à la Chambre. Je remercie tous mes collègues de leurs sages propos. On

pourrait certainement choisir de ne rien faire, mais on n'obtiendrait ainsi ni paix, ni stabilité.

Par contre, nous pouvons travailler de concert avec les gens de bonne volonté, comme c'est le cas maintenant, et appuyer les initiatives prises en temps opportun pour contrecarrer les comportements répréhensibles. À mon avis, il est temps d'interdire à ces malfrats de profiter de l'occasion pour promouvoir l'intolérance, la destruction et les crimes contre l'humanité.

Mes collègues savent certainement que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 1373 affirmant que la communauté mondiale condamne le terrorisme et tous les gestes de terrorisme qu'elle considère comme des crimes contre l'humanité.

Avant de poursuivre, monsieur le Président, je précise que je partage mon temps de parole avec mon collègue de Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot.

Nous condamnons tout acte de terrorisme, mais nous devons demeurer cohérents dans nos interventions, constants et vigilants pour assurer la justice. Nous devons aussi capitaliser sur nos réussites antérieures en tant qu'humanité et ne pas permettre l'oppression des espoirs et des rêves.

Nous ne pouvons continuer d'admettre des demi-stabilités dans diverses régions du globe. Nous devons marcher et défendre les droits civils. Nous devons consoler ceux qui souffrent à cause de ces terribles gestes de terreur. Nous devons consoler ceux dont les rêves ont été anéantis. Nous devons protéger ceux qui, chez nous, sentent la menace de la haine à cause de leurs origines.

Nous devons nous engager non seulement à titre de société, mais à titre de communauté mondiale. Nous devons être proactifs. Nous devons adopter un double plan pour toutes les mesures que nous prenons maintenant et pour ce que nous ferons à l'avenir.

Ceux qui essaient de démolir les fondements de notre démocratie n'y parviendront pas. Ils échoueront à cause de notre force et de notre détermination en tant que civilisation, en tant que démocratie et en tant que peuple déterminé à reconstruire.

Chaque action entraîne une conséquence, nous le savons tous. Notre réaction doit être mesurée et collective; je suis absolument convaincu que la justice prévaudra.

Il importe de continuer à enrichir la vaste coalition qui a déjà pris forme. Cependant, la coalition ne doit pas être une fin en soi et disparaître lorsqu'on aura réglé leur compte aux terroristes de l'Afghanistan. En fait, elle devrait constituer plutôt un début.

Pour que justice soit rendue dans le monde entier, nous devons poursuivre une politique d'éducation, de dialogue et d'engagement. Nous devons investir davantage pour venir en aide aux pauvres du monde entier.

Antonio Bucciarelli, un de mes électeurs, avait raison de dire que nous devons aider les pauvres du monde entier de façon à ce qu'ils aient à manger et ne deviennent pas des radicaux. Je suis d'accord.

*Les crédits*

Je pense que nous devons même aller plus loin. Nous devons établir des normes internationales en ce qui concerne les individus et le revenu des individus dans le monde entier, afin de nous assurer que dans aucun pays, peu importe les circonstances, aucun individu ne sera privé de nourriture, de logement ou de l'accès à l'éducation.

● (1255)

À mon avis, le Canada peut jouer un rôle de premier plan dans ce domaine et partager avec d'autres ce que nous avons fait par le passé et ce que nous faisons maintenant. Pour cela, nous avons besoin de la collaboration de la communauté mondiale.

On pourrait étudier et mettre en place une sorte de système de péréquation. Les nations riches effectueraient des paiements qui seraient regroupés pour venir en aide aux individus dans les pays pauvres, j'insiste là-dessus. Nous pourrions ainsi cibler les ressources de sorte à venir aux personnes dans le besoin et priver par là les terroristes potentiels d'un outil fondamental, je veux parler de l'aide financière ou de la corruption auxquelles ont recours les terroristes pour amener ces gens qui, malheureusement, dans certains cas n'ont pas d'autre choix, à suivre la ligne du radicalisme, puis éventuellement à commettre des actes de terrorisme comme celui perpétré contre le World Trade Center.

Nous devons encourager les gens à recourir à des moyens non violents de s'exprimer, que ce soit dans notre société ou dans les autres pays du monde. Nous devons revenir à des moyens légitimes.

Un autre électeur de ma circonscription est venu me voir l'autre jour, en compagnie d'une délégation de trois personnes. Ces personnes m'ont remis un discours de Martin Luther King. C'était incroyable de voir la pertinence de ce discours de 1963 dans le contexte de la crise que nous traversons actuellement. Mes visiteurs m'ont demandé de présenter ce discours à certains de mes collègues.

Je cite une partie de ce discours où Martin Luther King déclare:

Je suis presque arrivé à la regrettable conclusion que la principale pierre d'achoppement dans la marche des noirs vers la liberté n'est pas le conseiller blanc ou le membre du Ku Klux Klan, mais plutôt le citoyen blanc modéré qui s'intéresse davantage à l'ordre qu'à la justice, qui préfère une paix négative, en l'occurrence l'absence de tension, à une paix positive qui se traduit par la présence de la justice;

Ces propos sont extrêmement pertinents aujourd'hui. En effet, si, en tant que société et en tant que communauté internationale, nous ne réclamons pas justice et ne poursuivons pas les auteurs de ces atrocités et de ces crimes contre l'humanité, nous enfreignons les règles les plus fondamentales de l'humanité, qui sont de faire prévaloir l'intérêt collectif des gens et de le protéger, aussi bien à titre individuel qu'à titre de groupe.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que le gouvernement a fait à ce chapitre. Je n'ai jamais été aussi fier d'être Canadien que maintenant, quand je vois notre gouvernement et nos collectivités, d'un océan à l'autre, s'unir en ces temps d'adversité et de tristesse, pour constituer une force unifiée de lutte contre le terrorisme et pour soutenir ceux dont les rêves ont été anéantis et qui ont perdu des êtres chers. Nous avons publiquement affirmé notre refus de toute forme d'intolérance et de haine à l'endroit de concitoyens, quel que soit leur lieu d'origine.

J'étais ravi de voir notre premier ministre s'élever à maintes reprises contre les crimes haineux, contre l'intolérance et exhorter les Canadiens à collaborer à titre collectif non seulement pour lutter contre le terrorisme mais aussi, par la même occasion, pour protéger les valeurs canadiennes qui font que le Canada est le meilleur pays au monde pour vivre et élever une famille.

● (1300)

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je partage à coup sûr l'avis du NPD au sujet de la communauté arabe et musulmane. Les personnes faisant partie de cette communauté, avec qui j'ai parlé, sont tout aussi scandalisés que moi par les événements du 11 septembre. Je pense bien que la grande majorité des membres de cette communauté est de cet avis.

Je voudrais soulever une autre question qui découle de l'objet du débat. J'estime que, depuis 20 ou 30 ans, nous avons répandu des demi-vérités au sujet des États-Unis et favorisé un sentiment d'anti-américanisme dans le monde. Les Américains ont été en quelque sorte précipités dans la guerre froide. Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis sont devenus l'arsenal de la démocratie, pour ainsi dire. Je reconnais que beaucoup de choses désagréables se sont produites pendant la guerre froide. Le bloc communiste nous faisait opposition et beaucoup d'incidents regrettables ont eu lieu de part et d'autre.

Je voudrais aborder certains points avant d'en venir à la question. La Déclaration Balfour n'est pas le fait des Américains, lesquels sont à l'origine du Plan Marshall qui a permis de rebâtir l'Allemagne et le Japon. On attribue à Woodrow Wilson la paternité des Nations Unies. Les Américains ont essayé à trois reprises de rétablir la paix entre arabes et juifs. S'agissant de la haine dirigée contre un groupe, je crains que les Américains ne soient également impliqués.

Hier, la secrétaire d'État chargée du Multiculturalisme a dit que, dans notre pays, les gens ont le droit de dire ce qu'ils veulent. Eh bien, je ne suis pas aussi sûr que...

● (1305)

**Le président suppléant (M. Bélair):** Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

**M. Mac Harb:** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'une société, peu importe qu'elle soit américaine, canadienne, française ou anglaise et peu importe la région du monde où elle se trouve, ne peut considérer les attaques qui se sont produites à New York que comme une attaque contre l'humanité, contre la civilisation et contre le fondement de la démocratie telle que nous la connaissons partout dans le monde.

Il en résulte que, lorsqu'un Américain souffre, nous souffrons aussi. À simplement parler, il faut empêcher les terroristes de se déplacer comme ils le font pour tâcher d'ébranler notre civilisation. Nous devons agir collectivement. Il est certain que les Américains ont toujours été des chefs de file sur la scène internationale. Pas besoin de remonter à la Première ou à la Seconde Guerre mondiale ni au récent effondrement de l'ancien régime communiste en Union soviétique.

Que nous les aimions ou non, les Américains ont joué dans le monde un rôle qu'aucun autre pays n'a joué. Ils ont fait atterrir le premier homme sur la Lune. Ils ont accompli énormément de choses. Nous les trouvons peut-être contrariants de temps à autre à cause de ceci ou de cela, néanmoins, à ce moment-ci, nous devons nous ranger collectivement du côté de nos amis et des démocraties dans le monde pour combattre le terrorisme et nous attaquer à la cause du problème. Sinon, la prochaine attaque pourrait viser d'autres pays dans le monde. Nous devons mettre fin au terrorisme et nous attaquer aux causes du problème.

*Les crédits*

Ce faisant, cependant, nous ne pouvons pas exercer de discrimination envers ceux qui vivent parmi nous et qui ont du chagrin comme nous. C'est ce que les terroristes souhaitent nous voir faire. Nous ne pouvons pas créer une situation qui leur donne une marge de manoeuvre pour cultiver et susciter plus de radicaux au sein des diverses collectivités dans le monde. Nous devons être entreprenants et proactifs, nous devons être engagés et nous devons collaborer avec les diverses collectivités dans le monde pour nous assurer que c'est bien le terrorisme que nous prenons pour cible.

Nous ne devrions pas prendre pour cible quelqu'un qui vient du pays A ou du pays B. Ce sont les terroristes qu'il faut prendre pour cibles. Les terroristes se servent du nom d'un pays et du nom d'une religion pour gagner de la crédibilité. Nous devons nous attaquer à cela, car la religion ou le lieu d'origine de quelqu'un n'ont rien à voir avec le terrorisme. Le terrorisme constitue un crime contre l'humanité, et nous devons le combattre en tant que tel.

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, enfant, je rêvais de voyager. Une fois devenu jeune homme, j'ai fait de mon mieux pour le faire. Malheureusement, le monde est très grand, et je ne pouvais pas aller partout. J'ai donc fait quelque chose qui reflète mes origines britanniques, et j'ai décidé d'aller à Tombouctou.

Tombouctou se situe de l'autre côté du Sahara. Cette ville est pour les anglophones le symbole de l'endroit le plus lointain où on peut aller. C'était donc la grande aventure.

Je suis parti dans la jeune vingtaine. J'étais diplômé de l'Université de Leeds, dans le nord de l'Angleterre. J'ai persuadé un autre jeune homme de venir avec moi. Il avait le matériel, les sacs à dos, les tentes, etc. pour traverser la France en autostop, parvenir jusqu'en Afrique et ensuite traverser le désert du Sahara jusqu'à Tombouctou.

Si je commence par évoquer ce souvenir, c'est parce que ce fut ma première rencontre, la plus mémorable, avec l'islam. Nous sommes arrivés à Alger la veille de Noël. Le lendemain de Noël, nous sommes partis d'Alger et nous avons fait de l'autostop pour traverser les monts Atlas. Nous nous sommes bientôt aperçus que c'était un voyage impossible parce que nous n'avions ni l'équipement ni l'argent nécessaires, et que nous n'avions pas non plus les connaissances pour franchir les mille milles du Sahara et visiter Tombouctou.

Donc, un beau matin, gravé à tout jamais dans ma mémoire, nous étions à l'orée d'une oasis de l'autre côté de l'Atlas. En fait, ce n'était pas vraiment une oasis, c'était plutôt un village dans une région semi-désertique du Sahara. Nous faisons de l'autostop et nous misions sur le premier véhicule qui viendrait de l'oasis.

Or, deux véhicules se sont pointés. C'étaient des camions, et il y avait des gens du désert à bord. J'hésite à utiliser le mot «arabes» parce qu'il ne décrit pas bien ces gens. C'est ce que les gens pensent qu'ils sont. Il y avait deux Algériens de la campagne ou du moins d'une région assez rurale. Peu importe d'ailleurs, ils nous ont invités à monter avec eux. Ils nous ont installés sur le toit des camions où il y avait des sacs de graines et nous nous sommes dirigés vers le sud.

Pendant les cinq jours qui ont suivi, ces deux Algériens dans ces deux camions se sont occupés de nous. Ils nous ont installés sur les sacs de grains, ils nous ont donné des djellabas, et nous avons roulé avec eux dans le désert du Sahara.

On ne peut pas s'imaginer le désert du Sahara. On peut comprendre pourquoi les grandes religions sont nées dans les ergs, le grand vide comme ils disent là-bas, parce qu'on ne saurait même pas espérer voir un paysage aussi grandiose.

La seule comparaison possible est l'Extrême-Arctique. Assis sur ces sacs de graines, nous contemplions l'espace aride qui s'étendait jusqu'aux montagnes que nous apercevions et qui nous semblaient mauves et vertes. C'était l'idée même du paradis. Au-delà du vaste espace désertique, nous apercevions la terre qui regorge de lait et de miel. C'étaient bien sûr des collines, et elles étaient arides.

Ces hommes avec qui nous avons traversé une partie du Sahara appartenaient au désert. Ils m'ont appris que l'islam est une religion d'une grande générosité. Ils ne nous ont pas demandé de parler de notre religion ou de notre culture. Pour eux, nous étions deux jeunes hommes étranges, vêtus d'une drôle de façon, qui attendions leur aide à l'orée du désert. Pendant des jours, leur hospitalité a été absolument incroyable.

Le soir, ils immobilisaient les camions. Ils coupaient des broussailles sèches là où ils pouvaient en trouver, puis nous allumions un feu sur lequel nous installions un grand récipient de métal. Ils le remplissaient alors de semoule, ingrédient servant à faire le couscous. Chacun des hommes s'assoit autour du feu. Nous étions huit et nous partagions le contenu des deux bols.

• (1310)

La nuit, nous déroulions les couvertures sur le sol du désert et nous nous couchions les uns contre les autres comme du bois cordé et le dernier homme de la rangée se chargeant de ramener la couverture sur nous tous. Reposer dans le grand désert du Sahara et observer des étoiles étranges fut une expérience qui a marqué ma vie.

Après ce voyage, lorsque nous élevions notre jeune famille, ma femme et moi voyagions parfois séparément lorsque nous avions parfois le goût de prendre des vacances. Elle se rendait en Europe, et j'allais en Afrique du Nord. Au fil des ans, je me suis de nouveau rendu en Algérie. J'ai visité le Maroc et Tunis. J'ai été expulsé de la Lybie à la pointe du fusil, de sorte que M. Khadafi m'inspire des sentiments partagés, et je suis ensuite allé plusieurs fois en Égypte.

Tout ceci pour dire que je connais assez bien l'islam. Je ne connais sans doute pas tout, mais cette religion me touche parce que je constate et j'ai appris qu'elle est synonyme de générosité. C'est une religion qui cherche à aider les opprimés et qui leur vient en aide sans rien demander en retour.

Je souligne au passage que mes voyages m'ont permis de comprendre le soi-disant problème palestinien, car chez les musulmans, et à mon avis sur toute la planète, on trouve un désir d'aider les opprimés, et il existe un fort sentiment selon lequel les Palestiniens n'ont pas été bien traités par les musulmans et devraient mériter le soutien de tous les musulmans de la planète. Toutefois, bien que je dise cela, rien dans les rapports que j'ai eus avec de nombreux musulmans au pays et en Afrique ne laisserait entendre que la violence fait partie de l'islam.

Tous ces propos ont trait à la partie de la motion relative au problème de l'intolérance dans le contexte des événements dramatiques, de ces attaques terroristes, survenus au World Trade Centre.

*Les crédits*

Mes voyages m'ont fait réaliser à quel point nous sommes des enfants de cette planète. Que nous soyons hébreux, chrétiens, hindous ou musulmans, nous demeurons des habitants de cette planète et des personnes relevant du même Dieu, si je peux m'exprimer ainsi, monsieur le Président.

En apprenant ce genre de choses, nous nous rendons compte que la force du Canada vient du fait que bon nombre de gens y sont venus d'un peu partout au monde. Je sais que j'ai eu la chance de vivre des expériences enrichissantes que plusieurs Canadiens n'ont pas vécues parce que je suis allé au bout du monde.

Depuis 25 ans, en raison de l'arrivée massive de gens de partout au monde, de différentes races, de différentes ethnies et de différentes religions, je crois, monsieur le Président, et je le constate en fait tous les jours, que les Canadiens en tant que peuple ont une certaine compréhension, une compassion et une tolérance pour les gens qui sont différents d'eux-mêmes. C'est l'essence même de notre pays. C'est l'essence même de la Charte des droits et libertés.

Quant à la partie de la motion qui parle d'une vague croissante d'intolérance, j'hésite parce qu'à mon avis, ce à quoi nous faisons face, c'est une crainte naturelle qui est soulevée chez les gens de tous les groupes et de toutes les nations lorsque des crimes terribles se produisent. Je ne crois toutefois pas que nous devons parler d'une vague croissante d'intolérance.

Je ne crois pas que ce soit une question sur laquelle les gouvernements se soient penchés. Je crois plutôt que c'est une question qui est étudiée par le Parlement. Les députés devraient montrer l'exemple et s'assurer que nous sommes prêts à aider les gens de nos collectivités à s'unir en ces périodes troubles pour alléger leurs craintes, parce que je suis persuadé que les Canadiens sont en fait plus forts que tout terroriste où qu'il se trouve dans le monde.

• (1315)

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'est au nom des électeurs de Surrey-Centre que j'interviens dans le débat portant sur la motion du NPD. Je suis bouleversé et j'offre mes sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu des être chers. Mon cœur, mes pensées, ma sympathie et mes prières vont aux familles et aux amis des victimes de ces actes lâches et atroces.

Je condamne dans les termes les plus explicites les terroristes et ceux qui les aident. Les crimes contre l'humanité sont des crimes contre des innocents. Ce sont les meurtres, la torture, les viols ou les actes de violence commis par des terroristes, des gouvernements répressifs, des dictateurs militaires ou des fanatiques dans le cadre de conflits ethniques, religieux et géographiques. Ces crimes définissent aussi de tels actes quand ils sont perpétrés par des membres du crime organisé. Chaque fois qu'un innocent est assassiné, c'est un crime contre l'humanité.

On pense souvent aux innocents qui ont été tués au cours des actes terroristes méprisables à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Toutefois, la sinistre toile de la terre a touché beaucoup plus de vies. Les attaques contre le World Trade Center, le Pentagone et l'écrasement en Pennsylvanie ont tué plus de 300 pompiers, plus de 100 agents de police et le grand nombre de membres d'équipage et de voyageurs qui étaient à bord des avions. Il y a eu plus de 6 000 pertes de vie dans ces attaques. Je conviens totalement que c'était un crime contre l'humanité, la civilisation et les habitants du village planétaire.

Cependant, ce n'était pas un crime seulement contre les habitants de New York ou de Washington. C'était un crime contre tous ceux qui croient à la civilité. Pendant que nous prenons un instant pour

pleurer ceux qui sont morts dans les attentats de septembre, n'oublions pas les millions de victimes d'autres crimes contre l'humanité dans le monde. Les responsables de ces actes horribles doivent être traduits en justice.

Pour lutter contre le terrorisme, nous devons déployer un effort concerté. Il faut une coopération internationale et des ressources. Nous avons besoin de lois ayant du mordant, au Canada et à l'étranger. Au Canada, nous devons examiner des lois peu rigoureuses qui permettent à des terroristes de recueillir des fonds, de porter atteinte à nos systèmes de sûreté et de transport, de faire fi de nos lois sur l'immigration et le statut de réfugié et de violer notre liberté.

La motion des Nations Unies permet les genres de changements que l'Alliance canadienne réclame depuis longtemps, des changements qui nous permettraient de soutenir nos alliés dans la lutte contre le terrorisme.

Nous devrions nous concentrer non seulement sur les terroristes, mais aussi sur les gens soupçonnés d'être des terroristes. Ils ne devraient pas pouvoir répéter ces actes horribles. Nous devrions également nous concentrer sur les membres du crime organisé. Le terrorisme et le crime organisé vont de pair. Les conséquences du terrorisme sont visibles et psychologiques. Les conséquences du crime organisé sont latentes et cachées, mais tout aussi dangereuses.

La lutte contre le terrorisme devrait commencer à la Chambre, avec un changement dans la volonté politique du gouvernement libéral faiblard. Au lieu de priver les terroristes ou les groupes terroristes de leur statut d'organismes exemptés de l'impôt et de déclarer leurs activités illégales, les ministres libéraux ont assisté à leurs activités de financement pour les aider à recueillir des fonds au Canada. Ils l'ont fait malgré les mises en garde du SCRS et du département d'État des États-Unis. Lorsque mes collègues de l'Alliance canadienne et moi avons interrogé les députés libéraux à ce sujet à la Chambre, ils nous ont ridiculisés. Nous avions raison à ce moment-là et nous avons raison aujourd'hui.

• (1320)

Toujours aussi arrogant, le gouvernement libéral a refusé d'appuyer notre motion lui demandant de présenter un projet de loi antiterrorisme efficace, de redistribuer des fonds et des ressources à nos services d'application de la loi et de hausser les normes de sécurité et de protection. Il a rejeté cette motion à la Chambre. Afin de se conformer à l'esprit de la motion présentée par le NPD, le gouvernement doit admettre ses erreurs et changer son attitude insouciance.

L'un des trois objectifs de notre politique étrangère, qui est supposée faire valoir nos intérêts partout dans le monde, est de promouvoir la culture canadienne. Je n'ai rien contre cela, mais comme personne n'a réussi à définir précisément ce qu'est la culture canadienne, comment le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est-elle supposé en faire la promotion? Au lieu de vague notions, ce ministère devrait avoir des buts et des objectifs clairs et bien articulés. Il faut revoir les objectifs de notre politique étrangère et formuler cette politique en vue d'atteindre ces objectifs.

Aucune politique étrangère dans le monde ne devrait utiliser des critères différents selon les circonstances. Je ne parle pas que de la politique canadienne, mais de celle de tous les pays en général. Cette politique devrait être juste et équitable et faire de la diplomatie préventive une de ses principales priorités.

*Les crédits*

Permettez-moi cette analogie. Lorsqu'on chauffe un autocuiseur, il produit de la vapeur. Si on tente d'empêcher la vapeur de sortir en appliquant plus de poids sur l'autocuiseur, la vapeur ne va pas arrêter. L'autocuiseur va exploser. Il suffit simplement d'enlever la chaleur sous l'autocuiseur pour l'arrêter de produire de la vapeur.

Lorsque des politiques étrangères sont injustes, qu'elles utilisent deux poids deux mesures, qu'elles font preuve de favoritisme ou se servent du gouvernement ou des gens pour des motifs intéressés, elles font naître des malaises et de l'apathie qui engendrent des conflits, des représailles et le terrorisme. Nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme en même temps que nous recourons à la force ou à des pressions militaires, et même avant. La haine et la vengeance sont difficiles à contenir par la force seulement, du moins à long terme.

La motion nous demande d'appuyer des mesures contre l'intolérance fondée sur des motifs ethniques dont sont victimes les Canadiens arabes et musulmans. Des sikhs ont été attaqués et même tués depuis les événements du 11 septembre. La motion omet de faire mention de l'intolérance à l'endroit des sikhs, des hindous et d'autres minorités.

J'exhorte les gens de toutes les confessions, de toutes les religions et de tous les milieux à travailler ensemble pour mettre un terme au terrorisme et aux attentats terroristes. L'idée de mourir pour ses croyances a été déformée par les tenants du mal. Prendre des mesures de représailles contre les adeptes d'une religion ou d'une croyance n'est pas indiqué. Il ne s'agit pas d'un problème religieux, et nous ne devons pas faire en sorte que cela en devienne un. Le mal réside dans le cœur de certains individus, pas dans celui d'un peuple ou des tenants d'une religion. Voyons au-delà des apparences d'une personne, sondons plutôt son âme.

La situation actuelle nous amène aussi à penser que la politique de multiculturalisme du Canada n'est pas aussi couronnée de succès que le gouvernement le prétend. Officiellement, cette politique fait la promotion de la tolérance. Or, la tolérance suppose que je n'aime pas quelqu'un, mais que je vais néanmoins le tolérer. Ce n'est pas la tolérance que devrait promouvoir la politique gouvernementale, mais bien l'acceptation. Nous sommes tous Canadiens. Personne n'est plus Canadien qu'un autre. Tous les Canadiens sont fiers de l'être. Le gouvernement devrait promouvoir l'acceptation. Nous devrions accepter tous nos concitoyens, indépendamment de leur appartenance à une minorité ethnique, de leur religion, de leur race ou de toute autre considération.

● (1325)

En conclusion, je voudrais répéter, comme l'a dit le maire Rudy Giuliani, que ce n'est pas le moment de faire de nouvelles études ni d'émettre des directives vagues. De son propre aveu, il s'agit d'un avertissement et le moment est venu d'agir. J'exhorte le gouvernement à agir de manière proactive et à prendre des mesures, à présenter des dispositions législatives antiterroristes ainsi que les autres mesures que nous avons recommandées.

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NP):** Monsieur le Président, je demande précisément à mon collègue s'il appuie la motion présentée à la Chambre, en particulier les dispositions de l'alinéa c) qui exigent que le gouvernement présente un rapport exposant les mesures que le Canada prendra pour la mise en œuvre du plan d'action. Je lui pose cette question parce que son collègue, le porte-parole en matière d'affaires étrangères, a indiqué qu'il n'appuyait pas cette disposition. Il estime que nous avons exagéré la portée des attaques racistes survenues au Canada. Est-ce également la position de mon collègue qui vient d'intervenir?

Je soulève également une autre question sur laquelle il pourrait peut-être faire des observations. Mon collègue a parlé de l'importance de la tolérance et du respect des droits humains fondamentaux. À titre de député, et je souligne que je parle en mon nom personnel uniquement, je rejette les critiques et les attaques que plusieurs députés ont lancées à la Chambre contre le secrétaire d'État au Multiculturalisme au sujet d'un discours prononcé à une récente conférence de femmes à laquelle elle a participé.

La liberté d'expression est certainement un des droits les plus précieux et les plus fondamentaux dans une société civilisée et démocratique. J'ose espérer que mon collègue conviendra qu'il est inapproprié et injuste d'attaquer le secrétaire d'État au multiculturalisme pour ne pas avoir critiqué le discours prononcé par Mme Sunera Thobani à cette conférence.

Je demande à mon collègue de nous faire part de ses commentaires sur la motion et sur l'importance de la liberté d'expression et du respect de cette liberté.

● (1330)

**M. Gurmant Grewal:** Monsieur le Président, d'autres députés veulent poser des questions. Je serai donc bref.

Le député est un homme érudit et je le respecte. Toutefois, il fait parfois preuve d'un esprit très partisan et déforme les opinions des autres partis politiques. Plus tôt au cours de la journée, il a déformé la position de l'Alliance canadienne qu'avait exposée le porte-parole en chef pour les questions se rapportant aux affaires étrangères.

Le paragraphe c) de la motion suscite une vive émotion. Il est très réactif. Nous devons être proactifs. Nous devons accepter la réalité au Canada. Nous devons condamner ce qui doit l'être, comme l'intolérance raciale. Mes collègues se joignent à moi pour condamner ces actes insidieux.

Pour cette raison, nous devons nous concentrer sur la politique du multiculturalisme au Canada, qui devrait être une politique d'intégration, non pas de ségrégation. La politique du multiculturalisme devrait avoir pour but l'acceptation et l'harmonie. Je pense que tous mes collègues sont d'accord là-dessus.

**L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce qu'a dit le député d'en face. Je me souviens que dans d'autres interventions, le député avait dit à ce sujet que c'était gaspiller de l'argent.

Je demande au député de réfléchir à la position idéologique de son parti à l'égard du multiculturalisme, des minorités visibles, des droits de la personne et de toutes ces questions qui ne figurent pas au programme de son parti. On a l'impression que l'Alliance ou bien réécrit son programme, ou bien le rédige au fur et à mesure.

Je voudrais savoir quelle est actuellement la position de son parti. Parle-t-il de la position de son parti ou bien s'exprime-t-il en tant qu'individu? Quelle est la position de son parti à l'égard de ces questions?

**M. Gurmant Grewal:** Monsieur le Président, tout comme les collègues de mon parti, je suis contre le gaspillage. Le gaspillage est à bannir et le ministère du Multiculturalisme ne fait pas exception à la règle. Il s'y fait des dépenses superflues et nous sommes contre.

*Les crédits*

Nous ne sommes pas contre le concept du multiculturalisme, l'harmonie au Canada ou le fait d'accepter d'autres groupes ou communautés au pays. Cependant, lorsque le gouvernement utilise des subventions ou contributions comme moyen de propagande politique et crée des paliers différents au sein des collectivités en donnant davantage à un groupe et moins à un autre, il crée des disparités et nous nous opposons à cela. Nous n'approuvons pas l'utilisation de fonds gouvernementaux, de fonds provenant des contribuables, à des fins politiques. Voilà ce à quoi nous nous opposons.

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler de cette motion des plus importante. Je remercie le NPD de l'avoir présentée. Bon nombre des points examinés aujourd'hui sont cruciaux pour tous les Canadiens et le gouvernement ferait bien de prêter l'oreille aux solutions novatrices qui sont proposées.

Le 11 septembre a braqué l'attention des Canadiens et de toute la communauté internationale sur des défis qu'on avait négligés pendant trop longtemps. J'aimerais déboulonner certains mythes entourant ce problème.

Certains ont soutenu que ces actes de terrorisme étaient le fruit de la pauvreté ou des inégalités sociales. Si tel était le cas, le nombre de groupes terroristes issus de l'Afrique subsaharienne serait absolument effarant. Là n'est pas le problème. Oussama ben Laden vaut environ 300 millions de dollars. L'islam est une religion financièrement très riche. Il est vrai que bon nombre de ceux qui se suicident pour leur « djihad » proviennent de régions défavorisées. Toutefois, ceux qui ont commis les atrocités du 11 septembre, qui ont monté à bord des avions kamikazes, étaient des gens instruits et issus de la classe moyenne. Il ne s'agit donc pas de pauvreté ou d'inégalités sociales.

Pourquoi des gens s'attaqueraient-ils à nous? L'Islam fondamentaliste que prône Oussama ben Laden n'a rien à voir avec l'inégalité sociale. Ces gens nous détestent et détestent l'Occident pour ce que l'Occident représente. Nous sommes ce que les talibans ne sont pas; les talibans sont ce que nous ne sommes pas. L'Occident représente la liberté et l'individualisme. Nous sommes perçus comme des pécheurs par ceux qui appuient les Oussama ben Laden de ce monde. L'Islam fondamentaliste est tout le contraire de la culture occidentale et vice-versa.

Oussama ben Laden préférerait bombarder la table de négociations plutôt que de s'y asseoir. Par conséquent, il n'y a pas de négociations possibles. Voilà pourquoi nous envisageons des interventions militaires pour traiter avec ces gens. Il est toutefois intéressant d'examiner pourquoi certains les appuient.

Lorsqu'on analyse les précurseurs à un conflit, on se rend compte que l'un des outils les plus puissants est la communication. On peut s'en servir pour consolider la paix ou susciter un conflit. On n'a qu'à penser aux communications qui ont cours dans les camps de la bande de Gaza, sur les territoires occupés par les palestiniens et dans de nombreux états arabes dans le monde. Des messages désagréables, abominables et même exécrables sont utilisés pour amener les foules, les monter contre l'Ouest. C'est ce qui se produit et nous n'y pouvons rien. Ces gens n'ont pas l'occasion d'entendre notre point de vue et celui de notre monde. Les communications sont ainsi utilisées pour soulever les passions et inciter les gens à se battre contre nous.

La communauté internationale a donc l'occasion de se rendre dans ces régions pour communiquer un autre point de vue à la population. Certains ont suggéré d'utiliser les radios à ondes courtes, la BBC ou d'autres outils pour tenter d'apaiser les conflits et les éléments

précurseurs. L'ONU envisage cette possibilité. Il serait avisé de se rendre dans les régions où la population est ameutée par des propos aussi corrompus, des mensonges en fait, pour communiquer ce qui se passe vraiment dans notre monde.

Nous avons un certain nombre d'occasions de combattre cela. D'un point de vue de la politique étrangère, nous avons une grande chance de sortir quelque chose des décombres. Une merveilleuse opportunité s'offre à nous d'établir des lignes de communication et des relations solides avec des États avec lesquels nous avons eu des relations difficiles dans le passé. Je parle de pays comme la Russie, la Communauté des États indépendants, les pays arabes et l'Iran. Beaucoup de ces pays se sont joints à la coalition, du moins de façon tacite. On peut améliorer cela. Ainsi, dans le cas du Pakistan, nous avons réduit son endettement. Nous pouvons radier certains prêts sur la scène internationale et réduire les barrières commerciales. Une réduction des barrières commerciales et l'élimination des sanctions constitueraient probablement la meilleure façon d'améliorer les conditions socio-économiques dans ces pays. C'est ce que nous pouvons faire pour unir nos efforts afin de contrer la menace du terrorisme.

Les pays comme la Tchétchénie, l'Azerbaïdjan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan et de nombreux autres pays, notamment un certain nombre de pays du Moyen-Orient, sont menacés par l'Islam fondamentaliste. Il leur incombe de collaborer avec nous. Il faut commencer à établir des relations non seulement d'un point de vue politique, mais également par l'entremise de communications, de mouvements bilatéraux de citoyens entre les deux pays. Il s'agit aussi de donner à ces pays les outils économiques pour leur permettre de subvenir à leurs besoins. Nous avons donc là une grande occasion d'établir de bonnes relations, chose qui a été jusqu'à maintenant très difficile à faire.

• (1335)

Nos forces armées ont subi toutes sortes de compressions. L'OTAN, la Conférence des associations de la défense et un rapport récent des Nations Unies ont reproché au Canada de ne pas respecter les engagements qu'il a pris en 1994 dans son Livre blanc sur la défense.

Selon moi, c'est ce dont le Canada a besoin. Tout d'abord, nous avons besoin d'un investissement de 1 à 2 milliards de dollars par année dont 23 p. 100 doivent aller à des dépenses d'immobilisation pour moderniser notre matériel. De plus, à l'heure actuelle notre marine ne peut mettre en ligne qu'un navire par côte. Ce chiffre doit passer à au moins deux. Enfin, nous devons accroître le nombre de nos militaires pour le faire passer de 50 000 à un minimum de 60 000 et, on peut l'espérer, à 65 000.

En ce qui concerne l'aviation, nous avons des avions désuets. Nous devons améliorer nos systèmes d'armes sur les CF-18 et améliorer la capacité de nos avions ravitailleurs et notre capacité de transport lourd. Nos soldats sont vidés psychologiquement et physiquement. Ils ne peuvent tout simplement pas faire face à toutes les missions qui se succèdent rapidement. À cause de cela, nous perdons d'excellents militaires. La façon d'éviter cela est de réduire nos demandes et d'accroître nos effectifs.

En ce qui concerne Revenu Canada, le député de Surrey a mentionné quelques points constructifs. L'un d'eux est que nous ne pouvons plus permettre à des particuliers recueillant des fonds pour des organisations terroristes d'avoir le statut d'organisme de charité. Nous devrions mettre un terme à leurs activités. Le SCRS et la communauté internationale savent qui ils sont, et le Canada doit avoir le courage de mettre un terme à leurs activités.

*Les crédits*

En ce qui concerne l'immigration, nous devons ériger un mur d'acier autour du Canada, mais ce mur doit être poreux. Il doit permettre la circulation des biens et des services sans restriction. Il doit permettre la circulation des gens honnêtes qui veulent immigrer au Canada. Toutefois, il doit être infranchissable pour les individus qui sont des criminels, des bandits et des terroristes projetant de venir au Canada et de profiter de notre bonne nature. Cela est d'une importance fondamentale.

Le NPD a parlé de la discrimination et de la persécution dont sont l'objet des individus comme Oussama ben Laden, qui ont déformé le Coran. Au Canada, 99,99 p. 100 des musulmans n'ont rien à voir avec ce qu'il représente et ils abhorrent même tout ce qu'il dit. Il est dit dans le Coran que si une vie est sauvée, c'est toute l'humanité qui est sauvée, et si une vie est perdue, c'est toute l'humanité qui est perdue.

Peut-être que cela nous rappelle que toutes les grandes religions du monde sont pacifiques. Toutes les religions prêchent la paix et la tolérance les unes envers les autres. C'est la déformation d'une religion, qu'il s'agisse du christianisme, du judaïsme ou de l'islam, qui est condamnable et qui cautionne ces tueries. Il serait sage pour nous de nous rappeler que les musulmans abhorrent ce genre de violence autant que n'importe lequel d'entre nous à la Chambre.

En guise de conclusion, je dirai que nous avons l'occasion, après le désastre du 11 septembre, de nouer des relations avec les pays avec lesquels nous n'avons pas eu de relations dans le passé et d'améliorer les communications avec les populations désaffectées qui constituent un bon terreau pour Oussama ben Laden où il peut recruter ses soldats pour sa cause. Nous pouvons lutter contre cela, mais seulement en conjuguant nos efforts avec ceux de nos partenaires internationaux au sein d'une force multinationale et multifactorielle.

• (1340)

**M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai bien sûr écouté les interventions et je ferai remarquer que, de toutes les grandes religions dans le monde, il en est une qu'on n'a pas mentionnée. Il y en a beaucoup d'autres, outre celles qui sont nées dans les déserts de l'Afrique. Je veux parler de la religion de nos autochtones.

Les députés du NPD ont également parlé de Sunera Thobani, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, et des propos qu'elle a tenus l'autre jour à la conférence des femmes. Je défends personnellement la charte des droits et la liberté de parole, mais je tiens certainement à déclarer publiquement que je ne suis pas d'accord avec la position qu'elle a prise. Et je ne suis pas d'accord non plus pour qu'elle reçoive des fonds publics pour défendre des causes qui ne sont pas compatibles avec les opinions de la majorité des Canadiens. Lee Lakeman, de l'Association canadienne des centres contre le viol, était là elle aussi à appuyer ce genre de propos.

Si les organismes de ce genre espèrent continuer à recevoir des fonds publics, ils font mieux de se concentrer sur leur énoncé de mission et de ne pas utiliser l'argent des contribuables à des fins autres que celles qui figurent dans leur énoncé de mission. J'aimerais que le député nous dise ce qu'il en pense.

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, nous, de notre parti, n'avons jamais approuvé que l'argent des contribuables serve à financer des groupes qui sèment la haine ou le mécontentement au sein de notre société.

La personne mentionnée a fait certaines déclarations dans le passé, et il y en a d'autres comme elle. Si nous regardons ce qui se passe à l'Université Concordia, nous voyons s'y installer une situation

odieuse. Des non-étudiants qui prétendent représenter les étudiants invitent ces derniers à s'en prendre à d'autres groupes. C'est absolument ignoble.

Nous ne pouvons plus tolérer que les fonds publics ou l'argent de n'importe quel organisme public servent à semer ce genre de haine et de mécontentement.

• (1345)

**M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'un exposé très rationnel et bien raisonné sur la motion.

Je sais qu'il a beaucoup voyagé à l'étranger et qu'il a exercé sa profession dans d'autres pays. Il a aussi observé la terreur et la souffrance qui marquent ces autres pays.

Un homme qui a été témoin de cette souffrance peut-il honnêtement dire que, au Canada, une vague de racisme et de discrimination déferle sur des gens à cause de leurs croyances? Les gens que le député a servis et observés dans d'autres pays auraient-ils un meilleur lot au Canada qu'ailleurs?

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, nous avons beaucoup de chance de vivre dans un des pays les plus tolérants, sinon le plus tolérant de la planète. Nous ne sommes tolérants que grâce à la vigilance dont nous faisons preuve collectivement. Mon parti et tous les députés veulent que notre pays continue de faire respecter les libertés et les droits fondamentaux dont nous avons tous profité jusqu'à maintenant.

Ce n'est que grâce à cette vigilance et à la protection de notre liberté que nous avons profité de ces droits. Si nous laissons baisser la garde, nous risquons de perdre ces libertés.

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il s'agit d'une observation plutôt que d'une question. Je me souviens d'avoir entendu il y a longtemps un dicton qui disait ceci: un homme qui a été convaincu contre son gré n'a pas changé d'opinion.

Légiférer pour combattre le racisme et la haine, c'est un moyen stérile et inefficace. Adopter ce genre de loi nous donne bonne conscience, et nous devrions tout faire pour pratiquer la tolérance.

J'ai grandi dans une localité située à trois quarts de mille d'une base d'entraînement des forces aériennes pendant la Seconde Guerre mondiale, et je parlais allemand. Comment avons-nous pu nous entendre avec le reste de la collectivité, dans ces années-là? Ma mère et mon père nous éduquaient de façon que nous soyons des membres très coopératifs, empressés, utiles et tolérants de la collectivité. Nous étions bien acceptés non parce que quelqu'un avait légiféré, mais parce que nous prouvions aux autres que nous étions tolérants.

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, mon collègue dit que nous voulons un pays doté de lois contre la discrimination et le racisme. Heureusement, le Canada possède déjà de telles lois.

Il affirme également que ce qui fait la force des membres des communautés d'immigrants au Canada, notamment des gens comme lui-même, comme moi et de nombreux autres, ce sont leurs efforts, leur ardeur au travail, leur tolérance et leur intégration, qui n'est pas nécessairement synonyme d'assimilation, à la société canadienne. Voilà quelque chose dont nous sommes tous fiers.

*Les crédits*

**M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.):** Monsieur le Président, je félicite le Nouveau Parti démocratique d'avoir présenté cette résolution. Un débat sur la question s'imposait. Je tenais à déclarer mon appui à la première partie de la résolution. Les députés ont condamné cet acte de terrorisme et je voulais ajouter ma voix à celle du premier ministre à ce sujet.

Je m'attarderai néanmoins aux deuxième et troisième paragraphes de la résolution, et parlerai de certaines difficultés que le Canada et cette Chambre éprouveront au cours des semaines et des mois à venir, relativement au terrorisme.

Par un concours de circonstances, j'effectuais un voyage en Grande-Bretagne avec le ministre des Affaires étrangères avant le 11 septembre. Durant mon séjour, qui s'est effectué en partie à Londres, je me suis intéressé, entre autres choses, au crime organisé et au terrorisme. J'ai eu la chance de rencontrer plusieurs députés et parlementaires qui allaient mettre en oeuvre une loi appelée la loi de 2000 sur le terrorisme en Grande-Bretagne.

La Grande-Bretagne a évidemment une longue histoire de lutte contre le terrorisme et le crime organisé. J'ai cru que l'expérience britannique nous serait utile au moment où nous commençons à nous attaquer à ces questions. J'étais conscient que nous allions devoir ratifier certaines conventions des Nations Unies et que la charte allait inévitablement soulever des problèmes. Je m'attendais donc à ce qu'il y ait un débat très animé sur la recherche d'une solution pondérée.

Paradoxalement, j'ai appris le désastre de New York et de Washington alors que je me trouvais à 35 000 pieds d'altitude, au milieu de l'océan Atlantique. Cela a donné un ton plus émouvant à mes notes et aux conversations que j'ai eues avec des collègues en Grande-Bretagne.

Le projet de loi britannique est simple mais très instructif. Les attaques terroristes sont une réalité beaucoup plus tangible au Royaume-Uni qu'au Canada. Les Britanniques ont eu à faire face à des voitures piégées, à l'IRA, à l'IRA véritable et à une variété d'autres activités terroristes. Le terrorisme est une réalité culturelle en Grande-Bretagne, en particulier à Londres où je séjournais. La Loi de 2000 sur le terrorisme au Royaume-Uni est la réponse à cette horrible réalité.

Tout d'abord, ce projet de loi a l'appui d'une bonne partie de la population. J'ai été un peu étonné de constater qu'en tant que Canadien je n'étais pas nécessairement prêt, comme les Britanniques, à croire que le gouvernement fait toujours ce qu'il faut, et surtout qu'il prend toujours la bonne décision, ce qui m'a semblé étonnant de leur part, mais peut-être compréhensible dans les circonstances.

Des points inquiétants, par exemple la définition large que le projet de loi donne au terrorisme, ont été reconnus comme des incohérences sans trop d'importance compte tenu du mal auquel on doit s'attaquer. La définition qu'on y donne est si large qu'elle en devient virtuellement inutile. Si le secrétaire de l'intérieur décide qu'un groupe constitue une organisation terroriste, elle est considérée comme une organisation terroriste.

Le projet de loi a désigné 21 organisations comme étant des organisations terroristes en Grande-Bretagne. Pour ce qui est de ceux qui se trouvent sur la liste des proscrits ou qui sont membres d'une organisation terroriste, le secrétaire de l'intérieur peut décider qu'ils font partie d'une organisation terroriste. S'ils ne sont pas d'accord avec la désignation, ils ont trente jours pour faire appel au secrétaire de l'intérieur. Dans le cas peu probable où le secrétaire de l'intérieur changerait d'idée, ils auraient alors la chance d'en appeler au chancelier de l'Échiquier qui a nommé une commission spéciale.

Cette commission spéciale est alors invitée à casser la décision du secrétaire de l'intérieur qui a déjà affirmé à deux reprises que l'organisation en cause était une organisation terroriste.

Cette mesure législative a été adoptée au Royaume-Uni après environ une heure de débat à la Chambre des communes et une heure de débat à la Chambre des lords. Les 21 organisations présumées terroristes ont été soumises au Parlement le même jour et à la fin de la journée, elles étaient toutes considérées comme des organisations terroristes. Il n'y a pas eu d'audience de comité ni de consultation publique et pratiquement pas de débat sur la question. Le premier ministre Blair mérite à tout le moins des félicitations pour son efficacité.

Un membre reconnu d'une organisation terroriste s'expose à une peine de 14 ans d'emprisonnement.

• (1350)

La preuve de l'appartenance à un groupe terroriste peut notamment être liée à un des éléments suivants : porter certains types de vêtements; se livrer à certains genres d'activités; et, par exemple, faire un discours à l'appui d'une organisation terroriste ou être sur la tribune au moment où une personne prononce un tel discours.

On peut supposer qu'un politicien qui a le malheur de partager une tribune avec une personne parlant de l'OLP, du PTK ou des Tigres tamouls peut suffire à attirer l'attention malencontreuse des autorités et place ce politicien dans une situation où il doit leur expliquer qu'il n'appuie pas vraiment cette organisation terroriste.

Il est séduisant de penser que cette situation ne pourrait jamais se produire ici. Toutefois, la pression et le sentiment d'urgence que l'on sent dans le grand public sont suffisants pour nous pousser à faire quelque chose. Le premier ministre de l'Ontario a un peu joué au prophète de malheur hier. En effet, il pense que le ciel nous tombe sur la tête et que la nomination de deux personnes estimées de notre collectivité calmera d'une façon ou d'une autre la menace terroriste.

Le plus souvent, c'est une solution simple à un problème compliqué. Plus souvent qu'autrement, une solution simple ne constitue pas la bonne solution. La loi contre le terrorisme adoptée en l'an 2000 par le Royaume-Uni n'est pas la bonne solution.

Le modèle américain n'est que légèrement moins draconien. La loi sur la lutte contre le terrorisme et la peine capitale effective, et je ne sais pas ce que pourrait être une peine capitale ineffective, interdit de verser des contributions à des organisations terroristes étrangères, peu importe l'objectif visé.

L'enjeu porte ici sur la désignation. La désignation expire au bout de deux ans, à moins qu'elle soit renouvelée, et le secrétaire d'État américain peut ajouter ou révoquer une désignation. Le Congrès peut prévoir une révocation dans une loi. Les désignations sont aussi soumises à un examen judiciaire.

À première vue, le modèle américain est quelque peu plus attrayant que le modèle du Royaume-Uni. Il semble beaucoup moins draconien, mais il recèle ses propres problèmes.

Si je disais à la Chambre que l'IRA ne figure pas dans la liste incluse dans la loi américaine, je crois que les députés seraient quelque peu étonnés. C'est en réalité le cas. L'IRA n'est pas une organisation terroriste selon les États-Unis. On peut s'interroger sur le caractère politique que peut présenter ce fait, mais c'est une réalité.

De même, le Sinn Féin n'est pas une entité prescrite aux États-Unis. Selon les représentants du Sinn Féin, ils ne se perçoivent pas comme un paravan d'une organisation terroriste comme l'IRA, ou comme faisant partie d'une semblable organisation.

### Article 31 du Règlement

Ce sont là le genre de décisions que le gouvernement du Canada et la Chambre devront prendre. Le Sinn Fein sera-t-il considéré comme une organisation terroriste aux fins du projet de loi que nous pourrions présenter à la Chambre? Qu'en est-il du Hezbollah? Le Hezbollah fait partie du gouvernement libanais. À mon avis, à peu près tout le monde à la Chambre pense que le Hezbollah est une organisation terroriste.

Que feront les Canadiens? Que fera le gouvernement? Ma première recommandation, c'est de ne rien faire précipitamment. Si nous légiférons précipitamment, nous allons le regretter longtemps.

Examinons le modèle de la désignation du juge-avocat. Lorsque nous avons étudié le projet de loi sur le crime organisé, ce modèle a fait l'objet d'un examen. Cependant, notre système judiciaire ne voulait pas se mêler de la question de désigner le crime organisé organisation criminelle. Nous devrions également examiner le modèle que nous avons utilisé pour le crime organisé, où le solliciteur général désigne ceux qui font partie ou non d'une organisation criminelle.

Comment le CSARS surveillera-t-il le SCRS? Le SCRS aura un rôle passablement important à jouer et je voudrais savoir que le CSARS aura son mot à dire.

Enfin, nous ne devrions pas sacrifier nos libertés et nos droits fondamentaux sur l'autel de la sûreté réelle ou appréhendée. Nous avons beaucoup de décisions à prendre. J'ai négligé de mentionner au début de mon intervention que je partagerai mon temps de parole avec le député d'Oak Ridges.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1355)

[Traduction]

### SERVICES À LA FAMILLE-CANADA

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, étant donné les nombreuses pertes de vie et la grande dévastation que les familles de nos amis et voisins américains ont subies le 11 septembre, Services à la famille-Canada dédie aux victimes de cette tragédie la Semaine nationale de la famille de l'année 2001, qui est celle du 1<sup>er</sup> au 7 octobre.

L'organisme encourage tous les Canadiens à se réunir en famille pour exprimer leur préoccupation et leur compassion à l'égard de tous les êtres humains touchés par cette calamité.

Je félicite Services à la famille-Canada d'avoir prévu, durant toute cette semaine, des événements visant à célébrer l'importance de la famille, cette entité sur laquelle nous comptons tous pour nous accompagner dans les moments les plus heureux et les plus difficiles de notre vie.

Dans l'esprit de la Semaine nationale de la famille, j'invite tous les Canadiens à prendre quelques instants cette semaine pour penser aux membres de leur propre famille et de leur collectivité et pour voir comment ils peuvent faire une différence dans la vie des autres, que ce soit des parents, des amis ou des voisins.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

**M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, un rapport du solliciteur général en date du 18 avril disait ce qui suit:

On est de plus en plus conscient du fait que le secteur agricole—c'est-à-dire les cultures et le bétail—doit être considéré comme une cible potentielle d'attentats terroristes.

La semaine prochaine, le bureau du solliciteur général rencontrera enfin un gouvernement provincial pour discuter de cette menace. En réalité, le début de ce processus de consultation est en retard de six mois.

En effet, il y a déjà six mois que le personnel du solliciteur général lui a dit que nos agriculteurs pouvaient être la cible d'attentats terroristes. Il aurait dû entreprendre immédiatement une série de rencontres avec les agriculteurs, les administrations municipales et les gouvernements provinciaux pour accroître la sécurité.

Le solliciteur général n'est pas le seul ministre qui laisse tomber les Canadiens. Mercredi dernier, lorsque j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, j'ai donné à ce dernier l'occasion de dire aux agriculteurs ce qu'il avait fait pour protéger notre industrie contre des attentats terroristes. Sa réponse a révélé qu'il n'avait rien fait du tout. Le fait que le gouvernement n'ait pas réagi immédiatement pourrait coûter cher à nos agriculteurs et à notre économie.

\* \* \*

● (1400)

[Français]

### LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES

**L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.):** Monsieur le Président, nous célébrons hier, le 1<sup>er</sup> octobre, la Journée internationale des personnes âgées.

Plus que jamais, nos aînés sont préoccupés par la situation économique et sociale.

Dans mon comté de Brome—Missisquoi, ils me font part de leur inquiétude quant au régime de soins de santé du Québec et des améliorations qui devraient être apportées au Programme de la sécurité de la vieillesse. En raison de l'augmentation du coût de la vie, plusieurs personnes âgées ont de la difficulté à joindre les deux bouts.

Mme Barbara Woolmer, de Bedford, a d'ailleurs fait circuler dans Brome—Missisquoi une pétition qui demande au gouvernement canadien d'augmenter les prestations de la sécurité de la vieillesse.

Je tiens à saluer l'implication de cette dame. Il est important que nous prêtions une oreille attentive aux demandes de nos aînés. Ils ont beaucoup fait pour notre pays; ils méritent notre respect et notre reconnaissance.

\* \* \*

### LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

**M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.):** Monsieur le Président, les victimes d'actes criminels au Canada et surtout au Québec en ont gros sur le cœur contre le système de justice. Frustrées d'en être exclues, elles réclament une attention équivalente à celle accordée au délinquant qui leur a fait du tort. Elles exigent de plus un droit de parole lorsque vient le moment de lui accorder ou non une libération conditionnelle.

Des consultations menées au printemps dans tout le pays par le bureau du solliciteur général et la Commission nationale des libérations conditionnelles auprès des victimes ont révélé une rare unanimité canadienne.

Elles sont venues dire leur frustration d'avoir été laissées pour compte, alors que celui qui avait brisé leur vie bénéficiait d'une kyrielle de droits et d'attentions. Partout, elles ont dit la peur qui les tenaille relativement au retour en société du délinquant.

Certaines croient que la libération conditionnelle ne devrait pas être accordée dans les cas de crimes avec violence. D'autres croient qu'il ne devrait pas y avoir de libération automatique aux deux tiers de la peine, sans que le délinquant ne l'ait méritée. Beaucoup estiment que les délinquants devraient être tenus de faire tout leur temps.

\* \* \*

[Traduction]

### LE PROGRAMME MUNICIPALITÉS EN FLEURS

**M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour féliciter le village de Blyth qui a remporté les cinq épreuves et les honneurs lors de l'édition nationale de 2001 du programme Municipalités en fleurs.

La signification de cela est simple. Parmi les nombreuses collectivités ayant une population de moins de 1 000 habitants, Blyth a été jugé comme étant le plus beau village au Canada.

Je rends un hommage particulier au comité organisateur local, dont les cinq membres étaient au Nouveau-Brunswick le 22 septembre, jour où la décision a été rendue. Il s'agit de Bev Elliott, Eleanor Babcock, Anne Elliott, Elaine Scrimgeour et Nancy Snell.

C'est à toutes ces femmes et à tous les intervenants que l'on doit cette victoire et je tiens à leur adresser mes félicitations à titre personnel. Leurs efforts ont permis de mettre Blyth sur la carte. Ce succès montre une fois de plus pourquoi Huron-Bruce est, sans conteste, la meilleure et la plus belle circonscription de tout le Canada.

\* \* \*

### LES PÊCHES

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dimanche dernier, cela faisait 21 jours que le ministre des Pêches et des Océans fermait les yeux sur la pêche commerciale de seigneurs autochtones fonctionnant à partir du rivage du Fraser, pêche qui a fait de grands ravages. Ken Kristian, qui pratique la pêche récréative, a écrit ce qui suit:

Les étendues qui se trouvent directement sous chaque site de senne de plage sont littéralement couvertes par les corps de saumons roses mâles pré-générateurs empilés par centaines. C'est uniquement les saumons roses et, bien sûr, quelques coho dits menacés de disparition qui ont été sélectionnés et attrapés sans ménagement par la tête, les ouïes ou la queue, retirés du centre du filet et lancés de 10 à 15 pieds dans les airs pour retomber dans une eau peu profonde. Le saumon rose était pêché simplement pour ses oeufs qui rapportent beaucoup d'argent.

Comme des centaines d'autres, j'ai été témoin de ce spectacle ahurissant. Dans ce tableau, il n'y avait pas le moindre signe d'une mesure d'exécution de la part du MPO. Cette pêche, combinée à l'absence de mesure d'exécution, porte à croire qu'une autre espèce de saumon figurera bientôt sur la liste des espèces menacées de disparition ou disparues.

\* \* \*

[Français]

### ROBERT BOURASSA

**M. Serge Marzil (Beauharnois—Salaberry, Lib.):** Monsieur le Président, il y a maintenant cinq ans aujourd'hui, le 2 octobre 2001,

décédait un grand Canadien, un grand Québécois, M. Robert Bourassa.

J'ai eu le privilège de siéger à l'Assemblée nationale du Québec avec M. Bourassa, au moment où il était notre chef de parti et notre premier ministre. On ne répétera jamais assez que Robert Bourassa a été tout un visionnaire pour le Québec, notamment en initiant et en développant toute l'industrie hydroélectrique. Robert Bourassa, c'est le père de cette industrie qui a contribué et contribue toujours à l'essor économique du Québec.

Dès 1985, date de son retour en politique active, sa préoccupation constante a été de renforcer le potentiel québécois en haute technologie et en main-d'oeuvre qualifiée, en misant sur l'aérospatial, l'industrie pharmaceutique et tous secteurs à valeur ajoutée. Robert Bourassa est aussi celui à qui on doit le système universel de santé au Québec et la Charte des droits et libertés de la personne.

Tout cela rappelle que la motivation du premier ministre Robert Bourassa était le bien-être des femmes et des hommes du Québec...

• (1405)

**Le Président:** L'honorable député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

\* \* \*

### ÉRIC LUCAS

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, depuis quelques semaines, le Québec compte un nouveau champion du monde. En effet, le 10 juillet dernier, au cours d'un combat spectaculaire qui a eu lieu à Montréal, le boxeur julievillois, Éric Lucas, a passé le K.-O. à Glenn Catley au septième round, pour ainsi devenir le septième Québécois à porter le prestigieux titre de champion du monde en boxe.

C'est d'ailleurs cet accomplissement remarquable qui s'ajoute à une feuille de route déjà fort impressionnante, qui lui a valu, le 19 septembre dernier, de se voir décerner, à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, la médaille de l'Assemblée nationale.

Le nouveau champion du monde dans la catégorie des super-moyens de la WBC a su faire la démonstration que malgré les coups, les blessures et les revers occasionnels, il ne faut jamais abandonner et il faut même savoir se relever et se battre encore plus fort pour atteindre son objectif.

Éric Lucas représente donc un autre bel exemple de persévérance et de détermination duquel le peuple québécois saura sans aucun doute s'inspirer et être fier.

Je voudrais, en mon nom personnel et au nom de toutes et tous mes collègues, féliciter chaleureusement notre champion et lui souhaiter la meilleure des chances lorsqu'il remontera prochainement sur le ring pour défendre son titre, de même que dans tous les autres combats que la vie l'amènera à entreprendre.

\* \* \*

### LES ÉLECTIONS PARTIELLES AU QUÉBEC

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Monsieur le Président, il est une constatation immuable que la démocratie ne peut jamais être imposée. La vraie démocratie demande qu'un gouvernement consulte, soit juste et se tienne à l'écoute de ses citoyens.

Les défaites cuisantes qu'a subies le Parti québécois, hier, sont lourdes de leçons pour un gouvernement qui parle souvent et fort de partenariat et de social-démocratie, mais qui impose et dicte ses fiat aux citoyens.

*Article 31 du Règlement*

Comme député qui verra bientôt huit des villes et municipalités de mon comté disparaître grâce à l'imposition d'une loi brutale, sans aucun égard à la volonté des citoyens, je me réjouis de la dure leçon servie au PQ dans Jonquière où la question des fusions forcées a été un élément majeur.

En fin de compte, on impose et on dicte sa volonté à ses dépen, car les citoyens ont toujours le dernier mot.

Puissent les élections générales arriver sans tarder au Québec, car la leçon ultime reste à être servie au gouvernement si arrogant du Parti québécois.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je désire remercier la commissaire à l'environnement du rapport qu'elle a publié aujourd'hui. Tous les Canadiens s'inquiètent au sujet de la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

La commissaire donne encore une très mauvaise note au gouvernement pour la protection de la santé humaine et de l'environnement. Elle constate que le gouvernement a de nombreux plans, mais que leur mise en oeuvre laisse à désirer.

Le rapport condamne cruellement le gouvernement pour ne pas répondre adéquatement aux besoins en matière de protection de l'environnement depuis son arrivée au pouvoir en 1993. Le gouvernement énonce des buts vagues et montre une volonté de bien faire, mais cette volonté n'est pas suivie d'effets. Ses intentions demeurent des voeux pieux.

L'engagement à l'égard de solides bases scientifiques, la clé du succès en ce qui concerne la réalisation des objectifs, fait cruellement défaut. Certains exemples font état du problème que pose la question de l'eau potable. Pourtant, on applique des règlements vieux de dizaines d'années et il n'existe pas de normes nationales en la matière. Le gouvernement planifie de ratifier les accords de Kyoto, mais il n'a aucune idée des coûts qui s'ensuivront. Le gouvernement doit faire preuve de leadership et se doter de plans scientifiques solides s'il souhaite protéger l'environnement.

\* \* \*

[Français]

**LES ÉLECTIONS PARTIELLES AU QUÉBEC**

**M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.):** Monsieur le Président, je suis extrêmement fier et heureux de souligner les belles luttes électorales qu'ont livrées les quatre candidats du Parti libéral du Québec, hier soir, lors de la tenue d'élections partielles dans la province de Québec.

Mme Jocelyne Roch, dans la circonscription de Blainville et M. Jean-Pierre Miljours dans la circonscription de Labelle ont tous deux fait très belle figure face à leurs adversaires péquistes. Dans le cas de M. Miljours, il n'a perdu que par 54 voix.

Les victoires de Mme Françoise Gauthier, dans Jonquière, et de Mme Julie Boulet, dans Laviolette, sont de très belles surprises, surtout que ces comtés étaient considérés, comme les deux autres, des bastions péquistes.

Les résultats de ces élections partielles hier soir vont servir à donner un sérieux avertissement aux forces séparatistes. Ces résultats sont de plus un bon indice de l'humeur des Québécoises et des Québécois dans cette période préélectorale.

Il semble bien que nos amis du Bloc devront très bientôt préparer une nouvelle stratégie, étant donné que la succursale péquiste d'Ottawa est sur le point de perdre sa maison mère à Québec.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

**LA CHAMBRE DES COMMUNES**

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, depuis le 11 septembre, le premier ministre est à la hauteur à bien des égards, mais il montre un mépris inexcusable à l'égard du Parlement.

À deux reprises, il a choisi d'annoncer à des collecteurs de fonds libéraux plutôt qu'au Parlement des décisions politiques importantes relativement à la réaction du Canada aux événements du 11 septembre. Et il en rajoute, car aujourd'hui même, au lendemain d'un débat extraordinaire sur l'avenir de l'industrie du transport aérien, le ministre des Transports a annoncé la politique gouvernementale à la presse avant d'en faire part à la Chambre. C'est vrai qu'il n'y avait peut-être pas d'activité de financement du Parti libéral au programme, aujourd'hui.

De toute façon, le Parlement doit être pris au sérieux dans les périodes de profonde angoisse nationale et de danger, et les parlementaires doivent se montrer sérieux.

Le NPD presse le premier ministre de montrer l'exemple. Cela marquerait peut-être le début d'une nouvelle ère d'engagement parlementaire constructif. Cela vaut certainement la peine d'être essayé, en tous cas.

\* \* \*

[Français]

**LA VIOLENCE**

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, il est plus que jamais primordial de souligner les initiatives pour enrayer la violence.

Je suis fière d'informer mes collègues et la population qu'un groupe de femmes de mon comté, la Rose des Vents, a élaboré un outil de prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les adolescentes et adolescents.

Il est désolant de constater que la violence débute plus tôt chez les jeunes et qu'elle devient de plus en plus intense. Elle commençait auparavant vers l'âge de 15 ou 18 ans, alors qu'elle débute maintenant vers 10 ou 11 ans.

Pour tenter de démystifier les réactions et les solutions qui peuvent être envisagées dans les cas de violence chez les jeunes couples, j'invite les personnes intéressées par le sujet à se procurer le document intitulé «Arrêt à la violence dans les relations amoureuses».

Nous devons tous nous sentir concernés par la violence. Plus encore, il nous faut agir pour l'enrayer.

Félicitations à Laurianne Plourde et Marie-Pierre Jutras, respectivement directrice générale et présidente de la Rose des Vents, ainsi qu'à Martine Tessier, conceptrice et réalisatrice des programmes de prévention.

## LES ÉLECTIONS PARTIELLES AU QUÉBEC

**M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je félicite Mme Françoise Gauthier du Parti libéral du Québec pour sa victoire dans Jonquière.

Malgré le fait que les péquistes ont un contrôle quasi parfait de toutes les institutions québécoises, la victoire dans Jonquière nous a permis de voir la démocratie à son meilleur. Je veux l'assurer de ma collaboration dans nos projets communs pour le mieux-être de notre belle région.

Je suis convaincu que la libération complète du Québec se fera aux prochaines élections provinciales où les péquistes vivront un infernal virage politique semblable au virage ambulatoire. Toutes les fenêtres du Québec, à ce moment-là, s'ouvriront sur de nouvelles réalités politiques et sociales.

\* \* \*

[Traduction]

## LA DÉFENSE NATIONALE

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD):** Monsieur le Président, depuis les attaques terroristes insensées dont les États-Unis ont été victimes, les Canadiens de toutes les régions se sont serrés les coudes pour prêter main-forte et faire la différence.

J'ai reçu, à mon bureau de circonscription, de nombreuses lettres provenant de citoyens préoccupés et désireux de faire la différence. Ainsi, le capitaine Ken Maybee, de New Maryland dans le Nouveau-Brunswick, aujourd'hui retraité, nous propose de ressusciter les obligations de la Victoire.

Le capitaine Maybee est convaincu que l'émission d'une série d'obligations de la Victoire permettrait non seulement de réunir les financements non prévus dans le budget, mais aussi de fournir à nos forces armées des ressources dont elles ont bien besoin. Ces obligations offriraient aussi aux Canadiens le moyen de prouver leur patriotisme en participant au financement de la guerre contre le terrorisme.

Le service militaire est une vieille tradition dans la famille Maybee qui la pratique à ce jour. Cette famille représente ce qu'il y a de mieux chez nos concitoyens et constitue un modèle de civisme.

J'ai décidé d'intervenir aujourd'hui pour demander instamment au gouvernement d'envisager les avantages de l'émission des obligations Maybee de la Victoire et pour remercier le capitaine Maybee pour l'expression patriotique de sa compassion en ces temps difficiles.

## QUESTIONS ORALES

●(1415)

[Traduction]

### LE TERRORISME

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, 21 jours se sont écoulés depuis les attentats terroristes. Le Conseil de sécurité des Nations Unies vient de donner 90 jours au Canada pour resserrer son système de détermination du statut de réfugié.

Les terroristes ne respectent pas les règles établies par le gouvernement et ne respecteront certainement pas les délais prescrits quand viendra le temps de planifier leur prochain coup.

### Questions orales

Comment le premier ministre prévoit-il respecter le délai de 90 jours suggéré par les Nations Unies? Pourquoi est-il prêt à prendre jusqu'à six mois, selon ce que nous avons entendu hier, pour mettre en place la réglementation nécessaire? Qu'est-ce qui prend autant de temps? Le temps presse.

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je veux d'abord souhaiter au chef de l'opposition un joyeux 30<sup>e</sup> anniversaire de mariage.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. Jean Chrétien:** J'espère qu'il restera à son poste pendant 30 ans aussi.

Monsieur le Président, les Nations Unies ont adopté une résolution samedi soir. Nous ferons ce qui doit être fait en respectant le délai que tous les pays ont été priés de respecter. Le Canada a déjà fait depuis longtemps certaines des choses demandées dans la résolution de samedi.

[Français]

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je tiens à exprimer mes remerciements pour les félicitations et la sympathie exprimée à l'endroit de mon épouse.

Hier, le vice-président du syndicat qui représente nos agents d'immigration a dit que la sélection des demandeurs du statut de réfugié proposée par le gouvernement fera en sorte que le Canada sera incapable de déporter les individus en question. Cela pourrait conduire à un délai encore plus important pour la longue liste de déportation de 27 000 personnes.

Pourquoi le gouvernement ajoute-t-il un autre délai pour déporter des gens jugés inadmissibles au Canada?

[Traduction]

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, en fait, les modifications proposées dans le projet de loi C-11 visent à simplifier les procédures et à intégrer les processus. Il sera désormais plus facile pour nous d'interdire l'accès à notre système de détermination du statut de réfugié à ceux qui posent un risque pour la sécurité, d'identifier plus rapidement ceux qui n'ont pas besoin de notre protection et d'expulser plus rapidement ceux que nous ne voulons pas garder au Canada.

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous avons entendu dire que cela prendrait six mois, et non 90 jours. Nous ne voyons pas comment cela pourrait se faire plus rapidement, surtout compte tenu du fait qu'un agent de la GRC responsable du programme d'immigration a dit au Sénat que, si un réfugié arrivait en Australie sans les papiers nécessaires, il serait détenu jusqu'à ce qu'on ait pu établir son identité de façon adéquate ou serait renvoyé chez lui, ce que ne permettrait pas le projet de loi C-11.

Il a ajouté que, si nous avions cela dans le projet de loi, les réfugiés qui viennent au Canada sans les papiers nécessaires pourraient être détenus, puis expulsés, au lieu que nous leur donnions le feu vert pour qu'ils restent chez nous et fassent Dieu sait quoi par la suite.

Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas à nos agents d'immigration et à nos policiers les mêmes outils pour protéger les Canadiens que ceux que le gouvernement australien donne à ses gens?

*Questions orales*

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi C-11, tout comme la législation existante en matière d'immigration, nous permet de détenir toute personne qui, selon nous, pose une menace à la sécurité, toute personne dont nous ne connaissons pas l'identité et toute personne dont nous avons des raisons de croire qu'elle ne se présentera pas à son audience.

Le projet de loi C-11 vient renforcer ces dispositions. Le fait est que nous avons déjà pris des mesures. Nous avons amélioré la sécurité à nos frontières. Nous avons accéléré la création d'une nouvelle carte d'identité pour les immigrants. Nous avons commencé à donner à nos agents de la formation sur les nouvelles questions liées à la sécurité et nous examinons les vieux profils pour mettre à jour les contrôles sécuritaires.

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, parlons d'un point en particulier du projet de loi C-11.

Le projet de loi C-11 exige que les demandes de statut de réfugié soient examinées dans les 72 heures, mais le ministère compétent n'a pas les ressources nécessaires pour satisfaire à cette exigence. Lorsqu'il a lancé un projet pilote, voilà ce qui est arrivé: «Nous n'avons pas d'endroit pour les héberger. Certaines personnes ont dû dormir dehors avec des couvertures.» C'est ce qu'ont déclaré les coordonnateurs du projet pilote.

La ministre admettra-t-elle qu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour faire ce que le projet de loi promet d'accomplir?

• (1420)

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je souligne d'abord que ce parti a voté contre le projet de loi quand il a été présenté à la Chambre. De plus, les députés de ce parti ont prétendu en comité que le projet de loi était trop sévère. Ils savent également que nous avons reçu des ressources supplémentaires pour la mise en oeuvre du projet de loi.

Je dirai au député que j'ai été la première à admettre que des changements s'imposaient, et nous savons que les contrôles accrus à nos points d'entrée ont causé des retards. Nous avons dit que ceux qui venaient des États-Unis avaient le choix de présenter une demande dans ce pays, au lieu d'attendre pour entrer au Canada.

**M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les députés de ce caucus ont effectivement voté contre ce projet de loi, parce qu'il est franchement trop faible.

[Français]

Il est maintenant évident qu'il y a beaucoup trop de failles dans la législation présentée par le gouvernement pour réformer notre système de réfugiés.

La ministre va-t-elle, oui ou non, encourager le Sénat à retourner le projet de loi C-11 à la Chambre des communes pour qu'il puisse être renforcé et amélioré par les représentants élus du peuple?

[Traduction]

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, il est difficile de croire que le député a le culot d'intervenir aujourd'hui après que son parti eut proposé en comité des amendements qui feraient qu'il serait encore plus difficile pour nous d'écarter les personnes inadmissibles en raison d'antécédents criminels et celles qui pourraient poser un danger pour la sécurité.

[Français]

**L'ÉCONOMIE**

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, en plus du drame humain, les attentats du 11 septembre dernier ont des répercussions non seulement en termes de sécurité, mais aussi au niveau de l'économie, comme en font preuve les milliers de pertes d'emplois.

Or, en annonçant la création d'un comité ministériel sur la sécurité, ni plus ni moins qu'un Cabinet de crise, le premier ministre ne tient aucunement compte de la nouvelle situation économique.

Pour faciliter la relance, est-ce que le premier ministre va faire en sorte que l'économie s'ajoute au mandat de son comité de crise?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, ce comité de crise est un comité pour s'occuper de la sécurité au Canada et mettre en place les mécanismes nécessaires à la suite de la résolution du Conseil de sécurité de samedi dernier, et de coordonner les activités.

Quant à l'économie, le ministre des Finances a répondu à plusieurs reprises que nous avons eu un mini-budget et de nouvelles mesures économiques mises en place cette année qui sont tout à fait appropriées.

Ce sont des mesures qui stimulent la demande au Canada et nous espérons que la confiance des Canadiens sera telle qu'ils continueront à dépenser et à créer des emplois dans notre économie.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, la situation a changé depuis un an, même avant les événements du 11 septembre. Cela s'est amplifié avec les événements du 11 septembre.

Par exemple, le président Bush s'appête à annoncer un plan pour relancer l'économie américaine, un plan qui prévoirait notamment des mesures pour venir en aide aux travailleurs mis à pied.

Comme le ministre des Affaires étrangères parle de «réviser le statu quo», est-ce que le comité qu'il préside va mettre fin à l'immobilisme du ministre des Finances et adopter un plan pour répondre à la nouvelle situation économique?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre des Finances accomplit très bien sa tâche et il a eu la sagesse de prévoir des mesures qui stimulent l'économie: la plus importante réduction d'impôts qu'on ait connue dans l'histoire du Canada, les programmes d'infrastructures qui entrent en vigueur à ce moment-ci, les réductions consécutives des taux d'intérêt qui permettent aux consommateurs de pouvoir emprunter pour acheter des voitures et des maisons.

Ce sont toutes là des choses très positives pour aider l'économie à faire face aux récentes difficultés.

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, alors qu'il commentait les événements du 11 septembre dernier sur les ondes de Radio-Canada, le ministre des Finances a dit, et je cite: «Les conséquences vont être extraordinaires et je pense que notre façon de vivre vient de changer fondamentalement.»

Or, lorsqu'on l'interpelle à la Chambre, il nous dit qu'il n'y a pas de problèmes et qu'il a tout prévu dans sa mise à jour budgétaire de l'an dernier.

Comment le ministre des Finances peut-il essayer de nous faire croire que ces vieilles mesures, qui datent d'un an, font toujours l'affaire, alors qu'il avoue lui-même que les circonstances extraordinaires actuelles commandent des mesures tout aussi extraordinaires?

*Questions orales*

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, les baisses d'impôt annoncées dans le minibudget d'octobre continuent: 17 milliards de dollars cette année. Le député a voté contre.

La baisse de la dette nationale de 35 milliards de dollars, qui implique des épargnes de 2,5 milliards chaque année, cela continue, mois après mois, année après année. Le député a voté contre.

Lorsqu'on regarde les mesures, que ce soit le Programme d'infrastructures, tel que mentionné par le premier ministre, cela continue, c'est en place et on veut que ce soit accéléré. Lorsqu'on parle des mesures annoncées par le ministre...

• (1425)

**Le Président:** L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot a la parole.

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, les Américains ont fait la même chose: ils ont baissé les impôts, ils ont remboursé une partie de leur dette, mais ils arrêtent de vivre sur leurs «vieux gagnés». Ils s'enlèvent le doigt du nez et ils agissent.

Je demande au ministre des Finances d'agir et de déposer au plus vite, en cette Chambre, des mesures budgétaires pour aider les travailleurs et les travailleuses à passer au travers, pour aider aussi les entreprises à passer au travers du ralentissement économique. Qu'il cesse de s'asseoir sur son «vieux gagné» et qu'il agisse maintenant.

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait regarder les faits. Les baisses d'impôt de cette année du gouvernement canadien sont quatre fois plus importantes que celles annoncées par le président des États-Unis.

Lorsqu'on regarde, que ce soit l'assainissement des finances publiques ou les investissements dans les infrastructures, jusqu'ici, le gouvernement canadien a agi plus vite et plus substantiellement, plus profondément que le gouvernement américain.

\* \* \*

[Traduction]

**LE TERRORISME**

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les États-Unis partagent avec certains alliés leurs preuves établissant un lien entre Oussama ben Laden et les attentats terroristes du 11 septembre. Cela renforce l'idée selon laquelle, même si la coalition antiterroriste revêt un caractère véritablement international, on ne saurait en dire autant de la démarche en vue d'une intervention militaire.

Le premier ministre exhortera-t-il aujourd'hui les Nations Unies à instituer un tribunal international et pressera-t-il nos alliés américains de déposer leurs preuves devant un organisme international comme les Nations Unies?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de parler au président dernièrement. Les preuves qui sont présentées aux chefs des différents États ne peuvent être divulguées publiquement à l'heure actuelle.

Il s'agit de renseignements hautement confidentiels dont nous avons besoin pour nous assurer que Oussama ben Laden et ses terroristes soient punis pour les crimes terribles qu'ils ont perpétrés. Ce n'est pas le moment de discuter publiquement de ce genre de renseignements. C'est le moment de faire notre travail et de traduire en justice les individus concernés.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, nous ne demandons pas au premier ministre de télégraphier les preuves à chaque foyer canadien. Nous demandons simplement que ces preuves soient déposées auprès d'un organisme international.

Le premier ministre a dit hier qu'il est persuadé du bien-fondé des preuves établissant un lien entre Oussama ben Laden et les attentats terroristes, mais les preuves qu'il est disposé à accepter n'ont pas été présentées au Cabinet canadien, et encore moins aux Nations Unies.

Compte tenu de cela, comment le premier ministre ose-t-il envisager de demander à des familles canadiennes de faire le sacrifice de leurs fils et de leurs filles?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, ce n'est pas le moment de faire un discours comme celui que prononce la députée. Le moment est venu pour tous ceux qui sont déterminés à lutter contre le terrorisme d'unir leurs efforts et de venir à bout de ce fléau. Voilà ce que nous devons faire maintenant.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD):** Monsieur le Président, le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a nommé des conseillers en matière de sécurité et a recommandé la création d'un périmètre de sécurité nord-américain. M. Harris a également proposé des allègements fiscaux immédiats pour les entreprises et pour les particuliers.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, Gordon Campbell, a pour sa part demandé la mise en oeuvre d'un périmètre de sécurité national et d'une politique d'immigration commune à toute l'Amérique du Nord. Il a pris des mesures fermes au titre de la réduction des impôts et diminue de moitié les dépenses discrétionnaires du gouvernement.

Entre-temps, le gouvernement fédéral n'a pas réussi à élaborer une seule mesure législative au chapitre de la sécurité et refuse de présenter un budget cet automne. Comment se fait-il qu'encore une fois ce sont les provinces qui ouvrent la voie au gouvernement sur des questions d'importance nationale?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, encore une fois, si on jette un coup d'oeil sur les faits, on constate que le gouvernement canadien a accordé des réductions d'impôt dépassant nettement le total de tous les allègements consentis par les provinces. En outre, le gouvernement a investi davantage dans l'infrastructure. Le gouvernement a surtout investi dans les secteurs susceptibles de stimuler l'économie.

Pour ce qui concerne les allègements fiscaux consentis par M. Harris, j'espère certainement que le fait de procéder aux réductions deux mois plus tôt va faire une différence. Nous lui souhaitons la meilleure des chances. En fait, chaque niveau de gouvernement doit prendre ses propres décisions.

Nos décisions reposent sur la nécessité d'assurer la baisse continue des taux d'intérêt et notre capacité de financer les projets sur la sécurité nationale que nous essayons d'élaborer.

*Questions orales*

●(1430)

**LE TERRORISME**

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, personne ne demande au premier ministre de dévoiler des secrets officiels. Nous lui demandons tout simplement de prendre exemple sur le président Bush, le premier ministre Blair, le premier ministre Harris et d'autres, pour assurer aux Canadiens que leur gouvernement prendra des mesures en vue de combattre le terrorisme.

Entendre un collecteur de fonds libéral répéter d'anciennes annonces de création de comités ministériels ou de rédaction de projets de loi n'apporte rien aux Canadiens. Ils veulent des informations sur les mesures précises que le gouvernement a prises depuis le 11 septembre.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quand nous serons informés des plans concrets du Canada relativement aux mesures antiterroristes et des coûts rattachés à ces mesures?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada a été plus actif que quiconque. Le député parle de ce qui se passe et des discours que j'ai faits à l'extérieur de la Chambre. La Chambre siège ici depuis deux semaines et demie. En Grande-Bretagne, le Parlement a siégé pendant une journée et, aujourd'hui, M. Blair a prononcé un discours devant son parti.

La réalité, c'est que nous avons été présents à la Chambre. Tous les jours, on a posé des questions aux ministres et je peux dire que nous agissons plus rapidement que tous les autres.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a maintenant moins de 90 jours pour mettre en application la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui demande aux États d'appliquer de meilleurs contrôles aux frontières et de délivrer des papiers d'identité et des documents de voyage afin de prévenir l'utilisation frauduleuse de documents contrefaits.

De toute évidence, le projet de loi C-11 n'est pas assez sévère dans ce domaine. La ministre utilisera-t-elle dès aujourd'hui ses pouvoirs administratifs pour appliquer la résolution des Nations Unies?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler encore une fois au député que la sécurité est notre grande priorité. Nous avons pris les mesures nécessaires pour faire appliquer tout ce que prévoient nos lois en matière de sécurité.

Nous avons accru la sécurité à nos frontières. Nous avons accéléré la création d'une nouvelle carte d'identité pour les immigrants qui sera difficile à contrefaire. Nous avons commencé à donner à nos agents d'immigration de la formation sur les dispositions en matière de sécurité du nouveau projet de loi. Nous examinons les vieux dossiers pour veiller à posséder les plus récents renseignements en matière de sécurité.

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la ministre parle de vieux dossiers. Un terroriste de l'OLP vit à Brantford depuis 12 ans et le gouvernement n'a pas encore été capable de l'expulser. La ministre semble vivre dans un monde imaginaire.

Nous savons que, à l'heure actuelle, les visas de visiteur et les visas d'étudiant expirés ne font l'objet d'aucun contrôle et qu'il

n'existe aucun moyen de veiller à l'expulsion de ceux dont la demande de statut de réfugié a été rejetée. Quand la ministre sera-t-elle en mesure de nous dire à quelle date ces énormes lacunes seront comblées afin que nous puissions retrouver notre sentiment de sécurité?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, c'est notre gouvernement qui a reconnu la nécessité de moderniser la législation en matière d'immigration. Cela faisait 25 ans que nous n'avions pas eu de nouvelle loi. C'est le parti du député qui a, à l'origine, retardé l'adoption du projet de loi C-31 et qui s'est prononcé contre le projet de loi C-11.

Bon nombre des dispositions proposées par le député se trouvent dans le projet de loi C-11, dont le Sénat est actuellement saisi. Nous espérons que cette mesure législative recevra la sanction royale cet automne. Nous sommes prêts et nous n'attendons que le feu vert pour mettre en application la réglementation qu'a déjà étudiée le comité. J'espère pouvoir compter sur la collaboration du député au moment de mettre en application la législation.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, le président Bush, lors de sa rencontre avec les leaders du Sénat américain, a discuté de mesures de soutien à l'endroit des travailleurs touchés par les conséquences des événements du 11 septembre dernier.

Ici, au Canada, le gouvernement a sur sa table un rapport unanime des députés de tous les partis de la Chambre en faveur d'une modification substantielle au régime d'assurance-emploi.

Qu'attend le gouvernement pour y donner suite et venir ainsi en aide aux milliers de travailleurs qui ont déjà perdu leur emploi suite aux événements du 11 septembre dernier?

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, nous ne sommes pas en train d'attendre. Nous avons en place un programme d'assurance-emploi solide pour les employés en cas de besoin. Il n'y a aucun doute que les employés de l'industrie du transport aérien traversent une période difficile. Aujourd'hui, j'ai rencontré aujourd'hui les représentants syndicaux pour leur demander de me faire part de leurs plans et de leurs suggestions afin de venir en aide aux employés.

Nous sommes tombés d'accord sur la nécessité d'une consultation entre les employeurs, les représentants syndicaux et le gouvernement afin de veiller à ce que les travailleurs puissent avoir efficacement accès aux programmes d'assurance-emploi.

●(1435)

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre a invité les gens à voyager cet hiver et à consommer pour soutenir l'économie. Mais les milliers de nouveaux chômeurs victimes de la crise n'ont ni les moyens, ni le goût de voyager dans le Sud ou ailleurs.

*Questions orales*

Le premier ministre n'est-il pas conscient que sa responsabilité, c'est de venir en aide à ces gens-là et, en conséquence, va-t-il intervenir auprès de sa ministre pour qu'elle mette en place les recommandations du rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines qu'elle a entre les mains depuis cinq mois?

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, les programmes sont en place. La partie 1 de l'assurance-emploi prévoit une aide au revenu. Les employés qui perdent leur emploi doivent savoir qu'ils ont droit à une aide au revenu. C'est prévu.

Nous transférons à la province du Québec près d'un demi milliard de dollars par an pour venir en aide aux travailleurs qui se trouvent entre deux emplois. J'espère que le député voit avec ses collègues à ce que cet argent soit utilisé de façon judicieuse pour venir en aide à leurs électeurs.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le 21 septembre, à Washington, le ministre des Affaires étrangères a déclaré que les décisions de tribunaux basées sur la Charte des droits devaient être réexaminées car ces décisions avaient contribué à créer un problème relativement aux demandeurs du statut de réfugié. C'est ce qu'il a dit. Après avoir nié cela pendant des années, le ministre a-t-il maintenant changé la position de son gouvernement?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'il est important que les députés sachent qu'en fait, la plupart des pays qui ont signé la Convention de Genève et qui accueillent des demandeurs du statut de réfugié ont des processus qui prévoient une audience à un certain stade.

Nous sommes fiers du fait que nous offrons une aide humanitaire et compatissante à ceux qui fuient les persécutions. Je crois que tous les Canadiens veulent que nous continuions à faire cela.

Pour ceux qui n'ont pas besoin de la protection du Canada, nous voulons avoir un système de détermination du statut de réfugié qui détermine rapidement qu'ils n'ont pas besoin de cette protection et qui permet de les expulser le plus rapidement possible.

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les Canadiens s'inquiètent des terroristes mais pas des demandeurs légitimes du statut de réfugié, et notre ministre n'a rien fait.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré que les Canadiens devaient voir la réalité bien en face lorsqu'il était question de sécurité. Après avoir appliqué pendant des années des lois inefficaces et n'avoir pas suffisamment consacré de ressources aux programmes, le ministre blâme maintenant les Canadiens ordinaires.

Au lieu de blâmer tous les autres, pourquoi le ministre ne reconnaît-il pas que c'est à cause du manque d'initiative de son gouvernement et de son manque de vision que nous sommes confrontés à un problème de sécurité nationale? Cela n'a rien à voir avec la vision des Canadiens.

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Permettez-moi de dire une chose clairement, monsieur le Président, et je serais surpris que le député conteste cela. Les choses ont changé le 11 septembre, pas pour le mieux, mais pour le pire.

En affirmant que nous devons examiner nos politiques et nos pratiques dans tous les ministères concernés, y compris le mien, je ne veux pas dire pour autant que c'était la pagaille la plus complète avant le 11 septembre. Les choses ont changé, et nous devons prendre cela en compte.

Je tiens à dire ceci au député. Il serait beaucoup plus utile qu'il collabore avec nous pour examiner les effets des attaques du 11 septembre au lieu d'essayer de créer l'impression aux États-Unis que la situation est bien pire qu'elle ne l'est.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE AÉRIENNE CANADIENNE**

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Transports a annoncé aujourd'hui une aide de 160 millions de dollars pour l'industrie du transport aérien suite à la fermeture, du 11 au 16 septembre dernier, de l'espace aérien canadien.

Le ministre peut-il nous dire s'il compte annoncer d'autres mesures d'aide pour les transporteurs aériens?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, il est très important de rembourser les compagnies aériennes pour les pertes résultant de la fermeture de leur espace aérien après le 11 septembre.

Comme je l'ai déjà déclaré en conférence de presse, nous sommes prêts à travailler sur l'avenir de l'industrie et pour la restructuration de l'industrie. Nous allons travailler avec toutes les compagnies et tous les députés de cette Chambre.

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, le ministre a également parlé de restructuration de l'industrie. Il s'est dit prêt à relever le plafond des intérêts étrangers dans nos compagnies aériennes.

Ne craint-il pas ainsi de livrer Air Canada pieds et poings liés à des intérêts américains qui recevront une aide colossale de Washington pour faire face à la crise qui frappe l'industrie aéronautique aux États-Unis?

**Une voix:** Effectivement!

● (1440)

[Traduction]

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, comme je viens de le dire, au départ, nous avons remboursé les entreprises pour les pertes qu'elles ont subies sans qu'elles y soient pour quoi que ce soit. Ce sont les gouvernements des États-Unis et du Canada qui ont ordonné pour de bonnes raisons de sécurité que l'espace aérien soit fermé. Ces entreprises ont subi ces pertes et nous les avons indemnisées.

Au fur et à mesure que nous avancerons, nous allons examiner tous les aspects de notre politique en matière de transport aérien pour veiller à ce qu'à l'avenir, le Canada ne soit plus confronté à ces problèmes et qu'il puisse compter sur une industrie viable qui sert tous les Canadiens.

\* \* \*

**LES RESSOURCES HUMAINES**

**M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous coopérerions volontiers avec le gouvernement s'il présentait des mesures concrètes.

### Questions orales

Le vérificateur général a dit qu'il y avait, partout au Canada, des abus flagrants dans l'utilisation de numéros d'assurance sociale. Or, DRHC songe toujours à offrir des numéros d'assurance sociale sur le Web. Autrement dit, n'importe qui, y compris des terroristes internationaux, pourraient faire une demande en ligne de carte d'assurance sociale, qui constitue un élément fondamental de la citoyenneté canadienne. Aujourd'hui, la ministre laissera-t-elle simplement tomber cette idée effrayante?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à un degré élevé d'intégrité quand il s'agit du programme de numéros d'assurance sociale. C'est pourquoi nous continuons d'élaborer des stratégies et de faire des investissements visant à protéger l'intégrité du système. C'est pourquoi nous avons triplé le nombre d'enquêtes qui sont faites sur les fraudes et les cas d'abus relatifs aux numéros d'assurance sociale.

Le vérificateur général a examiné notre démarche et il appuie nos stratégies.

**M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, de toute évidence, ce n'est pas le cas. Dans une vérification du projet de DRHC concernant Internet, réalisée au mois de mai, on lit ce qui suit:

Il y a de l'incertitude quant à la protection des données, des renseignements personnels, des voies de communication protégées, de la confidentialité et de l'accès à l'information.

La ministre devrait savoir qu'il est absurde de laisser n'importe qui, n'importe où, faire de façon anonyme une demande de numéro d'assurance sociale.

La ministre accordera-t-elle la priorité à la sécurité nationale et arrêtera-t-elle d'offrir des numéros d'assurance sociale sur le Web?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, nous ne voulons pas que quiconque demande un numéro d'assurance sociale de façon anonyme. Nous voulons avoir un système dont les Canadiens peuvent avoir la certitude qu'il ne sera pas trafiqué.

Nous avons un plan d'action, que j'ai déjà décrit à la Chambre et que le comité est en train d'étudier. Le vérificateur général l'a examiné et il appuie notre démarche.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

**M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.):** Monsieur le Président, les Grands Lacs renferment environ 20 p. 100 de l'eau douce de surface dans le monde, et l'ensemble de leur bassin hydrographique couvre une superficie de 750 000 kilomètres carrés de part et d'autre de la frontière.

En 1971, l'Accord Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs a été signé pour stopper la dégradation de l'environnement dans la région des Grands Lacs et pour rétablir la santé de l'écosystème.

Le ministre de l'Environnement pourrait-il dire à la Chambre où en est l'accord, comment il s'applique et ce que fait le gouvernement pour lutter contre la pollution et assainir les secteurs souffrant de la pollution dans le bassin des Grands Lacs?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, les négociations avec le gouvernement de l'Ontario ont été menées à bonne fin et je prévois signer sous peu l'Accord Canada-Ontario.

Nous avons alloué environ 40 millions de dollars à cet égard dans le budget de l'année dernière, et le rapport sur l'état des Grands Lacs signale que l'écosystème des lacs est maintenant plus sain qu'il ne l'a jamais été depuis la Seconde Guerre mondiale.

Nous continuerons de travailler en collaboration avec les gouvernements des États-Unis, de l'Ontario et du Québec afin de remédier à certains des problèmes qui subsistent encore.

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD):** Monsieur le Président, dans son rapport annuel déposé aujourd'hui, la commissaire à l'environnement et au développement durable critique de façon cinglante l'incapacité du gouvernement de protéger l'environnement.

Le rapport constate que dans de nombreux cas, le gouvernement est incapable de tenir ses engagements environnementaux, en particulier en ce qui concerne les Grands Lacs et le changement climatique.

Le rapport constate que le financement prioritaire du gouvernement fédéral est instable, insuffisant et en perte de vitesse, et que le gouvernement ne tient pas ses engagements les plus importants.

Quand le gouvernement va-t-il se ressaisir et tenir ses engagements environnementaux?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, j'invite le député à lire ma réponse précédente dans le hansard. Il y trouvera en partie la réponse à sa question.

En ce qui concerne le programme général, je me réjouis du rapport de la commissaire. Elle a accepté le concept d'une approche écosystémique. Comme je le disais plus tôt, il reste encore des choses à faire mais nous avons par ailleurs enregistré une amélioration sensible.

En ce qui concerne le financement, nous l'avons accru et je rappelle au député que le premier ministre et le ministre des Finances ont alloué, depuis 18 mois, 1,1 milliard de dollars au chapitre des mesures touchant le changement climatique.

● (1445)

**M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD):** Monsieur le Président, le ministre devrait peut-être lire tout ce qui concerne le financement dans le rapport.

Le rapport constate également que l'information fournie par la plupart des ministères au sujet du niveau de réalisation de leurs objectifs en matière de développement durable ne respecte pas les lignes directrices du gouvernement, et que cela nuit à la capacité du Parlement d'exiger des comptes des ministères.

Le ministre des Finances, qui a dit qu'un soi-disant filtre vert était pour lui une priorité, pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi son ministère, dont la participation est jugée indispensable à la réalisation de nos objectifs en matière de développement durable, se classe bon dernier en ce qui a trait à la réalisation de ses objectifs en matière de développement durable.

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je disais à l'instant que le ministre des Finances et le premier ministre avaient affecté 1,1 milliard de dollars pour un seul élément du secteur environnemental, à savoir le changement climatique.

Nous avons également fait des progrès sur d'autres fronts. Je serais heureux de fournir de l'information au député à ce sujet, mais je rappelle que la question de la sécurité qui se pose depuis le 11 septembre entraînera inévitablement un réexamen des priorités budgétaires.

*Questions orales*

[Français]

**LE TERRORISME**

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD):** Monsieur le Président, la menace et la présence terroristes existent depuis longtemps au pays. Cependant le premier ministre insiste sur le fait qu'aucune cellule terroriste n'opère en territoire canadien et agit comme si ces menaces étaient toutes nouvelles.

Or, nous savons maintenant que Montréal était une cible de ben Laden en 1998, l'année même de la destruction de deux ambassades américaines en Afrique. Deux ans plus tard, surprise! surprise! Ahmed Ressam, un terroriste résidant à Montréal, est arrêté.

Aujourd'hui, le 2 octobre 2001, on ne sait toujours pas ce que le premier ministre veut faire, probablement lui non plus. Mais pourrait-il nous dire au moins ce qu'il a fait depuis 1998 pour protéger les intérêts des Canadiens face aux menaces terroristes?

[Traduction]

**M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député parle de faits précis qui ont été rapportés récemment dans les médias. Je peux dire à la Chambre que les forces policières compétentes s'en sont occupées. Le député doit savoir maintenant qu'il s'agit de questions extrêmement délicates. Nous devons toujours protéger les renseignements de sécurité et ce type d'information.

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD):** Monsieur le Président, le procureur général des États-Unis a qualifié nos frontières de poreuses, disant qu'elles sont un point de passage pour plusieurs personnes mêlées au terrorisme. Malheureusement, il a raison.

Aujourd'hui, il y a de nombreux passages frontaliers non gardés, où la seule barrière pour empêcher quelqu'un d'entrer au Canada est un cône orange placé au milieu de la route. Le soir, les gens le contournent et entrent au Canada sans même s'arrêter.

Le gouvernement a-t-il des plans immédiats pour modifier cette politique et, dans l'affirmative, quand pouvons-nous espérer des changements?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, il y a lieu d'être fier que le service canadien des douanes ait commencé à revoir la question des frontières il y a un an et demi. En réalité, un plan est en place. Il s'agit du projet de loi S-23, qui marque un grand progrès. Il permettra de mieux gérer le risque tout en garantissant que la frontière reste ouverte pour le commerce entre les deux pays.

J'invite le député à se joindre à l'équipe et à continuer de travailler pour que nous ayons l'un des meilleurs systèmes douaniers du monde pour faciliter le commerce et veiller à la sécurité de nos deux pays.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier soir, le premier ministre de l'Ontario a présenté le plan d'action mis sur pied par son gouvernement pour lutter contre la menace du terrorisme. Il a exhorté le gouvernement fédéral à coordonner les mesures de sécurité à la frontière avec les États-Unis pour protéger l'accès à la frontière.

Le plan présenté par le premier ministre prévoit l'embauche des meilleurs experts en matière de sécurité pour le conseiller sur les façons de collaborer avec d'autres gouvernements et d'autres services de police dans le monde.

Pourquoi les provinces devancent-elles le gouvernement fédéral dans des dossiers qui touchent la coopération internationale?

• (1450)

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes certainement heureux de constater que des gouvernements provinciaux prêtent davantage d'attention à la sécurité. Le premier ministre de l'Ontario a engagé l'ancien commissaire de la GRC et un général à la retraite des Forces canadiennes. Quant à nous, j'aimerais faire savoir au député que l'actuel commissaire de la GRC ainsi que bon nombre de généraux en poste dans les Forces canadiennes nous conseillent.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'ambivalence du premier ministre est très éprouvante pour la patience des Canadiens. Il a commencé par affirmer ici au Canada qu'il n'y avait pas de problème. Puis, au cours d'une émission-débat télévisée américaine, il a engagé notre participation militaire. Maintenant, il a pris une mesure que l'on ne pourrait qualifier d'audacieuse en décidant de créer un comité, ce qui lui permet de tergiverser davantage.

Les Canadiens veulent que nous nous joignons au reste du monde pour lutter contre le terrorisme. Les Canadiens veulent que nous assumions un rôle de leadership. Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas nous diriger dans ce sens?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je ne suis pas comme les députés de l'Alliance. Je veux d'abord savoir où nous allons. Eux, ils veulent que nous envoyions des avions, mais ils ne savent pas où ils doivent aller. Nous devons d'abord nous renseigner. Nous parlons maintenant d'agir.

Le ministre des Affaires étrangères est responsable de notre comité ici au Canada depuis la semaine dernière. Le gouverneur Ridge des États-Unis ne compte entreprendre ses travaux que la semaine prochaine. Nous sommes donc deux semaines en avance sur les Américains.

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, de plus en plus de voix, y compris celle du Conseil de l'Europe d'où revient une délégation de parlementaires, exigent la création d'une coalition internationale et veulent que la nouvelle Cour pénale internationale soit saisie des crimes de terrorisme.

Est-ce que le gouvernement est prêt à soutenir que la future Cour pénale internationale soit l'institution propre à juger les crimes de terrorisme, comme l'a voté la semaine dernière l'Assemblée du Conseil de l'Europe?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est prêt à accepter de considérer l'idée d'inclure le terrorisme dans le rôle de cette Cour pénale internationale.

Mais, à ce moment-ci, on a besoin de l'appui de plusieurs autres pays, et même de signatures, pour que le traité puisse entrer en vigueur. L'objectif primordial, c'est d'obtenir l'adhésion des autres États au traité.

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, justement, en attendant, pour les raisons que le ministre a indiquées et pour d'autres, la Commission juridique du Conseil de l'Europe a proposé qu'il y ait un tribunal pénal spécial créé sous l'égide des Nations Unies par le Conseil de sécurité.

D'autres pays, en ce moment, soutiennent cette position à l'Assemblée générale de l'ONU.

*Questions orales*

Est-ce que le gouvernement entend mettre cette idée de l'avant, afin que les terroristes qui seront arrêtés puissent être soumis à la justice internationale?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** D'abord, monsieur le Président, oui, on est prêts à considérer l'idée d'avoir une cour internationale pour les procès de terroristes, si la question prévoit que c'est un processus unique pour la situation qui est survenue le 11 septembre.

Il faut se rappeler qu'il y a plus de 6 000 personnes qui sont décédées en Amérique à cause de cette situation. Il faut d'abord que les États-Unis soient satisfaits que la justice soit faite.

[Traduction]

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'établissement d'une stratégie antiterroriste nous permet d'être témoins d'un véritable leadership, non pas du côté du gouvernement fédéral, dont c'est la responsabilité, mais plutôt de la part du gouvernement et du cabinet du premier ministre de l'Ontario, ainsi que d'autres provinces.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Si des plans provinciaux de lutte contre le terrorisme existent, quel est celui qui s'impose...

**Des voix:** Oh, oh.

• (1455)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Il est impossible d'entendre le député. La présidence doit pouvoir entendre le député. Il pourrait faire une déclaration non recevable. J'invite tous les députés à écouter la question.

**M. Kevin Sorenson:** Monsieur le Président, si des plans provinciaux de lutte contre le terrorisme existent, quel est celui qui s'impose en cas d'attaques terroristes, le plan national ou le plan provincial?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et Procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de répéter pour le bénéfice des députés que très peu de pays, à supposer qu'il y en ait, ont fait autant que nous et sont mieux préparés à lutter contre le terrorisme.

Je rappelle à tous les députés, car ils l'oublient parfois, me semble-t-il, que notre Code criminel traite déjà de tous les points suivants: meurtre, haute trahison, sabotage, détournement, utilisation d'explosifs ou d'armes offensives à bord d'un aéronef, mise en péril de la sécurité d'un aéronef, blanchiment d'argent, possession de produits de la criminalité et complot en vue de commettre l'une ou l'autre des infractions énumérées.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous voyons des lois dans les recueils, mais nous ne voyons pas de mise en application des lois.

En avril, nous avons étudié le projet de loi C-16 à la Chambre et nous avons dit que ce n'était pas un projet de loi contre le terrorisme, mais on nous a traités d'alarmistes. En réalité, les gouvernements provinciaux ont un net penchant pour leur plan plutôt que pour le plan fédéral, qui n'existe pas.

Le plan national de lutte contre le terrorisme n'a pas encore reçu l'aval des provinces. On ne sait toujours pas si le plan fédéral s'imposerait en période de crise. Les provinces mettent sur pied leur propre plan en l'absence d'un engagement du solliciteur général en faveur de la sécurité nationale.

Le solliciteur général mettra-t-il immédiatement fin à ce vide sur le plan du leadership?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et Procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de déclarer au nom du solliciteur général et de tous les députés ministériels que nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces. Nous intégrons actuellement nos procédures d'enquête, c'est-à-dire celles de la GRC et celles des forces policières locales.

Le commissaire Zaccardelli a rencontré la semaine dernière des chefs de police venant de partout au pays. Mon collègue le solliciteur général et moi-même avons rencontré nos homologues provinciaux en Nouvelle-Écosse, il y a deux semaines. En réalité, le député ne sait pas de quoi il parle.

\* \* \*

**L'AIDE INTERNATIONALE**

**M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.):** Monsieur le Président, il y a quelque temps, le Canada a mis en application les sanctions contre le Pakistan. Hier, les ministres des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ont annoncé des mesures pour venir en aide au Pakistan.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi nous avons levé les sanctions contre le Pakistan?

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons pris des mesures hier en vue d'éliminer la plupart des sanctions contre le Pakistan et d'annoncer la possibilité que le Pakistan convertisse jusqu'à 447 millions de dollars de prêts dus à l'ACDI en travaux de secours à la population à l'intérieur du Pakistan, en reconnaissance de l'importante contribution que la coalition a demandé au Pakistan de fournir dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Je profite de l'occasion pour mentionner que nous avons également fait part aux ministres des Affaires étrangères du Pakistan et de l'Inde de notre préoccupation concernant les événements qui se sont produits hier au Cachemire. Peu importe où frappe le terrorisme, nous devons agir pour l'éliminer.

\* \* \*

**LE MULTICULTURALISME**

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier, l'ancienne présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme a dit que la politique étrangère américaine était souillée de sang. Les contribuables ont payé 80 000 \$ pour financer le déjeuner où Mme Thobani a prononcé ce discours.

Le premier ministre a-t-il présenté des excuses à l'ambassadeur des États-Unis pour avoir parrainé cette rencontre?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il s'agissait d'une conférence portant sur les femmes et les enfants et organisée au Canada. Une personne a prononcé un discours tout à fait inacceptable et il faut dénoncer cette conduite.

Par ailleurs, cette conférence portait sur les problèmes d'un groupe. Nous ne présenterons pas d'excuses parce qu'on s'occupe de ceux qui éprouvent des difficultés dans notre pays, particulièrement les femmes et les enfants.

*Les crédits*

• (1500)

**Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'année dernière, le gouvernement a accordé plus de 130 000 \$ au CCASF. Les Canadiens ont déboursé 80 000 \$ de plus pour financer une conférence où des remarques scandaleuses ont été faites contre les États-Unis.

Nous appuyons la liberté d'expression. Cependant, pourquoi le gouvernement oblige-t-il les contribuables à payer pour ce genre d'imbécillités?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il s'agissait d'une conférence de la Société Elizabeth Fry portant sur la violence faite aux femmes et sur l'exploitation sexuelle des femmes et des fillettes. Par exemple, assistaient à cette conférence Louise Arbour, juge de la Cour suprême, et la sénatrice Landon Pearson, des personnes très réputées pour défendre les droits des femmes et des défavorisés dans notre société.

Bien sûr, nous dénonçons l'affirmation qui a été faite lors de la conférence, mais nous ne présenterons pas des excuses aux Canadiens parce que nous aidons des organismes comme celui-là à lutter en faveur de ceux qui connaissent des difficultés dans notre société.

\* \* \*

[Français]

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, dans le rapport de la commissaire à l'environnement, on apprend que depuis 1998, soit quelques mois après la signature du Protocole de Kyoto, aucun progrès satisfaisant n'a été réalisé afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Comment le gouvernement peut-il expliquer ce constat sévère de la commissaire à l'environnement, autrement que par sa propre inertie à mettre en place des mesures de réduction des gaz à effet de serre?

[Traduction]

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, il est évident que les fabuleux développements économiques des dernières années qui ont grandement contribué à l'accroissement de l'économie canadienne ont aussi contribué à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre au Canada. Le défi à relever est donc encore plus grand.

Où irait la préférence du député? Relever un plus grand défi posé par les émissions de gaz à effet de serre? Ou relever un plus grand défi que pose une économie chancelante, comme c'était le cas lorsque nous avons pris les rênes du gouvernement et comme ce serait certainement encore le cas si l'opposition était restée au pouvoir?

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Les médicaments jouent un rôle important dans le maintien de la santé et le traitement des maladies. Le prix des médicaments est toutefois l'élément du système de santé canadien qui connaît la croissance la plus fulgurante.

Le ministre de la Santé peut-il dire à la Chambre comment il collabore avec ses homologues provinciaux à l'amélioration de la

gestion des médicaments et au contrôle des dépenses liées au coût des médicaments?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine dernière, lors de notre réunion annuelle, les ministres de la santé des provinces et territoires ont réalisé des progrès concrets dans la voie d'une gestion plus saine des prix des médicaments, de manière à assurer que les aînés et tous les Canadiens peuvent se procurer à un prix raisonnable les médicaments dont ils ont besoin.

Nous avons convenu de remplacer les 14 évaluations distinctes du rapport coût-efficacité dont fait l'objet chaque médicament venant d'être approuvé par Santé Canada par une seule évaluation commune. Nous avons convenu d'examiner la question de la prescription et de la consommation de médicaments, de manière à assurer qu'ils sont consommés à bon escient. Nous avons aussi convenu d'examiner l'achat en vrac, afin de réaliser des économies d'échelle et d'épargner. Voilà autant de mesures concrètes qui représentent des progrès pour les Canadiens.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

• (1505)

[Traduction]

**LES CRÉDITS****JOUR DÉSIGNÉ—LE TERRORISME**

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

**M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de parler de la motion devant la Chambre et d'indiquer que, depuis le commencement, le gouvernement a condamné et déploré les actes horribles qui ont été commis aux États-Unis le 11 septembre.

L'ancien président Clinton a qualifié ainsi le terrorisme:

...le plus grand défi posé pour la sécurité au XX<sup>e</sup> siècle... nous ne pourrons pas avoir la sécurité économique dans une économie mondiale à moins de nous dresser contre les forces du terrorisme. Les États-Unis montreront le chemin et nous nous attendons à ce que nos alliés marchent avec nous, main dans la main.

Le premier ministre a déclaré ceci à la Chambre le 17 septembre:

Soyons clairs. Cette attaque ne visait pas seulement les États-Unis. Les tueurs ont agi de sang-froid et porté un coup aux valeurs et aux convictions des peuples libres et civilisés de la terre entière. Le monde a subi une attaque. Le monde doit riposter. Et le Canada—un pays fondé sur un idéal de liberté, de justice et de tolérance—participera à cette riposte.

Un comité spécial du Sénat sur la sécurité et le renseignement, le comité Kelly, a jugé que «pour être efficace, la lutte contre le terrorisme doit être un effort concerté à l'échelle internationale».

Le Canada a réaffirmé son intention de ne pas jouer les observateurs dans ce combat important. Nous devons gagner le combat contre le terrorisme, au Canada comme à l'étranger. Nous devons nous acquitter de nos responsabilités au plan international dans les jours qui viennent.

Le gouvernement du Canada appuie sans réserve la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a été adoptée à l'unanimité le 28 septembre dernier. La résolution réaffirme la condamnation non équivoque des attentats terroristes perpétrés contre la communauté internationale.

### *Les crédits*

Dans le cadre de la structure actuelle des Nations Unies, il est difficile de condamner ces terribles attentats à titre de crimes contre l'humanité et de traduire ceux qui les ont perpétrés devant les tribunaux. Le système international actuel est dépourvu de l'infrastructure nécessaire permettant d'y parvenir, par exemple, un tribunal spécial sur le terrorisme ou la Cour pénale internationale.

Reconnaître l'existence du droit international n'équivaut toutefois pas à reconnaître qu'il s'agit d'un système juridique aussi efficace que les systèmes législatifs nationaux. Il est plus particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de réglementer et de contenir la lutte pour le pouvoir sur la scène internationale.

Le droit international est un droit primitif, parce qu'il est presque entièrement décentralisé. La nature décentralisée du droit international résulte inévitablement de la structure décentralisée de la société internationale. Le droit intérieur peut être imposé par le groupe qui détient le monopole de la force organisée, c'est-à-dire les représentants de l'État.

La société internationale, composée d'États souverains qui, par définition, sont les autorités juridiques suprêmes dans les territoires qu'ils représentent, a une caractéristique fondamentale: aucune autorité légiférante et aucune autorité chargée d'appliquer la loi ne peut exister dans cette société internationale.

Le droit international doit son existence et son application à deux facteurs, tous deux décentralisés: les intérêts identiques ou complémentaires des États et la répartition du pouvoir entre ces États. En l'absence d'une communauté d'intérêt ou d'un équilibre des pouvoirs, le droit international cesse d'exister. Alors que les lois nationales peuvent découler de la volonté arbitraire des agences étatiques, le droit international est essentiellement le résultat de forces sociales objectives.

À l'évidence, dans la lutte contre le terrorisme international, un très net consensus semble se dégager quant à la nécessité pour la communauté internationale de répondre d'une seule et même voix.

Les Nations Unies ont créé deux cours pénales internationales à La Haye, la première pour juger les atrocités commises au Rwanda, et la seconde, les atrocités commises dans l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a clairement indiqué aux Nations Unies que, si l'organisation créait un nouveau tribunal pour y juger les actes de terrorisme, il donnerait son accord.

Le Canada a signé la Convention internationale de 1998 pour la suppression du financement du terrorisme et a été l'un des premiers pays à le faire. Nous honorerons notre engagement en la ratifiant.

Nous avons signé les 12 conventions internationales contre le terrorisme et nous en avons déjà ratifié 10. La ministre de la Justice a indiqué que nous ratifierions les deux autres très bientôt.

Le Canada a ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale en juillet 2000 et a été le premier État à adopter, le 29 juin 2000, une législation de mise en oeuvre complète, la Loi sur les crimes contre l'humanité et la Loi sur les crimes de guerre. Le Canada a vigoureusement défendu la cause de la CPI et ce, à tous les stades de son élaboration. Il continuera de s'y intéresser jusqu'à ce que cette cour voie effectivement le jour. Il convient toutefois de noter que le Statut de Rome de la CPI, qui mènera éventuellement à la création de la Cour pénale internationale, ne reconnaît pas le terrorisme comme crime contre l'humanité.

• (1510)

Le premier ministre a déclaré que, s'il est nécessaire de modifier le traité, nous serons toujours partie prenante parce que le Canada a été l'un des pays à l'origine du système.

Il est important de souligner le rôle de l'opinion publique dans la lutte contre le terrorisme. De toute évidence, l'opinion publique mondiale transcende les frontières nationales et réunit des citoyens de différentes nations dans un consensus, du moins sur certaines questions fondamentales de portée internationale.

Ce consensus se révèle dans la réaction de désapprobation spontanée exprimée dans le monde entier à l'égard de n'importe quelle manœuvre répréhensible sur l'échiquier politique international. Les événements du 11 septembre ont galvanisé l'opinion publique internationale.

Le Canada reconnaît que l'ordre judiciaire international ne donne pas le pouvoir nécessaire pour traiter efficacement la question du terrorisme à l'échelle mondiale. La communauté internationale accueillerait favorablement toute mesure que le Canada et d'autres États pourraient prendre pour renforcer ce système judiciaire international. Le droit international ne prévoit même pas l'existence d'organismes et d'instruments d'application concernant les organismes gouvernementaux nationaux.

Dans son ouvrage intitulé *Law of Nations*, Brierly expose la situation suivante:

Le droit international n'a prévu aucun organe central pour l'application du droit international comme tel, et la création d'un régime général de sanctions demeure pour l'instant une éventualité bien lointaine... Cette absence de pouvoir exécutif signifie que chaque État demeure libre de prendre les mesures qu'il estime appropriées pour le respect de ses propres droits. Cela ne signifie pas pour autant que le droit international ne prévoit aucune sanction, si ce terme est utilisé au sens propre de moyen pour assurer le respect de la loi. Néanmoins, il est vrai que les sanctions prévues par le droit international ne sont pas régies par un système ou par un organe central et que, par conséquent, leur application est précaire. L'absence de système s'avère insatisfaisante, particulièrement pour les États qui sont moins en mesure que d'autres de faire valoir efficacement leurs propres droits.

La résolution 1372 du Conseil de sécurité des Nations Unies ne fait pas que condamner les attaques terroristes contre les États-Unis. Elle énonce aussi de grandes stratégies pour éliminer la menace de terrorisme international. Elle prévoit la formation d'un comité chargé de surveiller sa mise en oeuvre et invite tous les pays à faire rapport dans un délai de 90 jours des mesures qu'ils auront prises à cet effet.

Les ministres des Affaires étrangères et des Finances ont annoncé l'entrée en vigueur de nouveaux règlements rigoureux pour supprimer les sources de financement du terrorisme au Canada et geler les éléments d'actif appartenant à des personnes figurant sur une liste. Ces règlements donnent suite à une mesure cruciale prévue aux termes de résolution 1373 des Nations Unies. Le gel des avoirs représente un outil important pour éliminer le financement du terrorisme international.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré:

Cette résolution permet de franchir un pas important dans la lutte antiterrorisme et elle représente un outil essentiel pour agir à l'échelle internationale. Les règlements permettront de mieux étayer notre responsabilité internationale, qui consiste à empêcher les activités terroristes, et de collaborer efficacement avec nos partenaires internationaux.

Les règlements confèrent au gouvernement le pouvoir de geler les avoirs des organisations terroristes ou des individus impliqués dans des activités terroristes et dans la circulation de ces avoirs.

*Les crédits*

Ces mesures incluent l'interdiction de financer le terrorisme; l'interdiction de recueillir des fonds à l'intention de personnes figurant sur une liste; une nouvelle disposition visant l'établissement d'une liste de personnes et d'organisations ayant perpétré des actes terroristes, tenté d'en perpétrer, participé à de tels actes, ou facilité la perpétration d'un acte terroriste; le gel d'avoirs qui interdira à toute personne au Canada ou à un Canadien se trouvant à l'étranger de s'occuper sciemment, directement ou indirectement, d'avoirs que possède ou que gère une personne figurant sur la liste; une nouvelle obligation faite à toute personne qui s'occupe d'avoirs qu'elle pense appartenir ou être gérés par une personne figurant sur la liste de signaler ce renseignement à la GRC et au SCRS; un nouveau système de conformité à l'intention des institutions financières, en vertu duquel elles doivent déterminer si un actif appartient à une personne figurant sur la liste.

Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent confirmer leur conformité à cette exigence et divulguer les résultats au Bureau du surintendant des institutions financières alors que les institutions financières sous réglementation provinciale doivent transmettre leurs renseignements à l'organisme de réglementation ou de supervision provincial.

La nomination du ministre des Affaires étrangères à la présidence d'un comité ministériel spécial de la sécurité traduit l'approche coordonnée qui a été adoptée pour faire face à ces questions et mettre en oeuvre la résolution des Nations Unies. Le gouvernement prend des mesures pour protéger les Canadiens et leurs droits.

• (1515)

[Français]

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, avant de commencer mon allocution, j'aimerais vous informer que je vais partager le temps qui m'est alloué avec mon collègue, le député de Saint-Jean.

Il y a tout juste trois semaines aujourd'hui, le monde basculait dans l'horreur. Les attentats terroristes du 11 septembre, en frappant au coeur des symboles de la puissance américaine, venaient de faire voler en éclats la certitude tranquille qui nous donnait l'illusion de la sécurité, voire de l'invulnérabilité.

La motion présentée par le Nouveau Parti démocratique, dans le cadre de sa journée d'opposition, traduit justement l'inquiétude de la population face à l'avenir.

Les gouvernements ont de lourdes responsabilités à assumer et le gouvernement du Canada n'y échappe pas. La gestion d'une crise comme celle que nous vivons n'est pas simple. Les enjeux mondiaux liés à la sécurité et à la stabilité politique et économique sont majeurs, et le plus grand danger reste celui d'aggraver la crise que nous vivons.

C'est pourquoi il est essentiel de retrouver les architectes démoniaques de l'attaque terroriste du 11 septembre, tout en gardant à l'esprit la nécessité de réduire au minimum les conséquences sur les populations civiles.

Les crimes du 11 septembre ont visé les États-Unis, mais ils ont atteint toute la communauté internationale. Si Washington est l'accusateur principal, tous les États démocratiques sont signataires de l'acte d'accusation.

L'odieux des attentats du World Trade Center et du Pentagone ne nous dispense en rien de l'application d'une justice digne. C'est pourquoi les responsables de ces crimes doivent répondre de leurs gestes devant une cour internationale. Cette cour n'existe malheureusement pas.

Pourtant, en 1998, les nations du monde se sont réunies à Rome afin de créer une cour pénale internationale universelle et permanente, dont la tâche serait de juger les grands criminels de notre monde. Cette cour avait été instituée parce qu'il fallait remédier aux insuffisances des tribunaux ad hoc, créés suite aux événements du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie.

Malheureusement, l'entrée en vigueur du statut de la Cour pénale internationale est subordonnée à 60 ratifications. Ces 60 ratifications n'existent pas, la cour internationale n'existe donc pas.

Pour la communauté internationale, un geste s'impose pour parer à l'urgence. Il s'agit de la mise en place d'un tribunal international ad hoc, car même les crimes les plus odieux doivent être jugés conformément aux valeurs du droit et de la justice.

À la lumière des événements récents, combien d'États regrettent d'avoir tablé sur la confiance et le sentiment de non-urgence pour ne pas avoir apposé leur signature au bas d'un document qui aurait mis en place une cour pénale internationale.

Qu'on ne s'y trompe pas, les attentats du 11 septembre sont un crime contre l'humanité, et pour reprendre le texte de la motion qui est devant nous, « ses auteurs doivent être traduits en justice conformément au droit international et dans le cadre institutionnel de l'Organisation des Nations Unies ».

Le 11 septembre, des milliers de personnes ont perdu la vie. Avec eux, des milliers de familles ont commencé un long deuil empreint de tristesse et de colère. Le 11 septembre, l'économie du monde a subi une secousse tellurique et les contrecoups n'ont pas fini de se répercuter.

• (1520)

Le tremblement de terre du 11 septembre a aussi fait d'autres victimes au Canada et au Québec, comme aux États-Unis, en France, en Angleterre, en Italie, comme partout dans le monde. Les membres des communautés arabe et musulmane vivent une situation extrêmement difficile.

Depuis trois semaines, ces hommes, ces femmes, ces enfants sentent peser sur eux un regard lourd de reproches, un regard rempli de méfiance. Il arrive qu'ils soient l'objet de remarques acerbes, irrespectueuses, de gestes agressifs. Eux qui se sentaient citoyens canadiens sont devenus en quelques heures des étrangers dans leurs propre demeure.

Se rendre à la mosquée pour pratiquer son culte devient un geste difficile. Prendre le métro, le transport en commun ou conduire un taxi relèvent de l'exploit. Leurs boutiques sont désertées par les consommateurs. Même les cours d'écoles et des endroits publics deviennent des endroits où il ne fait pas bon être.

Il y a une semaine, j'ai rencontré une dizaine de représentants de la communauté arabe et musulmane de la grande région de Montréal. Je les ai beaucoup écoutés et je sais qu'ils ont beaucoup à nous dire.

Comme nous tous, ils condamnent les attentats du 11 septembre, mais ils vivent ce qu'on ne vit pas: le sentiment d'être considérés comme des coupables.

Le terrorisme n'a ni foi ni loi. Le terrorisme n'a pas de frontières, pas de pays, pas de peuples, car les terroristes sont habités par un fanatisme qui les rend sourds et aveugles. Ils ne sont d'aucun pays, d'aucun peuple, d'aucune religion, car le pays, le peuple ou la religion dont ils pourraient se réclamer, c'est un prétexte pour exercer la haine et la violence.

*Les crédits*

Il nous arrive tous d'évaluer inadéquatement des regards, des paroles, des silences. Il se peut que la sensibilité de nos concitoyens de la communauté arabe et musulmane soit exacerbée, et nous le comprenons tout à fait. Mais ce que nous ne voulons pas, c'est que les petits gestes que certains peuvent trouver anodins pavent la voie à l'intolérance, à la xénophobie, au racisme.

C'est dans cet esprit que la motion, devant nous aujourd'hui, demande l'établissement de mesures pour contrer les conséquences sociales des attentats du 11 septembre que sont l'intolérance et le racisme. Les mesures suggérées doivent assurer un soutien aux communautés traumatisées. Elles doivent contribuer à éduquer pour prévenir des comportements porteurs d'incompréhension et, par le fait même, porteurs d'injustice.

Nous avons confiance que le gouvernement canadien donnera suite à cette motion. Il en va de l'humanité et de l'équilibre de notre société.

• (1525)

[Traduction]

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée de ses propos si éloquents sur les circonstances absolument terribles et les gestes haineux commis à l'encontre de Canadiens musulmans et d'autres minorités. Ces gestes répréhensibles ne reflètent pas les valeurs canadiennes.

Le Canada est un pays d'immigrants et les musulmans de tout le pays, ainsi que tous les autres qui sont victimes de semblables affronts, devraient savoir que nous partageons leur souffrance. Le Parlement les appuie à l'unanimité et soutient qu'ils ont le droit de profiter de tous les fruits que peut offrir le Canada.

La députée a terminé son discours en demandant au gouvernement d'appuyer la motion dont nous sommes saisis. Elle sait sûrement que les proposeurs de la motion demandent qu'on trouve des solutions pacifiques au terrible incident du 11 septembre. Le Canada était présent avec ses alliés de l'OTAN et des Nations Unies lors de la guerre du Golfe. Nous étions aussi présents lors de la guerre au Kosovo, comme l'a mentionné la députée.

Ne croit-elle pas que ce serait un peu contradictoire pour nous de ne pas accompagner nos alliés de l'OTAN et de ne pas respecter la décision exprimée dans la résolution adoptée par l'ONU? Ne croit-elle pas que nous devrions aussi faire partie de cette coalition? Nous ne voulons pas participer à une campagne de vengeance, mais nous voulons nous protéger et défendre la liberté et les valeurs de la démocratie.

[Français]

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face de ses commentaires et de sa question. Tout l'enjeu de la riposte tient particulièrement à la mesure que nous allons y mettre.

Je suis sûre que mon collègue a parfaitement entendu quand j'ai fait référence à la nécessité de retrouver les terroristes, mais en minimisant au maximum les conséquences dramatiques pour des populations innocentes.

Je pense que les Nations Unies privilégient très certainement une large dose de sagesse avant de choisir les actions que l'on va poser. Je me plais à croire également que l'OTAN va comprendre et choisir de se dire que, très souvent, l'action militaire n'est peut-être nécessairement celle qui donne les meilleurs résultats. On se rappelle des frappes contre l'Irak. Saddam Hussein est toujours là.

Il y a donc à apprendre des événements récents—je parle de ceux antérieurs au 11 septembre—, mais il faut toujours se rappeler que nous avons, comme citoyens, une responsabilité de protéger ceux qui sont faibles, démunis, exploités et qui n'ont pas à payer le prix d'un geste horrible. Il faut trouver les responsables, mais protéger ceux qui ne sont pas responsables, et ils sont très nombreux.

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, hier, quand j'ai reçu un appel de mon whip me disant que je prononcerais un discours ce matin concernant une motion du Nouveau Parti démocratique, naturellement, je lui ai dit: «J'aimerais lire la motion.» Forcément, avant de s'exprimer sur une motion, il est important de la lire.

J'ai constaté que cette motion pouvait être divisée en trois parties, parce qu'elle contient trois paragraphes qui rejoignent des concepts différents.

Au premier paragraphe, je pense qu'on n'a pas à palabrer bien longtemps à savoir s'il faut condamner les attentats du 11 septembre. Je n'ai pas entendu beaucoup de personnes applaudir les attentats du 11 septembre. J'ai surtout entendu des gens condamner majoritairement et presque unanimement les attaques du 11 septembre. Il faut avoir été témoin de ces attaques, ne fut-ce que par le biais de la télévision, pour s'apercevoir qu'il n'est pas tellement difficile de condamner des attaques du genre, où l'on précipite des avions sur des tours dans lesquelles des milliers de personnes travaillent, et ce, pour s'en prendre à un régime par l'intermédiaire de civils.

Aujourd'hui, mon honorable collègue de Saint-Hubert me montrait le magazine *Le Figaro*, dans lequel on voyait des photos absolument révoltantes, qui nous prennent au coeur et qui montrent des gens se précipiter en bas des bâtiments pour mettre fin à leurs jours plus rapidement, plutôt que de rester dans les bâtiments pour y mourir.

Au sujet de la condamnation, je pense qu'il n'y a pas de problème. Je crois que l'ensemble des députés de la Chambre des communes condamnent les gestes du 11 septembre.

Dans le deuxième paragraphe, la motion dit qu'il faut aussi endosser la résolution n° 1373 du Conseil de sécurité qui a été adoptée vendredi dernier à New York.

Cette résolution a un très grand mérite. Elle balaie extrêmement large. Elle va au coeur du terrorisme et de son financement, au coeur du terrorisme quant aux actions à prendre et sur le plan de beaucoup d'autres aspects que j'aimerais développer. C'est surtout cela qui a amené le Bloc québécois et moi-même à dire que nous serions favorables à cette motion.

Il est d'abord sujet d'une coopération accrue et une application intégrale des conventions internationales relatives au terrorisme. À cet égard, il y a quand même certains problèmes. Il faut comprendre que ce n'est pas tout le monde qui a signé ces conventions. La communauté internationale devrait se faire un devoir de convaincre l'ensemble des nations de cette belle Planète de signer ce type de conventions.

Cependant, il ne suffit pas simplement de signer des conventions et d'en être membre, il faut aussi veiller à les appliquer. À cet égard, il y a parfois des gouvernements qui ne sont pas pressés.

Je pense que la résolution qui a été adoptée au Conseil de sécurité urge, presse. Il faut que l'ensemble des gens qui l'ont signée la fassent appliquer et on doit aussi presser l'ensemble des nations qui ne l'ont pas signée à le faire. Il n'y a pas de problèmes à cet effet.

*Les crédits*

Il est très clair qu'il n'y aura pas de tolérance à l'égard d'une nation, qu'elle soit signataire ou non, qui abritera et protégera les terroristes. C'est une affirmation très marquée de la résolution et—on ne se fera pas de cachettes—les États-Unis ont probablement manoeuvré habilement pour faire en sorte que cette résolution s'applique. Il y a sûrement là des termes qui proviennent directement des États-Unis.

Je me rappelle très bien le discours du président des États-Unis, le premier soir, lorsqu'il disait: «On va poursuivre les agresseurs, ceux qui ont provoqué ces actes-là, mais on va aussi poursuivre les pays qui les abritent.»

À mon avis, cette résolution va dans le même sens. Elle signifie que non seulement on va poursuivre les terroristes qui ont perpétré ces actes, mais aussi, que les nations qui les hébergent auront à payer un prix. Donc, la résolution nous convient jusqu'à maintenant.

De plus, on prévient et on reprendra toute la question du financement du terrorisme. Dès les premières journées après les attentats, ces propos ont été entendus. Les gens ont dit: «Écoutez, ces actes qui ont été perpétrés ont coûté de l'argent.» Il y a beaucoup de gens qui ont de l'argent.

● (1530)

Beaucoup de terroristes ont de l'argent et il faut restreindre ce financement. On peut le faire par le gel des fonds, ainsi de suite. Pas plus tard qu'aujourd'hui, le gouvernement libéral a justement pris des dispositions pour geler un ensemble de ces fonds. Je pense que c'est tout à fait bien ainsi. C'est sûr qu'il faudrait peut-être aller plus loin. Je suis de ceux qui ne sont pas convaincus que le secret bancaire ne s'appliquera pas avant la résolution de l'ONU ou encore, avant la prise de position du gouvernement. Je ne sais pas comment les banques vont réagir, mais d'habitude, elles sont assez chatouilleuses sur le secret bancaire.

Il faudrait également soulever toute la question des paradis fiscaux. Cela fait longtemps qu'on dit qu'il y a des paradis fiscaux et que des personnages importants de la société canadienne vont mettre tout leur argent dans les paradis fiscaux. Il y a certainement aussi des groupes qui veulent mettre leur argent à l'abri dans les paradis fiscaux. C'est une chose à laquelle il faudrait également s'attaquer.

La motion dit qu'il faut refuser de donner asile aux terroristes. On a souvent entendu cela, entre autres, lors des prises d'otages. Pour régler une prise d'otage, on disait: «Si vous voulez, nous allons donner asile aux terroristes qui ont perpétré un acte terroriste». Maintenant, la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU l'interdit, et à mon avis, c'est correct.

La motion insiste sur le contrôle des frontières. On comprend tous la notion de la forteresse nord-américaine ou du périmètre de sécurité nord-américain. À ce sujet, je pense qu'il va falloir réagir. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai écrit une lettre à mes vis-à-vis américains des États de New York et du Vermont pour les mettre en garde. Il ne faudrait pas que les États-Unis, par des mesures tatillonnes, bloquent ou ferment leur frontière, ou encore retardent l'afflux du trafic routier et commercial entre les deux pays. Il va falloir également s'attarder à cela, parce que c'est un danger qui nous guette si on va trop loin.

Il y a également un danger qui guette le premier ministre sur la propre souveraineté de son pays. Quand on parle d'un périmètre nord-américain, c'est très clair que les Américains voudraient qu'on change nos lois sur l'immigration pour qu'elles soient presque une copie conforme des leurs. Ils voudraient également que dans le domaine de la défense nationale, on investisse le même pourcentage de notre budget qu'eux. C'est la même chose en ce qui concerne le périmètre et la forteresse.

L'immigration, la défense nationale et la justice sont tous des sujets à propos desquels les Américains voudraient qu'on soit beaucoup plus durs, plus vigilants. Mais il va falloir faire attention, parce que la conception canadienne des libertés individuelles comparativement à une restriction de ces libertés, c'est quand même dangereux. Il ne faudrait pas qu'on devienne une copie conforme des politiques américaines.

En ce qui a trait à l'accélération de la question des échanges d'informations sur les opérations, ce qu'on appelle principalement l'intelligence, la motion va également dans un sens que tout le monde souhaite, à savoir qu'il y ait plus de discussions entre les corps policiers chargés de faire respecter les lois des différents pays. Même si on sait que c'est compliqué, car le jargon opérationnel utilisé par les corps policiers de renseignement comme la GRC, le SCRS, le FBI, la CIA—chacun a un jargon particulier—est parfois difficile à comprendre, eh bien, je pense qu'il va falloir s'y attaquer en termes de partage de plus d'informations sur ces terroristes.

Concernant les demandes d'asile pour les réfugiés, la motion demande de les restreindre un peu. À cet égard, le Canada devra faire un examen de conscience. Il a probablement été beaucoup trop accueillant. Je ne veux pas dire que le Canada ne devrait plus accueillir personne, au contraire. Je pense que ces gens qui viennent ici contribuent, par leur richesse culturelle, à la richesse de l'ensemble de la collectivité québécoise et canadienne. Cependant, certains exemples ont été soulevés où des gens ont pénétré ici, se sont installés et, maintenant, ils menacent les libertés de nos sociétés. Il va donc falloir y faire attention.

Finalement, je conclus sur la question qui consiste à exhorter le gouvernement à allouer des budgets pour la tolérance. Je pense que ce n'est pas seulement le premier ministre qui doit donner l'exemple à ce sujet. Je suis également intéressé à donner l'exemple. Dans les prochains jours, je vais donner des instructions à mon bureau pour que je puisse assister à des cérémonies musulmanes dans les mosquées de Montréal. Je pense que ce n'est pas seulement au premier ministre à faire cela, pas plus qu'aux chefs de parti, mais à l'ensemble des députés de la Chambre des communes, pour démontrer que ces gens n'ont rien à voir avec des terroristes qui ont décidé de mettre fin à leurs jours et aux jours de dizaines de milliers de personnes.

● (1535)

Ces gens de la communauté arabe et musulmane ont fait un apport au Canada, au Québec et à Montréal. Je pense que c'est un exemple à donner, soit de se rapprocher de leur culture au moment où des gens veulent s'en éloigner.

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, les autorités de la sécurité dans le monde ont exprimé leur inquiétude à l'effet que quelques organismes de charité financent des groupes de terroristes.

J'ai remarqué aujourd'hui dans un journal de langue anglaise que les leaders de ces organismes de charité, ici au Canada, s'opposent au projet de loi C-16 qui annule l'enregistrement des organismes de charité finançant le terrorisme.

J'aimerais que mon collègue d'en face nous fasse part de ses idées sur cette question.

● (1540)

**M. Claude Bachand:** Monsieur le Président, il est certain qu'il y a toutes sortes d'organismes de charité. Même dans mon comté, des gens viennent me dire: «Monsieur le député, j'aimerais créer un organisme de charité pour qu'on puisse avoir les déductions fiscales qui s'y rattachent.»

*Les crédits*

Il ne faut pas non plus partir en grand et dire qu'on mettra fin à tous les organismes de charité et à toutes les fondations. Par contre, il faudra faire enquête pour savoir quel est l'organisme de charité en question et où va l'argent.

S'il y a le moindre de doute qu'il y a des liens avec des organismes terroristes, il faudra que le gouvernement dise qu'il ne reconnaît pas ces organismes de charité.

Il ne faut pas non plus faire une chasse aux sorcières. Je pense qu'il y a probablement un petit ménage à faire de ce côté-là. J'invite le gouvernement à faire en sorte que ce ménage soit fait, sans pour autant se lancer dans une chasse aux sorcières.

[Traduction]

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, une partie de la résolution demande que les coupables de ces actes terroristes soient traduits en justice conformément au droit international et «dans le cadre institutionnel de l'ONU».

Mes notes d'information montrent qu'il existe deux tribunaux des Nations Unies à La Haye, un pour le Rwanda et l'autre pour la Yougoslavie. Cependant, il n'existe aucun tribunal international pour le terrorisme. Vu que les Nations Unies ne possèdent aucun instrument, aucun véhicule pour mettre en oeuvre ce que propose cette résolution, comment le député compte-t-il voter?

[Français]

**M. Claude Bachand:** Monsieur le Président, c'est une bonne question et je remercie mon collègue de me la poser. C'est peut-être un élément que je n'avais pas eu le temps de soulever dans mon discours.

Je pense que ma collègue de Laval-Centre a été assez claire là-dessus. Effectivement, cela prend des ratifications pour un tribunal international et celles-ci n'ont pas eu lieu. Cela prend aussi une volonté de l'ensemble de la communauté internationale pour le créer. Même s'il était créé, je ne suis pas sûr que les Américains seraient d'accord pour dire que si on capture des terroristes, on devrait les référer devant un tribunal international. Il faut se rappeler que les actes ont été commis sur le territoire américain.

Il y a des embûches à la création d'une cour pénale internationale ou d'un tribunal international. Des gens contestent la légalité d'un tel tribunal. Je pense que si on forme des coalitions pour riposter à des attaques terroristes, dans la même logique, il faut aussi que ces gens soient jugés lorsqu'ils sont capturés, et pas seulement par une nation. Si on dit que c'est un crime contre l'humanité, il faut qu'ils soient jugés par l'humanité. Même si c'est difficile de créer une cour ou un tribunal international, c'est une intention qui est poursuivie ici et qu'on partage parfaitement.

[Traduction]

**Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, vendredi dernier, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopté une résolution historique, la résolution 1373. Cette résolution vise diverses questions liées au terrorisme, qui vont du financement du terrorisme aux documents de voyage en passant par le partage des renseignements. Le Canada appuie la résolution sans réserve et prendra des mesures immédiates pour la mettre en oeuvre.

Ces trois aspects sont obligatoires. Ils imposent aux États membres une réponse à laquelle ils doivent se conformer. Nous sommes bien préparés à cet égard et nous disposons pour ce faire de nombreuses dispositions législatives. Certains des autres aspects

mentionnés revêtent un caractère non coercitif, mais le Canada les prend très au sérieux et s'engage à y donner suite adéquatement.

La résolution du Conseil de sécurité reconnaît le droit naturel de légitime défense et il invite tous les États à coopérer afin de traduire en justice les terroristes et ceux qui les appuient. Le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, est de plus consacré dans la Charte des Nations Unies. Le Canada appuie les efforts visant à établir une vaste coalition efficace qui épaulera les États-Unis en réponse aux attentats terroristes.

Hier, l'OTAN a invoqué l'article 5 de sa charte. Elle l'a fait en reconnaissant que les preuves soumises respectent les critères de l'OTAN et, de ce fait, elle a accédé à la demande des États-Unis qui voulaient que l'article 5 soit invoqué.

La déclaration de l'OTAN qui repose sur l'article 5 a immédiatement été transmise à l'ONU, conformément à la charte de cette dernière. Lord Robertson, le secrétaire général, a annoncé que les États-Unis ont présenté des preuves suffisantes pour démontrer que Oussama ben Laden est le principal responsable des attentats terroristes du 11 septembre.

Dans le cadre du débat d'aujourd'hui sur la motion présentée par notre collègue, nous avons souligné la nécessité de ne pas nous tourner uniquement vers l'OTAN; c'est là l'interprétation que je fais de la demande de la députée et de la façon dont nous devons réagir aux atrocités du 11 septembre. Il est important de reconnaître qu'une institution comme la Cour pénale internationale, la CPI, dont le Canada a proposé la création et qu'il a aidé à mettre sur pied, n'est tout d'abord pas une solution adéquate, parce qu'elle n'est pas encore pleinement en place. La création de cette institution n'a pas encore été ratifiée par 60 États. Il est important de souligner que cette cour n'est pas habilitée à intervenir. Une fois en place, la CPI ne pourra pas se prononcer sur des événements passés. Même si elle peut sembler un outil adéquat pour répondre aux événements qui sont survenus aux États-Unis, cette cour n'est pas compétente et ne satisfait pas les critères visés.

La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de me trouver à Strasbourg au sein d'une délégation canadienne. Au Conseil de l'Europe, il y avait des parlementaires venus de 44 pays. La séance a surtout consisté en un débat d'urgence sur les attentats terroristes perpétrés aux États-Unis. Ce débat m'a permis, en tant que Canadienne, de faire abstraction de la réaction émotive qui semblait tout envahir dans notre pays, peut-être à cause de notre alliance historique avec les États-Unis et à cause de notre proximité géographique.

C'était une occasion de prendre un peu de recul et d'écouter les points de vue de parlementaires de 44 pays et de constater la communauté de préoccupation et le désir d'être aux côtés des Américains en tant qu'alliés et amis. Il y avait une différence d'approche remarquable. On a dit aujourd'hui au cours de la période des questions que l'on souhaitait de nouveau déplacer le mécanisme de riposte vers la CPI et que cette dernière pourrait établir un tribunal spécial. C'est peut-être une riposte plus typique, mais en même temps on approuvait fortement l'OTAN d'agir comme elle le faisait et on comprenait les limites de la cour.

*Les crédits*

• (1545)

On s'interrogeait sur la définition du terme «guerre». Il est intéressant de constater que, dans la résolution finale, on parle de ce qui s'est passé en qualifiant les attentats de grand crime. Il y avait une réticence à employer le terme «guerre». Il s'agissait peut-être d'une interprétation différente des événements. Cela donnait peut-être à l'affaire une grande perspective historique que nous, en Amérique du Nord, ne partageons pas. Nous n'avions peut-être pas été témoins de guerres mondiales sur notre territoire jusqu'aux attentats perpétrés à New York.

Il est intéressant de constater que les pays, partout dans le monde, sont bouleversés et résolus à faire front commun et à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre l'horreur et le mal que représentent ces attentats, comme l'a dit notre premier ministre. J'ai constaté en même temps une vision commune avec mes collègues européens. J'ai été extrêmement fière du premier ministre. Il a tenu tête à ceux qui voudraient nous voir foncer sans prendre le temps de réfléchir à ce qui constituerait une riposte appropriée, tout en sachant qu'il lui fallait établir un équilibre entre les valeurs de notre pays et l'opinion de nos électeurs. J'ai senti cela au Conseil de l'Europe et j'ai eu le sentiment de partager cela.

En tant que nation et partis à la Chambre des communes, il est très important de déterminer ensemble les orientations du Canada et la façon dont nous allons rassembler nos ressources pour être un allié fiable pour nos partenaires. J'espère que nous pourrions éviter l'émotivité qu'on ressent, semble-t-il, depuis les dernières semaines.

Cette remarque est tout à fait personnelle. Un certain nombre de gens de Barrie m'ont appelée. Ils étaient extrêmement inquiets que le président Bush n'ait pas inclus le Canada parmi les pays qu'il a mentionnés. D'autres ont appelé pour dire qu'ils étaient furieux que le premier ministre ne se soit pas précipité immédiatement à New York. Mon conseil dans les deux cas était que, même si nous vivons des temps extrêmement tendus et inquiétants, il est important de revenir sur la position historique du Canada consistant à prendre un petit peu de recul, à faire passer la raison avant la passion, pour reprendre l'expression de M. Trudeau, afin de profiter de notre capacité d'analyser et de réfléchir. Nous ne devrions pas répondre de façon émotive. Cela n'entraînerait pas une réaction intelligente. Cela ne nous aide pas, en tant que décideurs, à étudier attentivement, intelligemment et de façon analytique la réponse que nous devons faire et la meilleure façon pour nous d'être de bons alliés pour nos partenaires de l'OTAN, pour les États-Unis.

Dans une épreuve comme celle-ci, lorsque nous avons un sentiment de crainte, d'horreur et d'empathie et que nous voyons tout ce que les Canadiens ont fait durant cette tragédie, il est difficile de ne pas se laisser emporter par les émotions. Il est très important de résister à cela ou, si c'est déjà chose faite, de prendre du recul pour examiner la réalité.

Aujourd'hui, notre ministre des Affaires étrangères a mentionné un couple du Maryland qui a écrit au sujet de l'hospitalité dont il a pu profiter à Halifax. C'est l'une des nombreuses lettres qu'il a reçues. C'est la façon dont les Canadiens répondent généralement. Même si je suis très fière d'être la députée de Barrie—Simcoe—Bradford, je suis née à Halifax et c'est avec beaucoup de fierté que j'ai appris ce que les gens de l'endroit avaient fait.

Il y a aussi l'histoire d'un couple de Grande-Bretagne. Ils étaient fiancés et ils allaient à Los Angeles pour s'y marier. Comme beaucoup d'autres voyageurs, ils ont dû rester à Halifax. Tous leurs bagages, y compris la robe de mariée, sont restés à bord de l'avion. À la fin, ils se sont mariés dans la cour de leurs hôtes, à Halifax. On a

fourni une robe de mariée et tout le nécessaire au festin et leurs invités étaient leurs nouveaux amis. Une famille britannique parlera toujours du mariage qui a eu lieu au Canada et de l'hospitalité canadienne qui l'a rendu possible.

Les exemples sont nombreux de la générosité des Canadiens et nous devrions en tirer grande fierté. Nous avons également lieu d'être fiers de la façon dont nous réussissons à rassembler nos ressources, nos forces armées et nos services de renseignement, tout ce que cette administration publique peut mettre à contribution.

• (1550)

Nous devons nous montrer des plus réalistes, envisager la création d'une nouvelle cour pénale internationale comme éventuelle solution appropriée, mais pas dans l'immédiat, trouver la formule qui convient en travaillant de concert avec nos partenaires de l'OTAN et, enfin, résister à l'envie de laisser nos émotions nous guider, tenir bon, et rester précisément ce que nous sommes. Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit d'autre, si ce n'est que je serai plus que ravie de répondre à des questions. Je remercie mes collègues de m'avoir écoutée.

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, je félicite la députée de son discours et de sa réponse équilibrée. Je voudrais lui poser une question au sujet d'un point qui a été soulevé durant le débat d'aujourd'hui et des débats précédents, soit les pressions exercées pour des actions militaires précipitées.

D'aucuns estiment que nous devons au contraire prendre notre temps, élaborer une réaction mesurée, ce que j'appuie, et ne pas nous précipiter dans des actes de vengeance contre ceux que l'on soupçonne d'être responsables de ce crime contre l'humanité. Par ailleurs, j'estime que, selon toute vraisemblance jusqu'à maintenant, la réaction a été mesurée. Les États-Unis, qui ont été durement frappés, ne se sont pas lancés dans des opérations militaires précipitées. Ils ont formé une coalition internationale. Des consultations se sont tenues et, jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune frappe militaire.

Je poserai la question suivante à la députée. Alors que le temps de l'action est venu et que nous devons examiner ces questions, la députée accepterait-elle de faire remarquer à ses collègues ministériels qu'à l'heure actuelle au Canada les députés ont l'occasion de travailler d'une manière jamais vue auparavant? J'estime que nous avons l'occasion de mettre de côté tout esprit de parti, de conjuguer nos efforts afin de concevoir un plan canadien pour venir en aide à nos amis et collègues américains, y compris possiblement une aide militaire. La députée transmettrait-elle le message à ses collègues ministériels que le temps est venu de passer à l'action, que tous doivent donner leur avis et que tous les députés sont prêts à retrousser leurs manches afin de parvenir à cette démarche mesurée? Peut-elle le faire?

• (1555)

**Mme Aileen Carroll:** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question judicieuse. Je m'engagerais volontiers à faire ce qu'il a demandé, mais je pense que mes collègues le font déjà. Je pense qu'ils participent au processus de différentes manières. Jeudi soir de la semaine dernière, nous avons tous pris part à un débat informatif à ce sujet.

*Les crédits*

Je puis assurer au député que, contrairement à ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, nous nous sommes réunis pour discuter de cette question. Nous arguons parfois plus que nous ne discutons mais, comme l'a dit le premier ministre, nous avons pris une part très importante à ce processus depuis les terribles événements du 11 septembre et la rentrée parlementaire. J'assure les députés que beaucoup de choses se passent et que nous sommes prêts à informer la Chambre au maximum. Les ministres ont essayé de le faire.

En même temps, tous les députés sont comme moi des étudiants en histoire. En tant qu'ancien ministre des Affaires étrangères et qu'ancien premier ministre, le chef dans ce coin-là de la Chambre sait pertinemment qu'on ne peut fournir dans un forum ouvert, aussi vénérable soit-il, des renseignements pouvant mettre en danger la vie de gens qui essaient de planifier la riposte dont nous attendons tous avec impatience de connaître la nature.

Ceux qui forment le gouvernement doivent peser d'une part les valeurs démocratiques que sont l'ouverture et la communication d'informations et d'autre part la responsabilité qui nous incombe de planifier, souvent dans un cadre militaire, la riposte à venir.

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une réserve au sujet de la motion à l'étude, et elle concerne la présence des mots «vague croissante d'intolérance». Tous mes électeurs appartiennent à des minorités ethniques. Pour certains, leurs ancêtres venaient d'Europe de l'Ouest, d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud. Je n'ai pas constaté, parmi tous les groupes ethniques qui composent ma circonscription, de vague d'intolérance à l'endroit des musulmans, à la suite des attaques contre le World Trade Center. Il y a bien eu quelques incidents causés par la peur, mais pas de vague d'intolérance.

J'aimerais savoir ce qu'en pense ma collègue. A-t-elle été témoin d'une vague d'intolérance dans sa circonscription?

• (1600)

**Mme Aileen Carroll:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Franchement, les réactions émotives au sujet desquelles j'ai tenté de rassurer les gens se rapportaient bien davantage aux propos dont j'ai fait état plus tôt, notamment l'omission du président Bush ou le fait que le premier ministre ne soit pas allé à New York. Je n'ai constaté aucune réaction négative à l'endroit des Canadiens d'origine arabe ou musulmane.

Nous avons tous lu des comptes rendus concernant des cas semblables. Tous les députés de mon parti les ont clairement condamnés. Ces incidents nous ont stupéfiés et j'ose croire qu'ils sont rares. Les médias en ont fait grand cas, comme ils ont également fait tout un battage au sujet de la possibilité que les auteurs des attentats soient venus du Canada. Cela a grandement contribué, dans la presse américaine, à donner du Canada l'image d'un pays aux prises avec de nombreuses échappatoires et difficultés en matière de sécurité, alors qu'en réalité les 19 prétendus terroristes provenaient de pays autres que le Canada. Aucun ne venait d'ici, mais la presse ne semble pas l'avoir remarqué.

Mes collègues européens, eux, savaient tous que les auteurs des attentats avaient séjourné aux États-Unis ou venaient de leurs pays à eux. Les Européens ne semblent pas avoir de réactions aussi émotives que les Canadiens face à ce genre de situation. J'ignore si cette réaction est attribuable à un manque de confiance en nous-mêmes. Comme l'a dit mon collègue, il est regrettable qu'on fasse autant de cas de quelques incidents.

**M. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.):** Monsieur le Président, les attaques terroristes dont les États-Unis ont été victimes

le 11 septembre étaient en fait une attaque contre tous les habitants du monde libre. Aucun mot ne saurait décrire toute l'horreur dont nous avons été témoins. Les Américains sont nos plus grands amis et alliés. Le gouvernement canadien se montre solidaire envers eux.

Le terrorisme a changé notre monde à tout jamais et a suscité plusieurs problèmes difficiles et litigieux que nous devons régler. Premièrement, il faut déterminer la meilleure façon de traduire en justice ceux qui ont perpétré ces actes ignobles et lâches. Il faut également élaborer un plan afin de nous protéger contre toute menace que pourrait poser le terrorisme envers la sécurité de notre population et notre sécurité nationale. Il faut tenter d'enrayer les soupçons et la colère dirigés contre les membres de certaines minorités ethniques au Canada. Enfin, il faut chercher à comprendre les causes du terrorisme et les façons de le supprimer.

À ce stade-ci, nous devons veiller à ce que notre riposte soit pondérée et conforme au droit international. Les auteurs des attentats doivent être traduits en justice. Ayant identifié les terroristes et repéré leur réseau, nous devons activement solliciter la collaboration des pays qui les abritent. Si ces pays nous refusent leur aide, le Canada, de concert avec ces alliés, devra et pourra exercer de grandes pressions au moyen de boycotts économiques, de blocus militaires et de mesures d'isolation politique et diplomatique, afin de forcer ces pays à nous remettre les terroristes. Si, au bout du compte, une intervention militaire s'impose, nous y participerons tout en faisant l'impossible pour prévenir qu'elle ne fasse de nouvelles victimes innocentes.

Les Nord-Américains partagent la même histoire, la même langue, une perspective culturelle globale similaire et une même vision du monde. Cela ne veut pas dire que nous sommes identiques à nos amis américains, mais plutôt que nous partageons des intérêts similaires et que nous nourrissons les mêmes inquiétudes en ce qui concerne la sécurité nationale et la sécurité de nos populations. Les attentats auraient bien pu survenir au Canada.

Je voudrais proposer que l'Amérique du Nord envisage la possibilité de ratifier un accord similaire à l'Accord de Schengen appliqué par l'Union européenne. Un tel accord porterait sur nos frontières externes, c'est-à-dire les frontières exposées aux autres pays du monde. Grâce à un tel accord, nous partagerions toujours une frontière ouverte avec les États-Unis et nous étendrions la collaboration qui existe déjà entre nos deux pays. Cela permettrait aussi d'améliorer notre sécurité nationale.

De plus, si nous n'arrivons pas à comprendre clairement pourquoi ces événements tragiques et horribles se sont produits, le monde libre se trouvera plongé dans une lutte longue et acerbée qui coûtera la vie à beaucoup d'autres innocents. Nous sommes entrés dans une réalité nouvelle, celle que Marshall McLuhan a décrite comme le village planétaire. Les médias permettent à tous d'être immédiatement au courant de ce qui se passe partout dans le monde. L'information ainsi transmise permet à chacun de constater l'impact des événements sur sa vie.

*Les crédits*

Pour comprendre l'origine du terrorisme, il faut bien saisir cette réalité. Même les plus pauvres ont accès à la télévision et, grâce à cette fenêtre ouverte sur le monde, ils peuvent voir où ils se situent dans le village planétaire. Ils ne peuvent faire autrement que prendre conscience de leur situation économique de défavorisés, de l'écart qui existe entre leur pauvreté et notre affluence.

Grâce aux médias, les gens du tiers monde voient ce que font la pollution et le réchauffement de la planète, et ils constatent qu'ils en souffriront de plus en plus. Ceux qui vivent sous des régimes non démocratiques constatent que les progrès de la technologie militaire et les autres moyens d'exercer un contrôle social et politique qui sont à la disposition de leurs gouvernements amenuisent leur espoir de se libérer et d'améliorer leur sort.

Pis encore, l'Ouest semble soutenir les régimes qui les oppressent.

Pour éliminer le terrorisme, il faut au fond modifier les conditions propices à son éclosion. C'est là un travail de longue haleine et il faudra apporter de profonds changements : la perception de l'Ouest par les autres habitants du village planétaire, notre désir de partager notre richesse, notre participation à l'implantation et à la consolidation de la démocratie dans d'autres pays.

Tout comme les États-Unis, le Canada a une société libre et ouverte, composée de personnes qui viennent des quatre coins de la planète. Notre tolérance et notre capacité d'accueil sont mises à l'épreuve. Nous avons beaucoup de concitoyens qui sont musulmans, chrétiens et juifs et qui sont originaires du Moyen-Orient, directement ou par leurs ancêtres, et d'autres encore dont l'apparence donne à penser qu'ils viennent de là-bas.

• (1605)

Il est important de souligner que le judaïsme, le christianisme, l'islam et toutes les autres religions déplorent les actes de terrorisme récents. Ces actes ont été perpétrés par un petit groupe d'extrémistes fanatiques. Nous devons lutter contre toute expression de xénophobie en tendant la main à nos compatriotes canadiens et en nous prononçant contre la haine et l'intolérance.

Il y a dix ans, pendant la guerre du Golfe, des représentants des communautés ethniques du Canada se sont réunis pour discuter d'une collaboration en vue de promouvoir la tolérance et l'inclusivité. Aujourd'hui plus que jamais on doit prendre ce genre de mesures un peu partout au pays. Nous devons nous assurer que nos minorités ethniques ne sont pas la cible de manifestations d'intolérance.

Les événements horribles du 11 septembre nous ont donné la chance de prouver au monde que nous avons appris notre leçon et que nous ne répéterons pas les erreurs des périodes sombres de notre histoire alors que les mesures d'exclusion, d'expulsion et de discrimination ont caractérisé nos réactions envers des gens qui étaient différents. Le premier ministre avait raison de dire que les terroristes gagnent leur pari lorsqu'il arrivent à exporter leur haine.

Les événements qui ont entouré les actes funestes du 11 septembre dernier ont fait ressortir ce qu'il y a de pire et ce qu'il y a de mieux dans l'humanité. Parmi ce qu'il y a de pire, on a vu le déroulement des événements horribles qui ont précipité des milliers d'innocents dans la mort. Mais parmi ce qu'il y a de mieux, nous sommes témoins à l'heure actuelle de la création d'une coalition jamais vue entre l'OTAN et les Nations Unies pour combattre le terrorisme et soumettre les responsables de ces actes horribles à la justice.

Parmi ce qu'il y a de mieux, on trouve également ces nombreuses manifestations d'appui de gens de partout au monde qui ont donné du sang, fourni de l'argent ou offert un réconfort moral. On pense également à ces milliers de bénévoles qui travaillent sans arrêt pour

aider au nettoyage et rechercher des victimes. Parmi ce qu'il y a de mieux, on trouve aussi ces 100 policiers et 15 secouristes qui ont donné leur vie dans l'exercice de leurs fonctions. Parmi ce qu'il y a de mieux, on trouve aussi les 300 pompiers qui ont donné leur vie en remontant les escaliers de la tour infernale pour aider les gens en détresse.

Pour remettre ces chiffres dans une perspective locale, on peut dire que ces 300 pompiers qui ont perdu la vie correspondent au nombre total des pompiers dans ma communauté de Kitchener—Waterloo.

L'horreur et la souffrance de ces événements tragiques ne doivent pas être répétés. Le premier ministre a dit à la Chambre:

Nos actions seront commandées par la détermination et non par la peur. S'il nous faut changer nos lois, nous le ferons. Si nous devons accroître les mesures de sécurité pour protéger les Canadiens, nous le ferons aussi. Nous allons demeurer vigilants...

• (1610)

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai pour la première fois l'occasion d'offrir des condoléances au nom des électeurs de ma circonscription de Yellowhead aux familles du Canada et des autres pays ayant perdu des êtres chers à l'occasion de la tragédie du 11 septembre, aux États-Unis.

En une seule journée, la tragédie a rapproché les gens de toute la planète. Une journée normale, nous venons à la Chambre pour conduire les affaires de la nation et faire valoir le point de vue de nos électeurs. Notre vision respective du pays que nous chérissons nous divise souvent. Je reconnais que les gestes que nous posons comme députés sont parfois loin d'être parlementaires.

Toutefois, dans l'ensemble, cet endroit symbolise tout ce qui est bien dans le Canada démocratique que nous chérissons et que nous cherchons à protéger. En prenant la parole en cet endroit, chacun d'entre nous accomplit la première démarche dans la lutte contre les terroristes qui cherchent à faire régner la peur et le chaos dans la société démocratique.

Les attentats terroristes survenus aux États-Unis seront à jamais présents dans notre esprit et constitueront le prisme à travers lequel nous envisagerons nos tâches et mènerons nos vies.

Notre jeune nation est le fruit des efforts et des idées de personnes venues de toute la planète à la recherche d'une meilleure vie, des personnes aspirant à vivre dans la démocratie, la liberté et la paix. Les attentats horribles du 11 septembre ont été commis hors de nos frontières, mais la violence dont ils témoignent à l'encontre des symboles de la démocratie et de la liberté a constitué une attaque contre toutes les démocraties occidentales.

Les gestes déplorables de fanatiques anonymes ont remis en question les principes fondamentaux des pays libres et démocratiques. Le 11 septembre, une faction cancéreuse de personnes mal intentionnées a cherché à détruire les idées auxquelles nous croyons comme Canadiens. Toutefois, les terroristes ont sous-estimé la force de nos convictions et notre résolution à les traduire en justice.

J'abonde dans le sens des sentiments exprimés dans la motion du NPD. Il ne fait aucun doute que nous devons condamner les attaques du 11 septembre contre les États-Unis. Nous devrions ici faire appel au droit international. Nous devons aussi reconnaître que les Nations Unies comptent des dispositions relatives à la sécurité individuelle et collective.

### *Les crédits*

Le deuxième volet de la motion du NPD traite de l'attitude générale du gouvernement libéral. Nous ne devrions pas avoir à discuter de la question de savoir si le gouvernement déposera son plan d'action dans les 90 jours. Le premier ministre doit rendre le pouvoir aux Canadiens et faire en sorte que le Parlement joue de nouveau un rôle important. Nous voulons faire partie de la solution. Les Canadiens ne devraient pas avoir à écouter *Larry King Live* ou à verser 600 \$ du couvert à l'occasion d'une campagne de financement des libéraux pour prendre connaissance du plan d'action du gouvernement.

J'ai reçu d'innombrables appels et courriels d'électeurs qui veulent que le gouvernement agisse. Nous n'avons vu que des attermoissements et des affirmations voulant que l'idée des États-Unis au sujet de la sécurité et de l'immigration aille à l'encontre de notre souveraineté. Je ne sais pas au juste d'où vient cette crainte.

Le fait est que nous partageons avec un géant économique la plus longue frontière non défendue au monde. Le Canada doit ouvrir sa frontière aux États-Unis. Nous devons ouvrir notre frontière dans l'intérêt de notre économie. C'est notre économie qui risque d'être en jeu.

Partager avec les États-Unis des doctrines sur l'immigration et la sécurité n'irait pas à l'encontre de notre souveraineté. Cela réaffirmerait notre souveraineté et notre pouvoir en montrant au monde que le Canada est un ami influent des États-Unis, auquel ils peuvent faire confiance.

La motion du NPD soulève un troisième aspect dont je parlerai. L'intolérance et le racisme envers tout Canadien sont inacceptables. Nous devrions disposer d'une politique de tolérance zéro contre de tels actes.

Nous ne devons pas adopter une attitude alarmiste dans notre réaction au terrorisme. Il n'y a pas de vague croissante de racisme au Canada. Le Canada est une société tolérante. Les Canadiens se sont rapprochés les uns des autres. Ils se sentent solidaires de tous ceux qui cherchent à bâtir un Canada meilleur et font preuve de tolérance à leur égard. Des incidents isolés ne justifient pas que nous paniquions, mais nous rappellent que nous devons continuer d'être vigilants pour enrayer l'intolérance.

• (1615)

Les attaques terroristes ont fait ressortir l'ampleur des lacunes dans nos lois et notre système de défense. Ces lacunes sont évidentes pour quiconque vit au Canada ou au sud de la frontière. L'illusion de sécurité dont on nous berçait depuis plus de 50 ans s'est envolée. Nous avons le luxe de vivre des vies paisibles au Canada loin des guerres et des conflits qui sont le lot quotidien de nombreux endroits sur la planète.

La défense de la démocratie et de la liberté sur la terre marque la tradition canadienne. Nos pères et ceux qui sont venus avant eux espéraient que leurs sacrifices seraient les derniers. Malheureusement, la tragédie du 11 septembre nous a montré un nouvel ennemi. Il n'est pas seul, mais il se tapit dans l'ombre par peur de montrer son visage.

Les terroristes qui se cachent aux quatre coins du monde ont violé les règles de la guerre du monde civilisé en s'en prenant directement à d'innocents civils. Les attaques du 11 septembre ont changé à jamais la signification de la guerre. Elles ne visaient pas un trésor ou un territoire. Elles visaient les idées mêmes qui ont fait notre puissance.

Cette guerre ne verra pas de lignes de bataille tracées dans le sable. Elle ne verra pas de bataille décisive forçant l'ennemi à se

rendre. Les règles de la guerre ont changé, mais les sacrifices de la guerre sont restés les mêmes.

Comme dans le cas des générations antérieures, l'appel aux armes a été lancé, et nous devons y répondre. Le sentiment de sécurité que nous avons à vivre à côté du pays le plus puissant du monde n'existe plus. La réalité est que nous sommes vulnérables. Les terroristes ne connaissent pas de frontières.

Je ne suis pas là pour donner un sens à ces événements, mais j'ai la responsabilité de voir à ce que le gouvernement soit prêt à protéger les intérêts des Canadiens. En temps de crise, les Canadiens se tournent vers leurs leaders. Ils cherchent des paroles rassurantes et des gestes qui leur inspireront confiance. Ils n'ont eu ni l'un ni l'autre de la part du gouvernement libéral.

Nous devons nous demander pourquoi nous avons attendu que l'Amérique du Nord soit victime de tels attentats avant d'agir. Fermer les yeux et espérer que les problèmes disparaîtront est une tendance alarmante du gouvernement libéral. Peut-être est-ce là une caractéristique marquante du règne du premier ministre.

Qu'il s'agisse d'adopter des lois plus sévères pour enrayer le terrorisme ou de légiférer pour interdire le clonage d'êtres humains, ce que nous attendons depuis 1993, pourquoi le gouvernement attend-il que le génie soit à moitié sorti de la bouteille avant d'agir aux noms des Canadiens?

Nous savons depuis des années que les terroristes voient le Canada comme un refuge sûr pour exercer des activités de financement et de planification pour leurs organisations. Les Canadiens ne sont plus prêts à appuyer de telles activités sur leur territoire. Le temps est venu pour nous, en tant que représentants du peuple, de défendre la démocratie.

J'encourage le gouvernement à faire appel à tous les moyens raisonnables à notre disposition pour protéger la population. Renforçons la surveillance de nos frontières et tâchons d'empêcher le mal de pénétrer sur notre territoire. Appuyons-nous sur notre système de justice pour déraciner ce démon que nous savons tapi quelque part chez nous. Rassemblons les forces nationales et les organisations intellectuelles pour lutter contre ce fléau. Cette guerre devra être menée sur de nombreux fronts.

Nos savons que nos forces armées ne seront jamais les plus fortes. Mais le Canada peut néanmoins faire sa part grâce au renseignement et à la technologie, domaines où nous sommes en tête de file depuis des années. Nous devons consolider notre engagement à l'égard du SCRS et mobiliser nos ressources technologiques pour mener ce nouveau combat. J'invite le gouvernement à déposer immédiatement la nouvelle loi pour la lutte contre le terrorisme et à accroître les ressources de nos forces militaires et policières pour combattre le terrorisme.

En tant que nation, et en association avec nos alliés, nous devons combattre le mal qui menace les valeurs qui constituent les fondements du Canada, à savoir la liberté, la sécurité et la démocratie. Peut-être cela nous coûtera-t-il cher. Ne faisons cependant pas l'économie de tout effort raisonnable susceptible de nous assurer que le Canada demeurera un havre de sécurité pour les Canadiens et pour nos voisins du Sud.

J'enjoins aux Canadiens de continuer de prêter main-forte à nos amis et voisins qui subissent les contrecoups émotionnels de l'agression dont ils ont été la cible. Pensons à eux, car cette agression et les victimes qu'elle a faites ne sauraient rapidement tomber dans l'oubli. Prions Dieu pour qu'il protège notre pays.

*Les crédits*

• (1620)

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux que mon collègue d'en face ait affirmé qu'il n'y avait pas de nouvelle vague d'intolérance. Il y a eu des incidents isolés, que nous déplorons tous, mais je tiens à rappeler que ces incidents sont causés par l'ignorance et la crainte. J'ajouterai que c'est exactement ce que recherchent les terroristes.

Le terrorisme a pour but de propager la peur et je ferai remarquer à mon collègue d'en face que les terroristes cherchaient à susciter la peur non seulement chez les voyageurs qui prennent l'avion, mais également face aux autres musulmans. Je reste convaincu que le terrorisme vise avant tout à créer l'intolérance. J'ose espérer que notre pays est l'un de ceux qui résisteront le mieux à ce genre de terreur.

J'aimerais savoir ce qu'en pense mon collègue.

**M. Rob Merrifield:** Monsieur le Président, je conviens que l'objectif visé est de susciter la peur, domaine dans lequel les terroristes sont passés maîtres, la peur étant leur seul motif, c'est évident. Nous sommes plongés dans une guerre différente, une guerre comme nous n'en avons jamais vue auparavant, justement à cause de cela.

La plupart des guerres ont comme enjeu l'élargissement du territoire ou encore l'acquisition de valeurs ou de pouvoirs. Ce n'est pas le cas ici. Il s'agit d'une guerre tout à fait différente. Elle vise à susciter la peur non seulement en Amérique, mais dans le monde libre, et même dans le monde entier.

Les Canadiens se doivent de resserrer leur système d'immigration et de renforcer leur système de justice afin d'accroître la sécurité au Canada. Nous devons commencer par investir davantage dans notre armée, le SCRS, notre service du renseignement, et la GRC et par leur accorder plus d'importance. Il faut également reconnaître les dangers que représente cette lutte pour notre liberté et envisager la possibilité de perdre justement ce pourquoi nous luttons, c'est-à-dire notre liberté fondamentale.

Nous livrons une bataille différente et, comme je l'ai mentionné dans mon discours, nous devons utiliser des armes différentes.

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le terrorisme est une violation de la règle de droit. Il est important de le préciser en rapport avec cette motion. Celle-ci établit certaines hypothèses au sujet desquelles j'aimerais toucher un mot.

**M. Gerald Keddy:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous n'avons pas le quorum dans la Chambre et il appartient au gouvernement de s'assurer qu'il y a suffisamment de députés présents pour qu'on poursuive le débat.

• (1625)

**Le vice-président:** Je demande au greffier de compter les députés.

*Après le compte:*

**Le Président:** Nous avons le quorum.

**M. Brian Fitzpatrick:** Monsieur le Président, je vais parler d'un certain nombre d'hypothèses importantes contenues dans la motion.

La première hypothèse, suivant laquelle s'il existait un tribunal international quelconque, les terroristes, dont les 30 cellules que l'on soupçonne être en Allemagne et les gens qui vivent dans des cavernes en Afghanistan, se livreraient tout simplement aux autorités et se présenteraient devant le tribunal international en question pour y être jugés, est plutôt naïve. Cela ne se produira pas. L'expérience nous l'a enseigné.

Je me souviens de quelqu'un qui était revenu d'une rencontre avec Adolf Hitler en 1939 à Munich. Il avait agité une feuille de papier en disant que la paix était assurée. Des milliers de personnes l'ont applaudi et ont dit qu'il s'agissait là d'une grande réalisation et qu'ils étaient en présence d'un pacifiste.

Cependant, un autre homme, sir Winston Churchill, a dit que la conciliation n'a aucune prise sur le mal et le terrorisme. On ne peut négocier avec l'un ni avec l'autre. Ils n'ont aucun respect pour la règle de droit.

Je pense que nous avons affaire au même genre de problème de nos jours. J'ai beaucoup de difficulté à accepter l'hypothèse établie à ce sujet dans la motion.

L'autre hypothèse qui pourrait être totalement fautive est celle qui veut que, en vertu du droit international, les nations n'aient pas le droit de traduire en justice les criminels ayant commis des crimes sur leur territoire. Je crois qu'il existe une loi de longue date et une loi des Nations Unies portant que les nations ont le droit de prendre toutes les mesures juridiques requises pour se protéger contre les actes criminels que pourraient commettre des individus, et nous parlons certainement d'un acte criminel en l'occurrence.

Selon la quatrième hypothèse, les États-Unis pourraient traduire les criminels en justice s'ils les arrêtaient, mais ceux-ci ne seraient pas traités équitablement par le système de justice américain. Cette hypothèse aussi me pose des problèmes.

Quiconque est traduit en justice aux États-Unis possède des droits fondamentaux. Les gens sont présumés innocents jusqu'à ce qu'ils soient trouvés coupables. Ils peuvent être représentés par un avocat. Ils ont droit à une complète divulgation des détails de leur cause. Ils ont aussi le droit de déterminer comment ils seront jugés, et s'ils se présentent devant un jury, ils ont le droit de choisir les jurés. Il existe un concept que l'on appelle l'application régulière de la loi. Bien des gens soutiennent que tout cela donne un avantage aux criminels, mais les États-Unis sont l'une de ces sociétés où l'on croit qu'il vaut mieux errer en faveur des innocents. Il existe aussi, aux États-Unis, un système d'appel fort élaboré.

Le texte laisse entendre que d'autres nations possèdent un système de justice supérieur et qu'un tribunal international serait meilleur. J'aimerais que la motion fasse ressortir certains des véritables problèmes constatés dans ce domaine. Qu'en est-il du système de justice des talibans? Pourquoi la motion est-elle silencieuse quant aux systèmes de justice absolument horribles qui existent sur la planète, celui des talibans par exemple, où la règle de droit est pratiquement absente?

L'autre hypothèse laisse entendre que les États-Unis et leurs alliés auront recours à des méthodes terroristes et brutales pour régler cette question. Nous amorçons la quatrième semaine depuis les terribles événements et pas une seule bombe ou roquette n'a encore été lancée contre l'Afghanistan. Les États-Unis prennent leur temps. Ils forment une coalition. Je crois que presque tous les pays civilisés de la planète en font partie.

• (1630)

Les États-Unis ont consulté les autres pays et c'est en équipe qu'ils abordent le problème. Pour en revenir à la motion à l'étude, les États-Unis font appel à l'ONU comme ils l'ont fait pendant le conflit bosniaque et serbe et pendant la guerre du Golfe.

On laisse entendre que les Américains mèneront leur action en marge de notre système international. Ce n'est pas vrai. Ils collaborent avec lui.

### *Les crédits*

Un point qui me préoccupe, c'est l'exemple britannique. En 1999, le gouvernement social-démocrate que dirige le premier ministre Blair a fait adopter une loi antiterroriste qui répond parfaitement aux 13 résolutions que l'ONU a adoptées au sujet du terrorisme. Il n'a eu aucun problème à s'aligner sur ces résolutions. Il s'y conforme parfaitement.

Si j'aborde la question, c'est uniquement parce que, il y a deux semaines, une motion a été proposée à la Chambre pour que, au moins, nous étudions la loi britannique contre le terrorisme. Les députés qui ont présenté la motion à l'étude aujourd'hui se sont prononcés contre. Maintenant, ils demandent au gouvernement de se conformer aux résolutions de l'ONU. Ils avaient le moyen d'y arriver rapidement, s'ils l'avaient voulu, mais ils ont laissé filer l'occasion.

Je voudrais dire un mot de l'intolérance et du racisme. Tous les députés reconnaissent probablement que le meilleur rempart contre une intolérance et un racisme excessifs, c'est une société démocratique ouverte où le droit est suprême et où les personnes sont jugées d'après leur personnalité, leurs qualités personnelles, etc., et non d'après des éléments arbitraires comme la race, la religion ou quelque autre caractéristique.

Je pense que ce sont là les valeurs fondamentales des sociétés canadienne et américaine. On l'a déjà dit, je crois, mais, en un sens, l'attaque contre les tours jumelles de New York a été une attaque contre ces valeurs. Le meilleur rempart contre le racisme et l'intolérance, c'est une société ouverte.

Aux antipodes, on trouverait les talibans. C'est une société où on peut craindre à juste titre les excès du racisme et de la discrimination religieuse. Là-bas, on exécute les gens qui ont une religion différente.

Les médias canadiens ont une part de responsabilité à ce chapitre. Certaines assemblées publiques organisées par le People's Network durant la crise n'ont pas contribué à améliorer les rapports entre les différentes communautés. J'estime que ces assemblées publiques visaient à renforcer certains stéréotypes peu reluisants, en l'occurrence des images dont les semeurs de haine s'emparent et qu'ils utilisent à leur avantage. Je trouve que certaines de ces assemblées n'étaient pas appropriées. Elles ne portaient pas seulement sur les Arabes et sur les musulmans, mais aussi sur les attitudes à l'égard des Américains.

Nombre de sociétés fermées de ce monde n'ont pas une solide feuille de route au chapitre du respect des droits individuels et seraient bien avisées de s'inspirer, comme point de départ à une réforme, des systèmes actuellement appliqués aux États-Unis et au Canada.

Mes collègues du NPD insistent beaucoup pour remonter à la source des problèmes. Peut-être qu'une des solutions serait d'imposer la primauté du droit et le respect des droits individuels et de la démocratie. Certains pays ont été aux prises avec des régimes de type dictatorial qui ne respectent absolument pas ces principes. Ils utilisent des boucs émissaires.

• (1635)

En cas de problème, ils imputent toujours le blâme à quelqu'un d'autre. Ils devraient peut-être faire un examen interne de leur propre société pour commencer à trouver des solutions à l'échelle nationale et s'inspirer de certaines réussites à ce chapitre.

Pour mémoire, j'affirme que dans notre monde actuel, le fondamentalisme islamique militant constitue une force menaçante. Ce n'est pas un élément minime et insignifiant. Dans le contexte mondial moderne, c'est une force puissante et dangereuse qui va bien

au-delà d'Oussama ben Laden. À défaut de reconnaître cette réalité, particulièrement dans des pays comme le Canada, l'Occident court de grands risques.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Cumberland—Colchester, L'impôt.

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Madame la Présidente, le député de Prince Albert vient de prononcer un excellent discours, mais dans sa conclusion il a fait une déclaration que je lui demanderais d'explicitier.

Il a déploré le fondamentalisme musulman fanatique. Ne convient-il pas que tout genre de fondamentalisme religieux menant au fanatisme, qu'il s'agisse du christianisme, de l'hindouisme ou de toute autre grande religion ou même de toute religion mineure, ne convient-il pas, dis-je, que toute forme de fondamentalisme religieux doit être déplorée et considérée avec prudence? Je trouve qu'il n'aurait pas dû parler de fondamentalisme musulman parce que les musulmans ne sont pas les seuls à compter des extrémistes dans leurs rangs.

**M. Brian Fitzpatrick:** Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue pour dire que tout radicalisme religieux a entraîné des problèmes dans l'histoire. Je pense, entre autres, à la tristement célèbre époque d'Oliver Cromwell dans l'histoire de la Grande-Bretagne.

La réalité, c'est qu'une guerre civile impliquant des mouvements islamistes radicaux se poursuit depuis sept ou huit ans en Algérie. Le gouvernement pakistanais éprouve de sérieuses difficultés avec ce genre de mouvement. Le Soudan a un gouvernement semblable. L'Égypte est également aux prises avec de tels mouvements.

La révolution iranienne s'est produite il n'y a pas si longtemps. Les États-Unis étaient le grand Satan durant cette période. Salman Rushdie aurait des choses à dire sur cette période dans son pays.

Il ne s'agit pas de quelques individus qui se terrent quelque part dans des cavernes en Afghanistan. Les talibans sont le produit de cette forme de pensée. Ces groupes représentent bien plus qu'une petite fraction du monde islamique. Ils sont en train de devenir une force dont nous devons prendre conscience de l'existence.

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement l'intervention du député d'en face et je suis un peu inquiet. Il essaie de montrer que certaines factions au sein du monde islamique sont très radicales.

Après être allé au Pakistan pour y rencontrer des responsables pakistanais ainsi que des simples citoyens, je dois faire comprendre au député qu'un certain élément de la population du Pakistan est radical, mais que la majorité des gens y sont aussi pacifiques que la plupart des gens dans le monde islamique.

Il existe un certain élément dans le monde islamique qui se considère très fondamentaliste. Je dirais que moins de un pour cent des musulmans, tout au plus, éprouvent de la haine envers l'Occident, et plus spécialement envers nos voisins, les États-Unis d'Amérique.

*Les crédits*

Le député croit-il que tous les habitants de l'Afghanistan, et même au sein du régime des talibans, appuient ben Laden? Croit-il que tous les Afghans protègent ben Laden? Est-il d'avis que nous devrions exercer une vengeance contre tous les habitants de l'Afghanistan?

• (1640)

**M. Brian Fitzpatrick:** Madame la Présidente, je ne suis pas de cet avis. Les États-Unis et leurs alliés courent un danger s'ils n'agissent pas avec une grande prudence. S'il y avait de nombreux blessés parmi la population civile de la région, cela risquerait de déclencher une guerre sainte dans toute la région. Il y aurait une escalade de la situation, et il ne s'agirait plus simplement de coincer ben Laden et ses cellules terroristes.

Ben Laden voudrait une escalade de la situation. Il est un adversaire redoutable, à l'esprit tortueux. On peut certes le comparer à Adolf Hitler, ou même à pire que lui. Une partie de son objectif consiste à créer un monde instable. C'est un danger réel. La plupart des pays musulmans savent maintenant où ce raisonnement a conduit leurs pays et leurs sociétés. Ils sont aussi craintifs que nous au sujet de l'évolution de la situation.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre les leaders de la Chambre et vous constaterez que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que la motion suivante soit présentée. Je propose:

Que le projet de loi C-267, inscrit au Feuilleton au nom de Mme Jennings, y soit inscrit au nom de M. Lincoln;

Que le projet de loi C-268, inscrit au Feuilleton au nom de Mme Jennings, y soit inscrit au nom de Mme Thibeault;

Que le projet de loi S-10, inscrit au Feuilleton au nom de Mme Jennings, y soit inscrit au nom de Mme Thibeault;

Que la motion n° 382, inscrite au Feuilleton au nom de M. Owen, y soit inscrite au nom de Mme Kraft Sloan.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Geoff Regan:** Madame la Présidente, j'invoque de nouveau le Règlement. Il y a eu d'autres consultations entre les leaders de la Chambre et, si vous le demandez, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, une question posée à un porte-parole du Bureau de régie interne puisse être soulevée lors du débat tenu aux termes de l'article 38 du Règlement et un porte-parole du Bureau de régie interne qui n'est pas ministre de la Couronne ni secrétaire parlementaire puisse donner la réponse pendant ce débat.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**LES CRÉDITS****JOUR DÉSIGNÉ—LE TERRORISME**

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

**M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.):** Madame la Présidente, je vais tâcher de ne pas perdre patience, malgré certaines déclarations que j'entends, surtout de la part des députés de l'opposition officielle. Je suppose qu'ils expriment les préoccupations de leurs électeurs et que ce sont des préoccupations sincères.

Mais je ne peux m'empêcher de penser que, si le premier ministre de ce grand pays avait eu la même réponse que l'intervenant précédent concernant une attaque massive en Afghanistan, on l'aurait accusé de faire preuve de mollesse à l'égard des terroristes. C'est ce que nous avons entendu. Il est frustrant d'entendre ces attaques partisans, au lieu d'essayer de régler le problème qui nous occupe.

Je dois rendre hommage aux députés du NPD, qui ont présenté la motion. Même si celle-ci ne fera pas l'objet d'un vote et si nous ne sommes pas entièrement d'accord avec elle, elle soulève des points fort valables et renferme de bonnes suggestions.

La première partie de la motion traite de l'application du droit international, en faisant peut-être intervenir le tribunal de La Haye, devant lequel comparait actuellement l'ancien président Milosevic de Serbie. Ce pourrait être une solution à envisager, sous les auspices des Nations Unies.

Supposer que les attaques du 11 septembre visaient purement et simplement les États-Unis d'Amérique serait refuser de se rendre à l'évidence. On planifiait peut-être de s'en prendre au Canada aussi. Une rumeur a circulé le 11 septembre, à 11 heures, au moment où le Canada fermait son espace aérien, voulant que l'un des avions déroutés sur l'aéroport Pearson était peut-être un avion détourné pouvant faire office de missile ou de bombe.

Comme je l'ai déjà dit dans cet endroit, le Credit Valley Hospital et l'Etobicoke General Hospital étaient en état d'alerte en raison des informations transmises à leur administration.

La situation pouvait aller bien au-delà des attaques tragiques contre les tours jumelles et le Pentagone, dont nous avons été témoins. On a dit que l'avion qui s'est écrasé dans un champ se dirigeait sur la Maison-Blanche. On a raconté qu'il y aurait eu au moins deux ou trois autres incidents. Cela a entraîné la fermeture de tout l'espace aérien de l'Amérique du Nord, et cela comprend le Canada, si je peux me permettre de préciser.

On nous demande comment nous avons réagi. Ce que nous faisons. Nous avons réagi promptement en fermant l'espace aérien pour tous les départs et en acceptant tous les avions alors dans les airs, autant que 500, d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord, entre 9 et 11 heures. Nous avons laissé ces avions se poser sur les pistes des divers aéroports canadiens, et je me permets d'ajouter que cela n'allait pas sans risque. J'entends les protestations qui n'auraient pas manqué de fuser, et elles auraient été justifiées peut-être, si un incident s'était produit dans un de nos aéroports ou de nos villes à la suite de cette décision.

### *Les crédits*

Nous avons vu l'horreur et le sérieux des attaques, et nous avons reconnu que nous ne pouvions pas laisser traîner les choses. Il fallait prendre la décision d'ouvrir nos aéroports et, comme l'ont fait de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, nos maisons aux voyageurs qui étaient à bord de ces avions, de manière à leur offrir la protection et un certain confort.

Nous avons agi. Est-il raisonnable de dire maintenant que nous devrions simplement prendre d'assaut les barricades, si nous savions où elles étaient? C'est ce que nous entendons, et ce n'est pas seulement ici. Nous entendons constamment dans les médias que le Canada devrait, d'une façon ou d'une autre, faire quelque chose. Personne ne sait quoi exactement. Personne n'a d'idée précise à cet égard, sinon que nous devrions peut-être rassembler nos troupes ou encore préparer nos aéronefs et notre matériel terrestre.

● (1645)

On réclame à grands cris plus d'argent pour le SCRS, pour l'immigration, pour les expulsions, pour la défense nationale et pour les forces armées. Et tous ces cris viennent des mêmes députés qui, depuis de nombreuses années, réclament des compressions ici ou là, ce qui a conduit à une réduction importante des dépenses gouvernementales dans certains secteurs. Pourtant, nous pourrions signaler le fait que, compte tenu des importantes compressions effectuées, nos forces armées ont reçu des fonds additionnels totalisant 3 milliards de dollars dans les deux ou trois derniers budgets.

Avant de revenir à la motion du NPD, madame la Présidente, je vous signale que je partagerai mon temps de parole.

Supposons que le président Bush divulgue les preuves que la CIA et d'autres partout dans le monde ont accumulées contre Oussama ben Laden, preuves qui ont été réclamées non seulement en Afghanistan et au Pakistan, mais partout, et qu'elles se mettent à circuler au moyen du courrier diplomatique. Au Pakistan, je crois comprendre que le breffage se fait personnellement avec l'ambassadeur des États-Unis et que ce dernier informera le président du Pakistan de la nature exacte de ces preuves. C'est la façon raisonnable et prudente de faire les choses.

Le président Bush m'a impressionné par son calme et sa détermination tout au long de cette incroyable tragédie. Ce serait si facile de réagir trop rapidement. Ce serait si facile de simplement appuyer sur un bouton ou prendre le téléphone pour lancer une attaque en guise de représailles pour ces horribles attentats dont nous avons tous été témoins dans la matinée du 11 septembre.

Ne nous trompons pas. Il a été extrêmement difficile pour les Américains de voir les deux tours du World Trade Center s'effondrer et de voir le Pentagone lui-même attaqué. Dans un pays aussi fort, aussi libre et aussi fier que les États-Unis, il est difficile d'imaginer le niveau d'émotion et la fébrilité qui a certainement dû assaillir la Maison-Blanche et tous les conseillers par suite d'une telle abomination. Il n'est que naturel et humain de vouloir se venger, de vouloir remettre à l'ennemi la monnaie de sa pièce, mais le président Bush a été très méthodique. Il s'est attaqué aux sources de financement. Il travaille en collaboration avec la Grande-Bretagne qui a bloqué des fonds évalués à quelque 88 milliards de dollars. Il travaille en collaboration avec le Canada où tous les fonds terroristes pouvant être retracés dans les comptes de banque canadiens ont été gelés. Ce sont là des gestes prudents de la part du président. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y aura pas d'agression armée. Je serais bien étonné qu'il ne se passe rien, peut-être même très bientôt.

Toutefois, comment peut-on s'attendre à ce que nous adoptions une motion proposant que le gouvernement prépare un rapport dans

les 90 jours pour définir les mesures que nous comptons prendre. Pensons-y un peu. Devrions-nous faire parvenir ce rapport par Purulator en Afghanistan? Devrions-nous faire savoir aux talibans exactement ce que nous comptons faire, combien d'argent nous comptons dépenser et exactement combien d'armes et de soldats nous comptons envoyer? Tout cela est tellement naïf que cela éteint certains aspects positifs de cette motion qui visait aussi à se pencher sur les lois internationales et à travailler de concert avec les Nations Unies.

Il ne s'agit pas de défendre le système de justice américain. Il s'agit de mener une action mondiale conjointe contre le terrorisme. Il est essentiel que nous le comprenions.

● (1650)

Si l'on se fie au défilé des chefs d'États étrangers qui sont venus à la Maison-Blanche, il est très clair que le président Bush comprend l'importance de rassembler tout le monde pour mener la lutte et éventuellement mettre un terme à ce fléau qu'on appelle le terrorisme.

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.):** Madame la Présidente, nous habitons un pays où, comme le premier ministre l'a dit, la moitié de la population est formée de gens venus d'ailleurs depuis 50 ans.

Notre communauté repose sur quatre piliers: les pères fondateurs, francophones et anglophones; les Canadiens autochtones; et le pilier grâce auquel notre communauté s'est épanouie depuis un demi-siècle, soit les membres des minorités ethniques, les membres des minorités visibles. À l'heure actuelle, ces gens nous disent qu'ils sont l'objet de propos désobligeants. Un ami m'a téléphoné aujourd'hui pour dire qu'il avait reçu un courriel renfermant des propos racistes. Il me l'a transmis. Je l'ai lu et j'ai été réellement attristé et irrité à l'idée qu'on puisse envoyer un message de ce genre.

Je voudrais demander à mon vis-à-vis de Toronto, le député de Mississauga, s'il peut nous donner sa vision du Canada. Pourrait-il nous donner la vision que lui décrivent ses électeurs?

Dans ma collectivité, qui est l'une des plus diversifiées du point de vue ethnique au Canada, les gens me disent qu'ils sont ici et qu'ils sont des Canadiens. Ils sont prêts à se battre pour le Canada. Ensemble, ils défendent le Canada. Peu importe qu'ils viennent d'Afghanistan ou du Pakistan, qu'ils soient chrétiens, juifs, hébreux ou hindous. Ensemble, ils disent qu'il faut défendre le Canada et exterminer le terrorisme.

Le député de Toronto, en face, pourrait-il nous transmettre les propos de ses électeurs?

● (1655)

**M. Steve Mahoney:** Madame la Présidente, la première chose que mes électeurs me disent, c'est que nous ne venons pas de l'autre côté de Toronto. Nous venons de la sixième ville du pays par ordre d'importance. J'apprécie cependant la question du député.

Les gens penseront peut-être que c'était arrangé d'avance, mais, que tout le monde se rassure, je n'ai pas parlé de ceci au député. Je voudrais faire part à la Chambre d'une histoire que m'a raconté mon fils de 26 ans.

*Les crédits*

Mon fils Chris était sorti ce soir-là et, en bon Irlandais qu'il est, il avait dû prendre un taxi pour rentrer. Il était assis à l'arrière. Le chauffeur était un homme à la peau foncée. C'était peu après le 11 septembre. Mon fils et le chauffeur du taxi ont commencé à parler des attaques terroristes. Le chauffeur de taxi qui, il se trouvait, était musulman s'est plaint à mon fils de certains mauvais traitements dont il avait été l'objet à cause de la couleur de sa peau et de sa religion. Chris, jeune homme de 26 ans, a eu une réponse très simple qui, à mes yeux, correspond à la vision de ce pays. Il a répondu au chauffeur: «Envoyez-les promener. Ce pays vous appartient autant qu'il m'appartient.»

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai aussi écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député de l'une des circonscriptions de Mississauga.

Ce matin, un député m'a demandé ce qu'on pouvait tirer de bon d'une calamité, et c'est en partie ce que nous essayons de faire maintenant. Je pense que, à la lumière de ce dont on vient de discuter, nous avons déjà fait quelques progrès.

Nous savons ce qu'est le Canada. Nous connaissons sa diversité. Nous savons aussi qu'il y existe un racisme latent, même en des temps meilleurs, et c'est quelque chose dont nous devons être conscients à la Chambre des communes. J'ai assisté à un certain nombre de services religieux. On y a bien expliqué le phénomène. J'ai aussi visité des écoles dans ma circonscription. Là aussi on en parle. J'ai remarqué qu'on en faisait état dans les médias.

Mon collègue était à Queen's Park avant de venir ici. A-t-il une idée de la façon dont on pourrait harnacher dans les années à venir cette sensibilisation accrue au côté terrible du racisme et à la force de la diversité?

**M. Steve Mahoney:** Madame la Présidente, ce n'est pas une mince tâche.

Premièrement, le Canada n'est pas une société raciste, je ne voudrais certainement pas laisser entendre cela, mais il faut reconnaître que le sombre spectre du racisme plane sur notre pays. Parfois, cela se traduit par des incidents très regrettables, ces incidents étant toutefois des faits isolés.

Je dirais à mon collègue, qui a lui aussi été à Queen's Park avec moi pendant un certain temps, que s'il y a un secteur où nous devons continuer de promouvoir notre identité canadienne en accueillant ouvertement, librement et démocratiquement des gens venus de partout dans le monde, c'est dans les échelons inférieurs de notre système d'éducation. Nous pouvons aller dans n'importe quelle école de ma circonscription, celle de Mississauga, et constater que les élèves de ces classes sont le reflet des Nations Unies. Ces jeunes rentrent chez eux le soir et parlent avec leurs parents des problèmes du monde entier.

J'encourage tous les députés à profiter de l'occasion pour aller visiter les écoles de leur circonscription et pour s'entretenir avec ces jeunes. C'est là que nous pouvons commencer à faire en sorte que les générations futures partagent l'idéal de tolérance, de compassion et d'intégration des gens de toutes les origines ethniques, idéal qui perpétuera l'identité canadienne.

**M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.):** Madame la Présidente, je remercie le représentant de la sixième ville en importance au Canada d'avoir partagé son temps de parole avec moi et d'avoir formulé des commentaires très succincts et précis sur les récents événements et la façon dont ils ont touché les Canadiens. Je suis tout à fait d'accord avec une bonne partie de ses observations. Je suis persuadé que je vais en répéter certaines.

J'interviens aujourd'hui pour parler de la motion du NPD ainsi que pour donner mon point de vue et celui des gens de ma circonscription au sujet des terribles événements qui ont eu lieu le 11 septembre. Je tiens à dire que c'est un bien triste jour non seulement pour la Chambre, le pays et les États-Unis, mais pour le monde entier. Les parlements, les Canadiens, les citoyens et les pays du monde entier consacrent beaucoup de temps, d'énergie et d'argent à faire face à un acte de terrorisme aussi incroyable et à ces meurtres lâches.

Je voudrais aborder cet après-midi trois questions précises qui sont reliées directement au crime contre l'humanité incroyable qui a été perpétré le 11 septembre. La première question, c'est le choc ressenti et l'incrédulité totale. Comme on l'a dit dans les médias et dans le monde entier, c'est l'un de ces moments dont tous les gens se souviendront, peu importe l'endroit où ils étaient le 11 septembre. Cela a eu ce genre d'impact sur la communauté mondiale.

Je retournais dans ma circonscription en provenance d'Ottawa lorsque ces événements ont eu lieu. Je suis arrivé dans ma circonscription et le téléphone a sonné immédiatement. Mes électeurs se sentaient tout à fait impuissants. Encore plus, les gens étaient furieux non seulement qu'une chose comme celle-là puisse se produire sur le sol nord-américain, mais que des lâches, des meurtriers et des scélérats décident de tuer des milliers de civils, hommes, femmes et enfants, avec le plus grand mépris pour la vie humaine. Nous ne pouvons oublier que des dizaines de pays étaient représentés dans les tours jumelles lors de ces tragiques événements. Nous sommes de tout coeur avec eux.

S'il est ressorti quelque chose de bon dans les moments qui ont suivi cette tragédie, c'est la réaction incroyable que les gens ont eue dans ma circonscription. Dans bien des cas, au départ, les gens demandaient ce qu'ils pouvaient faire pour aider. Je suis très fier de représenter la circonscription de Simcoe—Grey. Je remercie les habitants qui ont assuré un soutien affectif. Ils ont apporté une contribution financière et ils ont essayé par tous les autres moyens possibles d'aider non pas simplement nos voisins, nos amis, mais notre famille. Il y a tant de gens à la Chambre et dans tout le pays qui ont des parents aux États-Unis. Ma tante, des cousins et des nièces vivent là-bas. Nous avons tous été touchés de façon très personnelle par ces terribles événements.

Devant un crime aussi monstrueux et d'une telle envergure, immédiatement après le fait, on ne peut ressentir autre chose qu'un profond sentiment d'impuissance, de colère et de perte. Cependant, on ne doit pas laisser ces premières émotions nous guider au cours des semaines et des mois à venir.

Immédiatement après l'horrible événement, les Canadiens, notre gouvernement et notre premier ministre étaient présents et prêts à soutenir les États-Unis. Nous avons accueilli des dizaines de milliers de voyageurs. Nous leur avons ouvert nos aéroports, mais aussi nos maisons et nos coeurs. J'étais extrêmement fier lorsque le premier ministre a offert au président et aux Américains son appui complet et son aide en toutes choses qui pourraient leur être nécessaires.

Certains Canadiens ont péri dans l'effondrement des tours. La semaine dernière, nous avons eu le triste devoir de composer avec le décès de l'un des nôtres. Un homme de ma circonscription se trouvait dans l'une des tours lorsque l'avion s'est écrasé. Malheureusement, il laisse dans le deuil une épouse et une famille. Cet événement a eu des répercussions dans tous les coins du pays, du continent et même de la planète.

*Les crédits*

• (1700)

Le premier ministre a immédiatement parlé, en termes fort rigoureux, contre ces actes de lâcheté et de tuerie. Il a employé le mot terrorisme. Il a résumé la situation au mieux il y a quelques jours, lorsqu'il a déclaré à la Chambre que ces terroristes et ces meurtriers atteindraient parfaitement leur objectif, s'ils réussissaient à transférer la haine de leurs coeurs vers les nôtres.

On ne peut pas laisser une telle chose se produire. Les parlementaires à la Chambre et à l'autre endroit, ainsi que les Canadiens de partout au pays, ne permettront jamais à cette haine de contaminer leurs coeurs.

Jeudi soir dernier, j'ai eu le privilège d'assister à une soirée organisée par la communauté pakistanaise de Toronto. Mon collègue de Scarborough—Agincourt et moi avons alors assisté à des manifestations d'émotion et d'incrédulité. Non seulement nous avons pu nous adresser aux membres de la communauté pakistanaise de Toronto, mais nous avons pu aussi les entendre raconter leur effarement, leur horreur et surtout leur totale incapacité à accepter que des atrocités du genre puissent se produire sur cette Terre.

Des membres de la communauté musulmane étaient présents. Une journaliste du *Toronto Star*, Mme Raheel Raza, a fait une déclaration qui m'a particulièrement touché. En effet, les journaux, la radio et la télévision ont rapporté que certains des auteurs de ces terribles actes, ces individus malfaisants que les mots arrivent mal à décrire, ont employé l'expression guerre sainte. Cette femme s'est présentée au micro, elle a dit à quel point elle était fière d'être musulmane et elle a pris la parole au nom du Coran et de l'islam. Une des choses qu'elle a dites est que les mots guerre sainte étaient incompatibles et que cette expression constituait un oxymoron.

Le Coran et la foi musulmane sont totalement opposés au meurtre. Le caractère sacré de la vie humaine, indépendamment de la religion, de la couleur de la peau des gens ou de l'endroit où ils vivent, constitue pour les musulmans la chose la plus importante. Nous ne pouvons pas permettre aux auteurs du mal, quelle que soit leur race, de détourner la religion et de parler de soi-disant guerre sainte. Car si nous leur permettions de le faire, nous justifierions leurs actes. Ces individus ne sont rien de plus que de meurtriers cyniques qui doivent être appréhendés et traduits en justice.

Au cours des semaines, des mois et malheureusement des années à venir, tous les pays du monde devront unir leurs efforts. Le Pakistan est l'un des pays qui s'est montré à la hauteur de la situation. Je lève mon chapeau au dirigeant pakistanaise, le général Pervez Musharraf, qui appuie pleinement la lutte contre le terrorisme. Son pays, comme d'autres pays de la région, subit le terrorisme depuis déjà des décennies.

Ces derniers jours, j'ai éprouvé des inquiétudes parce que les députés à la Chambre ne semblent pas s'entendre sur une position commune. J'ai eu peine à croire certaines déclarations que j'ai entendues.

J'ai eu l'honneur de rencontrer, hier, un parlementaire de l'opposition britannique en visite au Canada, et nous avons discuté de cette question. Il y a effectivement au Royaume-Uni des partis d'opposition qui prônent des approches différentes. Quoiqu'il en soit, ces différences pourront être surmontées en temps et lieu. Mon collègue a notamment insisté sur la nécessité d'adopter une position commune.

Le Bloc québécois et le NPD ont tenu des propos très rationnels sur la question. L'opposition officielle et le Parti conservateur, cependant, ont exprimé des opinions pour le moins bizarres.

L'autre soir, un député a dit qu'il avait la solution. Il proposait de rétablir la peine capitale. Je me suis demandé si je ne devrais pas traverser le parquet pour m'assurer que le député était bien lucide. La peine capitale n'est pas la solution.

• (1705)

J'offre ma sympathie et mes prières à nos amis américains. J'offre aussi ma sympathie et mes prières à une famille de ma circonscription dont le père est décédé. Je suis convaincu que mes électeurs appuieront sans réserve le gouvernement dans ses efforts en vue de traduire les terroristes en justice, car c'est précisément ce que le gouvernement fera.

• (1710)

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Madame la Présidente, mon collègue a affirmé que nous allons tous nous souvenir de l'endroit où nous nous trouvons au moment des attentats. Je venais d'arriver à Halifax quelques heures avant les incidents et je ne savais pas ce qui se passait. J'ai été mis au courant quand j'ai communiqué avec mon personnel par téléphone.

J'étais dans un camping à Baddeck en Nouvelle-Écosse et au téléphone voisin se trouvait un touriste américain. Il cherchait dans son carnet d'adresse le numéro de téléphone de son fils ou de sa fille qui travaillait au World Trade Center. Malheureusement, je n'ai pu parler à cet homme parce qu'il est parti avant que je termine mon appel.

Il y a présentement dans cette Chambre assez de bonne volonté entre les partis d'opposition et le gouvernement pour collaborer et faire face à cette horrible tragédie. Nous allons collaborer non seulement pour aider nos amis américains mais aussi pour corriger au besoin les systèmes dont nous disposons à l'échelle nationale, notamment au chapitre de la sécurité frontalière et du financement de la GRC.

Les actes ont plus de poids que les mots. Mon collègue pourrait-il demander à ses collègues du Cabinet et au premier ministre s'ils sont disposés à admettre les chefs des partis d'opposition au Conseil privé pendant cette période, pour leur expliquer de façon non partisane ce qui se passe et par conséquent obtenir l'appui de l'opposition?

**M. Paul Bonwick:** Madame la Présidente, je remercie le député de ses paroles. Comme je le connais personnellement, je tiens à dissiper toute impression que j'ai quelque chose de contraire à dire à son sujet. Je sais qu'il est de tout coeur avec toutes les victimes et les membres de leur famille et qu'il prie pour eux.

Je veux plutôt parler de l'attitude partisane et de la réaction instinctive que l'on a observées à la Chambre. J'ai écouté il y a quelques jours le chef de l'opposition officielle parler d'un financement accru pour le SCRS. Le solliciteur général s'est levé pour dire que le directeur du SCRS avait affirmé publiquement que son organisme avait suffisamment d'argent pour remplir son mandat.

Le chef de l'opposition officielle a repris la parole pour demander si on allait augmenter le financement du SCRS. Il cherchait n'importe quoi à quoi s'accrocher. Il a dit que le gouvernement devrait envoyer des avions. Où donc devrait-il les envoyer?

*Les crédits*

Je vais transmettre à mes collègues membres du Cabinet, à mes collègues du caucus et au premier ministre l'idée que l'on devrait communiquer à la Chambre autant d'information qu'il est possible de communiquer. Cependant, cela ne devrait pas se faire au risque de compromettre notre sécurité et la façon dont nous réussirons à traduire en justice les auteurs de ces crimes horribles. Nous ne pouvons pas compromettre cela.

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, l'alinéa c) de la motion du NPD semble laisser entendre que le Code criminel est déficient et que nos commissions des droits de la personne ne sont pas à la hauteur pour endiguer la vague croissante d'intolérance et de racisme.

Le député de Simcoe—Grey aurait-il l'obligeance de nous éclairer à ce sujet? Le Code criminel est-il insuffisant pour réprimer les actes de racisme, d'intolérance, de haine et ainsi de suite? Je crois pourtant comprendre que le Code criminel renferme suffisamment de dispositions pour remédier à ce genre de choses. J'aimerais que le député nous dise ce qu'il en pense.

**M. Paul Bonwick:** Madame la Présidente, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères n'auraient pas pu s'exprimer plus clairement. Ils examineront ces questions le plus rapidement possible.

Le monde a changé le 11 septembre. Il faudra peut-être changer aujourd'hui des choses qui étaient acceptables et qui fonctionnaient avant cette date. Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères se sont engagés à collaborer avec les États-Unis et avec la coalition mondiale pour veiller à ce que ces changements soient apportés au moment le plus opportun possible.

J'espère que l'opposition se joindra à nous pour faire en sorte que ces projets de loi soient adoptés à la Chambre le plus rapidement possible. Les Canadiens se sentiront beaucoup plus à l'aise s'ils savent que la Chambre est unie dans la lutte contre le terrorisme.

• (1715)

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Madame la Présidente, je vais relever une observation que le député de Dewdney—Alouette a faite il y a un instant. Il a laissé entendre que les chefs des partis d'opposition devraient être nommés au Conseil privé pour qu'ils puissent être informés de certaines questions délicates au sujet de la situation. L'ancien premier ministre Brian Mulroney l'a fait pendant la guerre du Golfe. Il a nommé au Conseil privé le chef du NPD à l'époque, Audrey McLaughlin. Cette décision a été extrêmement utile à ce moment-là.

Je vais dire quelques mots au sujet de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Comme tous les autres, je dénonce les actes de violence qui ont été commis le 11 septembre. C'était un énorme crime contre l'humanité et une tragédie qui a frappé des familles du monde entier. N'oublions pas qu'il s'agissait du World Trade Center et que les victimes n'étaient pas seulement des Américains. Des personnes de près de 60 pays ont été tuées dans l'attentat tragique, y compris un certain nombre de Canadiens.

Ce terrible attentat international a été commis par un petit groupe de terroristes qui ont frappé le cœur du monde civilisé. Ils ont ciblé des gens ordinaires qui se rendaient au bureau, qui voyageaient par affaires ou qui prenaient place comme agents de bord ou passagers à bord des avions qui se sont écrasés contre les deux tours à New York, contre le Pentagone et dans un champ en Pennsylvanie.

Nous condamnons le plus vigoureusement possible ce qui s'est produit. Il importe que le Canada fasse tout ce qui est possible dans la campagne contre le terrorisme à travers le monde. Nous devrions jouer notre rôle et apporter notre contribution de façon concertée.

L'engagement devrait être multilatéral, être pris de préférence par l'intermédiaire des Nations Unies et être conforme aux principes du droit international.

Cela est extrêmement important. La réaction devrait être multilatérale et conforme au droit international. Elle ne devrait pas être le fait d'un ou deux pays qui décident seuls de prendre des mesures militaires. Une telle décision pourrait envenimer la situation et attiser la violence.

Je ne pense pas qu'il y aurait des bombardements aveugles, mais c'est une possibilité. De telles attaques ont eu lieu maintes fois. Elles feraient le jeu des terroristes en plus de leur fournir un autre vivier où repêcher leurs futures recrues. Cela me préoccupe.

La bonne réputation dont le Canada jouit remonte loin. Lester Pearson et beaucoup d'autres Canadiens ont contribué au rôle positif que le Canada a joué en tant que moyenne puissance privilégiant la diplomatie et une approche multilatérale dans la résolution des graves problèmes mondiaux. Nous devons continuer de jouer ce rôle. Nous devrions être un modèle en tentant de régler le conflit par le truchement d'un tribunal international.

Les informations de ce matin rapportaient les déclarations du premier ministre britannique et de l'OTAN au sujet de la preuve écrasante contre ben Laden. Il serait bon qu'un tribunal international soit saisi de cette preuve. Celui-ci n'aurait pas à siéger publiquement. Il pourrait tenir une audience privée afin d'examiner la preuve. Le fait que le tribunal accepte la preuve, le cas échéant, donnerait à la communauté des nations la légitimité de prendre les mesures nécessaires pour la capture de ben Laden, ses lieutenants et tout autre personne impliquée dans le noyau terroriste. Voilà comment la communauté internationale devrait agir.

Nous devons procéder de la bonne façon. Notre pays et notre premier ministre pourraient profiter de la crédibilité canadienne pour proposer une approche multilatérale par le truchement des Nations Unies. Ce serait bon pour l'humanité et tous les intéressés.

Nous devrions aussi examiner les causes du terrorisme. Certaines personnes se tourneront vers le terrorisme quoi que fasse la communauté internationale parce qu'ils ont un point de vue extrême, fondamentaliste ou raciste qu'il nous serait impossible de modifier. D'autres qui s'engagent dans ces mouvements le font parce qu'ils ont perdu espoir, sont sur le point de mourir de faim ou vivent dans l'abjecte pauvreté des camps de réfugiés.

• (1720)

C'est un rôle que nous pouvons encore jouer, c'est-à-dire essayer d'éradiquer la pauvreté dans le monde parce que l'extrême pauvreté crée les conditions propices au recrutement par les organisations et les groupes terroristes.

Pendant que se déroulait la tragédie du 11 septembre, le pire acte terroriste de l'histoire récente, quelque 35 615 enfants mouraient de faim dans le monde, selon l'organisme des Nations Unies chargé de l'agriculture et de l'alimentation.

Or, les médias n'en ont pas parlé. Aucune minute de silence n'a été tenue pour tous les enfants morts de faim. Aucun grand discours n'a pas été prononcé dans le monde à cet égard. C'est une de ces choses qui arrivent tous les jours.

### *Les crédits*

Cette pauvreté et cette souffrance créent les conditions propices au recrutement, par les groupes terroristes, de combattants prêts à se battre contre ce qu'ils considèrent comme un monde mauvais et injuste.

Une fois encore, le Canada devrait jouer un rôle de premier plan, comme pays de taille moyenne, pour essayer de promouvoir une vraie campagne contre la pauvreté dans le monde. Dans les mois à venir, nous devrions tenter de prendre l'initiative d'un nouveau plan Marshall pour faire reculer la pauvreté en Afrique, en Afghanistan et dans beaucoup d'autres pays pauvres de la planète.

Le plan Marshall a aidé à rebâtir l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Il en est résulté une Europe pacifique, l'Europe d'aujourd'hui, capable de procurer des emplois et des débouchés à ses habitants, capable d'offrir des réseaux d'éducation et des systèmes de soins de santé. Notre pays devrait se faire le champion de ce genre d'initiative dans les années à venir.

Il y a beaucoup d'argent dans le monde pour ce genre d'initiative. Je me souviens d'une motion que le Parlement a appuyée il y a deux ans. C'est une motion que j'avais présentée à propos de ce qu'on appelle la taxe Tobin. C'est une taxe minime sur la spéculation sur les devises dans le monde. Tous les jours, les spéculations sur les devises portent sur environ un billion de dollars.

Le principe de la taxe de M. Tobin, professeur américain, consiste à imposer une infime taxe de 0,1 à 0,5 p. 100 sur ce type de spéculation et ce, pour deux raisons. D'abord, essayer de ralentir les opérations sur les devises, qui faussent les économies de nombreux pays. Deuxièmement, créer un fonds de développement qui représenterait des milliards de dollars chaque année.

Les capitaux recueillis serviraient à lutter contre la pauvreté et la faim, à assainir l'environnement, à abolir toutes les autres conditions d'inégalité que nous observons aujourd'hui dans le monde.

Après les événements du 11 septembre, il pourrait y avoir une ouverture dans le monde. Nous pourrions consacrer davantage de nos ressources collectives à une version moderne du plan Marshall à l'intention des pays les plus pauvres, afin d'alléger leur dette, de leur fournir une aide économique et de les aider en matière d'éducation, de santé et d'agriculture, entre autres.

Voilà dans quelle direction il faut aller. Voilà le genre de vision que notre pays devrait faire valoir dans la communauté internationale. Ce sont deux aspects extrêmement importants.

Nous devons aussi veiller à garantir la sécurité intérieure. Le Comité des finances se réunit actuellement. Plus tard au cours de la semaine, le comité entendra le point de vue du ministre de la Défense nationale, du ministre de la Défense nationale, de la GRC, du SCRS, des responsables des douanes et d'autres organisations sur les mesures à prendre pour améliorer la sécurité intérieure et pour déterminer le rôle que devrait jouer le Canada dans la campagne antiterrorisme.

Nous devons nous pencher sur la sécurité dans les aéroports. Il y a quelques années, on préconisait aveuglément la privatisation sur toute la ligne, y compris d'Air Canada et de la sécurité dans les aéroports. Tout d'un coup, une crise éclate et les gens recommencent à accorder plus de poids au rôle du gouvernement et à celui des institutions publiques. Nous devrions veiller à ce qu'une organisation du gouvernement fédéral se charge de la sécurité dans les aéroports.

S'il faut mettre beaucoup plus d'argent dans Air Canada, ce qui sera peut-être nécessaire, on devrait en faire une société d'État. On peut investir dans Air Canada ou acquérir une participation majoritaire dans Air Canada.

●(1725)

C'est là une option que certains ministres d'en face sont en train d'examiner. Si des fonds publics sont effectivement utilisés, alors assurons-nous que les Canadiens ont des actions afin de pouvoir voir ce qui se passe à l'intérieur de la société et avoir voix au chapitre, pour ce qui est de l'orientation que prendrait ce grand transporteur aérien. Ce sont là certaines des choses qui nous devons faire en tant que pays pour nous adapter à la nouvelle réalité et au nouveau monde dans lequel nous vivons.

Enfin, nous devons regarder l'économie. Nous connaissons déjà un ralentissement avant le 11 septembre. Les taux de croissance au Canada et aux États-Unis étaient à la baisse avant le 11 septembre. Après le 11 septembre, le ralentissement économique s'est vite accentué. Nous serons en récession d'ici quelques semaines, si nous ne le sommes pas déjà.

Il est important que nous continuions de réduire les taux d'intérêt pour tenter d'accroître la demande. Nous devrions nous assurer d'avoir un budget qui stimule l'économie. Le gouvernement fédéral devrait injecter plus d'argent dans les programmes pour les gens au lieu d'accorder d'importantes réductions d'impôt dont profitent surtout les gens les plus riches et les grandes sociétés. Nous avons un déficit humain. La dette des ménages n'a jamais été aussi élevée dans l'histoire du Canada; 98 p. 100 des ménages sont endettés.

Nous devrions dépenser plus d'argent au titre des programmes d'infrastructure, des soins de santé, de l'éducation, du logement et de l'agriculture. Si nous faisons cela, nous stimulerons l'économie et créerons plus d'emplois, ce qui entraînera une augmentation des recettes du gouvernement fédéral. C'est la voie dans laquelle nous devons nous engager.

Les récessions sont causées par la faiblesse de la demande. Lorsque nous avons une situation comme ce qui est arrivé le 11 septembre, les gens ont peur et cessent de dépenser. Ils remettent à plus tard les dépenses qu'ils prévoyaient faire pour aller en vacances, rénover la maison ou acheter une voiture.

Si le gouvernement fédéral ne fait pas l'effort d'investir dans des programmes pour les gens afin de stimuler l'économie et accroître la demande, il commettra une très grave erreur.

J'espère que le ministre des Finances va présenter, d'ici un mois ou deux, un budget faisant état d'un rôle plus important que le gouvernement est appelé à jouer.

En fonction du PIB, l'importance du rôle du gouvernement fédéral est plus faible qu'elle ne l'a été depuis la Seconde Guerre mondiale. La tendance a été de privatiser, de déréglementer et de s'en remettre au secteur privé. Elle a aussi été de réduire la taille du gouvernement. Le budget de 1995 du ministre des Finances a accéléré cette tendance.

Le gouvernement que nous avons en face de nous est probablement le plus conservateur que le pays ait jamais eu. C'est en tous cas le gouvernement libéral le plus conservateur de toute l'histoire du Canada quand on le compare aux gouvernements de Pierre Trudeau, de Lester Pearson et d'autres libéraux qui avaient une vision d'une société plus mixte. C'en est fini maintenant, avec cette tendance à appliquer une politique de droite. Nous avons une possibilité de corriger cela.

Vendredi, j'étais à Peterborough. Je sais que le député de Peterborough s'inquiète de ce virage du ministre des Finances et du premier ministre vers une politique conservatrice de droite. Notre système parlementaire l'empêche de s'exprimer publiquement, mais je sais qu'il s'inquiète de ce virage conservateur du Parti libéral d'en face.

Il est temps de réagir. Il est temps que mon collègue ait le courage de dire ce qu'il pense devant la Chambre des communes et de réclamer un rôle accru de la part du gouvernement fédéral et des institutions publiques au Canada.

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'avoir endossé mes propos. J'ai goûté son intervention jusqu'à la toute dernière minute. Il est vrai que lui et moi partageons certains points de vue, mais pas beaucoup. Nous ne nous entendons pas notamment sur la question de la représentation proportionnelle.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai posé à un député une question qui m'a été inspirée par le discours prononcé ce matin par un de ses collègues du NPD. Comme suite à la fin de son discours, comment pourrions-nous profiter de l'intérêt accru pour un pays multiculturel, une société forte et diversifiée, et rendre les gens plus conscients du fait que le racisme est bien présent sous la surface? Que pouvons-nous faire pour nous assurer que, dans les années qui viennent, nous demeurions conscients de la force de la diversité et des dangers du racisme?

• (1730)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Malheureusement, il ne reste plus de temps pour une réponse. Comme il est 17 h 30, je dois faire savoir à la Chambre que les délibérations relatives à la motion sont terminées.

\* \* \*

[Traduction]

### LA LOI DU TRAITÉ DES EAUX LIMITOPHES INTERNATIONALES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 septembre, de la motion: Que le projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés sur la motion de troisième lecture du projet de loi C-6.

Convoquez les députés.

• (1800)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 144)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allard	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Anderson (Victoria)	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bagnell
Baker	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Binet

Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Breitkreuz
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Burton	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Carignan
Carroll	Casey
Casson	Castonguay
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Charbonneau
Chatters	Clark
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Cuzner	Day
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Duplain	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Eyking
Farrah	Finlay
Fitzpatrick	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Grewal
Grey (Edmonton North)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey
Hearn	Herron
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hinton
Hubbard	Ianno
Jackson	Jaffer
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lastewka
Lavigne	LeBlanc
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
Lunn (Saanic—Gulf Islands)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marcil	Marleau
Matthews	Mayfield
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McNally
McTeague	Meredith
Merrifield	Mills (Red Deer)
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Moore
Murphy	Myers
Nault	Neville
Normand	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Obhrai	Owen
Pagtakhan	Pallister
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Peschisolido
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Price	Proulx
Provenzano	Rajotte
Redman	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Savoy	Scherrer

*Les crédits*

Schmidt	Scott
Serré	Sgro
Shepherd	Skelton
Solberg	Sorenson
Speller	Spencer
St-Jacques	St-Julien
St. Denis	Steckle
Stewart	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tirabassi	Tobin
Toews	Tonks
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Véllacott	Volpe
Wappel	Wayne
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Williams	Wood
Yelich—227	

**M. Garry Breitkreuz:** Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne voteront en faveur de la motion.

[*Français*]

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent en faveur de cette motion.

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés du NPD présents votent oui sur cette motion.

[*Traduction*]

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, les députés de la coalition PC/RD présents ce soir voteront en faveur de la motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 145)

## CONTRE

Députés	
Anders	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bergeron
Bigras	Bourgeois
Brien	Cardin
Comartin	Crête
Dalphond-Guiral	Desjarlais
Desrochers	Dubé
Duceppe	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gauthier
Girard-Bujold	Godin
Guay	Guimond
Laframboise	Lalonde
Lancôt	Lebel
Loubier	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	Ménard
Nystrom	Paquette
Perron	Picard (Drummond)
Proctor	Robinson
Rocheleau	Roy
St-Hilaire	Stoffer
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)—41	

## PAIRÉS

Députés	
Asselin	Bradshaw
Cotler	Folco
Fournier	Gray (Windsor West)
MacAulay	Marceau
Martin (LaSalle—Émard)	Plamondon
Sauvageau	Thibault (West Nova)
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Venne—14

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

\* \* \*

[*Traduction*]

**LOI SUR LES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 septembre, de la motion: Que le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le vice-président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-27. Le vote porte sur la motion.

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, je propose que vous demandiez le consentement unanime de la Chambre pour que le résultat du vote portant sur la motion précédente s'applique à la motion dont la Chambre est saisie, les libéraux se prononçant en faveur.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

## POUR

Députés	
Abbott	Ablonezy
Adams	Alcock
Allard	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bagnell
Baker	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bergeron	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bourgeois	Breitkreuz
Brien	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Burton
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Cardin	Carignan
Carroll	Casey
Casson	Castonguay
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Charbonneau
Chatters	Clark
Coderre	Collenette
Comartin	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Cummins
Cuzner	Dalphond-Guiral
Day	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé
Duceppe	Duhamel
Duncan	Duplain
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Eyking	Farrah
Finlay	Fitzpatrick
Fontana	Forseath
Fry	Gagliano
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Galloway	Gauthier

Girard-Bujold  
 Godin  
 Goodale  
 Graham  
 Grey (Edmonton North)  
 Guarnieri  
 Guimond  
 Harvard  
 Hearn  
 Hill (Macleod)  
 Hillstrom  
 Hubbard  
 Jackson  
 Jennings  
 Karetak-Lindell  
 Keddy (South Shore)  
 Keyes  
 Knutson  
 Laframboise  
 Lalonde  
 Lastewka  
 Lebel  
 Lee  
 Lincoln  
 Loubier  
 Lunney (Nanaimo—Alberni)  
 Macklin  
 Malhi  
 Manley  
 Marleau  
 Matthews  
 McCallum  
 McDonough  
 McKay (Scarborough East)  
 McNally  
 Ménard  
 Merrifield  
 Mills (Toronto—Danforth)  
 Mitchell  
 Murphy  
 Nault  
 Normand  
 O'Brien (Labrador)  
 O'Reilly  
 Owen  
 Pallister  
 Paradis  
 Patry  
 Peric  
 Peschisolido  
 Pettigrew  
 Picard (Drummond)  
 Pillitteri  
 Price  
 Proulx  
 Rajotte  
 Reed (Halton)  
 Reid (Lanark—Carleton)  
 Richardson  
 Robillard  
 Rocheleau  
 Roy  
 Savoy  
 Schmidt  
 Serré  
 Shepherd  
 Solberg  
 Speller  
 St-Hilaire  
 St-Julien  
 Steckle  
 Stoffer  
 Szabo  
 Thibeault (Saint-Lambert)  
 Tirabassi  
 Toews  
 Torsney  
 Ur  
 Vanclief  
 Volpe  
 Wayne  
 White (Langley—Abbotsford)  
 Wilfert  
 Wood

Godfrey  
 Goldring  
 Gouk  
 Grewal  
 Grose  
 Guay  
 Harb  
 Harvey  
 Herron  
 Hill (Prince George—Peace River)  
 Hinton  
 Ianno  
 Jaffer  
 Jordan  
 Karygiannis  
 Kenney (Calgary Southeast)  
 Kilgour (Edmonton Southeast)  
 Kraft Sloan  
 Laliberte  
 Lancôt  
 Lavigne  
 LeBlanc  
 Leung  
 Longfield  
 Lunn (Saanich—Gulf Islands)  
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
 Mahoney  
 Maloney  
 Marcil  
 Martin (Winnipeg Centre)  
 Mayfield  
 McCormick  
 McGuire  
 McLellan  
 McTeague  
 Meredith  
 Mills (Red Deer)  
 Minna  
 Moore  
 Myers  
 Neville  
 Nystrom  
 O'Brien (London—Fanshawe)  
 Obhrai  
 Pagtakhan  
 Paquette  
 Parrish  
 Penson  
 Perron  
 Peterson  
 Phinney  
 Pickard (Chatham—Kent Essex)  
 Pratt  
 Proctor  
 Provenzano  
 Redman  
 Regan  
 Reynolds  
 Ritz  
 Robinson  
 Rock  
 Saada  
 Scherrer  
 Scott  
 Sgro  
 Skelton  
 Sorenson  
 Spencer  
 St-Jacques  
 St. Denis  
 Stewart  
 Strahl  
 Telegdi  
 Thompson (New Brunswick Southwest)  
 Tobin  
 Tonks  
 Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)  
 Valeri  
 Vellacott  
 Wappel  
 Whelan  
 White (North Vancouver)  
 Williams  
 Yelich—268

CONTRE

Aucun

## Les crédits

### PAIRÉS

#### Députés

Asselin	Bradshaw
Cotler	Folco
Fournier	Gray (Windsor West)
MacAulay	Marceau
Martin (LaSalle—Émard)	Plamondon
Sauvageau	Thibault (West Nova)
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Venne—14

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand nord et des ressources naturelles.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

\* \* \*

[Français]

### LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—COSTA RICA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1<sup>er</sup> octobre, de la motion: Que le projet de loi C-32, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le vice-président:** La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-32.

[Traduction]

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, je propose que vous demandiez le consentement unanime de la Chambre pour que le résultat du vote portant sur la motion précédente s'applique à la motion dont la Chambre est saisie, les libéraux se prononçant en faveur.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Garry Breitkreuz:** Monsieur le Président, les députés de l'Alliance ici présents voteront contre la motion, exception faite de ceux qui pourraient se lever et se prononcer autrement.

● (1805)

[Français]

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont favorables à cette motion.

[Traduction]

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés du NPD votent contre la motion.

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, les députés de la Coalition CP/RD présents ce soir se prononcent en faveur de la motion.

**M. Charlie Penson:** Monsieur le Président, je vote en faveur de cette motion.

**M. James Moore:** Monsieur le Président, je me prononce en faveur de cette motion.

**M. Scott Reid:** Monsieur le Président, je vote en faveur du projet de loi.

*Les crédits*

**M. David Anderson:** Monsieur le Président, je vote en faveur de cette motion.

**Mme Betty Hinton:** Monsieur le Président, je me prononce en faveur de la motion.

**M. Deepak Obhrai:** Monsieur le Président, je me prononce en faveur de cette motion.

**M. Rahim Jaffer:** Monsieur le Président, je suis en faveur de cette motion.

**M. James Rajotte:** Monsieur le Président, je suis en faveur de cette motion.

**M. Ted White:** Monsieur le Président, je me prononce pour cette motion.

**M. Brian Fitzpatrick:** Monsieur le Président, je vote en faveur de cette motion.

**M. Rob Anders:** Monsieur le Président, je me prononce en faveur du libre-échange.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 146)

## POUR

## Députés

Adams	Alcock
Allard	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bagnell
Baker	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bergeron
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bourgeois
Brien	Brisson
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Cardin	Carignan
Carroll	Casey
Castonguay	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Clark
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Cuzner	Dalphond-Guiral
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé
Duceppe	Duhamel
Duplain	Easter
Eggleton	Eyking
Farrah	Finlay
Fitzpatrick	Fontana
Fry	Gagliano
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Galloway	Gauthier
Girard-Bujold	Godfrey
Goodale	Graham
Grey (Edmonton North)	Grose
Guarnieri	Guay
Guimond	Harb
Harvard	Harvey
Hearn	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hinton
Hubbard	Ianno
Jackson	Jaffer
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keyes

Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laframboise
Laliberte	Lalonde
Lancôt	Lastewka
Lavigne	Lebel
LeBlanc	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	Loubier
Lunn (Saaneich—Gulf Islands)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marcel
Marleau	Matthews
McCallum	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McNally
McTeague	Ménard
Meredith	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Moore	Murphy
Myers	Nault
Neville	Normand
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Obhrai
Owen	Pagtakhan
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Pratt
Price	Proulx
Provenzano	Rajotte
Redman	Reed (Halton)
Regan	Reid (Lanark—Carleton)
Richardson	Robillard
Rocheleau	Rock
Roy	Saada
Savoy	Scherrer
Scott	Serré
Sgro	Shepherd
Speller	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
St. Denis	Steckle
Stewart	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tirabassi	Tobin
Tonks	Torsney
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (North Vancouver)	Wilfert
Wood—221	

## CONTRE

## Députés

Abbott	Ablonczy
Benoit	Breitkreuz
Burton	Cadman
Casson	Chatters
Comartin	Cummins
Day	Desjarlais
Duncan	Elley
Epp	Forseth
Godin	Goldring
Gouk	Grewal
Hill (MacLeod)	Hilstrom
Kenney (Calgary Southeast)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	Merrifield
Mills (Red Deer)	Nystrom
Pallister	Peschisolido
Proctor	Reynolds

Ritz  
Schmidt  
Solberg  
Spencer  
Toews  
White (Langley—Abbotsford)  
Yelich—47

Robinson  
Skelton  
Sorenson  
Stoffer  
Vellacott  
Williams

### PAIRÉS

Députés

Asselin	Bradshaw
Cotler	Folco
Fournier	Gray (Windsor West)
MacAulay	Marceau
Martin (LaSalle—Émard)	Plamondon
Sauvageau	Thibault (West Nova)
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Venne—14

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

\* \* \*

### LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1<sup>er</sup> octobre, de la motion: Que le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations et d'autres lois en conséquence soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le vice-président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-31.

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement pour que les députés ayant voté au vote précédent soient inscrits comme ayant voté de la façon suivante sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant oui.

**M. Garry Breitkreuz:** Monsieur le Président, les députés de l'Alliance présents votent non.

[Français]

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés du NPD votent non sur cette motion.

[Traduction]

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, la coalition vote contre la motion.

● (1810)

[Français]

(La motion, mise au voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 147)

### POUR

Députés

Adams	Alcock
Allard	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Augustine	Bagnell
Baker	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick

Boudria  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Carroll  
Catterall  
Chamberlain  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
DeVillers  
Dion  
Drouin  
Duplain  
Eggleton  
Farrah  
Fontana  
Gagliano  
Godfrey  
Graham  
Guarnieri  
Harvard  
Hubbard  
Jackson  
Jordan  
Karygiannis  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lastewka  
LeBlanc  
Leung  
Longfield  
Mahoney  
Maloney  
Marcil  
Matthews  
McCormick  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Minna  
Murphy  
Nault  
Normand  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Owen  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pillitteri  
Price  
Provenzano  
Reed (Halton)  
Richardson  
Rock  
Savoy  
Scott  
Sgro  
Speller  
St-Julien  
Steckle  
Szabo  
Thibeault (Saint-Lambert)  
Tobin  
Torsney  
Valeri  
Volpe  
Whelan  
Wood—161

### Les crédits

Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carignan  
Castonguay  
Cauchon  
Charbonneau  
Collenette  
Copps  
Cuzner  
Dhaliwal  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Eyking  
Finlay  
Fry  
Galloway  
Goodale  
Grose  
Harb  
Harvey  
Ianno  
Jennings  
Karetak-Lindell  
Keys  
Knutson  
Laliberte  
Lavigne  
Lee  
Lincoln  
Macklin  
Malhi  
Manley  
Marleau  
McCallum  
McGuire  
McLellan  
Mills (Toronto—Danforth)  
Mitchell  
Myers  
Neville  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Pettigrew  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Pratt  
Proulx  
Redman  
Regan  
Robillard  
Saada  
Scherer  
Serré  
Shepherd  
St-Jacques  
St. Denis  
Stewart  
Telegdi  
Tirabassi  
Tonks  
Ur  
Vanclief  
Wappel  
Wilfert

### CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Benoit

*Initiatives parlementaires*

Bergeron	Bigras
Borotsik	Bourgeois
Breitkreuz	Brien
Brisson	Burton
Cadman	Cardin
Casey	Casson
Chatters	Clark
Comartin	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Day	Desjarlais
Desrochers	Doyle
Dubé	Duceppe
Duncan	Elley
Epp	Fitzpatrick
Forseth	Gagnon (Québec)
Gagnon (Champlain)	Gauthier
Girard-Bujold	Godin
Goldring	Gouk
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guay	Guimond
Hearn	Herron
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hinton
Jaffer	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Laframboise
Lalonde	Lancôt
Lebel	Loubier
Lunn (Saanich—Gulf Islands)	Lunney (Nanaimo—Alberni)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Meredith	Merrifield
Mills (Red Deer)	Moore
Nystrom	Obhrai
Pallister	Paquette
Penson	Perron
Peschisolido	Picard (Drummond)
Proctor	Rajotte
Reid (Lanark—Carleton)	Reynolds
Ritz	Robinson
Rocheleau	Roy
Schmidt	Skelton
Solberg	Sorenson
Spencer	St-Hilaire
Stoffer	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Toews
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)	Vellacott
Wayne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams
Yelich—107	

## PAIRÉS

## Députés

Asselin	Bradshaw
Cotler	Folco
Fournier	Gray (Windsor West)
MacAulay	Marceau
Martin (LaSalle—Émard)	Plamondon
Sauvageau	Thibault (West Nova)
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Venne—14

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée. En conséquence, ce projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Comme il est 18 h 12, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

## LOI SUR LA REPRÉSENTATION NUMÉRIQUE DE LA DATE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.)** propose que le projet de loi C-327, Loi établissant une norme nationale pour la représentation

numérique de la date, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, j'apprécie au plus haut point le soutien de mon collègue de Winnipeg-Sud, un ardent partisan des initiatives de ce genre.

Je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-327 que j'ai présenté un peu plus tôt cette année et qui vise à établir une norme nationale pour la représentation numérique de la date. Il concerne une question qui devient pressante en cette nouvelle ère de l'informatique. Je dirais même que nous avons pris rendez-vous avec notre destinée.

Je tiens à remercier tous ceux qui, au fil des années, se sont démenés pour promouvoir l'harmonisation de la représentation des dates. Le sujet est aride, mais néanmoins très important, en ce qu'il intéresse tous les Canadiens, je dirai même le monde entier.

Je voudrais citer le nom de Ross Stevenson, ancien député de Durham, qui avait présenté un projet de loi semblable en 1990. Je voudrais également citer le député d'Elk Island, qui a présenté différents projets de loi sur la question et qui poursuit sa croisade en faveur de l'harmonisation de la représentation des dates. Je voudrais remercier enfin Duncan Bath de Peterborough. De concert avec ses collègues, il s'est fait le champion de cette cause des années durant.

On se souvient souvent de ma circonscription de Peterborough comme du bastion de l'opposition à ce que nous avons l'habitude d'appeler le système métrique. On se souvient par contre beaucoup moins souvent du fait que Peterborough constituait également une base nationale pour la promotion du système métrique, particulièrement grâce aux efforts de la Générale électrique du Canada et des gens qui y étaient associés.

Le projet de loi n'a rien à voir avec le système métrique ou le système international d'unités, mais il porte directement sur l'importance des normes nationales dans la vie de tous les jours, dans les affaires et dans les sciences. Peterborough continue toujours de s'intéresser aux normes internationales.

Tant que les dates sont écrites au long ou qu'elle sont dites à haute voix, elles causent peu de problèmes. Par exemple le deuxième jour du dixième mois de l'année 2001 est une façon très claire de donner la date d'aujourd'hui pour toute personne qui parle français ou pour la version originale de ce discours, pour toute personne qui parle anglais.

Toutefois, on utilise de plus en plus de dates numériques dans la programmation informatique par exemple, dans la multifacturation ou le publi-postage ou par les gens qui communiquent par ordinateur. Ces dates sont compactes et, si elles sont bien exprimées, elles peuvent être lues par des gens s'exprimant dans n'importe quelle langue.

*Initiatives parlementaires*

Toutefois, sans une formulation normalisée, les humains comme les ordinateurs peuvent facilement se tromper, ce qui peut parfois entraîner de graves problèmes. Disons que je trouve une boîte de conserve qui porte une date inscrite comme étant 04/01/02. J'aimerais que les députés me disent s'il s'agit du 4 février 1901, du 4 février 2001, du 2 avril 1901, du 2 avril 2001, du 4 janvier 1902, du 4 janvier 2002, du 1<sup>er</sup> avril 1902, du 1<sup>er</sup> avril 2002, du 2 janvier 1904, du 2 janvier 2004, du 2 février 1904 ou du 1<sup>er</sup> février 1904. Cette seule date du 04/01/02 peut être interprétée de 12 façons différentes si nous ne connaissons pas l'ordre des chiffres utilisés.

Dois-je ouvrir cette conserve et en consommer le contenu puisqu'il s'agit de la date limite de consommation. Je suis certain que des députés me diront que les dates de 1901 ou 1902 sont très hypothétiques. Ce n'est pas du tout le cas. J'ai un jour trouvé une boîte de viande qui était très bien conservée après avoir passé plus de 100 ans dans une cache ayant servi au cours d'une expédition dans l'Arctique Canadien au XIX<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, la date avait été effacée par les intempéries et je ne sais donc pas comment elle était écrite. Je dois dire que la viande était encore très belle.

Je souligne également que le mélange de lettres et de chiffres n'est pas beaucoup plus utile.

• (1815)

La date que j'ai citée plus tôt, soit 04/01/02 pourrait correspondre au 4 janvier 2002. Les gens qui lisent le français ou l'anglais peuvent croire qu'ils comprennent parfaitement ce que ces chiffres signifient, mais ils pourraient tout aussi bien représenter une date en 1902, 2002, 1904 ou 2004. Même en indiquant janvier en lettres, il reste quatre interprétations possibles pour ceux qui lisent le français et l'anglais.

À l'heure actuelle, non seulement les entreprises et les ministères utilisent des conventions différentes pour les dates, mais la même entreprise ou le même ministère peut en employer plusieurs. Par exemple, mon ami Duncan Bath de Peterborough a reçu un état de compte de sa banque portant une indication jour/mois/année sur une ligne et une indication mois/jour/année sur la ligne suivante.

Lloyd Kitchen du Manitoba a souligné, dans une lettre adressée au magazine *Maclean's* que le 02-04-06 signifiait le 2 avril 2006 sur un permis de conduire du Manitoba, et je le précise pour mon ami de Winnipeg-Sud. La même indication signifie le 6 avril 2002 sur un formulaire de TPS, le 4 février 2006 sur la facture de réparation de son automobile et le 2 juin 2004 sur un paquet de pruneaux qui doivent être consommés avant cette date. Songez un peu à ce qui pourrait se produire si on interprétait mal la date sur le paquet de pruneaux.

Utiliser au hasard les chiffres pour indiquer les dates peut être source de confusion, d'inefficacité et même de danger. Par exemple, on peut se tromper quant aux dates sur les ordonnances et les médicaments ou sur des chèques. La solution serait facilement trouvée si on s'entendait sur une norme universelle pour toutes les dates en format numérique.

J'insiste sur le fait qu'il faut s'entendre et non sur le format, mais je propose tout de même le format année-mois-jour. L'idée n'est pas de moi. C'est le format standard adopté il y a des années par l'Organisation internationale de normalisation, sous le code ISO 8601 1988, et adopté aussi par notre propre organisme de normalisation, l'Association canadienne de normalisation, à titre de norme canadienne. Bien entendu, il s'agit d'une norme facultative car c'est ainsi qu'on fonctionne au Canada.

Ces gens soutiennent, comme moi, que le format le plus utile est celui qui va du plus grand au plus petit. On le fait d'ailleurs dans la

plupart des cas; on écrit par exemple, heures/minutes/secondes ou encore dollars/cents; dans le cas des angles, le format est degrés/minutes/secondes et même notre système de numérotation passe des milliers aux centaines, puis aux dizaines et aux unités, soit du plus grand au plus petit.

Le projet de loi propose qu'Industrie Canada favorise cette norme nationale de sorte que la date d'aujourd'hui exprimée en chiffres prendrait le format suivant: 2001-10-02. Nous nous étions entendus sur ce format car il ne laisse place à aucun doute. Il signifie clairement le 2 octobre 2001. La façon de le dire ou de l'écrire au long importe peu, ce n'est que lorsque la date est écrite en chiffres que l'ordre importe.

Dans la présentation que je propose, je suggère d'exprimer l'année en entier. La date s'écrirait donc ainsi: 2001/10/02. Cela, pour plus de clarté.

J'exhorte tous les députés à appuyer cette norme pour la représentation numérique de la date. Cela rendra notre vie plus sûre et dissipera toute confusion, et cela instaurera une efficacité accrue dans nos organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Il n'y a pas si longtemps, en dépensant des milliards de dollars, le monde entier a survécu au bogue de l'an 2000. Le problème à l'époque tenait au fait que les dates inscrites dans les programmes et les fichiers informatiques l'étaient selon des présentations qui variaient beaucoup. Bien que nous ne le sachions toujours pas, cela a peut-être résolu les problèmes dans les ordinateurs, mais cela n'a pas résolu le problème pour les gens qui utilisent les ordinateurs et leurs produits. Le public est incommodé, mis en danger et finalement doit payer pour l'absence de façon standardisée d'exprimer la date.

J'exhorte fermement le gouvernement fédéral, surtout Industrie Canada, et les organismes publics à agir rapidement pour donner l'exemple sur ce point. Commençons par programmer les machines qui crachent les factures, les chèques et les documents à multi-diffusion pour que ces documents portent une présentation standardisée de la date. Nous n'aurons alors plus à nous soucier de la présentation de la date dans tous ces cas puisque la chose sera programmée. Nous passerons ensuite aux dates standardisées dans des situations moins automatisées.

• (1820)

Je félicite Postes Canada, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et certains autres organismes qui sont raisonnablement cohérents en la matière. Je suis persuadé qu'ils se feront un plaisir de conseiller les autres à cet égard.

J'espère que ce débat attirera l'attention des gens en autorité afin qu'ils établissent la présentation de la date pour leur organisme de sorte que le public puisse lire la date d'une manière standardisée et sans ambiguïté.

Je suis impatient d'entendre ce que mes collègues présents à la Chambre pensent à propos de ce sujet très important.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Quand une motion est présentée par un député du parti ministériel, l'usage veut que l'on donne d'abord la parole à l'opposition, mais, si les députés me le permettent, j'aimerais que nous entendions tout de suite le secrétaire parlementaire afin qu'il nous expose la position du gouvernement.

Si la Chambre ne donne pas son consentement, les députés de l'opposition auront la parole, mais cela ne laissera peut-être pas suffisamment de temps au gouvernement pour expliquer sa position.

**M. Ken Epp:** Madame la Présidente, il y aura suffisamment de temps pour tous les intervenants. Le député n'a utilisé que 10 minutes du temps qui lui était alloué.

*Initiatives parlementaires*

[Français]

**M. Claude Drouin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui, au nom du ministre de l'Industrie, sur le projet de loi C-327, intitulé Loi établissant une norme nationale pour la représentation numérique de la date.

Comme mon honorable collègue, le député de Peterborough, le mentionne, nous avons tous vécu des cas où, face à une date représentée par les chiffres 03-04-2001, nous nous sommes demandés s'il s'agissait du 4 mars ou du 3 avril. Il l'a fait avec éloquence.

Ce genre de confusion risque certes d'empêcher le paiement de factures à temps, mais aussi de compromettre l'utilisation des ordonnances dans les bons délais ou encore, par exemple, le respect des dates de péremption indiquées sur toute une gamme de produits.

● (1825)

[Traduction]

Je suis heureux de pouvoir intervenir sur cette question, car cela me permet de parler très brièvement de l'importance des normes facultatives et du système canadien de normes nationales. Une norme est un document qui décrit la performance, les dimensions ou l'impact d'un produit, d'une enquête ou d'un système.

Les normes servent à toute une série d'applications, de l'Internet au management de la qualité, en passant par la composition du minerai de fer.

[Français]

Au Canada, les activités de normalisation sont coordonnées par le Conseil canadien des normes, une société d'État fédérale qui encourage l'adoption de normes facultatives. Le Conseil supervise le travail du Système national des normes, un réseau d'environ 250 organismes dont quatre élaborent des normes. Ce sont les suivants: l'Association canadienne de normalisation, Division internationale, les Laboratoires des assureurs du Canada, l'Office des normes générales du Canada et le Bureau de normalisation du Québec.

Les autres organismes assurent des services d'évaluation de la conformité tels que la mise à l'essai, l'homologation ou l'enregistrement en fonction des systèmes de gestion de la qualité, par exemple ISO 9 000, ou le système de gestion environnementale tel que ISO 14 000.

Le Conseil des normes assure aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes internationales. Il représente notre pays à l'Organisation internationale des normalisations ISO et à la Commission électronique internationale, la CEI.

L'ISO et la CEI réunissent des bénévoles d'une centaine de pays qui élaborent des normes au sujet de presque tous les produits imaginables, depuis les fixations de skis jusqu'aux appareils médicaux. Ces normes favorisent le commerce transfrontalier de produits sûrs et fiables. Au Canada, 3 000 bénévoles participent ainsi à l'établissement de normes internationales.

Le Canada ne se contente pas de participer à cet effort car c'est aussi un chef de file en la matière. En effet, des Canadiens et des Canadiennes sont à la tête de plus de 100 comités, sous-comités et groupes de travail techniques de l'ISO et de la CEI, ce qui comprend les comités qui ont mis au point les séries marquantes des normes ISO 9 000 et ISO 14 000.

Tandis que le monde se transforme en un seul vaste marché, les normes internationales acquièrent une importance grandissante. Les efforts visent donc à harmoniser les normes du Canada avec celles de

ses partenaires commerciaux. Une majorité croissante de normes nationales du Canada approuvées par le Conseil des normes sont fondées sur des normes internationales.

Cela m'amène à parler du projet de loi dont il est question ici. L'honorable député a présenté sa proposition en se fondant sur la norme 8 601 de l'ISO intitulée «Éléments de données et formats d'échange—Représentation de la date et de l'heure», élaborée en 1988 par l'Organisation internationale de normalisation.

Cette norme contient des lignes directrices sur l'indication de la date et de l'heure sous une forme numérique à huit chiffres, soit les quatre chiffres de l'année, tiret, les deux chiffres du mois, tiret, et les deux chiffres du jour.

Je souligne que le Canada a déjà adopté une norme nationale dans ce domaine, laquelle est à toutes fins utiles identique à la norme ISO. La norme CAN/CSA Z234.4 intitulée « Représentation numérique de la date et de l'heure », préconise effectivement une formule numérique comme le recommande notre collègue.

J'aimerais ajouter un commentaire sur l'exception faisant l'objet de l'article 6 du projet de loi, qui se lit comme suit:

Il est permis de n'utiliser que les deux derniers chiffres pour désigner l'année dans les cas suivants: a) pour les années de mil neuf cent quatre-vingt dix à mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf inclusivement; b) à partir de l'an deux mille trente-deux.

Cette exception ne fait pas partie de la norme canadienne actuelle et elle risque d'engendrer de la confusion.

[Traduction]

industrie Canada prend toute une série de mesures en vue d'encourager l'application des normes nationales en vigueur. Parmi ces mesures figurent l'utilisation de la date ainsi que le recours à la correspondance et à la documentation ministérielle standard. On encourage également les organismes du Portefeuille de l'Industrie à faire de même et à appuyer les efforts du Conseil canadien des normes en vue de standardiser les usages.

Je remercie mon collègue de Peterborough d'avoir soulevé cette importante question. Bien que le projet de loi visant à créer une norme nationale ne soit pas nécessaire à ce stade-ci, étant donné qu'une telle norme existe déjà, nous continuerons de faire tout notre possible pour promouvoir l'utilisation de cette norme au Canada.

● (1830)

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, en premier lieu, j'exprime mon extrême jalousie à l'égard de mon collègue de Peterborough. Je crois que cela fait au moins quatre heures que j'ai le premier présenté un projet de loi exactement à cette fin.

Je possède des compétences en mathématiques et certaines connaissances en statistiques, le sort a été contre moi dans ce tirage au sort pour présenter les initiatives parlementaires. Mon nom n'a jamais été pigé une seule fois. Ainsi, d'un point de vue mathématique, je me trouve simplement derrière la huitième balle, alors j'exprime ma jalousie. Néanmoins, je félicite mon collègue d'avoir eu de la chance et que son projet de loi fasse l'objet d'un débat. Il est regrettable qu'il ne puisse faire l'objet d'un vote pour que nous puissions en arriver à une conclusion et vraiment agir.

Je suis certainement en faveur de cette mesure législative. Elle n'est pas aussi valable que la mienne, mais elle va néanmoins dans la bonne direction. Je m'explique dans quelques secondes.

Je me sers de l'informatique depuis que les ordinateurs ont été inventés. En fait, lorsque j'ai commencé à enseigner au Northern Alberta Institute of Technology (NAIT), croyez-le ou non, nous montrions encore à nos étudiants comment utiliser une règle à calcul. Après un certain temps, les calculatrices puis les calculatrices électroniques sont arrivées. J'ai vu l'avènement des premiers ordinateurs, des mammoth gigantesques, qui occupaient une pièce entière et qui avaient moins de mémoire que mon petit ordinateur de poche.

J'ai fait de la programmation et de la conception de programmes pour nos étudiants. En outre, j'ai enseigné la programmation. Encore une occasion perdue. J'ai rédigé un programme de traitement de textes, comprenant entre autres un logiciel de multipostage, bien avant la naissance de Bill Gates qui aujourd'hui est multimilliardaire. Je n'avais pas compris que c'était quelque chose d'extrêmement utile. J'aurais pu être financièrement indépendant si j'avais poursuivi mon travail dans ce domaine et en avait reconnu la valeur.

J'ai rédigé ce programme pour faciliter mon travail administratif. À l'époque, j'étais directeur du département de mathématiques au NAIT.

J'ai utilisé ce format, année/mois/jour, pendant une quarantaine d'années. Quand j'ai écrit mes premiers programmes informatiques et si j'avais des données nécessitant un tri, j'ai constaté presque immédiatement que si la date était donnée dans l'ordre année/mois/jour et triée numériquement, cela produisait un tri chronologique correct des données. Si cette information était donnée dans tout autre ordre, elle pouvait paraître dans l'ordre janvier, février, mars, etc., quelle que soit l'année. Si le mois était placé en premier, le tri se faisait pas mois plutôt que par année. De toute évidence, quand on fait un tri de données, on veut que l'année soit l'élément principal, suivi du mois et du jour. C'est tout à fait logique.

Comme le député de Peterborough l'a déjà fait remarquer, dans tous les autres domaines, on part de la plus grosse unité à la plus petite. C'est tout à fait logique et c'est ainsi que l'on procède toujours.

Je voudrais dire quelques mots sur mon projet de loi, qui ne sera sans doute jamais débattu et ne fera jamais l'objet d'un vote, ce qui me décourage un peu. Toutefois, mon projet de loi abordait la question un peu différemment par rapport au projet de loi du député de Peterborough. Ce dernier demande au ministre de l'Industrie de prendre des mesures pour promouvoir l'utilisation d'une norme nationale. C'est un excellent projet de loi et je l'appuie.

Mon projet de loi, le C-281, fait partie des mesures soumises au tirage au sort, mais il n'a jamais été choisi. Il vise à modifier la Loi sur la preuve du Canada. Il prévoit essentiellement que si une date est exprimée sous forme numérique dans un document, le premier chiffre désigne l'année, le deuxième, le mois, et le troisième, le jour.

• (1835)

Je ne force pas les gens à changer, pourvu que leurs documents soient parfaitement clairs. Autrement dit, ils pourraient écrire 3/4/5 pour signifier le 3 avril 2005. S'il est expliqué quelque part dans le document que c'est l'ordre suivi, il ne peut y avoir d'ambiguïté. C'est clair.

Par ailleurs, si les gens donnent la date de leur retraite et que cette date soit antérieure à leur naissance, on peut aussi dire qu'il n'y a pas vraiment ambiguïté.

Cependant, il y a bien des cas d'ambiguïté et comme nous sommes en 2001, ce que le député a signalé, les combinaisons sont innombrables. J'ai vu quelqu'un l'autre jour qui utilisait des chiffres et l'abréviation d'un mot. Je ne me souviens pas au juste de la date,

### *Initiatives parlementaires*

mais c'était quelque chose comme 02 octobre 01. Le mot indique clairement le mois, c'est sûr, mais s'agit-il du 1<sup>er</sup> octobre 2002 ou du 2 octobre 2001, c'est-à-dire aujourd'hui? C'est ambigu.

Il n'est que logique d'utiliser les chiffres toujours de la même façon. Lorsque nous nous servons d'un symbole, il doit avoir une signification unique.

Par exemple, si nous allons faire le plein à la station-service, disons que le total s'élève à 30,62 \$. Nous n'allons pas payer en disant que nous ne savons pas s'il faut payer 30,62 \$ ou 62,30 \$. Il n'y a aucune ambiguïté parce que nous comprenons clairement que les chiffres qui sont devant la virgule décimale sont des dollars et que ceux qui sont après sont les cents. Pourtant, quand il s'agit de dates, nous les écrivons n'importe comment sans sourciller. J'ai vu bien des fois les exemples donnés par le député. J'ai reçu beaucoup de correspondance de personnes qui n'évitent pas les ambiguïtés de date.

Il n'y a pas longtemps, sur mon état bancaire, la banque a utilisé seulement deux nombres, ceux du mois et du jour. Comme je venais de le recevoir, je savais que 10/3 désignait le 3 octobre. Mais il y a encore ambiguïté.

Je signale que si cette mesure faisait l'objet d'un vote, je me prononcerais en sa faveur, parce qu'elle permettrait de faire un pas dans la bonne direction. Mon vis-à-vis saura que l'article 6 de son projet de loi créerait encore une ambiguïté. Il est probablement au courant.

Le projet de loi prescrit qu'il est permis d'utiliser les deux derniers chiffres pour désigner les années se situant entre 1990 et 1999 ou à partir de l'an 2032. Si j'écris 95, on peut toujours se demander s'il s'agit de 1995 ou de 2095. J'éliminerais cette disposition. Après l'expérience du bogue de l'an 2000, on devrait prendre l'habitude d'utiliser les quatre chiffres pour désigner l'année.

Voilà ce que j'ai à dire sur cette mesure. C'est tellement logique. Pourquoi ne pas tout simplement l'inscrire dans la loi en disant que c'est la norme et qu'il faut l'appliquer?

Je voudrais que mon projet de loi soit incorporé dans une telle mesure concernant la facturation dans le commerce. Quand une entreprise envoie une facture et que la date n'est pas claire, si le client ne l'acquiesce pas avant la date qu'il interprète comme échéance, il est possible que l'erreur avantage le client au lieu de l'entreprise, étant donné que cette dernière n'a pas dressé soigneusement sa facture ou son relevé. Une telle mesure chasserait vite l'ambiguïté.

D'après moi, si ce projet de loi était adopté et si le ministre de l'Industrie annonçait qu'il y a une nouvelle norme à observer, les Canadiens ne tarderaient pas à changer leur façon de faire. Nous pourrions dès lors communiquer en utilisant cette norme et nous comprendrions mutuellement, ce qui créerait vraiment un précédent dans l'histoire du Canada.

*Initiatives parlementaires*

● (1840)

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Madame la Présidente, il me fait également plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi, présenté par mon collègue de Peterborough. J'ai écouté avec beaucoup de plaisir son allocution.

Je tiens à le féliciter de l'initiative qu'il a prise de saisir la Chambre de cette importante question. J'exprime mes regrets à mon collègue de Elk Island, qui n'a pas été favorisé par le sort. Mon collègue de Peterborough l'aura été davantage. Mais c'est le lot des parlementaires de la Chambre que de voir leurs initiatives—que ce soient des motions ou des projets de loi—être soumises aux aléas du hasard. Le hasard aura favorisé mon collègue de Peterborough, plutôt que celui de Elk Island.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà des questions de hasard, les deux se rejoignent sur l'objectif poursuivi qui est d'adopter une norme universelle de représentation de la date de façon numérique, pour l'ensemble du Canada.

En utilisant l'humour, notre collègue de Peterborough a présenté des situations pour le moins kafkaïennes, d'ailleurs à peu près improbables dans la réalité. Malgré toutes les contraintes qu'impose l'existence de plusieurs modèles de représentations, nous arrivons à naviguer entre les différentes façons d'identifier la date numérique, sans trop de difficulté.

Il n'en demeure pas moins, au-delà de la présentation très humoristique du député de Peterborough, qu'effectivement, dans les faits, cela peut donner lieu à certaines difficultés, à certains problèmes, à certains imbroglios dont les effets peuvent souvent être dramatiques.

Ce projet de loi ne peut faire l'objet d'un vote, mais dans le cas contraire, nous lui aurions vraisemblablement donné notre appui. Je pense que l'objectif poursuivi est louable.

Dans ce monde qui met l'emphase sur les technologies de l'information, dans ce monde en pleine informatisation, on a vu l'importance de la représentation numérique de la date et on en a pris la mesure de façon encore plus dramatique, lorsqu'est survenu ce qu'on a appelé la crainte du bogue de l'an 2000. On craignait que nos appareils informatiques nous fassent éventuellement faux bond, étant donné que l'on passait d'une représentation à deux chiffres qui, traditionnellement, depuis la création l'ordinateur, indiquait 70, 80, 90. Tout à coup, on revenait avec 00 ou 01, ce qui pouvait occasionner des problèmes, parce que l'ordinateur aurait pu interpréter ce fait comme si nous étions revenus au début du siècle dernier.

On a vu là l'importance d'une norme qui empêcherait qu'on se retrouve face à des imbroglios qui puissent avoir des conséquences dramatiques.

Lorsqu'on se retrouve avec une date indiquant: 01-01-01, tout le monde sait qu'on parle du 1<sup>er</sup> janvier 2001. Encore faut-il savoir où se trouve l'année dans cette séquence, où se trouve le mois et où se trouve le jour. D'une façon générale, nous sommes tous capables de savoir de quel mois, de quelle année et de quel jour on parle.

Pour reprendre l'exemple évoqué par mon collègue de Peterborough, si on parle de 02-03-04, on se retrouve dans une situation un peu problématique. On ne sait plus trop en quelle année nous sommes, de quel mois et de quel jour il s'agit.

Effectivement, il y a lieu, je pense, d'utiliser une norme universelle qui soit reconnue et qui fasse en sorte d'éviter ce genre d'imbroglio.

Le député de Peterborough propose d'utiliser la norme reconnue par l'Organisation internationale de normalisation, à laquelle, comme le signalait le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, souscrit le Canada. Je pense que l'objectif poursuivi par mon collègue de Peterborough—il saura me corriger si je fais erreur—au-delà du fait que nous reconnaissons que le Canada souscrit à cette norme internationale, c'est de voir à son application concrète dans les faits.

L'expérience démontre, hors de tout doute raisonnable, que dans les faits, au jour le jour, il y a des gens qui continuent de mettre l'année à la fin, l'année au début ou de mettre le mois au début.

● (1845)

On fait face à plusieurs situations, plusieurs représentations de la date numérique qui peuvent, effectivement, comme je le disais plus tôt, provoquer certains imbroglios.

Au-delà de la reconnaissance de cette norme et du fait que le Canada y souscrive, il faut voir à son application concrète dans les faits.

La norme proposée, c'est celle de l'année représentée avec quatre chiffres: le mois et le jour, représentés dans les deux cas avec deux chiffres, chaque élément étant séparé par un trait d'union ou par un espace.

Évidemment, les pratiques étant fort diversifiées et le Canada étant un pays bilingue, ce caractère bilingue donnant souvent lieu à des interprétations différentes de la réalité, je me suis employé—on le comprendra—à voir ce que stipulent les normes de la langue française par rapport à cette norme proposée par le député de Peterborough, norme qui, je le rappelle, est celle de l'Organisation internationale de normalisation.

Alors, en consultant les différents documents de référence de l'Office de la langue française, on a pu constater qu'effectivement, en ce qui a trait à la langue française, il y a tout à fait conformité avec cette norme internationale proposée par le député de Peterborough.

Je me permettrai de lire un extrait tiré du *Français au bureau*, un ouvrage de l'Office de la langue française dont on peut retrouver une version analogue sur le site Internet de l'Office de la langue française.

[...] on peut indiquer la date et l'heure sous forme entièrement numérique pour répondre à certains besoins techniques: tableaux, horaires, codage, relevés divers. Dans ce cas, on procède de la façon suivante: quatre chiffres représentent l'année, deux chiffres représentent le mois et deux, le jour ou quantième, dans cet ordre, conformément à une norme internationale [...]

Il s'agit, bien sûr, de celle à laquelle on faisait référence tout à l'heure.

Les séparateurs dont on peut faire usage entre l'année, le mois et le quantième sont l'espace ou le trait d'union; le deux-points et la barre oblique ne sont pas admis dans ce cas.

Je pense qu'en ce qui a trait à la langue française, il y a tout à fait conformité avec ce que propose le député de Peterborough.

Maintenant, l'Office de la langue française stipule également que l'on peut représenter l'année avec deux chiffres seulement. Mais compte tenu du changement de millésime, cela peut donner lieu à une certaine confusion. Donc, la représentation recommandée par l'Office de la langue française du Québec est l'utilisation des quatre chiffres pour représenter l'année.

*Initiatives parlementaires*

Le projet de loi, comme le signalaient mon collègue de Elk Island et l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, introduit une norme ou une règle complémentaire que je qualifierais de byzantine et qui risque d'ajouter un peu de confusion à la situation actuelle. Il s'agit de celle prévue à l'article 6, lorsqu'on dit qu'on pourra représenter avec deux chiffres les années de 1990 à 1999 et les années à compter de 2032. Bien sûr, à compter de 2032, puisqu'il n'y a pas de mois qui compte plus de 31 jours, la logique à cet égard est tout à fait limpide.

Quoique dans un cas comme celui-là, je postule que nous devons faire confiance à l'intelligence de la population. Si on adopte une norme de façon rigoureuse qui stipule que l'année est au début de la séquence, on ne risque pas de se retrouver dans une situation où les gens ne sauront pas que lorsqu'on parle du 31, au début de la séquence, on parle de l'année. Les gens comprendront bien que si la norme est appliquée rigoureusement, lorsqu'on mettra 31 au début de la séquence, ce sera 2031 ou 1931. Là réside le problème de l'utilisation d'une séquence de deux chiffres seulement pour représenter l'année.

Maintenant, pourquoi accepte-t-on, dans le projet de loi, à l'article 6, que les années 1990 à 1999 soient représentées par deux chiffres? Cela demeure un mystère pour moi. Je pense que cela ajoute à la confusion. Nous devrions éliminer cet article, si tant est que le projet de loi devait être adopté.

En terminant, je dirais que c'est une norme tout à fait logique. C'est de cette façon qu'on se représente les choses normalement, de la plus grande unité à la plus petite: les mètres, les centimètres, les millimètres; les heures, les minutes, les secondes; les degrés, les minutes, les secondes; les dollars, les cents, et ainsi de suite.

Je pense donc que l'objectif poursuivi par le député de Peterborough est tout à fait louable, tout à fait légitime. Nous y souscrivons, bien sûr, et il nous aurait fait plaisir, si ce projet de loi avait fait l'objet d'un vote à la Chambre, de lui accorder notre appui.

• (1850)

[Traduction]

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Madame la Présidente, je suis ravie de participer au débat ce soir. Je veux que le député d'Elk Island sache que, lorsqu'on a mentionné aujourd'hui que les initiatives parlementaires portaient sur la question des dates, j'ai pensé tout de suite qu'il s'agissait de son projet de loi. J'aperçois ce projet de loi près de mon bureau chaque année, lorsque nous revenons des vacances d'été, et j'ai tout de suite pensé qu'il s'agissait du sien. Au fond, il s'agit du sien, et il peut bien s'en attribuer le mérite.

Mon collègue du Bloc a dit qu'il s'agissait d'une norme tout à fait logique. Ce qui est inquiétant, c'est que nous convenons tous qu'il s'agit d'une norme tout à fait logique, mais qu'elle n'est pas inscrite dans une loi. L'application de la norme s'est faite de façon volontaire, mais il avait fallu environ 31 ans pour la mettre en place.

Si je me souviens bien, lorsque j'ai commencé à occuper mon premier emploi à plein temps, après mes études secondaires, au début des années 70, la question du système métrique venait de surgir. Les gens juraient, tempêtaient et se plaignaient du système métrique, de devoir changer les milles en kilomètres et acheter de nouvelles tasses à mesurer. Ils allaient devoir faire toutes ces choses horribles, mais ils les ont faites. Ils l'ont fait dans le cas des kilomètres et des milles, car ils n'avaient pas le choix. Les panneaux d'une municipalité ne pouvaient pas indiquer les limites de vitesse en kilomètres et ceux d'une autre les indiquer en milles. Il fallait les

normaliser. Nous avons reconnu cela et les changements ont été apportés.

Après mes études secondaires, j'ai été embauchée comme employée de bureau à plein temps dans un hôpital. J'ai appris à inscrire la date avec, de gauche à droite, l'année, le mois et le jour. Cela me semblait parfaitement logique. Bien sûr, j'étais jeune, j'entrais sur le marché du travail et je faisais tout ce qu'on me disait. En fait, j'avais la réputation d'être un peu bonasse pour ce qui était de suivre les règles et les règlements. J'ai fait cela consciencieusement année après année puisqu'on me disait qu'il devait en être ainsi, que c'était la loi. Je pensais que tout cela était partie de la même loi sur le système métrique.

Imaginez mon étonnement il y a quelques années lorsque j'ai pris connaissance de ce que proposait le député d'Elk Island, à savoir la représentation numérique de la date dans le cadre de la Loi sur la preuve. J'irais jusqu'à dire que nous devons l'inscrire dans la loi. Pour ma part, j'ai commencé à représenter la date ainsi il y a 27 ans, mais si cela reste volontaire et qu'une bonne partie de l'industrie n'emboîte pas le pas, il est temps de passer à une autre étape.

J'ai écouté mes collègues qui reconnaissent aussi que c'est une bonne chose. Les Canadiens doivent se demander: «Pourquoi donc ne prennent-ils pas de mesures législatives à cet effet? C'est le bon sens même.» Puis ils pensent probablement: «Voilà qui explique tout. Le bon sens. C'est logique et rationnel. Voilà donc pourquoi le gouvernement ne fait rien, parce que ça aurait du sens.» Le Parlement est unanime, donc le gouvernement ne bougera pas. Nous devrions établir une norme pour la représentation de la date avec, de gauche à droite, l'année, le mois et le jour.

Mon collègue du Bloc a dit que la question était sérieuse. Il a bien raison. J'ai dit que j'avais fait du travail de bureau dans un hôpital. On peut facilement imaginer ce qui se passerait si chaque infirmière, chaque médecin et chaque professionnel de la santé choisissait d'écrire la date comme bon leur semble. Si le tribunal était saisi d'un cas, ou si quelqu'un vérifiait certaines procédures, certaines prescriptions ou autres éléments dans le dossier d'un patient, il n'y aurait pas moyen de s'entendre sur les dates. Il arrive que des dossiers couvrent plus d'un mois, et les dates pourraient y être représentées différemment.

Je n'aurais pas grand-chose à dire au sujet du système hospitalier si les règles étaient établies et si tout le monde les suivait. Franchement, à mesure que les années passent, de moins en moins de gens suivent la norme. J'étais le genre de personne qui disait qu'il fallait la suivre, sinon les gens allaient s'en écarter. C'est devenu un problème. Même si l'hôpital où je travaillais l'avait adoptée, elle a perdu de son influence avec les années et a fini par s'estomper, et il y a eu des divergences.

• (1855)

Il est extrêmement important de ne pas laisser ces questions au hasard. Il en va de la sécurité des gens.

Il n'est pas bien non plus de constater des différences dans les relevés bancaires, les comptes de pension et d'autres choses du genre. Certaines personnes pourraient ne pas se rendre compte que les dates sont écrites différemment.

Nous avons besoin d'utiliser une date uniforme. À mon avis, il faut légiférer à ce sujet, et peut-être que, dans 27 ans, nous écrirons tous la date correctement. C'est à souhaiter parce que, franchement, l'application volontaire du régime n'a pas fonctionné. Il est donc essentiel d'aller un peu plus loin et de passer une loi.

### Initiatives parlementaires

Le projet de loi de mon collègue de Peterborough n'a pas été choisi pour faire l'objet d'un vote. Je me proposais de demander le consentement unanime de la Chambre pour que le projet de loi puisse être mis aux voix, mais je reconnais que l'article 6 n'est pas acceptable. Le projet de loi doit être retravaillé. Le député de Peterborough, et peut-être aussi mon collègue d'Elk Island, devraient le remettre sur la table de travail et, avec un peu de chance, ou peut-être beaucoup de chance, le ministre de l'Industrie pourrait prendre le taureau par les cornes et le remettre à l'étude sans qu'il ait à passer à travers tout le processus, parce que c'est la bonne chose à faire.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD):** Madame la Présidente, je suis très heureux d'aborder le projet de loi C-327, loi établissant une norme nationale pour la représentation numérique de la date. Je félicite le député de Peterborough qui propose cette initiative. Je ne suis pas convaincu que la question passionne le pays en entier, par contre, pour ceux qui ont déjà eu à se débattre avec le problème, comme vient de le mentionner le député, cela peut être très embêtant.

J'ai facilement trouvé de la documentation sur le sujet. Par exemple, dans l'édition du 1<sup>er</sup> mars 1999 du *Maclean's*, un lecteur canadien écrit:

Que signifie 02-04-06? J'ai vérifié en comparant la représentation numérique de la date sur divers documents que j'avais à la maison. Sur un permis de conduire délivré par le Manitoba, cela signifierait le 2 avril 2006. Mais selon un formulaire de la TPS, cela voudrait dire le 6 avril 2002. Sur une facture d'un garage, 02-04-06 aurait voulu dire le 4 février 2006. Et sur un paquet de prunes, indiquée ainsi, la date de péremption aurait été le 2 juin 2004.

C'est effectivement une situation qui peut devenir exaspérante. De plus, je trouve bizarre que les ordres de gouvernement à l'intérieur d'un même pays n'arrivent pas à s'entendre en vue de normaliser tout cela.

Loin de moi l'idée d'influer sur les négociations interprovinciales ou fédérales-provinciales, mais il me semble qu'il serait possible de faire évoluer le dossier simplement en envoyant une note aux ministères leur demandant: «Tout le monde accepterait-il le système suivant?» Ainsi, à partir d'une certaine date, tous les ministères et toutes les agences intergouvernementales appliqueraient la même norme et tous ceux qui voudraient faire affaire avec le gouvernement auraient, eux aussi, à respecter cette norme. Le processus d'uniformisation serait alors lancé.

Si tous les ordres de gouvernement au pays utilisaient la même représentation numérique de la date, cela deviendrait la norme. Le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement pourraient ouvrir le bal, et je suis sûr que d'autres enboîteraient le pas.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est la date de péremption sur le paquet de prunes. Ce qui n'est qu'un simple carton de lait sur ou un paquet de prunes moisies pour certains peut être beaucoup plus important pour d'autres.

Je pense au problème du bogue de l'an 2000 où un simple détail comme une date dans un ordinateur a provoqué une véritable consternation dans le monde entier à l'époque. Cette question informatique, qui est une autre façon où cette représentation numérique est largement utilisée, montre la nécessité de la normalisation. La normalisation est nécessaire dans l'industrie informatique et l'industrie de l'Internet. Ces industries sont de plus en plus importantes pour nous tous, de sorte que nous devons normaliser, et le plus tôt sera le mieux. Nous ne devrions pas l'imposer aux gens, mais prêcher par l'exemple au niveau gouvernemental.

Le parrain du projet de loi a également précisé qu'il aimerait que celui-ci soit renvoyé au Comité permanent de l'industrie s'il est adopté. Le projet de loi ne fera pas l'objet d'un vote aujourd'hui de

sorte qu'il pourrait ne jamais se rendre au comité. Toutefois, je trouve intéressant que le ministre de l'Industrie ait fait de la question de l'Internet son nouveau rêve national. Selon un article de journal paru récemment, le ministre voudrait financer un projet semblable. Il appelle cette initiative, cette diffusion par satellite et par câble optique, le nouveau rêve national. Ce rêve national pourrait coûter pas moins de 4 milliards de dollars.

L'initiative dont nous parlons ici ce soir ne coûte pas cher du tout, mais lorsqu'elle vient s'ajouter à certaines autres initiatives que le ministre de l'Industrie veut pouvoir se vanter d'avoir mises en place en tant qu'architecte de ce nouveau rêve national, le coût s'élève à 4 milliards de dollars.

Je ne veux pas nier l'importance d'Internet, des réseaux à très large bande, des connexions à fibres optiques et ainsi de suite, mais je crois que, actuellement, les Canadiens veulent que le ministre de l'Industrie mette ses priorités ailleurs. Je crois que leur rêve national actuellement a beaucoup plus à voir avec la sécurité nationale qu'avec les connexions à fibres optiques.

• (1900)

Lorsqu'il est question d'environ 4 milliards de dollars pour relier les Canadiens entre eux à l'aide d'un réseau à très large bande de transmission par fibres optiques, je ne crois pas que le budget le permettra. Les économistes de la Banque de Montréal prédisent un déficit budgétaire possible de 5 milliards de dollars l'an prochain. Nous n'avons pas les moyens de nous lancer dans un tel projet pour l'instant.

C'est une des choses auxquelles le ministre de l'Industrie devra s'adapter. Il peut être d'avis que la normalisation des dates sous forme numérique est une bonne idée. C'est peut-être une initiative qu'il veut promouvoir, et je l'encourage à le faire. Cependant, je crois que cet autre projet est bien loin dans l'esprit des Canadiens à ce moment-ci. C'est une question de priorités.

On peut bien apporter certains changements à la réglementation, mais pouvons-nous nous permettre de nous lancer dans le projet de fibres optiques de 4 milliards de dollars dont le ministre de l'Industrie voudrait bien pouvoir se servir le jour où il sera candidat à la direction de son parti? Je dirais que la réponse est non. Ce n'est pas une mauvaise idée. Ce n'est pas une mauvaise chose. Le problème est que, en période de compressions budgétaires, comme c'est le cas partout dans le monde, y compris au Canada, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de payer 4 milliards de dollars pour des connexions informatisées d'un bout à l'autre du pays.

Quand j'en discute avec eux, les gens ne me parlent pas du tout de la représentation numérique des dates. Les connexions à fibres optiques ne leur effleurent même pas l'esprit. Ils discutent de ce qu'il leur faut pour assurer leur sécurité personnelle. Ils ne parlent pas d'une forte présence militaire; ils n'y pensent pas tant que ça. Ils parlent plutôt de sécurité financière, de sécurité et d'intégration lorsqu'il s'agit d'immigration, de frontières et d'affaires étrangères. Ils veulent harmoniser le tout. Ils souhaitent que tous les services ministériels envisagent la sécurité sous l'angle de la famille, de l'individu, de la nation.

Les Canadiens réclament une certaine sécurité financière et souhaitent que le gouvernement présente un budget cet automne. Ils souhaitent que soient prises différentes dispositions qui seront parlantes pour le plus grand nombre. Si la représentation numérique des dates leur paraît intéressante, ils espèrent néanmoins que le Parlement, le ministre, le ministère ministre de l'Industrie, et le gouvernement en général sauront répondre à leurs préoccupations en matière de sécurité, de finances et autres, pour qu'ils puissent avancer dans la vie en toute confiance.

J'encourage le député de Peterborough à poursuivre sa démarche. Ce serait une bonne question à soumettre à l'étude du Comité de l'industrie et nous ne devrions pas hésiter à le faire. Je siégerai à ce comité et je serai ravi d'appuyer cette initiative, quand nous aurons fini d'étudier les questions plus pressantes concernant la sécurité des Canadiens cet automne. J'espère qu'il appuiera notre initiative. Je lui accorderai mon soutien dès que nous aurons réglé les questions de sécurité dont les Canadiens souhaitent que nous nous saisissions dès maintenant.

• (1905)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le député qui a proposé la motion a cinq minutes, mais il a accepté d'en céder trois au député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot.

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Madame la Présidente, j'ignore si je pourrai y arriver en trois minutes, je voudrais faire remarquer que le député de Peterborough a souvent été au zénith, dans ses propositions de réforme. Cette fois-ci, c'est plutôt le crépuscule. Les députés de Peterborough et d'Elk Island n'ont pas tenu compte, dans leurs propositions, du fait que nous sommes à l'ère de l'informatique

Sur un écran d'ordinateur, l'espace, c'est de l'argent. Il est jalousement protégé. Dans le projet de loi, les difficultés surgissent dans les menus détails. À l'article 5, il est proposé expressément que, dans la séquence de gauche à droite, l'année soit représentée par quatre chiffres suivis d'un espace ou d'un tiret puis des deux chiffres du mois, avec encore un espace ou un tiret, et enfin des deux chiffres du jour.

Le problème, c'est que cette solution nécessite un total de dix caractères. Je pense que si le député avait envisagé l'utilisation des chiffres romains pour le mois, il n'aurait eu à choisir que parmi 12 caractères ou lettres. Il aurait pu réduire l'espace pour le 1<sup>er</sup> janvier 2001 à 01I2001, ce qui équivaut à sept caractères, ou il aurait pu le réduire à 1I01, soit l'équivalent de quatre caractères. En fait, l'ordre dans lequel on utilise la lettre importe peu. Le député pourrait intervertir l'ordre. Il pourrait placer la lettre au début ou à la fin et cela équivaudrait à 1I01 ou, s'il omet le 0 pour représenter l'année, il pourrait obtenir 111.

À l'époque médiévale, on a reconnu la confusion possible entre la lettre *I* et le chiffre un et l'on y a substitué la lettre *J*. Pour désigner le 1<sup>er</sup> janvier 2001, on pourrait donc utiliser 1J1. Je n'insisterai jamais assez sur l'élégance que pourrait comporter l'utilisation des chiffres romains.

Ainsi, le 18 août 2001 correspondrait au 18VIII01. Cela évoque non seulement les Romains et le Colisée, mais cela encourage aussi les enfants à comprendre l'histoire des chiffres; je signale par ailleurs que ma proposition est tout à fait conforme à l'objectif du projet de loi, qui vise à représenter les dates d'une manière purement numérique. Nous oublions parfois que les chiffres romains ne sont pas des lettres, mais bien des chiffres.

J'exhorte donc le député à revoir ce projet de loi. Si celui-ci est adopté et qu'il est renvoyé au Comité de l'industrie, je crois que les

### Ajournement

membres de ce comité devraient prendre en considération ma proposition, car si nous utilisons les chiffres romains, nous pouvons nous passer des tirets et nous pouvons utiliser au maximum huit et non pas dix caractères sur nos écrans d'ordinateurs pour représenter des dates non ambiguës.

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Madame la Présidente, je remercie tous mes collègues. Je dirai au dernier intervenant que son allocution m'a beaucoup intéressé. La prochaine fois, et j'espère que nous débattons le projet de loi au Comité de l'industrie, lui et moi pourrons le débattre en latin. Nous le ferons vraiment avancer.

Je remercie tous mes collègues de leur soutien et de leurs interventions. Je retire volontiers l'article 6. Le projet de loi a été rédigé au XX<sup>e</sup> siècle, il y a longtemps. Je me rappelle toujours la logique du 32. Je ne peux pas me rappeler celle du 90 à 99. Je retire donc volontiers cet article.

On a mentionné la sûreté et la sécurité. J'ai essayé de ne pas employer cet exemple, mais il s'agit d'une question sérieuse. Soit nous trouvons une façon non ambiguë de représenter les jours, en les écrivant au complet ou en les disposant dans en colonnes sous les titres «année, mois et jour», soit nous abandonnons les dates représentées sous forme numérique. Je ne veux pas revenir à la Chambre dans quelques années et dire «je vous l'avais dit», si un problème grave se produit faute de normalisation.

Je sais gré de l'appui que la plupart des députés accordent à ma méthode de représentation des dates, mais il s'agit ici d'exprimer les dates sans aucune ambiguïté. À l'ère de l'informatique, nous allons utiliser des chiffres. Il faudrait donc représenter les dates sans ambiguïté, sous forme numérique.

Je remercie les députés et j'ai hâte de discuter plus longuement du projet de loi au Comité permanent de l'industrie.

• (1910)

[Français]

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole sur un sujet que j'ai soulevé le 27 avril 2001. Compte tenu du débat que nous venons de tenir, je ne sais toutefois pas trop comment je devrais présenter cette date.

*Ajournement*

À ce moment-là, j'ai posé une question au ministre de la Santé, une des nombreuses questions que j'ai posées au ministre de la Santé et à ses fonctionnaires, relativement à un appareil électronique conçu et fabriqué près de Truro, en Nouvelle-Écosse. Cet appareil électronique sert à éloigner les oiseaux des déversements de pétrole, des fermes et des aéroports en émettant des sons. Il peut être programmé pour toutes sortes d'oiseaux et peut s'ajuster à toutes sortes de situation. Il est actuellement vendu dans 26 pays au monde et il constitue la solution rêvée pour éloigner les oiseaux des déversements de pétrole, des aéroports et des fermes.

Toutefois, pour une raison ou pour une autre, le ministère de la Santé a décidé de considérer cet appareil comme un pesticide. À mon avis, on a décidé de le considérer comme un pesticide pour pouvoir imposer une taxe. C'est un fardeau qui ne devrait pas être imposé aux petites entreprises. Il ne s'agit pas d'un pesticide. Cet appareil ne produit aucun résidu ni aucune contamination et ne cause aucun problème.

Comme je l'ai déjà souligné, il est vendu dans 26 pays au monde et ce n'est qu'au Canada qu'il est considéré comme un pesticide. Pourquoi les autres pays le considéreraient-ils comme un pesticide?

J'ai soulevé cette question plusieurs fois et je n'ai jamais obtenu une réponse satisfaisante. Le ministère de la Santé a réduit la taxe parce qu'il a jugé que c'était vraiment un lourd fardeau pour les petites entreprises. Toutefois, il ne s'agit pas de réduire la taxe, mais bien de l'éliminer. Il est tout à fait insensé d'appliquer cette taxe sur un appareil électronique parce qu'on l'a désigné comme étant un pesticide.

J'espère que le secrétaire parlementaire interviendra à la Chambre et qu'il m'annoncera la bonne nouvelle, à savoir que le ministère retirera cet appareil électronique de la liste des pesticides.

[Français]

**M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Madame la Présidente, je sais que le député a parlé au ministre. Je peux l'assurer que ce dernier prend vraiment au sérieux ses inquiétudes.

Je voudrais essayer d'expliquer ici comment la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada s'applique aux produits comme ceux qui font fuir les oiseaux.

Tout produit dont on allègue qu'il peut être utilisé pour lutter contre les organismes nuisibles est assujéti à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'expression «lutter contre» signifie, entre autres, qu'on tient à l'écart les organismes nuisibles, qu'on les attire, qu'on prévient leur infestation, ou encore qu'on les supprime. Ces organismes nuisibles peuvent être des mauvaises herbes, des insectes, des moisissures, des rongeurs et même des bactéries de piscine.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada homologue une gamme de dispositifs utilisés à ces fins.

Le dispositif auquel fait allusion le député est conçu pour faire fuir les oiseaux, afin entre autres de prévenir les écrasements d'avion. Nous devrions tous comprendre qu'il est important de s'assurer que des dispositifs qui portent l'allégation d'améliorer la protection des êtres humains doivent faire l'objet d'une évaluation de leur efficacité, autrement dit, qu'ils agissent comme ils le devraient. Les produits homologués doivent aussi porter une étiquette sur laquelle figurent les instructions à des fins d'utilisation sûre et efficace.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, les frais annuels pour le maintien de l'homologation des produits antiparasitaires représentent 3 p. 100 des ventes annuelles, le maximum des frais à payer étant de 2 690 \$, et le minimum de 75 \$. Ces frais permettent à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire d'exploiter des programmes permanents de protection de la population canadienne, comme la surveillance de la conformité, le renouvellement de l'homologation, la réévaluation d'anciens pesticides et les examens spéciaux.

● (1915)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)





## TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 2 octobre 2001

<b>L'environnement et le développement durable</b>		M. Proctor.....	5850
Le Président.....	5831	M. Bryden.....	5851
<b>AFFAIRES COURANTES</b>			
<b>Les comités de la Chambre</b>			
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>			
M. Adams.....	5831	M. Stoffer.....	5852
Le Président.....	5831	M. Harb.....	5852
<b>Pétitions</b>			
<b>VIA Rail</b>			
M. Adams.....	5831	M. Fitzpatrick.....	5853
<b>Questions au Feuilleton</b>			
M. Regan.....	5831	M. Bryden.....	5854
<b>Demande de débat d'urgence</b>			
<b>La défense nationale</b>			
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	5831	M. Grewal.....	5855
<b>Décision de la présidence</b>			
Le Président.....	5831	M. Robinson.....	5856
<b>AFFAIRES COURANTES</b>			
<b>Les comités de la Chambre</b>			
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>			
M. Adams.....	5832	Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore).....	5856
Motion d'adoption.....	5832	M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	5857
Adoption de la motion.....	5832	Mr. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	5857
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>			
<b>Les crédits</b>			
<b>Jour désigné—Le terrorisme</b>			
Mme McDonough.....	5832	M. Hilstrom.....	5858
Motion.....	5832	M. Schmidt.....	5858
M. McNally.....	5833	M. Epp.....	5858
M. Regan.....	5833	M. McKay.....	5859
Mme Wasylcyia-Leis.....	5834	<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>	
Amendement.....	5835	<b>Services à la famille-Canada</b>	
M. Kilger.....	5835	M. Harb.....	5860
M. Szabo.....	5835	<b>L'agriculture</b>	
M. Manley.....	5835	M. Hilstrom.....	5860
Mme McDonough.....	5837	<b>La Journée internationale des personnes âgées</b>	
Mme Bulte.....	5837	M. Paradis (Brome—Missisquoi).....	5860
M. Keddy.....	5839	<b>Les victimes d'actes criminels</b>	
Mme Lill.....	5839	M. St-Julien.....	5860
M. Pallister.....	5840	<b>Le programme Municipalités en fleurs</b>	
M. Robinson.....	5842	M. Steckle.....	5861
Mme McDonough.....	5843	<b>Les pêches</b>	
Mme Lalonde.....	5843	M. Cummins.....	5861
M. Robinson.....	5845	<b>Robert Bourassa</b>	
M. Dubé.....	5845	M. Marcil.....	5861
M. Casey.....	5846	Le Président.....	5861
M. McNally.....	5847	<b>Éric Lucas</b>	
Mr. McNally.....	5848	M. Bergeron.....	5861
M. Robinson.....	5849	<b>Les élections partielles au Québec</b>	
Mr. Robinson.....	5849	M. Lincoln.....	5861
M. Bryden.....	5850	<b>L'environnement</b>	
		M. Mills (Red Deer).....	5862
		<b>Les élections partielles au Québec</b>	
		M. Bertrand.....	5862
		<b>La Chambre des communes</b>	
		M. Blaikie.....	5862
		<b>La violence</b>	
		Mme Picard.....	5862
		<b>Les élections partielles au Québec</b>	
		M. Harvey.....	5863
		<b>La défense nationale</b>	
		Mme Wayne.....	5863

## QUESTIONS ORALES

### Le terrorisme

M. Day .....	5863
M. Chrétien .....	5863
M. Day .....	5863
Mme Caplan .....	5863
M. Day .....	5863
Mme Caplan .....	5864
M. Hill (Macleod) .....	5864
Mme Caplan .....	5864
M. Hill (Macleod) .....	5864
Mme Caplan .....	5864

### L'économie

M. Duceppe .....	5864
M. Chrétien .....	5864
M. Duceppe .....	5864
M. Chrétien .....	5864
M. Loubier .....	5864
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	5865
Le Président .....	5865
M. Loubier .....	5865
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	5865

### Le terrorisme

Mme McDonough .....	5865
M. Chrétien .....	5865
Mme McDonough .....	5865
M. Chrétien .....	5865

### La sécurité nationale

M. Strahl .....	5865
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	5865

### Le terrorisme

M. MacKay .....	5866
M. Chrétien .....	5866

### La sécurité nationale

M. Forseth .....	5866
Mme Caplan .....	5866
M. Forseth .....	5866
Mme Caplan .....	5866

### L'assurance-emploi

M. Crête .....	5866
Mme Stewart .....	5866
M. Crête .....	5866
Mme Stewart .....	5867

### La sécurité nationale

M. Toews .....	5867
Mme Caplan .....	5867
M. Toews .....	5867
M. Manley .....	5867

### L'industrie aérienne canadienne

M. Laframboise .....	5867
M. Collette .....	5867
M. Laframboise .....	5867
M. Collette .....	5867

### Les ressources humaines

M. Peschisolido .....	5867
Mme Stewart .....	5868
M. Peschisolido .....	5868

Mme Stewart .....	5868
-------------------	------

### L'environnement

M. Tonks .....	5868
M. Anderson (Victoria) .....	5868
M. Comartin .....	5868
M. Anderson (Victoria) .....	5868
M. Comartin .....	5868
M. Anderson (Victoria) .....	5868

### Le terrorisme

M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	5869
M. Myers .....	5869
M. Lunn .....	5869
M. Cauchon .....	5869
M. Pallister .....	5869
M. Manley .....	5869
M. Pallister .....	5869
M. Chrétien .....	5869
Mme Lalonde .....	5869
M. Manley .....	5869
Mme Lalonde .....	5869
M. Manley .....	5870
M. Sorenson .....	5870
Le Président .....	5870
Mme McLellan .....	5870
M. Sorenson .....	5870
Mme McLellan .....	5870

### L'aide internationale

M. Graham .....	5870
M. Manley .....	5870

### Le multiculturalisme

Mme Hinton .....	5870
M. Chrétien .....	5870
Mme Hinton .....	5871
M. Chrétien .....	5871

### L'environnement

M. Bigras .....	5871
M. Anderson (Victoria) .....	5871

### La santé

M. Dromisky .....	5871
M. Rock .....	5871

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Les crédits

#### Jour désigné—Le terrorisme

Motion .....	5871
M. Wilfert .....	5871
Mme Dalphond-Guiral .....	5873
M. Szabo .....	5874
M. Bachand (Saint-Jean) .....	5874
M. Bryden .....	5875
M. Szabo .....	5876
Mme Carroll .....	5876
M. McNally .....	5877
M. Bryden .....	5878
M. Telegdi .....	5878
M. Merrifield .....	5879
M. Bryden .....	5881
M. Fitzpatrick .....	5881

M. Bryden .....	5882	<b>Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange</b>	
M. Karygiannis.....	5882	<b>Canada—Costa Rica</b>	
<b>Les travaux de la Chambre</b>		Projet de loi C-32. Deuxième lecture.....	5891
M. Regan.....	5883	Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité...	5893
Motion.....	5883	<b>La Loi sur l'expansion des exportations</b>	
Adoption de la motion .....	5883	Projet de loi C-31. Deuxième lecture.....	5893
Motion.....	5883	Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité...	5894
(La motion est adoptée.) .....	5883		
<b>Les crédits</b>		<b>INITIATIVES PARLEMENTAIRES</b>	
<b>Jour désigné—Le terrorisme</b>		<b>Loi sur la représentation numérique de la date</b>	
Motion.....	5883	M. Adams .....	5894
M. Mahoney.....	5883	Projet de loi C-327. Deuxième lecture.....	5894
M. Karygiannis.....	5884	M. Drouin .....	5896
M. Adams .....	5885	M. Epp .....	5896
M. Bonwick .....	5885	M. Bergeron.....	5898
M. McNally .....	5886	Mme Desjarlais.....	5899
M. Fitzpatrick .....	5887	M. Strahl .....	5900
M. Nystrom .....	5887	M. Bryden.....	5901
M. Adams .....	5889	M. Adams.....	5901
<b>La Loi du Traité des eaux limitrophes internationales</b>		<b>MOTION D'AJOURNEMENT</b>	
Projet de loi C-6. Troisième lecture.....	5889	M. Casey .....	5901
(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)	5890	M. Castonguay .....	5902
<b>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</b>			
Projet de loi C-27. Deuxième lecture.....	5890		
Deuxième lecture et adoption du projet de loi.....	5891		

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**